

LES SOURCES INÉDITES EN HISTOIRE

Études réunies par Léo Davy



Travaux issus des journées d'étude de jeunes chercheurs organisées à l'École nationale des chartes, les 25 et 26 mai 2018, par le centre Jean-Mabillon et l'association Chroniques chartistes.

Les sources inédites en histoire

Études réunies
par Léo Davy

Travaux issus des journées d'étude de jeunes chercheurs organisées à l'École nationale des chartes, les 25 et 26 mai 2018, par le centre Jean-Mabillon et l'association Chroniques chartistes.

Remerciements

Que soient remerciés M^{me} Michelle Bubenicek, directrice de l'École nationale des chartes (ENC), et M. Frédéric Duval, directeur du centre Jean-Mabillon (CJM), qui ont permis l'organisation des journées d'étude des 25 et 26 mai 2018.

Comité d'organisation : Nicole Bergk-Pinto (CJM), Claire Daniélou (Enssib), Léo Davy (ENC), Alice Laforêt (BNF), Pierre Pocard (ENC), et Ewen Thual (université de Limoges).

Introduction — Ewen Thual	5
<i>Première partie. Sources nouvelles, regards inédits : des sources « illégitimes »</i>	
Les journaux d'actualités cinématographiques, sources de l'histoire des sociétés du xx^e siècle — Adrien Barbé	10
Les premières revues de modèles de nu photographique à destination des artistes (1902-1914) : illégitimité d'hier et d'aujourd'hui — Manon Lecaplain	24
Écrire l'histoire du jeu vidéo depuis ses <i>packagings</i> : enjeux et proposition de méthodologie — Colin Sidre	39
<i>Deuxième partie. Donner à lire l'inédit : le chercheur face à des sources peu exploitées</i>	
Éditer une correspondance nobiliaire du xvi^e siècle : enjeux méthodologiques d'une restitution. Le cas de la correspondance de Guy Chabot — Elisabeth Sosson	53
Donner à lire les sources : problématiques d'édition des « papyri mythologiques » de la BNF — Émil Joubert	68
Ovide, paratexte et translation : ce que l'<i>Ovide moralisé</i> doit aux commentaires des <i>Métamorphoses</i> — Laura Endress	83
<i>Troisième partie. Les sources à l'épreuves du renouveau des méthodes historiques : l'exemple des sources médiévales</i>	
De nouvelles problématiques pour étudier les sources sérielles de la liturgie : l'exemple de l'habillement du prêtre (xiii^e-xvi^e siècle) — Julie Glodt	96
Les sceaux des officiers bourguignons : de la matrice à l'emblème (xiv^e-xv^e siècles) — Emmanuel Roumier	117
Possibilités et valorisation d'une étude sur le vocabulaire du roi-prêtre médiéval grâce aux humanités numériques — Marie-Astrid Hugel	130
Éditer l'inédit à l'âge du numérique : le cas du légendier carolingien de Reims (BM 1395) — Clara Renedo Mirambell	151

*Quatrième partie. Aux sources de l'histoire sociale :
enquêtes inédites et nouveaux objets d'étude*

Lire entre les lignes : la correspondance diplomatique au xvi^e siècle, une source pour l'histoire sociale ? – Damien Fontvieille 162

Les écrits du for privé : nouvelles sources pour l'histoire sociale ou objets d'études à part entière ? Le cas des milieux judiciaires de part et d'autre de la Révolution française (1760-1830) – Aurore Sat 173

*Table ronde. Accéder à l'inédit :
enjeux et problématiques de l'accessibilité aux archives*

L'accès aux archives familiales au Portugal : archives de familles nobles de la fin du Moyen Âge et de l'Ancien Régime – Filipa Lopes 187

Entre l'Ancien et le Nouveau Monde : éditer une correspondance de la migration de la première moitié du xix^e siècle – Juliette Gaultier 200

Dans les petits papiers de l'ambassadeur : regards croisés sur le mandat de son excellence Charles E. Bohlen à Paris (1962-1968)
– Anne-Sophie Grollemund 208

Introduction

EWEN THUAL ◆

L'inédit est inhérent à tout travail de recherche : qu'il s'agisse des matériaux utilisés ou de la publication de travaux scientifiques, le caractère inédit constitue le « miel » de l'historien, pour reprendre le terme de Lucien Febvre¹, et s'inscrit au cœur de sa démarche. Pourtant, si cet état de fait relève de l'évidence et alimente l'image d'Épinal de l'historien-enquêteur², la question de la définition de l'inédit dans le contexte de recherches scientifiques a peu été abordée en tant que telle. Son application à l'objet même des études historiques n'a été qu'effleurée, bien qu'une réflexion ait été engagée dans le giron de l'École des chartes. En effet, dans l'avant-propos des *Sources au cœur de l'épistémologie historique et littéraire*, François Ploton-Nicollet interroge le caractère ambivalent du terme de « source », renvoyant à la nature liquide d'un matériau qui apporte fermeté et solidité au discours historique³. Il faudrait alors mettre en avant l'image de l'historien comme sourcier, armé du fait de sa formation pour découvrir de nouvelles sources qu'il rend ensuite disponibles à la communauté scientifique. Toutefois,

1 Lucien Febvre, *Combats pour l'histoire*, Paris, 1992, p. 487-488.

2 Comme le rappelle Arlette Farge, les sources pour l'historien « sont seulement un matériau, qui ne peut devenir solide que si ce dernier travaille entre finesse et intelligence sur ce qu'elles recèlent, révèlent et cachent, et sur ce qu'elles disent d'un matériau enfui » (« Écrire l'histoire », dans *Hypothèses*, t. 7/1, 2004, p. 317-320).

3 François Ploton-Nicollet, « Avant-propos », dans *Les sources au cœur de l'épistémologie historique et littéraire*, Paris, 2016, p. 5-7, à la p. 6.

sitôt l'unicité de la source reconnue, ne devient-elle pas commune ? La source inédite n'est-elle pas par nature périssable, obsolète par essence, à la manière de la démarche archéologique qui détruit tout en donnant à voir et à connaître des vestiges exhumés ? C'est bien ici la nouveauté du matériau historique qui mérite d'être interrogée, partant du principe que pour que la source inédite entre dans un cadre scientifique, la médiation de l'historien est nécessaire, l'inscrivant dans un processus de légitimation visant à la reconnaître comme source à part entière.

C'est dans ce contexte qu'ont été proposées, à l'instigation des doctorants du Centre Jean-Mabillon (EA 3624) et de l'association Chroniques chartistes⁴, deux journées d'étude visant à mettre en avant le caractère inédit de la recherche historique et le cas particulier de la source inédite, à partir des travaux de jeunes chercheuses et chercheurs de l'École nationale des chartes qui s'appuient dans la majorité de leurs travaux (qu'ils soient élèves archivistes paléographes, étudiants de master ou doctorants) sur cette notion d'inédit. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de réflexions plus larges autour de la recherche en cours à l'École et ses nouveaux objets d'étude, initiées trois ans plus tôt avec un colloque interrogeant dès son intitulé l'histoire « en mutation »⁵, des premières générations de chartistes éditeurs de chartes médiévales aux nouveaux enjeux ouverts par les humanités numériques⁶. La diversité des formes de sources inédites mises en lumière par les contributions du présent volume ne peut faire l'économie d'un tour d'horizon terminologique préalable sur ce qu'il faut entendre précisément par « inédit ».

Au sens littéral, le terme désigne ce qui n'a pas encore été édité. On retrouve ici une tradition historiographique des chartistes,

⁴ <http://chartes.hypotheses.org/>

⁵ *L'histoire en mutation : l'École nationale des chartes aujourd'hui et demain. Actes du colloque international organisé par l'École nationale des chartes et l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 13 novembre 2015*, dir. Jean-Michel Leniaud et Michel Zink, Paris, 2016.

⁶ Anne-Marie Turcan-Verkerk, « Enjeux pour l'historien de demain : l'exploitation des sources numériques » dans *L'Histoire en mutation...*, p. 99 : « les plus traditionnels des littéraires seraient peut-être, aussi, les plus avancés dans le domaine des technologies numériques ».

rôlés à l'ecdote⁷, de l'édition de pièces justificatives à la publication de corpus conséquents (cartulaires, relation épistolaire, romans médiévaux, etc.), en passant par l'édition électronique. L'inédit renvoie également à quelque chose d'entièrement nouveau, qui n'a jamais été expérimenté ou éprouvé. On peut ici le rapprocher de ce qui est inouï, évoquant ce qui n'a jamais été entendu. Appliqués à la discipline historique, le document ou la source ne peuvent donc être inédits qu'en raison de leur absence dans la sphère publique, ou plus précisément dans le champ des connaissances scientifiques. Étrange paradoxe, ici, que celui d'éléments nouveaux dont la singularité n'est reconnue qu'une fois leur publicité faite. Pour paraphraser François Furet, l'historien face à l'inédit rejoint la situation de l'étranger sur une terre étrange, qui devient petit à petit un pays familier⁸ : la médiation de l'historien apparaît donc essentielle, lui qui porte un regard nouveau sur des sources déjà étudiées, applique de nouvelles méthodes de recherche ou donne à connaître le fruit de son travail à la communauté scientifique. L'inédit est ainsi par définition relatif : il existe toujours en fonction d'un certain état de la culture. Il renvoie aussi à la notion de légitimité : ce qui était illégitime hier peut devenir légitime demain. Tout est, dès lors, entre les mains de l'historien, qui peut entrevoir deux modalités d'inédit : l'inédit d'un type de source et l'inédit d'un type de questionnement de la source. Ces deux regards réflexifs ont guidé les contributions ici réunies qui ont envisagé différentes facettes de la source inédite.

Quelles que soient la période historique et la qualité de la source (en nombre, format, nature, représentativité, etc.) étudiées, comme l'approche historique privilégiée par les différents contributeurs (histoire sociale, économique, culturelle, diplomatique, judiciaire, etc.), l'inédit ne peut pas être pris en compte seul, il doit intégrer un corpus plus large (lui-même inédit ou non) et être soumis au

7 Ou l'art d'éditer les textes d'après une méthode critique, objet de différents cours au sein de l'École nationale des chartes, notamment le cours n° 1101 (<http://www.chartes.psl.eu/fr/cours/edition-textes-generalites>).

8 François Furet, « En marge des *Annales. Histoire et sciences sociales* », dans *Le Débat*, t. 17, 1981, p. 112-126, à la p. 121.

questionnaire historique⁹, c'est-à-dire passer par l'examen critique de l'historien qui doit en souligner la singularité avant de le faire connaître. Ces remarques liminaires appellent d'autres questionnements, sur le rôle de l'inédit en histoire, sur la possibilité d'une modification de la pratique historique et sur le statut des connaissances établies auparavant et reconnues légitimes, qu'il invite à redéfinir. Le problème central est donc de savoir où réside l'inédit chez l'historien et de comprendre ce qu'il qualifie de la sorte. Les différentes contributions du présent volume proposent un premier état des lieux sur ces problématiques, selon divers angles de vue.

La source peut être inédite car elle est inconnue voire inattendue, posant la question de la place de la sérendipité dans la recherche scientifique et de son rôle éventuel de moteur à la réflexion. La relecture de sources connues, selon de nouveaux regards, invite à une réflexion épistémologique sur le métier d'historien. Une démarche historique peut elle-même apparaître inédite, permettant d'appréhender des sources singulières par une approche sérielle (par le biais d'une analyse de données textuelles dans le cadre des humanités numériques et l'utilisation de nouveaux outils d'analyse) ou thématique (dans le cas des sciences sociales). Enfin, c'est la question de l'accessibilité des sources, voire de leur communicabilité, qui peut définir le caractère inédit de la documentation historique disponible ; cet aspect a été vu par le biais d'une table ronde, format idoine pour illustrer la variété des situations rencontrées par différents chercheurs.

EWEN THUAL

Archiviste paléographe (prom. 2016)
Docteurant à l'Université de Limoges
CRIHAM, EA 4270

⁹ Antoine Prost, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, 1996, p. 81 : « il n'y a pas [...] de document sans question. C'est la question de l'historien qui érige les traces laissées par le passé en sources et en documents ».

PREMIÈRE PARTIE

SOURCES NOUVELLES, REGARDS INÉDITS :
DES SOURCES « ILLÉGITIMES »

Les journaux d'actualités cinématographiques, sources de l'histoire des sociétés du xx^e siècle

ADRIEN BARBÉ ◆

Les journaux d'actualités cinématographiques montrant le Tour de France cycliste¹ fournissent un condensé des discours et des images de la presse filmée dans leur ensemble. Les opérateurs, monteurs et commentateurs des firmes d'actualités s'employaient en effet à composer des sujets denses et riches en traits saillants, qui renseignent directement sur l'état des représentations collectives à un moment donné. Par exemple, des images archétypales sont véhiculées par des paysages – « classique paysage alsacien » montrant un clocher surmonté d'un nid de cigogne² – ou encore incarnées par les coureurs – Jean Robic, « tête de cuir », personnification de la hargne du peuple breton. Pourtant, dans les études consacrées au Tour de France comme dans l'essentiel des sujets relevant de l'histoire culturelle, les actualités cinématographiques demeurent une source rarement mobilisée par les chercheurs. Cette absence est manifeste dans l'historiographie, mais aussi dans la mémoire collective, quand bien même les actualités constituaient la première partie incontournable du programme cinématographique, voire son intégralité dans les salles spécialisées, pour les millions de spectateurs de l'époque. Un

1 Ce sujet a fait l'objet de ma thèse d'École des chartes, *Fenêtre sur Tour. Le Tour de France et l'image de la société française, des actualités cinématographiques aux débuts de la télévision (1947-1968)*, soutenue en 2017. Pour une brève présentation de ce travail, voir Adrien Barbé, « L'image de la société française dans le Tour de France cycliste », en ligne : <https://sites.ina.fr/bref-je-cherche/expo/> [consulté le 30 novembre 2020].

2 Paris, Inathèque, *Les Actualités françaises*, journal du 3 juillet 1947.

constat : leur qualité de phénomène de masse ne garantit pas contre l'oubli.

Pour définir ce qu'est un journal filmé, nous pouvons reprendre les éléments de définition énoncés par l'historien du cinéma François Amy de la Bretèque, à l'occasion d'un colloque tenu à Perpignan en 1995 :

Un journal filmé se définit par quelques traits : sa parution régulière à intervalles courts ; son organisation interne, qui juxtapose plusieurs sujets qui n'ont pas de rapports entre eux, hormis la référence au présent immédiat ; sa longueur standard, imposée par la production (elle a un peu varié au long de l'histoire du cinéma, d'une dizaine de minutes à une demi-heure, obligeant, du même coup, chaque sujet à tenir une durée bien déterminée). La presse filmée se caractérise en outre par des structures propres de production et de distribution, que l'on a encore peu étudiées. Elles sont enfin l'objet d'une pratique spectatorielle spécifique. Pendant longtemps, elles ont formé le hors d'œuvre des séances de cinéma, l'un des éléments de la « première partie », qui faisait patienter le public avant le « grand film »³.

Après avoir dressé un bref historique des actualités cinématographiques en France, il s'agira d'analyser les raisons de la déconsidération de ce média. Nous proposerons pour finir quelques pistes de réflexion, non pour amorcer une histoire du fonctionnement et des structures de production spécifiques à la presse filmée, mais dans la perspective de la reconsidérer en tant que source majeure de l'histoire des sociétés du xx^e siècle.

I. Bref historique

Les grands journaux d'actualités filmées, qui apparaissent au début du xx^e siècle⁴, connaissent leur période la plus faste dans la décennie 1930, le cinéma parlant leur permettant d'accroître leur succès. Coexistent alors deux modèles. Le plus souvent, les journaux sont projetés dans des salles ordinaires, occupant la première partie

3 Introduction de François Amy de la Bretèque, « Les actualités filmées françaises », dans *Cahiers de la cinémathèque*, t. 66, 1997, p. 35, à la p. 3.

4 Le *Pathé-journal* naît en 1908, le journal *Gaumont-actualités* en 1910.

du programme cinématographique, souvent accompagnés d'un ou deux courts-métrages, avant la diffusion, dans la seconde partie, du long-métrage⁵. Dans les grandes villes, des salles sont exclusivement destinées à la projection du cinéma d'actualité. Les plus célèbres sont celles du réseau Cinéac⁶.

Au sortir de l'Occupation⁷, le paysage des actualités cinématographiques en France est en pleine recomposition. Après une courte période où le journal *Les Actualités françaises*, société d'État héritière du journal *France-Libre Actualités*, paru à la fin de la guerre, connaît un monopole, les journaux des firmes Gaumont, Pathé Éclair et Fox sont de nouveau autorisés à paraître en 1946. Si l'une, *Les Actualités françaises*, est une firme nationale publique, et les autres des sociétés privées, leurs lignes éditoriales sont proches. Les opérateurs des différentes firmes ont pour habitude de procéder à des échanges de bobine (système dit de la « rota ») ce qui conduit à la réutilisation de mêmes images, mais montées et commentées de façon différente, dans les différents journaux filmés. Les salles spécifiques d'actualités connaissent des difficultés financières, et tendent peu à peu à disparaître. Alors que les journaux pouvaient durer une vingtaine de minutes au cours des années 1930, la pénurie de bobine leur impose de réduire leur durée de moitié ; celle-ci n'augmentera que marginalement par la suite. Malgré un succès renouvelé de la presse filmée au sortir de la guerre, la concurrence du journal télévisé, créé par Pierre Sabbagh en 1949, se fait de plus en plus sentir durant les années 1950. Pour répondre aux critiques, les journaux d'actualités cherchent progressivement à se renouveler, se détournant des sujets factuels pour privilégier une approche documentaire. René Jeanne et Charles Ford constatent que la presse filmée « s'écarte de la formule de la presse imprimée pour se rapprocher de celle du

5 Renaud Chapelain, *Les cinémas dans la ville. La diffusion du spectacle cinématographique dans l'agglomération lyonnaise (1896-1945)*, thèse de doctorat, histoire, université Lyon II, 2007, p. 155-156.

6 Valérie Kauffmann et Vincent Renié, « Cinémas d'actualités », dans *Monuments historiques*, t. 137 : *La dernière séance*, févr.-mars 1985, p. 33.

7 Au cours de laquelle sont diffusés les journaux allemands des *Actualités mondiales*, ainsi que le journal *France Actualités* en zone non occupée.

magazine hebdomadaire et même mensuel »⁸. Mais en même temps que la fréquentation cinématographique chute, plusieurs sociétés sont au bord de la banqueroute dans les années 1960. *Les Actualités françaises* cessent leur activité en 1968, et tous les journaux filmés cessent de paraître jusqu'à la disparition du dernier d'entre eux, le *Magazine-Gaumont*, en 1980.

II. L'image des actualités : un cycle émotionnel

La perception de la presse filmée dans la société française suit ce que l'on pourrait nommer un « cycle émotionnel » : de l'enthousiasme envers ce média qui pour la première fois permet de découvrir en images animées l'actualité du monde, on passe lors d'une seconde phase à une déconsidération de ce média, que l'on raille et qui exaspère (ici en comparaison avec un nouveau média, la télévision). Ce discrédit laisse enfin place à l'indifférence puis à l'oubli.

L'enthousiasme du public pour les actualités⁹ est très prégnant jusqu'aux années 1950. Il est entretenu par le discours d'autocélébration de ceux qui se nomment les « chasseurs d'images », stratégie qui plus tard sera l'apanage de la télévision. Un bref documentaire de 1943, vantant la nouvelle société d'actualités France-Actualités, contrôlée par Vichy¹⁰, témoigne au mieux de cet état d'esprit (vidéo 1). Rappelant le lieu commun de la célébration des pionniers de l'aéropostale, les opérateurs sont montrés sur des échafaudages, dans un avion, sous l'eau, « aux quatre coins du monde où l'Actualité devient alors grand reportage ». Sur fond de musique épique, tous les acteurs du journal sont célébrés, et le reportage insiste sur le devoir souverain d'informer le spectateur :

8 René Jeanne et Charles Ford, *Le cinéma et la presse (1895-1960)*, Paris, 1961, p. 261.

9 F. Amy de la Bretèque, « Les actualités filmées françaises... » : « qui n'a jamais entendu la phrase "dépêche-toi, on va manquer les Actus !", reprise dans nombre de films qui veulent reconstituer une époque pas si lointaine mais déjà révolue ? ».

10 Jean-Pierre Bertin-Maghit, *Le cinéma sous l'Occupation. Le monde du cinéma français de 1940 à 1946*, Paris, 1989, p. 119.

C'est pour vous, spectateurs de France, pour vous distraire, vous intéresser chaque semaine durant un quart d'heure, qu'une ample organisation a été créée : cette organisation, c'est France-Actualités ! [...] Chaque salle de France a reçu sa bobine, mais déjà les équipes d'informateurs, d'opérateurs, de monteurs, de développeurs, de rédacteurs travaillent sans relâche pour créer le prochain journal. Sept jours d'efforts constants, des nuits de travail, c'est la ronde infernale des actualités !

Vidéo 1 | France Actualité, « La machine à écrire l'histoire – 1943 », 1^{er} janvier 1943, en ligne : <https://www.ina.fr/video/AFE01000801> [consulté le 30 décembre 2020].

Mais cette emphase apparaît déjà en décalage avec les critiques dont la presse filmée, vieille de plus de quarante ans, commence à faire l'objet. À partir de la fin des années 1940, trois « chefs d'accusation » ont particulièrement nui à l'image des actualités : la partialité, l'obsolescence, et la futilité.

Les actualités cinématographiques, du fait de leur partialité, sont souvent perçues comme un organe de propagande, qu'elles soient soumises à un véritable contrôle étatique ou, le plus souvent, à une forme certaine d'autocensure de la part de tous les journaux, lesquels suivent les évolutions politiques du temps¹¹. Bien connue des chercheurs, c'est l'orientation politique du discours de la presse filmée qui fait aujourd'hui l'objet du plus grand nombre d'analyse.

Des débuts du parlant dans les années 1930 jusqu'aux années 1960, la presse filmée peine à renouveler sa forme. L'obsolescence du discours est stigmatisée par la voix grandiloquente du speaker, seule trace sensible que chacun semble aujourd'hui retenir des actualités cinématographiques. Dans l'*Almanach du théâtre et du cinéma* en 1949, le critique André Lang regrette déjà « des voix trop solennelles » et des « commentaires gonflés et puérils »¹². À l'inverse du commentateur du journal télévisé, personnage médiatique connu, les spectateurs ne peuvent identifier le narrateur : l'écrivain allemand Hanz-Magnus Enzensberger note que « des speakers invisibles, anonymes, bavardent

11 Dans l'après-guerre, les journaux sont projetés devant un comité du ministère de l'Information avant diffusion.

12 Marcel Huret, *Ciné-actualités : histoire de la presse filmée (1895-1980)*, Paris, 1984, p. 124.

et crient à leurs oreilles »¹³. Avec son rythme plus lent et son commentaire laissant une plus large part à l'improvisation, le reportage télévisé semble à la fois plus sérieux, spontané et moins artificiel.

Enfin et surtout, la futilité des reportages de presse filmée est fustigée. En 1997, Pierre Dumayet, journaliste qui commenta les tout premiers journaux télévisés qui reprenaient alors les images de la presse filmée, livre des souvenirs quelques peu caricaturaux : « Je commentais en voix off les “incroyables” sujets récupérés des actualités cinématographiques, courses de caisses, ou autres. Je me souviens d’avoir commenté des images de mer ou de vaches à la Toussaint sur un ton sinistre »¹⁴. Ces critiques se rapprochent de celles que peuvent subir aujourd’hui les titres de presse magazine. Il est vrai que le journal d’actualités cinématographiques se caractérise par une hiérarchie troublée entre l’essentiel et l’anecdotique. François Amy de la Bretèque définit au mieux les principes directeurs des journaux d’actualités : « Le souci d’être toujours “actuel” amène [...], paradoxalement, à ne retenir que l’anecdotique au détriment de l’essentiel. Le cinéma favorise donc les événements cycliques qui rythment la vie sociale : carnivals, défilés, manifestations sportives... »¹⁵. Pour autant, ces particularités, si elles pouvaient inciter à la méfiance ou au désintérêt d’une partie des spectateurs, ne font que renforcer l’intérêt que les journaux de presse filmés revêtent pour l’historien.

Le fait que le film soit précédé d’un panorama de l’actualité de la semaine était aussi naturel au spectateur de l’époque que, pour nous, l’apparition avant le film du « Petit mineur » des publicités cinématographiques¹⁶. Pourtant, après sa disparition au tournant des années 1970 et 1980, la presse filmée est rapidement oubliée. Cet oubli ne doit cependant pas occulter le fait que les images d’actualités cinématographiques demeurent bel et bien présentes dans le

¹³ Hans Magnus Enzensberger, « Un monde en petits morceaux. Dissection d’“Actualités” filmées », dans *Culture ou mise en condition ?*, trad. fr. Bernard Lortholary, Paris, 1965, p. 95.

¹⁴ « Entretien avec Pierre Dumayet », dans *La grande aventure du petit écran, la télévision française (1935-1975)*, dir. Jérôme Bourdon, Agnès Chauveau, François Denel et al., Paris, 1997, p. 136.

¹⁵ F. Amy de la Bretèque, « Les actualités filmées françaises... », p. 3.

¹⁶ Le pionnier de la publicité Jean Mineur (1902-1985) créait en 1951 ce personnage, aujourd’hui si célèbre.

paysage culturel jusqu'à aujourd'hui. Elles sont largement diffusées, mais sans pour autant que l'on n'en mentionne l'origine. C'est le cas notamment dans les reportages journalistiques et le cinéma documentaire. Les images issues de journaux de presse filmée y sont réutilisées en masse, avec une rigueur scientifique discutable. L'exemple emblématique est la série de films documentaires *Apocalypse*, montrant des images colorisées de la Seconde puis de la Première Guerre mondiale, diffusées à la télévision française en 2009¹⁷ et 2014¹⁸. La publicité faite à cette série de films sur le site francetvinfo.fr, qui mentionne qu'elle « renouvelle, réactualise, modernise et dépoussière des images et vidéos datant de l'époque et pour la plupart récupérées auprès de particuliers »¹⁹, indigne notamment Laurent Véray, spécialiste des actualités filmées de la Grande Guerre :

En 14-18, il n'y a pas de « vidéos », mais de la pellicule argentique impressionnée. Dans *Apocalypse*, il y a des images inédites, et quelques-unes proviennent en effet de fonds privés. Mais dans leur grande majorité les plans montés ont été enregistrés par des cameramen des firmes cinématographiques qui travaillaient pour les actualités ou les archives de guerre. On oublie que ces opérateurs étaient des professionnels maîtrisant parfaitement la technique de prises de vues²⁰.

Les images d'actualités ou même le texte du speaker peuvent être réutilisés, sous une appellation générique et floue (« images d'archives », « document d'époque »), ou bien détournés du support originel, apparaissant sur un écran de télévision dans une fiction, ou surgissant d'un poste de radio ancien dans un musée. Même s'il est désormais impossible de se confronter à ces reportages de presse filmés dans les conditions d'époque, en salle de cinéma, il demeure regrettable que ces modalités de visionnage soient totalement éludées et ignorées.

¹⁷ *Apocalypse : la Seconde Guerre mondiale*, Isabelle Clarke et Daniel Costelle (réal.), Paris, 2009.

¹⁸ *Apocalypse : la Première Guerre mondiale*, Isabelle Clarke et Daniel Costelle (réal.), Paris, 2014.

¹⁹ « Apocalypse. La 1^{ère} Guerre mondiale », *France Info*, 17 mars 2014, en ligne : francetvinfo.fr [consulté le 30 novembre 2020].

²⁰ Laurent Véray, « "Apocalypse", une modernisation de l'histoire qui tourne à la manipulation, selon l'historien Laurent Véray », *Télérama*, 25 mars 2014, en ligne : telerama.fr [consulté le 13 janvier 2018].

Avant de proposer des pistes d'analyse des images de presse filmée par l'historien, signalons enfin que leur valorisation peut constituer une porte d'entrée intéressante pour une redécouverte de ce média. L'INA, qui détient les fonds des *Actualités mondiales* et des *Actualités françaises*, met épisodiquement en exergue sur son site internet ina.fr des reportages cinématographiques en écho à l'actualité. Ces passerelles thématiques ont le mérite non seulement de faire connaître ces journaux d'actualités, mais aussi de montrer qu'ils ne sont pas aussi désuets que l'on pourrait le penser, en ce qu'ils témoignent d'une certaine acuité de leurs narrateurs. On peut prendre pour exemple le sujet des *Actualités françaises*, « dans un monde qui se cherche », consacré au passage du col du petit Saint-Bernard par les émigrés du Val d'Aoste en 1946, mis en valeur en mai 2017. Même si le reportage insiste sur les continuités culturelles entre le Val d'Aoste italien et la France, on est saisi de voir que des migrants empruntent les mêmes cols, prennent les mêmes risques, à soixante-dix ans d'intervalle. Les questionnements émis par le speaker se révèlent d'une glaçante actualité : « Pourquoi des hommes fuient-ils leur pays ? Pourquoi des hommes peuvent-ils mourir sur une route ? » (vidéo 2). En plus d'insister sur l'intérêt des reportages, une meilleure contextualisation de leurs conditions de production et de diffusion des journaux filmés semble un premier pas pour que ce média à la fois soit identifié comme une source précieuse pour l'historien (qui l'ignore souvent) et devienne plus familier pour le grand public (qui y voit de simples « images d'archives »).

Vidéo 2 | *Les Actualités françaises*, « Passage du col du petit Saint Bernard par des émigrés du Val d'Aoste », 11 janvier 1946, en ligne : <https://www.ina.fr/video/AFE85001261> [consulté le 30 novembre 2020].

III. L'analyse des journaux filmés : au-delà de l'anecdote

Pour étudier les journaux d'actualités cinématographiques, le premier angle qui vient à l'esprit est celui du discours politique. Des ouvrages majeurs portent notamment sur les riches journaux de périodes aux enjeux politiques très marqués, comme les actualités

de la Première Guerre mondiale étudiées par Laurent Véray²¹, ou de la Libération, par Sylvie Lindeperg²². Sans nous étendre sur ces questions, qui sont les mieux traitées dans la bibliographie, on peut formuler deux remarques. D'une part, une piste d'analyse des actualités consiste à examiner plus attentivement comment une mise en scène minutieuse sert le discours politique. Autrement dit, il est indispensable de relier la forme au fond, d'étudier le film d'actualités grâce aux méthodes propres à l'analyse d'images cinématographiques, comme on le ferait pour un film de fiction. On peut prendre pour exemple ce sujet de propagande des *Actualités françaises* qui alerte les Français sur les conséquences d'une éventuelle perte de l'Algérie, en 1957. Outre le commentaire didactique qui veut prouver l'ampleur du « désastre » par des chiffres, on note les remarquables artifices employés pour mettre en scène l'image calamiteuse d'une France sans colonies : les ouvrières du textile disparaissent abruptement d'un plan, laissant les machines à l'abandon ; un chat noir, funeste présage, arpente les bateaux marseillais mis à l'arrêt par le ralentissement du commerce ; un frigo bien rempli apparaît à l'image, mais le plan suivant montre que, contemplé dans la devanture d'un magasin par la ménagère, il demeure inaccessible ; le chômeur désarmé marche comme une âme en peine vers la caméra, quand le speaker conclut : « Être ou ne pas être une grande nation, telle est la question... » (vidéo 3). De la sorte, on peut à la fois reconnaître un certain talent de mise en scène aux hommes des actualités, analyser comment cette mise en scène sert le discours, et mettre en perspective ce discours ainsi véhiculé avec les mentalités de son époque.

Vidéo 3 | *Les Actualités françaises*, « Si la France perdait l'Algérie – Archive INA », 11 septembre 1957, Ina Histoire, 28 juillet 2017, en ligne : <https://youtu.be/LPDxBE8QmQU> [consulté le 30 novembre 2020].

D'autre part, il peut être très enrichissant d'étudier le discours politique des actualités bien au-delà du traitement des conflits ou d'événements particuliers. C'est en effet dans la narration des

²¹ Laurent Véray, *Les films d'actualité français de la Grande Guerre*, Paris, 1995.

²² Sylvie Lindeperg, *Les actualités filmées à la Libération, archives du futur*, Paris, 2000.

événements quotidiens, festifs et cycliques, pouvant passer pour des « marronniers » de la presse filmée, que les narrateurs distillent un discours idéologiquement marqué. Par exemple, dans ce reportage sur la Toussaint 1946, un speaker, lyrique, déplore l'oubli des morts et célèbre la grandeur de la France sur tous les continents, car « il y a ceci d'immense dans notre peuple que la France a tant erré, tant vécu, tant couru la terre que ses cimetières sont épars sur toutes les routes du monde ». Aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, le souvenir des sacrifices collectifs est un thème structurant dans la ligne éditoriale du journal d'État *Les Actualités françaises* (vidéo 4).

Vidéo 4 | *Les Actualités françaises*, « La Toussaint », journal du 7 novembre 1946, en ligne : <https://www.ina.fr/video/AFE85001740> [consulté le 30 novembre 2020].

L'analyse est ici évidente, mais l'enjeu serait aussi d'étudier les reportages à première vue plus neutres, sans se limiter au seul prisme politique. C'est avant tout par le film du quotidien le plus banal que les actualités filmées veulent être, pour reprendre les termes de Germaine Dulac²³, « le miroir d'un pays, de ses plaisirs, de ses efforts, de ses préoccupations »²⁴. Les journaux filmés constituent avant tout un témoignage précieux pour une « histoire des représentations », du nom de ce courant apparu à la fin des années 1980 à la suite du déclin de « l'histoire des mentalités » conceptualisée par l'École des Annales. Roger Chartier, analysant la définition que l'on trouve dans les dictionnaires d'Ancien Régime, définit la représentation comme « l'instrument d'une connaissance médiante qui fait voir un objet absent en lui substituant une "image" capable de le remettre en mémoire et de le "peindre" tel qu'il est »²⁵. De même, contraints par la faible durée du journal filmé, les journaux mettent en scène des traits caractéristiques, à travers la composition minutieuse d'un plan ou bien un montage particulier, qui

²³ Germaine Dulac (1882-1942) est une cinéaste française représentante d'un cinéma dit impressionniste qui laisse place à un important travail plastique sur l'image (*La mort du soleil*, 1921, *La souriante Madame Beudet*, 1923). Reconvertie dans les actualités filmées à l'arrivée du parlant, elle occupe le poste de directrice adjointe aux actualités Gaumont jusqu'à sa mort en 1942.

²⁴ Citée par M. Huret, *Ciné-actualités...*, p. 88.

²⁵ Roger Chartier, « Le monde comme représentation », dans *Annales. Histoire, sciences sociales*, t. 44, 1989, p. 1505-1520, à la p. 1514.

doivent signifier (et, au-delà, faire ressentir) au spectateur, consciemment ou non, une réalité particulière. L'intention de « peindre » un objet, ainsi définie par Chartier, correspond d'autant plus au journal de presse filmée que le « pittoresque » en est une valeur centrale. Ce terme, désignant initialement un sujet « digne d'être peint », qualifie par extension « ce qui étonne, surprend par son caractère insolite et étrange ; qui ne manque pas de saveur ni de piquant » ou « qui dépeint particulièrement bien ; qui a de la couleur, du relief, du mouvement, une originalité qui captive l'attention »²⁶. Ces définitions résument parfaitement les critères qui président au choix d'un sujet digne d'apparaître dans un reportage d'actualités.

Par exemple, nous pouvons étudier l'apparition du « rite singulier »²⁷ de l'*encierro*, lâcher de taureaux dans les rues navarraises, des *corrales* aux arènes. Pour reprendre la devise des *Actualités françaises*, les journaux filmés sont un « regard sur le monde » : ce type de reportage renseigne l'historien sur la représentation particulière d'une aire culturelle, en l'occurrence l'Espagne, qui a alors cours (ou que l'on cherche à véhiculer) dans la société : les *encierros* sont censés incarner la pure tradition espagnole. Cet événement cyclique permet aussi de matérialiser l'ambiance festive, tout en comportant une dose d'émotion due au risque inhérent de cette course désordonnée de la foule devant les taureaux : aucun coup de corne n'est épargné au spectateur. Le paradoxe est que cette recherche de l'« insolite » et de l'« originalité » amène parfois, par effet de répétition, ces sujets à ne plus être originaux du tout : rien que dans les *Actualités françaises*, on peut retrouver un reportage sur les *encierros* dans les journaux du 28 juillet 1949 (vidéo 5), du 22 février 1951, du 19 juillet 1955, etc.

Vidéo 5 | *Les Actualités françaises*, « La corrida de la Saint Firmin », journal du 28 juillet 1949, en ligne : <https://www.ina.fr/video/AFE85003166> [consulté le 28 janvier 2020] .

Ce type d'images conserve une place dans le journal, quelle que soit l'actualité brûlante qui peut survenir. L'historienne Danielle Tartakovsky, dans son étude des manifestations de rue dans les

²⁶ Trésor de la langue française, « Pittoresque », cnrtl.fr [consulté le 15 janvier 2018].

²⁷ Paris, Inathèque, *Les Actualités françaises*, journal du 28 juillet 1949.

actualités Pathé et Gaumont, confirme cette tendance : alors que les manifestations sont avant tout un lieu de revendications politiques, les actualités filmées insistent plutôt sur « la permanence de nombreuses festivités qui investissent l'espace public (et que les autres sources plus conventionnelles ont tendance à totalement négliger du fait de leur caractère rituel et coutumier, qui leur vaut précisément ici d'être retenues) »²⁸. L'analyse des journaux filmés par l'historien nécessite d'identifier des motifs récurrents pour questionner leur sens dans le cadre d'une représentation globale de la société. Les exemples que nous avons cités pourraient amener à envisager le journal d'actualités comme uniformément passéiste, glorifiant avant tout les traditions ; mais, sans nous étendre sur la ligne éditoriale des journaux, celle-ci coexiste avec la célébration régulière du progrès technique, qu'elle soit sérieuse (célébration de l'énergie nucléaire) ou, là encore, pittoresque (par exemple le film de curieux engins).

Enfin, par une analyse globale de ces sujets au fil du temps, on pourrait reconstituer des continuités, des juxtapositions, des analogies. Terminons par un exemple qui nous est cher. La rubrique « Sports » des *Actualités françaises* regroupe des disciplines classiques (cyclisme, sport automobile, football, boxe) et des épreuves pittoresques : course de bébés, polo en voiture, ascension du mât de Cogne, etc. Les hommes des actualités créent un effet comique par leur juxtaposition ironique avec les disciplines légitimes. Le Tour de France féminin, organisé pour la première fois en 1955 et suivi par les *Actualités françaises* le 30 septembre, appartient, par le positionnement, la durée et le ton du reportage, à la deuxième catégorie. Le speaker goguenard s'amuse du double sens de « conquête » et de « coureuse » ; le dossard servirait à « raffermir les reins »²⁹. Ce sujet est un parfait témoignage de la représentation moqueuse de la femme cycliste et, au-delà, de la misogynie ambiante qui aura raison du Tour de France féminin (vidéo 6).

Vidéo 6 | *Les Actualités françaises*, « Tour de France cycliste féminin », journal du 30 septembre 1955, en ligne : <https://www.ina.fr/video/AFE85006388> [consulté le 30 novembre 2020].

²⁸ Danielle Tartakowsky, « Les manifestations de rue dans les actualités cinématographiques Éclair et Gaumont 1918-1968 », dans *Les Cahiers de la cinématographique. Revue d'histoire du cinéma*, t. 66, juil. 1997, p. 29.

²⁹ Paris, Inathèque, *Actualités françaises*, journal du 30 septembre 1955.

IV. Conclusion

L'illégitimité de la presse filmée, héritée d'un processus de discrédit alimenté par une télévision qui, à partir des années 1950, écrit sa propre légende, finit par causer à la fois son oubli par notre société et sa marginalité parmi les sources de l'histoire contemporaine : ce sort est injuste tant au regard de son passé (un phénomène de masse) que de son apport à la compréhension de l'univers mental et culturel des femmes et des hommes du xx^e siècle. L'analyse par Roland Barthes du rôle fondamental de la presse écrite ou la télévision dans l'imaginaire collectif peut s'appliquer aux actualités : elles participent à forger les mythologies³⁰ de leur époque.

François Amy de la Bretèque, parle de « l'aspect un peu déceptif » d'un corpus riche en événements à première vue banals et futiles ; mais il ajoute qu'« il faut apprendre à lire ce qui se cache derrière le banal et le convenu : un défilé de mode en 1940, les vitrines de Noël en 1934, un Prix de l'Arc de Triomphe en 1962, peuvent dire beaucoup sur la société française (ou plutôt sur les groupes sociaux qui se mettent en scène dans les actualités), pour qui sait les lire »³¹. Avant de fustiger l'inlassable répétition de sujets paraissant superficiels, il faut donc se demander en quoi ces images trouvent leur sens dans le cadre d'une représentation globale de la société. Il nous semble important ici de montrer que l'aspect « a-historique »³², relevé par Hans Magnus Enzensberger qui fustigeait la présence de reportages atemporels qui pouvaient tout aussi bien provenir de bobines passées³³, ne l'est en réalité que dans une temporalité à court terme où prédomine l'événement. C'est là un autre paradoxe des actualités qui, dans une volonté d'être performativement « actuelles » les conduisant à retenir en priorité l'anecdotique, disent beaucoup des préoccupations de leur époque sur le temps long. Le « miroir » de Germaine Dulac est un miroir déformant, la « peinture » de Roger Chartier une composition folklorisante : c'est en décortiquant les ressorts des

³⁰ Roland Barthes, *Mythologies*, Paris, 1957.

³¹ F. Amy de la Bretèque, « Les actualités filmées françaises... », p. 3.

³² H.-M. Enzensberger, « Un monde en petits morceaux... », p. 98.

³³ En est-il autrement des reportages de notre journal télévisé sur la revente des cadeaux de Noël ou le « chassé-croisé des juilletistes et des aoutiens » ?

discours de la presse filmée que l'on peut reconstituer la représentation des traditions, du progrès, des femmes, des colonies, dans la société française de l'époque.

ADRIEN BARBÉ

Archiviste paléographe (prom. 2017)
Conservateur des bibliothèques

Les premières revues de modèles de nu photographique à destination des artistes (1902-1914) : illégitimité d'hier et d'aujourd'hui

MANON LECAPLAIN ◆

*Chacun sait que l'art ici n'est qu'un trompe l'œil ;
[...] ces documents ne sont que de la pornogravure
mise à la disposition de tous les passants¹.*

*Gérôme a préfacé
un « horrible livre d'Émile Bayard
– caractéristique de la production
des nus idéalisés 1900 »².*

Deux époques, un constat : il est des objets dont la défaveur est tristement durable. Tel est le cas d'une presse à succès née à l'aube du xx^e siècle et dont l'originalité ne manqua pas de marquer les esprits. Les revues du nu³, décriées en leur temps, n'en finissent pas de concentrer les critiques, et ce plusieurs dizaines d'années après leur disparition (fig. 1). Signe de leur succès, mais aussi de leur ambivalence, cette *mauvaise presse* est ce qui fait tout l'intérêt de leur étude.

-
- 1 Émile Pourésy, « Le Bilan de la pornographie », dans *Deuxième Congrès national contre la pornographie*, Paris, 1912, p. 1-29, à la p. 18.
 - 2 Sylviane de Decker-Heftler, « Le nu photographique, art impur, art réaliste », dans *Photographies*, t. 6, déc. 1984, p. 50-75, à la p. 57.
 - 3 C'est ainsi qu'elles étaient appelées par leurs détracteurs, membres de ligues de vertu : les expressions « revues du nu » et « albums du nu » étaient employées indifféremment par les ligueurs pour les qualifier.



Fig. 1 | Différentes couvertures de revues du nu. De gauche à droite : *Le Nu esthétique*, 2^e année, n° 4, janvier 1904 ; *Mes Modèles*, n° 23, 10 décembre 1905 et *Le Nu académique*, n° 11, 1^{er} décembre 1905 (BNF, Estampes).

I. De l'illégitimité de l'objet à l'illégitimité d'un sujet : la malédiction des revues du nu

Parues de 1902 à 1914, les revues du nu sont en réalité les premières revues de modèles de nu photographique, prétendument à destination des artistes. Périodiques audacieux, ces albums à succès se distinguent par un genre totalement novateur : il s'agit de catalogues de poses photographiques de modèles nus qui, profitant de la révolution qui touche la presse de la fin du XIX^e siècle, peuvent s'offrir aux passants pour quelques centimes.

Avec à son actif plus de vingt titres distincts, cette presse s'impose comme le succès du tournant du siècle. Rapidement, elle inonde les kiosques à journaux français, clamant haut et fort son ambition : elle est « à destination des artistes ». Cette mention est fondamentale : en elle se cristallisent toutes les ambiguïtés du corpus. Si l'argument offre la caution artistique dont les revues du nu ont besoin pour être vendues librement dans la rue – sous pli fermé –, il ne fait pourtant pas l'unanimité. Il est battu en brèche par leurs détracteurs qui estiment que ces périodiques ne sont que de la « pornogravure ».

Preuve de leur succès, les revues du nu sont la cible d'attaques à répétition de la part des ligues de vertu qui fleurissent alors. Avec une verve infatigable, les ligueurs ne cesseront de dénoncer ces publications qu'ils tiennent pour responsables de la débauche du peuple français : tracts, conférences, et congrès contre la pornographie sont autant d'occasions de les calomnier. À une époque où la bataille fait rage autour de la notion d'obscénité, les albums du nu pâtissent d'une illégitimité culturelle et artistique : ils ne seraient pas ces documents artistiques et licites qu'ils prétendent être. Cette dévaluation de leur objet, en leur temps, ne s'arrête pas là : elle entraîne, à terme, une illégitimité historique de leur sujet. Ce ne sont pas des objets dignes d'être étudiés aujourd'hui puisque calomniés hier. Nulle meilleure preuve de cela que le relatif vide historiographique qui règne à leur égard.

Conséquence d'une illégitimité latente certes, ce vide historiographique tient sans doute également à la difficulté des recherches à mener à leur sujet : aucun document ne renseigne leur genèse. Pas de fonds d'éditeurs, pas de fonds d'auteur, pas de fonds de photographe, pas de correspondances : désert, le champ d'investigation ne fait que confirmer les soupçons. Les « albums du nu », en tant que tels, ne sont pas des sources inédites : ce sont des périodiques édités, publiés, et vendus entre 1902 et 1914. Ce sont en revanche des sources illégitimes, dont l'étude exhaustive est inédite. Or, cette étude révèle que les albums du nu sont des documents fondamentaux pour pénétrer un peu mieux l'histoire du début du xx^e siècle. À la croisée des chemins, les histoires de la presse, de l'art, de la photographie, des mentalités et du droit, mais encore les *gender studies*, *postcolonial studies* et *visual studies* s'y rencontrent. Objets carrefours, les albums du nu éclairent d'une nouvelle lumière les thématiques qu'ils croisent. Révélateurs des contradictions inhérentes à la société, ils invitent encore et surtout à la réflexion sur une question immémoriale : où s'arrête l'art ? quand commence l'obscénité⁴ ?

4 Manon Lecaplain, *De l'impudeur esthétique à l'obscénité artistique : les premières revues de modèles photographiques de nu à destination des artistes (1902-1914)*, thèse pour le diplôme d'archiviste-paléographe, École nationale des chartes, 2019.

C'est une énigme à laquelle, bien entendu, les revues du nu ne peuvent répondre : la frontière entre art et obscénité – si frontière il y a – est non seulement subjective, mais encore fluctuante. Elle est fonction de celui qui s'y attarde, de son époque, de son origine géographique et de son milieu social : à chacun sa pornographie. Art et obscénité s'étreignent et se repoussent au fil des générations sans qu'aucune ligne ne puisse être tracée durablement. La question n'est pas là. L'étude des revues du nu, à défaut de prétendre fixer cette frontière, permet de saisir le regard porté sur celle-ci par leur époque. Partisans d'un camp comme de l'autre s'affrontent autour de nos albums, leur conférant une valeur d'étude inestimable ; deux titres permettent d'en prendre toute la mesure.

II. *Le Nu esthétique, revue pionnière et salubre pour le genre*

1. *Origines et originalités*

C'est en 1902 que le premier des albums du nu voit le jour. Pionnier en la matière, *Le Nu esthétique* n'en est pas moins l'héritier d'une longue tradition. En se présentant comme un recueil d'études d'après nature, la revue publiée aux éditions E. Bernard ne fait que recueillir le legs des « académies »⁵ photographiques de la seconde moitié du XIX^e siècle. Vendues comme des modèles pour artistes afin d'échapper à la censure, ces photographies de nu firent la renommée de nombreux photographes à partir des années 1850, parmi lesquels Jules Vallou de Villeneuve, Jacques-Antoine Moulin, ou encore Bruno Braquehais. Parfois associés à des éditeurs qui commercialisaient leurs clichés sous forme de catalogues, ces pionniers fondèrent une véritable industrie qui, tout en mettant à la disposition des artistes des modèles photographiques abordables, assouvissait la curiosité libidineuse des amateurs. Entre académies pour artistes et « images pour érotomanes fortunés »⁶,

5 Ou « études d'après nature ».

6 Sylvie Aubenas, « Le nu académique existe-t-il en daguerréotype ? », dans *L'Art du nu au XIX^e siècle*, Paris, 1997, p. 24-29, à la p. 24.

ces clichés ont pu satisfaire divers appétits : leur legs pour les albums du nu n'en est que plus équivoque.

Cet héritage douteux est encore le propre de la carte postale, grand médium à succès de ce début de siècle. À la différence de cette dernière pourtant, les albums du nu sont à l'origine d'une tentative de légitimation soutenue. Ils se démarquent des académies dix-neuviémistes et autres cartes postales érotiques en enrobant leurs clichés de longs discours savants. L'accent est mis sur une approche résolument pédagogique : chaque fascicule s'ouvre sur un texte théorique, texte qu'illustrent les études d'après nature qui courent sur les pages suivantes. Et si ces images se présentent comme de véritables modèles du genre humain, il n'y a guère que *Le Nu esthétique* pour exhiber en quantités égales hommes, femmes et enfants.

Lancée en octobre 1902, la première des revues du nu comptabilise à son actif cinq ans de parution. Jusqu'en septembre 1907, le fascicule mensuel offrira à ses lecteurs le luxe d'un périodique de grand format pour seulement un franc. À la différence de ses comparses, *Le Nu esthétique* se distingue par une recherche stylistique poussée : ses planches adoptent un graphisme de la page totalement novateur qui n'est pas sans faire écho au magazine illustré qui connaît alors ses premières heures. Rognées de manière fantaisiste, les images du *Nu esthétique* sont ensuite insérées dans des vignettes qui, agencées les unes par rapport aux autres, forment comme une mosaïque sur la page (fig. 4). Le titre, inépuisable d'inventions, inaugure encore la pratique de la double-page centrale détachable que reprendra cinquante ans plus tard le champion de l'érotisme *Playboy* (fig. 2). Une fois encore, la filiation éveille les soupçons et, pourtant, *Le Nu esthétique* n'a rien d'obsène. Face à ses concurrents, le titre se regarde résolument à part : cautions académiques et rayonnement intellectuel l'en distinguent.

2. *Un Nu esthétique sous cautions*

Fils de l'artiste-peintre Émile-Antoine Bayard (1837-1891), Émile Bayard, l'éditeur du *Nu esthétique*, suit les pas de son père et est admis à l'École des Beaux-Arts dans la section « peinture » en 1886, 1887 et 1889. À sa sortie, il se lance corps et âme dans une carrière de critique et surtout d'écrivain d'art. À partir de 1904, ses ouvrages paraissent à



Fig. 2 | *Le Nu esthétique*, 4^e année, n^o 11, sept. 1906 (BNF).

un rythme effréné et Bayard se mue en grand vulgarisateur de l'art. Ses ouvrages théoriques, à destination des artisans, contribuent à légitimer sa revue du *Nu esthétique* qui profite en retour de sa qualité d'enseignement reconnue. En 1907, il est finalement nommé inspecteur général de l'enseignement artistique.

Outre la personnalité reconnue de son éditeur scientifique, *Le Nu esthétique* peut se vanter d'avoir l'estime de l'artiste Jean-Léon Gérôme⁷ qui en rédige la préface. Le titre de Bayard établit ainsi une alliance solide avec la peinture académique de la fin du XIX^e siècle qui ne peut que profiter à sa reconnaissance dans le monde des arts. La filiation ne se limite d'ailleurs pas à la seule teneur textuelle de la revue, qui puise encore dans l'iconographie des peintres antimodernes une source d'inspiration certaine. C'est ainsi qu'on retrouve au fil des pages de la revue du *Nu esthétique* comme de ses consœurs les motifs chers à la peinture de Gérôme et hérités d'une tradition picturale de longue date, comme en témoignent les innombrables *Venus pudica* reproduites çà et là (fig. 3 et 4).

7 Jean-Léon Gérôme (1824-1904) est un peintre et sculpteur français dont l'œuvre était largement reconnue par le milieu académique et officiel.



Fig. 3 | Jean-Léon Gérôme, *Phryné devant l'Aréopage*, 1861, Kunsthalle, Hambourg.



Fig. 4 | *Le Nu esthétique*, 1^{re} année, n° 9, juin 1903 (BNF).

La dédicace à William Bouguereau en couverture de chaque numéro ne fait que confirmer les auspices académiques sous lesquels se place la revue, dont l'utilité artistique est saluée par diverses publications savantes de l'époque. C'est ainsi qu'on la retrouve mentionnée dans l'*Annuaire de la presse française et étrangère et du monde politique* ou parmi les ouvrages de la section « Beaux-Arts » de la *Revue biblio-iconographique*⁸. L'initiative récolte encore les louanges du monde photographique et le *Bulletin du Photo-Club de Paris* lui consacre un article entier en louant cette tentative « sérieuse » et « conçue dans une intention d'art pur pour documenter tous les artistes peintres, sculpteurs, dessinateurs, etc. »⁹.

Si le doute persistait encore quant à la reconnaissance académique de la revue de Bayard, il n'est plus permis. Au moment de sa parution comme plus tard, la publication bénéficie d'une aura légitimatrice dans le monde des Beaux-Arts en tant que recueil artistique de documents humains. *Le Nu esthétique* semble bien loin de la pornogravure à laquelle fait référence la citation d'un ligueur acharné en ouverture de cet article : document d'art plutôt que document de charme, reste à l'iconographie de le prouver.

3. Images, imagerie et imaginaire

Singulier à bien des égards, *Le Nu esthétique* est encore le seul ouvrage où le texte est inextricable des photographies. Textes et images s'harmonisent sous la direction de Bayard : auteur des textes, le critique d'art est également celui qui dirige les séances de pose du photographe attitré de la revue, E. Forestier.

Bayard, pour qui « la difficulté en matière de nu est de rénover »¹⁰, prend soin de ne pas laisser s'essouffler son titre. À chaque année ses spécificités iconographiques. Si la première année fourmille de vignettes de personnages individuels aux poses assez conventionnelles, les deuxième et surtout troisième années voient disparaître les répertoires de poses académiques et très simples au profit de

8 *Revue biblio-iconographique*, Paris, 1^{re} année, n° 2, mai 1906, p. 69.

9 *Bulletin du Photo-Club de Paris*, Paris, 1902, p. 388.

10 *Le Nu esthétique*, 4^e année, t. 1, oct. 1906, p. 1.

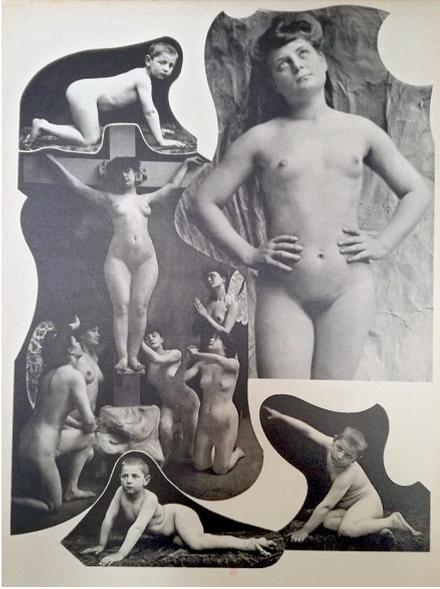


Fig. 5 | *Le Nu esthétique*, 4^e année, n° 3, déc. 1905 (BNF).

compositions plus grandes semblables à des tableaux vivants. Pour ces derniers, Bayard se montre friand de montages photographiques et c'est ainsi qu'on découvre au fil des clichés centaures fantasques et femmes-sirènes.

Plus que tout autre, *Le Nu esthétique* puise à un vivier d'images et cultive un imaginaire extrêmement fécond. Les fascicules, gorgés de scènes historiques et mythologiques, ressassent les *topoi* de la tradition picturale : les images de la naissance de Vénus, des Trois Grâces et de Lédà y rivalisent de fantaisie.

La revue ne s'arrête pourtant pas aux motifs conventionnels de la peinture académique : plein de surprises, Bayard met encore en scène des motifs religieux et l'on peut découvrir, au cours des troisième et quatrième années, deux scènes de crucifixion. En plus de déplacer cette scène éminemment sacrée dans le registre équivoque du nu, *Le Nu esthétique* s'aventure dans le blasphème en figurant une femme à la place du Christ. À la fois curieuses et scandaleuses, ces scènes invitent à réfléchir à la position des revues du nu face à la religion, au moment où la séparation entre l'Église et l'État se concrétise (fig. 5).

4. Miroir des pensées d'un temps ?

Volontiers subversive, l'iconographie de la crucifixion de Bayard est révélatrice des tensions qui parcourent la France, partagée entre religieux fervents et anticléricaux bouillants. Avec ces scènes, *Le Nu esthétique* s'inscrit dans les combats de son siècle et, dans ce domaine, la religion n'est pas la seule visée.

Au fil des soixante fascicules, la langue de Bayard se délie et c'est la vision d'un homme de son siècle que nous livre *Le Nu esthétique*. Il est en effet le seul à évoquer les coulisses de sa revue et, dans ce domaine, les modèles y ont naturellement la plus grande place. Si parler de misogynie relèverait de l'anachronisme, Bayard fait preuve à l'égard de ses modèles d'une liberté de ton qui peut se révéler choquante. Il n'en finit pas de dévaloriser ses modèles féminins qui, à l'en croire, présentent toutes un « sexe adipeux avant l'âge ». Sans s'arrêter aux seules considérations physiques, c'est toute la condition féminine qui est remise en cause lorsqu'il clame que « le féminisme est une erreur du beau sexe »¹¹. La vision qu'il nous livre est, en réalité, celle d'un bourgeois inquiet par l'émergence de cette femme nouvelle qui caractérise le tournant du siècle. D'actualité, la question résonne encore davantage lorsqu'on s'intéresse à des figures de nudité. Signe des mentalités du temps, la représentation du sexe diffère en fonction du genre et, si le sexe des hommes est toujours masqué par une feuille de vigne métallique, il n'en va pas de même pour celui des femmes. Paré à toutes les questions, Bayard s'en explique dans son tout dernier fascicule :

Lorsqu'on masque la vue du sexe chez la femme (chez l'homme ce soin est impératif), on attire le regard sur une pollution, on souligne un point qui passerait sans cela, inaperçu. Le mur derrière lequel il se passe quelque chose est d'un attrait supérieur, plus obsédant pour la curiosité, pour l'imagination que le « quelque chose » lui-même¹².

À la lecture de ces paroles, le doute n'est plus possible : la revue de Bayard, créée par un homme, est également créée pour les hommes. Le spectateur d'une scène érotique étant à l'époque évidemment masculin, le lecteur est forcément un homme et la revue, images et discours confondus, livre à l'égard des femmes un discours empreint d'une domination profondément genrée.

Témoignent encore de ce regard les couvertures du *Nu esthétique* qui, au fil des numéros, ne présenteront jamais de modèles masculins.

¹¹ *Ibid.*, 5^e année, t. 10, juil. 1907.

¹² *Ibid.*, 5^e année, t. 12, sept. 1907.

Ce sont en effet des femmes qui s'offrent au premier coup d'œil des potentiels acheteurs. À cet égard, *Le Nu esthétique* peut se vanter d'être le seul à afficher des nudités entières sur ses pages de couverture : les autres revues du nu ne présentent que des femmes en buste. À partir de sa dernière année pourtant, *Le Nu esthétique* doit changer : les femmes en couverture seront tronquées aux épaules. Conséquence de la prolifération des revues du nu dans les kiosques et d'une peur croissante de la part des autorités à leur égard ? L'hypothèse est tentante. Quoi qu'il en soit, Bayard ne poursuivra pas la lutte. Devant tant d'émules, il recule : « Malheureusement, notre œuvre qui devait être inimitable fut contrefaite, et nous abandonnons notre suite à ses responsabilités devant l'Art »¹³.

III. *L'Étude académique, revue de tous les vices*

1. *Ouvrir pour découvrir*

Si *Le Nu esthétique* doit troquer les corps de ses couvertures contre des visages, il n'est pas le seul. À l'instar de ses comparses, la revue de Bayard s'impose une discipline d'affichage stricte. Autocensure ou contrôle institutionnel ? Bien que les ligueurs s'évertuent à plaider pour la première explication, une brochure de défense des albums du nu conservée aux Archives nationales se prononce pour la seconde¹⁴. Ce fascicule, imprimé dans le cadre d'un procès intenté à la revue *L'Étude académique*, révèle les contraintes qui auraient été successivement imposées aux albums du nu en matière d'affichage¹⁵.

Si les premiers fascicules purent être mis en vente avec un sujet nu – dont le sexe était camouflé –, une lettre de M. René Bérenger, président de la Ligue contre la licence des rues, datée du 30 mars 1904, en demanda la suppression. Mais bientôt, la réduction aux bustes à poitrine dévoilée des couvertures ne suffit plus :

¹³ *Ibid.*

¹⁴ On peut ici soupçonner la mauvaise foi des ligueurs. Le succès des revues du nu les aurait conduits à reculer – et à regretter – les libertés accordées dans un premier temps en matière d'affichage.

¹⁵ *L'Étude académique devant les tribunaux*, AN, BB/18/6320.

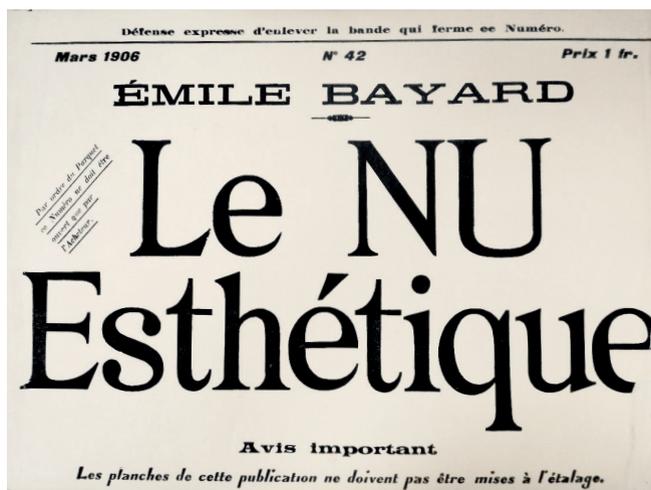


Fig. 6 | Enveloppe du *Nu esthétique*, 4^e année, n° 6, mars 1906 (BNF).

M. Magnien, substitut du procureur de la République, imposa alors au gérant de *L'Étude académique* de n'afficher plus que des têtes coupées aux épaules. Une restriction en entraînant une autre, le substitut du procureur donna au gérant l'ordre qu'une bande intérieure supplémentaire soit mise autour de la publication, sous la couverture qui, depuis l'origine, formait elle-même déjà une seconde bande repliée et collée sur toute la hauteur de la publication. L'album était donc enfermé sous double bande, l'une couvrant l'autre, mais sans qu'elles soient croisées. On pouvait de cette façon faire glisser la publication sous chacune de ses deux bandes successivement, sans qu'il fût nécessaire de les déchirer pour prendre connaissance du contenu. Cela ne suffit évidemment bientôt plus au parquet de la Seine qui imposa enfin un quatrième mode : la fermeture sous bandes croisées. Le cachetage en devint hermétique (fig. 6).

Seul l'acheteur doit pouvoir libérer le contenu des images. La déchirure constitue, dans le cas des revues du nu, un point de non-retour. Elle pose la question du geste et témoigne surtout de la volonté qui préside à son exécution. Comme le dit Bayard, « *Le Nu Esthétique* est enfermé et il faut en violer la fermeture pour l'ouvrir. Et, partant de ce principe que celui qui fracture une porte pour voir ce qui se passe derrière cette porte n'a pas le droit de se plaindre de ce qu'il

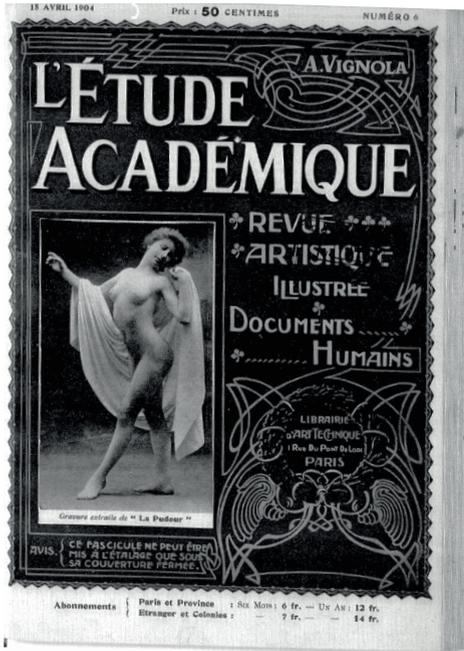


Fig. 7 | *L'Étude académique*, n° 6, 15 avril 1904 (BNF).

a vu puisqu'il l'a voulu, pareillement pour notre lecteur »¹⁶.

Dans le cas du *Nu esthétique* comme dans celui de *L'Étude académique*, le geste à l'égard de l'enveloppe est porteur d'une double signification. Pour être libérateur il a dû, en premier lieu, se faire dissimulateur ; la fermeture a précédé à son dévoilement. Or cette obstruction pose la question de l'interdit : le contenu est dissimulé jusqu'au geste révélateur, l'objet caché jusqu'à l'instant choisi. Cette censure trahit la menace que peut représenter le contenu des

albums du nu. Quand bien même respectée, elle ne suffira pas à les tenir loin des tribunaux et, à partir de 1905, ils sont victimes de poursuites judiciaires à répétition pour « outrage aux bonnes mœurs ». Et, à cet égard, *L'Étude académique* fait figure de championne.

2. *L'Étude académique* : fluctuat nec mergitur...

Excellent contrepoint à l'académisme reconnu du *Nu esthétique*, la bataille engagée en justice vis-à-vis de *L'Étude académique* en révèle toutes les ambiguïtés.

Périodique bimensuel, le titre est le plus durable des albums du nu : avec à son actif plus de dix ans de parution, il en est encore le dernier survivant¹⁷ (fig. 7). Tiré à sept mille exemplaires par quin-

¹⁶ *Le Nu esthétique*, 5^e année, t. 12, sept. 1907.

¹⁷ *L'Étude académique* paraît sans discontinuer du 1^{er} février 1904 au 15 mai 1914, totalisant près de 250 numéros.

zaine, selon ses détracteurs comme ses gérants, la publication peut encore se féliciter de totaliser près de vingt mille lecteurs à l'aube de sa deuxième année¹⁸. Cette figure de best-seller fut probablement celle qui lui porta préjudice et, menaçante de succès, elle se vit maintes fois attaquée. Ses éditeurs et revendeurs sont entraînés devant les parquets de province, et ce sont plus de la moitié des jugements retrouvés qui la mentionnent. De Bordeaux à Grenoble en passant par Rouen et Valence, les condamnations se succèdent et, finalement, la publication disparaît à la veille de la Grande Guerre. Il aura fallu aux ligues de longues années pour venir à bout de *L'Étude académique* comme des autres revues du nu, une épopée judiciaire révélatrice de la complexité des questions qu'elles engagent.

IV. Où s'arrête l'art, quand commence l'obscénité : une réponse impossible ?

La confusion de la bataille judiciaire au regard des albums du nu tient au motif même de leur inculpation : l'outrage aux bonnes mœurs. Au cœur des débats contemporains, le délit a derrière lui un passé tumultueux. Point névralgique de la législation, l'outrage aux bonnes mœurs fait couler beaucoup d'encre. Défini dans la loi du 29 juillet 1881, avant d'être modifié par les lois du 2 août 1882, du 16 mars 1898 et du 7 avril 1908, il n'en finit pas de cristalliser les débats et le point d'orgue réside dans l'imprécision même des termes qu'il engage. La loi condamnant ce qui est « obscène ou contraire aux bonnes mœurs » ne prend pas même la peine de définir la notion d'obscénité : exception dans le monde juridique, elle est la seule qui ne qualifie pas son objet principal. Le flou régnant en matière de terminologie laisse les juges seuls maîtres de l'appréciation d'un document. La subjectivité du juge préside à l'arbitrage. À chaque cour son jugement.

Pourtant, le tribunal est le seul recours légal autorisé aux détracteurs des ligues de vertu : c'est au barreau qu'ils peuvent faire reconnaître leur regard. L'enjeu n'est, en définitive, qu'une question de

¹⁸ *L'Étude académique*, t. 25, 1^{er} févr. 1905.

regard, à savoir ceux portés sur nos revues. Ils sont multiples, disparates, et s'affrontent devant la cour : œil défenseur et œil accusateur se font face en présence du juge, qui doit statuer à partir d'eux. Il doit alors valider un efficace à propos du regard, une objectivité quant au contenu des images : sont-elles artistiques ou licencieuses ? Dans ce dernier cas, sont-elles encore condamnables ? L'objectivité du jugement, si elle existe, est nécessairement assujettie au seuil d'acceptabilité et d'inacceptabilité que se fixe, explicitement ou non, une époque donnée. En tant qu'objets jugés condamnables, puis condamnés à l'aube de la Première Guerre mondiale, les revues du nu sont les marqueurs du seuil d'acceptabilité dessiné, et décidé, par leur époque. Le témoignage qu'elles livrent de leur temps et de ses croyances bat en brèche l'illégitimité qu'on leur assignait. Justice en est rendue à ces albums qui, d'objets insignifiants et dégradants, deviennent le sujet d'une étude inédite et justifiée à plus d'un titre.

MANON LECAPLAIN

Archiviste paléographe (prom. 2019)
Docteur de l'École nationale des chartes – PSL

Écrire l’histoire du jeu vidéo depuis ses *packagings* : enjeux et proposition de méthodologie

COLIN SIDRE ◆

Travailler sur cet objet historiographique nouveau qu’est le jeu vidéo amène à poser la question des sources, ou plutôt de leur manque. Véritable secteur « sans mémoire »¹, l’industrie vidéoludique est récente et les pratiques archivistiques y sont peu répandues. En étudiant le jeu vidéo, la recherche est souvent confrontée à la rareté si ce n’est à l’absence de sources primaires, qu’elles soient détruites, non identifiées ou inaccessibles – la disparition de la très grande majorité des sociétés des années 1970 et 1980 limite considérablement les possibilités de retrouver des archives, sauf en parvenant à retrouver la trace des développeurs et développeuses de l’époque².

Chercheurs et chercheuses sont par conséquent amenés à s’appuyer pour beaucoup sur des sources secondaires : la presse généraliste et spécialisée, qui se développe dès la fin des années 1970 pour la presse micro-informatique³, à partir de 1982 pour la presse vidéoludique⁴ ; les monographies consacrées au jeu vidéo et à la micro-informatique ; les entretiens avec les développeurs et développeuses,

1 Alexis Blanchet, *Des Pixels à Hollywood : cinéma et jeu vidéo, une histoire économique et culturelle*, Triel-sur-Seine, 2010, p. 364.

2 Bertrand Brocard, développeur et éditeur des années 1980-1990, a par exemple conservé un important fonds d’archives au sein du Conservatoire national du jeu vidéo, une association chalonnaise.

3 Ainsi *L’ordinateur individuel* à partir d’octobre 1978 (groupe Tests).

4 Le magazine *Tilt* paraît pour la première fois à l’automne 1982 (Éditions mondiales).

éditeurs et éditrices, distributeurs et distributrices de jeux, mais qu'il faut identifier, localiser, parvenir à contacter, sans compter les difficultés posées par l'exercice de l'entretien historique.

Les travaux sur l'histoire du jeu vidéo restent peu nombreux, notamment en France. Ils sont souvent l'œuvre de journalistes (anciens ou actuels) et reposent très largement sur ces sources secondaires. Depuis plusieurs années se développe un large mouvement de remise en question de cette historiographie du jeu vidéo et de ses sources. Sont ainsi largement critiqués : le fait de se contenter de donner la parole à quelques grands créateurs qui font de leur récit une sorte d'histoire officielle ; la prévalence des problématiques technologiques au détriment d'autres approches de l'histoire du jeu vidéo (critiques par Carl Therrien ou Zoyander Street) ; les biais genrés d'une large partie de ces travaux (Marion Coville)⁵ ; enfin et surtout leur caractère très américano-centré. De nouvelles approches émergent en réaction : développement des *local game studies* autour des travaux de chercheurs et chercheuses comme Jaroslav Švelch (République tchèque) ou Melanie Swalwell (Australie), intérêt pour les productions vidéoludiques amateurs (Alison Gazzard), approches féministes (Fanny Lignon) ou décoloniales (Mehdi Derfoufi), recherche sur les expériences de jeu plutôt que sur les programmes même⁶.

C'est dans ce mouvement de critique de l'historiographie traditionnelle que je m'inscris en proposant de recourir à de nouvelles sources qui offrent un autre regard sur l'industrie du jeu vidéo. L'enjeu de mes travaux vise à aborder le jeu vidéo comme une industrie culturelle dont l'intégralité des composantes doivent être prises en compte, en particulier ses structures de distribution

5 Marion Coville revient ainsi sur la manière dont ces travaux « s'accordent à construire une figure hégémonique du créateur de jeux vidéo, masculine, hétérosexuelle, principalement blanche et occidentale ». Marion Coville, « Créateurs de jeux vidéo et récits de vie : la formation d'une figure hégémonique », dans *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, t. 4, 2014, en ligne : <https://journals.openedition.org/rfsic/763> (consulté le 29 juin 2021).

6 Mathieu Triclot a proposé de substituer aux *game studies* des *play studies* qui correspondent à une étude des régimes de jeux traversés par les joueurs et joueuses. Voir Mathieu Triclot, *Philosophie des jeux vidéo*, Paris, 2011.

et de commercialisation, souvent reléguées à une simple fonction logistique⁷. Afin de mettre en valeur le rôle de ces structures, je propose de travailler sur un objet dont la construction est prise en charge, à des degrés divers, par l'ensemble des acteurs de l'industrie, et qui me semble refléter par là cette nécessité de ne pas cantonner la recherche à l'étude des développeurs et éditeurs : le *packaging* de jeux vidéo.

À l'exception des approches dédiées aux évolutions technologiques du jeu vidéo, les travaux sur la matérialité restent marginaux⁸. Les *packagings* ont peu retenu l'attention des chercheurs et chercheuses, à part dans le cadre de quelques approches graphiques, ainsi Raiford Guins sur le travail des illustrateurs et illustratrices de jaquettes de jeux ou Carl Therrien et Isabelle Lefebvre sur la publicité.

Je m'intéresserai au *packaging* dans son ensemble, de son esthétique à sa forme matérielle, afin de déterminer l'apport de chaque acteur de l'industrie dans sa conception. Je m'appuie sur la définition du *packaging* donnée par Philippe Devismes, qui le caractérise à la fois comme un contenant et un média, répondant à des problématiques techniques (de sécurité, de logistique, etc.) et marketing (problématiques esthétiques, informationnelles, etc.)⁹.

Pour trouver ces *packagings*, je me suis principalement tourné vers les fonds des associations de préservation de micro-informatique et de jeu vidéo, qui sont aujourd'hui les plus riches concernant ma période d'étude, et ce malgré leur inventaire souvent lacunaire. D'autres fonds sont mobilisables : ainsi les collections de la Bibliothèque nationale de France, ou les bases de données constituées sur internet par des communautés de fans.

Après une brève histoire des caractéristiques du *packaging* de jeu vidéo, je propose dans cette contribution d'appliquer les méthodologies de bibliographie matérielle au *packaging* de jeu vidéo.

7 Ainsi dans Martin Campbell-Kelly, *From Airline Reservations to Sonic the Hedgehog : A History of the Software Industry*, Cambridge (Mass.), 2003.

8 On peut citer le travail de Nicolas Nova sur les *joysticks* et *joypads* de consoles de jeu, qui laisse une place importante aux modèles qui ne se sont pas imposés. Nicolas Nova, *Joypads ! Le design des manettes*, Lyon, 2013.

9 Philippe Devismes, *Packaging, mode d'emploi*, Paris, 1995.

I. Brève histoire du *packaging* de jeu vidéo dans les années 1980

L'histoire des *packagings* de jeux vidéo est encore largement à écrire. Cet objet est relativement peu courant au début du jeu vidéo domestique et alors que les premiers programmes sont importés en France. En novembre 1979, à l'occasion du SICOB, principal salon dédié à l'informatique, les journalistes de *L'ordinateur individuel* trouvent ainsi nécessaire de souligner que les programmes disponibles sur les stands sont « sous plastique »¹⁰. En dépit de la circulation de quelques consoles de jeux sur le territoire, la vente de programmes en boutique n'apparaît pas comme une évidence : la publication d'ouvrages et de revues de *listings* ou l'échange de copies pirates entre pairs restent les principaux modes de diffusion des logiciels.

En dépit de l'existence de quelques consociers français comme la Société occitane d'électronique à Toulouse dès les années 1970, il faut attendre le début des années 1980 pour assister aux prémices de l'édition française, lorsque plusieurs boutiques de micro-informatique se mettent à éditer les programmes réalisés par leur clientèle. Un certain nombre de ces établissements se spécialisent dans le domaine, comme Vidéo Télémat Report, boutique du 18^e arrondissement de Paris, avec la gamme VTR Software, ou Ellix près de la Gare de Lyon dont une partie de l'équipe se regroupe dans la société d'édition Loricels en 1983¹¹. Produits en interne, les premiers *packagings* de ces revendeurs-éditeurs puis éditeurs à part entière sont souvent très artisanaux, qu'il s'agisse des illustrations parfois malhabiles ou des notices photocopiées par les boutiques elles-mêmes.

Les années 1980 sont celles du début de la professionnalisation de l'industrie française du jeu vidéo et de la diversification des métiers :

¹⁰ Bernard Savonet, « Sicob boutique informatique : des programmes, du logiciel, des services ! », dans *L'ordinateur individuel*, t. 12, nov. 1979, p. 100.

¹¹ Colin Sidre, « Du rôle des sociétés de distribution et des boutiques de micro-informatique dans la naissance de l'industrie vidéoludique française », dans *Kinephanos*, numéro spécial : *Histoire culturelle du jeu vidéo*, dir. Jonathan Lessard, Martin Picard et Carl Therrien, juin 2015, en ligne : <https://www.kinephanos.ca/2015/naissance-industrie-videoludique-francaise> (consulté le 29 juin 2021).

on assiste à la séparation progressive des activités d'édition et de distribution, jusqu'alors souvent intrinsèquement liées et menées par les mêmes acteurs, ainsi qu'à une véritable multiplication des acteurs intermédiaires entre les développeurs et développeuses d'une part et les joueurs et joueuses d'autre part, dans l'édition, la duplication, l'importation, la localisation, la distribution, la logistique, la vente ou encore le service après-vente. Ces acteurs contribuent individuellement à l'élaboration du *packaging* et y laissent leurs marques propres, d'où des objets souvent disparates.

L'histoire du *packaging* de jeu est également celle de sa normalisation, essentiellement sous l'impulsion des consoliers. Dès les années 1980, quelques fabricants de machines, comme Micronique qui produit l'Hector, conçoivent des *packagings* génériques à destination des éditeurs tiers. Le phénomène se généralise en France à l'arrivée en 1987 de la NES de Nintendo et de la Master System de Sega, chaque consolier imposant un *packaging* type pour accompagner les cartouches de jeu. Au fur et à mesure que les consoles s'imposent sur le marché français, les consoliers renforcent leur présence en Europe et contribuent à consolider et à structurer le marché, *via* des phénomènes de concentration verticale (pour contrôler en définitive toute la chaîne, de l'édition à la distribution des programmes) et de lutte contre les importateurs parallélistes, qui court-circuitent les distributeurs officiels. La généralisation du disque optique achève le processus de normalisation des *packagings* sur l'ensemble des machines.

Insistons sur deux caractéristiques particulièrement marquées du *packaging* de jeu vidéo des années 1980. La première est informative : à une époque où les graphismes des programmes sont encore très rudimentaires, parfois abstraits, et où les outils disponibles pour se renseigner sur l'offre existante sont peu nombreux, les informations comme les illustrations présentes sur les jaquettes peuvent être cruciales. La seconde est la complexité des objets produits par les nombreux acteurs qui travaillent sur le *packaging*. Aux yeux des observateurs et observatrices de l'époque, les *packagings* des années 1980 apparaissent moins comme des espaces de contraintes que d'expérimentations : ainsi dans les propositions de plusieurs développeurs et développeuses, comme Bertrand Brocard qui développe entre 1984

et 1990 la série des *Meurtres*¹². Précurseurs des jeux pervasifs, les *Meurtres* invitent les joueurs et joueuses à réaliser leurs propres recherches pour déchiffrer les indices proposés à l'enquêteur dans le programme. Ces indices prennent parfois la forme d'objets physiques présents dans la boîte du jeu et caractérisés par leur souci du détail : message en braille, polaroid ou encore tablette d'argile contenant un microfilm. Les *packagings* qui en découlent témoignent d'une véritable ingénierie.

II. Appliquer la bibliographie matérielle au *packaging* de jeu vidéo

Si le livre ancien et le jeu vidéo disposent chacun de leur histoire et de leurs spécificités, plusieurs points communs peuvent être dressés entre ces deux objets, à commencer par le fait qu'il s'agit de deux produits culturels caractérisés par des systèmes de reprographie en série, que les deux comportent plusieurs caractéristiques des industries culturelles, et que les deux sont des objets en mutation, à l'échelle de plusieurs siècles pour le livre, de plusieurs décennies pour le jeu vidéo.

La bibliographie matérielle nous invite à une double pratique sur le livre ancien : examiner son enveloppe et en réaliser une minutieuse description d'une part¹³, comparer celle-ci avec d'autres ouvrages voire dans le cadre de séries d'autre part¹⁴. Si les outils manquent aujourd'hui pour appliquer ce travail de comparaison aux *packagings* de jeux vidéo, ou tout du moins autrement qu'à petite échelle, cette première étape du travail de bibliographie – disons de ludographie – n'en est pas moins riche en enseignements. Comme le souligne Roger

¹² *Meurtre à grande vitesse, Meurtres sur l'Atlantique* (édités par Cobra Soft), *Meurtres en série, Meurtres à Venise et Meurtres dans l'espace* (édités par Infogrames).

¹³ Roger Chartier, Étienne Anheim et Pierre Chastang, « Les usages de l'écrit du Moyen Âge aux Temps modernes », dans *Médiévales*, t. 56, printemps 2009, en ligne : <http://journals.openedition.org/medievales/5564> (consulté le 29 juin 2021).

¹⁴ Dominique Varry, « La bibliographie matérielle : renaissance d'une discipline », dans *50 ans d'histoire du livre : 1958-2008*, dir. id., 2014, p. 96-109.

Chartier, ce travail de description méticuleuse permet d'appréhender non seulement les « procédures de production [du livre ancien] », mais également la manière dont les textes ont pu être eux-mêmes employés à l'époque de leur mise à l'écrit. La même réflexion peut être étendue au logiciel de jeu.

Je m'appuierai en particulier sur la distinction réalisée entre édition et exemplaire d'un ouvrage, approche qui s'avère pertinente pour décrire des jeux vidéo qui sont à mon époque d'étude des objets tangibles et matériels¹⁵. Identifier l'édition d'un programme est un préalable nécessaire au travail de recherche historique : à partir de l'exemple de *The Hobbit* de Melbourne House, Helen Stuckey a ainsi dénombré des versions du programme pour neuf machines différentes, chaque version disposant de ses propres graphismes et interfaces¹⁶. Le travail de localisation d'un programme, qui dépasse la seule traduction, est également connu pour en transformer parfois le contenu (diégétique notamment).

La surreprésentation des dons dans les collections consultables attire l'attention sur les spécificités de chaque exemplaire conservé par les associations. Ces programmes disposent souvent d'un vécu et portent les traces de leurs usages, nous renseignant ainsi parfois très précisément sur la prise en main des jeux par les joueurs et joueuses dans les années 1980.

Raiford Guins divise le *packaging* en deux dimensions : son *design* structurel et les graphismes de sa « couverture »¹⁷. L'optique de Guins est celle de l'appréhension du *packaging* par ses consommateurs et consommatrices : une appréhension des informations et des éléments graphiques présents sur le boîtier au moment de son achat

¹⁵ Les innovations portées par le jeu vidéo en tant que produit dématérialisé empêchent aujourd'hui cette comparaison, le jeu vidéo vendu en *packaging* n'étant plus que minoritaire sur le marché.

¹⁶ Helen Stuckey, « Exhibiting *The Hobbit* : a tale of memories and microcomputers », dans *Kinephanos*, numéro special : *History of Game International Conference Proceedings*, dir. Carl Therrien, Henry Lowood et Martin Picard, janv. 2014, p. 90-104, en ligne : <https://www.kinephanos.ca/2014/the-hobbit/> (consulté le 29 juin 2021).

¹⁷ Raiford Guins, *Game After : A Cultural Study of Video Game Afterlife*, Cambridge (Mass.), 2014, p. 176.

en magasin, puis une manipulation de la boîte en elle-même une fois achetée. En m'intéressant aux processus de production du jeu et aux différents métiers qui y interviennent, je propose de décomposer le *packaging* en quatre composants selon les acteurs de l'industrie les plus déterminants dans leur conception : le suremballage (importateur et distributeur), le boîtier (éditeur), le support de jeu (duplicateur) et le contenu complémentaire présent dans le *packaging* et sur lequel tous les acteurs de l'industrie influent, du studio de développement aux joueurs et joueuses.

1. Le suremballage

Ajouté autour du boîtier par la société responsable de la distribution ou de la vente, ponctuellement agrémenté d'éléments complémentaires (étiquettes de prix en particulier), le suremballage est la composante la plus éphémère du *packaging*. En dehors des fonds détenus par les collectionneurs et collectionneuses, ces *blisters* ne sont que rarement présents sur les programmes conservés, et seuls les dons provenant de déstockages de boutiques en portent les traces ; l'étude d'un *packaging* nécessite par ailleurs leur destruction.

Dans ses rares itérations, le suremballage traduit l'évolution des pratiques des distributeurs et surtout leur professionnalisation. Plusieurs *blisters* des années 1980 permettent aux importateurs français de maintenir ensemble les boîtiers des jeux importés et les traductions photocopiées des notices, réalisées par les mêmes acteurs : cette structuration traduit tant la multiplicité des fonctions de l'importateur (souvent à l'initiative de l'importation des programmes sur le marché français) que le caractère très artisanal du traitement des jeux.

Au cours des années 1990, l'ajout sur certains *packagings* de liserés aux noms des consociers et des machines (ainsi pour la Playstation de Sony) traduit tant la professionnalisation de l'industrie (lutte contre l'importation parallèle en garantissant l'origine des programmes) que les phénomènes de concentration qui la caractérisent (réduction du nombre d'intermédiaires, contrôle de la chaîne de valeur par les consociers).

2. Le boîtier du programme

S'il est aujourd'hui normalisé selon les supports de jeu, le boîtier se caractérise dans les années 1980 par un foisonnement de formes sur lesquelles l'éditeur a la prérogative, en lien avec les acteurs présents en amont (développeurs) et en aval (grossistes, grande distribution, revendeurs).

La multiplicité des supports de jeu influence profondément la conception des *packagings*. L'éditeur Vifi-Nathan, qui édite des programmes sur cassettes, disquettes et cartouches, développe un *packaging* multimodal dont le modèle est déposé. À ces contraintes techniques s'ajoutent des contraintes commerciales. L'éditeur Loricels mentionne ainsi les pressions exercées par la grande distribution¹⁸ pour bénéficier de *packagings* qui s'insèrent dans les mobiliers dédiés à la présentation des autres produits culturels commercialisés par les supermarchés. Le phénomène caractérise les débuts de l'industrie dans son ensemble : Raiford Guins en témoigne pour les cartouches des programmes de la Studio II de RCA en 1977, qui adoptent la forme des boîtes de films vendus dans les boutiques de matériel de vidéo¹⁹. Ces stratégies permettent à ces jeux d'être plus aisément commercialisés dans les premiers réseaux de distribution.

La conception du boîtier est également un enjeu important du marketing. L'achalandage des programmes est pris en compte, comme dans le cas des *packagings* réalisés pour Atari VCS, surdimensionnés afin de multiplier les modes d'exposition en magasin²⁰. Les innovations plastiques proposées parfois en lien avec les développeurs ont des visées tant promotionnelles que diégétiques, pour accompagner les joueurs et joueuses dans l'univers des jeux. Citons ainsi l'exemple de *Rendezvous with Rama*, dont le *packaging* se déploie progressivement, illustrant plusieurs décors de l'histoire et explicitant le contexte dans lequel prend place l'aventure des joueurs et joueuses, jusqu'à ce que l'on parvienne à la disquette du jeu (fig. 1-2).

¹⁸ Tous les entretiens que j'ai réalisés n'attestent pas de telles pressions et il est difficile de déterminer dans quelle mesure les éditeurs ont parfois pu anticiper les demandes des centrales d'achat de la grande distribution.

¹⁹ R. Guins, *Game After...*, p. 177.

²⁰ *Ibid.*

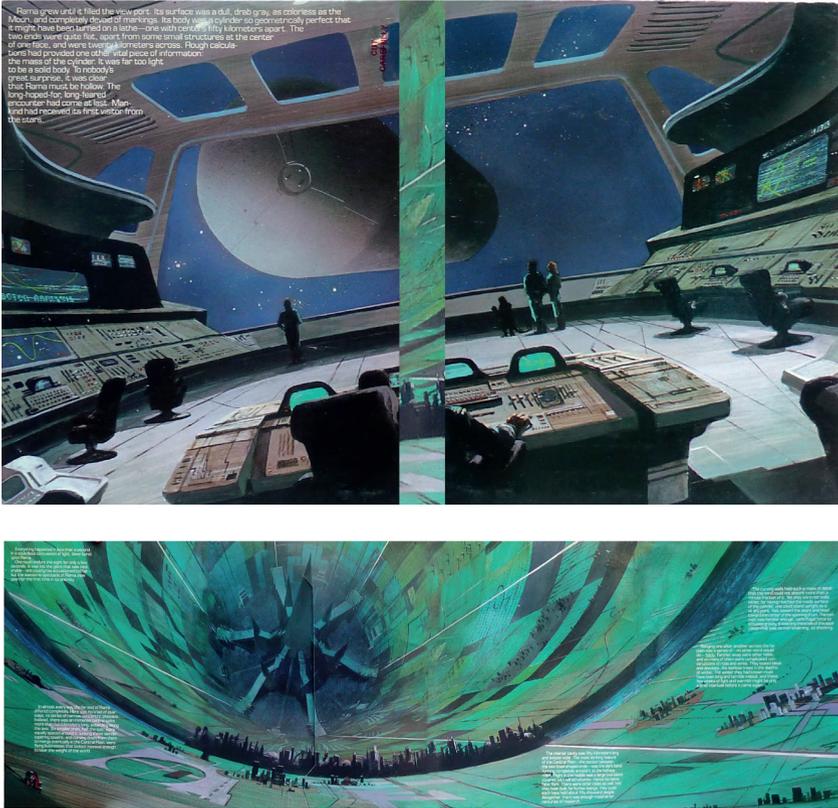


Fig. 1 et 2 | *Packaging de Rendezvous with Rama*, Trillium Corp., Commodore 64, 1984.

3. Le support de jeu

Ici encore notre période d'attention se caractérise par une large diversité de supports de jeu : cassettes, cartouches et disquettes au format divers, disques optiques, etc. Le support de jeu est toutefois un élément plus fruste dans ce qu'il apporte aux chercheurs et chercheuses. S'il porte parfois la trace du duplicateur (au début des années 1980 bien souvent les éditeurs eux-mêmes), son habillage est souvent assez restreint. Dans le cas où les *packagings* se réduisent à une boîte transparente, en particulier pour les boîtes transparentes dévolues au format cassette, il peut être également le support de la

notice du programme. Dans de rares cas ces supports font l'objet d'un travail formel : ainsi pour *Alchemist* (*Imagine*, 1984, pour *ZX Spectrum*) dont la cassette est colorée en jaune doré.

4. Les éléments complémentaires

Les éléments figurant dans le *packaging* et accompagnant le support de jeu font intervenir de nombreux acteurs. Ces éléments peuvent être répartis en cinq catégories, parfois poreuses :

- les notices et tutoriaux, quelque fois essentiels ne serait-ce que pour savoir quelle commande exécuter sur sa machine pour lancer un programme ;
- les *goodies* et autres éléments complétant l'univers fictionnel d'un programme, sans toutefois s'avérer nécessaires à la progression des joueurs et joueuses dans le jeu ;
- les outils de lutte contre le piratage, aux formes diverses et renouvelées régulièrement : cartes comprenant des codes à recopier au lancement d'un programme, fiches impossibles à photocopier, etc. ;
- les publicités et cartes de garantie ;
- l'ensemble des éléments complémentaires apportés par les joueurs et joueuses au *packaging* du jeu. Ces traces ne sont pas rares et sont même anticipées par les développeurs et les éditeurs : en témoignent les pages de notes laissées vierges en fin de notices.

Il est difficile de généraliser l'apport de ces différents documents, tant leur répartition peut différer d'un *packaging* à l'autre. Ils nous servent néanmoins à faire le lien entre, d'une part, la diversité des acteurs qui contribuent à l'élaboration du *packaging*, jusqu'aux consommateurs et consommatrices ; d'autre part, la diversité des usages du jeu vidéo dans les années 1980 et des manières de jouer. Autre élément qu'il convient de souligner : le soin apporté à la réalisation de ces contenus, très poussé lorsqu'il s'agit d'étudier les cartes fournies avec des jeux, lesquelles ont une utilité pratique (se repérer dans l'espace du jeu) tout en participant à sa diégèse et à l'immersion dans son univers (ainsi de la matière employée pour la carte d'*Ultima IV : Quest of the Avatar* ou des sceaux ornant celle des égouts de *Eye of the Beholder* ; fig. 3).

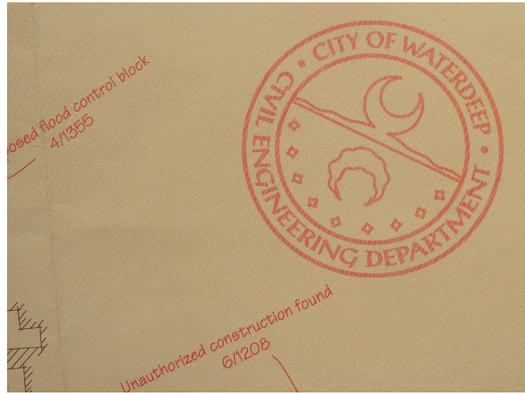


Fig. 3 | Carte accompagnant le jeu *Eye of the Beholder* (détail), Strategic Simulations, Inc., Amiga, 1990.

III. Conclusion

L'application des méthodologies de bibliographie matérielle au jeu vidéo a ses limites, à commencer par les possibilités d'étudier des fonds. Contrairement au domaine du livre, les collections de jeu vidéo sont encore mal connues et mal référencées ; la complexité de ces objets techniques, leur rythme de vie lié aux évolutions techniques et au renouvellement des machines imposé par l'industrie, ne facilitent pas leur conservation.

Il ne faut pas oublier de quelle période il est ici question. Dans les années 1980, en France, le jeu vidéo vient d'entrer dans la sphère des industries culturelles : ce n'est plus une pratique amateur et « gratuite » (qui emprunte des circuits de diffusion non marchands), et ce n'est pas encore l'industrie marquée, durant les années 1990, par les phénomènes de concentration verticale qui caractérisent les industries culturelles aux xx^e et xxi^e siècles.

Le jeu vidéo a cette spécificité de connaître dans un mouvement très rapide l'essentiel des transformations qui ont pu caractériser le livre pendant plusieurs siècles : il en va ainsi tant de ces mouvements de fond qui touchent les structures industrielles que de ceux, plus fins, qui amènent à séparer les fonctions des différents acteurs au sein de l'industrie.

Dans leur analyse de l'industrie du jeu vidéo en France, Philippe Chantepie et Pierre-Jean Benghozi émettent l'hypothèse que le jeu vidéo emprunte des modèles aux autres industries culturelles autant qu'il anticipe sur leur évolution. L'approche historique que j'adopte met en évidence la place (de modèles financiers ou d'organisation, de bassins de recrutement, de débouchés en terme de distribution) qu'ont tenu les acteurs des autres industries culturelles dans la construction de l'industrie vidéoludique en France : elle nous amène finalement à ne pas considérer le jeu vidéo comme un objet culturel et un produit industriel isolé, pas plus que le livre, le disque ou le film, mais à nous servir du savoir acquis et des outils construits pour chacun de ces objets afin d'en apprendre davantage sur les autres.

COLIN SIDRE

Archiviste paléographe (prom. 2014)
Conservateur des bibliothèques

DEUXIÈME PARTIE

DONNER À LIRE L'INÉDIT :
LE CHERCHEUR FACE À DES SOURCES
PEU EXPLOITÉES

Éditer une correspondance nobiliaire du XVI^e siècle : enjeux méthodologiques d'une restitution

Le cas de la correspondance de Guy Chabot

ÉLISABETH SOSSON ♦

I. Guy Chabot et sa correspondance

1. Qui est Guy Chabot ?

Si les dates de naissance et de mort de notre personnage sont incertaines (sans doute né en 1508, il serait décédé en 1584), il est en revanche un événement qui permit à son nom de subsister confusément dans la mémoire collective. En effet, Guy Chabot fut l'auteur du célèbre « coup de Jarnac », botte d'escrime inédite qui lui assura en juillet 1547 la victoire sur son adversaire, François de Vivonne, lors du dernier duel juridique autorisé par un roi de France.

Baron de Jarnac, Guy Chabot appartient à un lignage de rang intermédiaire, originaire du Poitou et dont l'ascension sociale se trouva confortée lors de la guerre de Cent Ans. Il hérita de la faveur des Valois, dont bénéficiait avec éclat son oncle, Philippe de Brion (plus connu sous le nom d'amiral Chabot), ami d'enfance puis favori de François I^{er}. Cette personnalité de premier plan dans l'entourage du roi-chevalier, conseiller influent et agent efficace de la monarchie, prit en main l'éducation militaire et politique du jeune baron de Jarnac, qui fut durablement marqué par sa participation aux guerres d'Italie.

Plus précisément, Guy Chabot appartient à la noblesse seconde, ce groupe social caractéristique de l'époque moderne identifié par

Jean-Marie Constant¹ et défini par Laurent Bourquin comme « un ensemble de gens capables, de par leur influence dans les provinces, d'exercer un rôle de relais entre l'État, la très haute noblesse et les gentilshommes locaux »². En tant que tel, le baron de Jarnac se mit au service de la couronne des Valois, de François I^{er} à Charles IX, en province. Il y fut investi de différentes charges, parmi lesquelles la plus importante fut celle de gouverneur de La Rochelle et de l'Aunis, qu'il exerça à la suite de son père, Charles Chabot, de 1559 à 1572. Il eut à affronter un moment bien particulier, à savoir le début des guerres de Religion et le basculement de La Rochelle dans le camp protestant. Cet épisode lourd de conséquences pour la monarchie lui fut directement imputé, si bien que le gouverneur de La Rochelle s'attira le mépris d'une historiographie qui le condamna comme représentant incompetent de la Couronne. Pourtant, la correspondance de ce personnage, ignorée depuis le xvii^e siècle³, s'avère une source de première importance pour cerner les mécanismes politiques et sociaux à l'œuvre dans ce douloureux moment charnière entre Renaissance et guerres civiles.

2. Caractéristiques du corpus documentaire

La correspondance éditée dans le cadre de notre thèse d'École des chartes (qui se concentre sur la période 1559-1572) se compose d'environ trois cent cinquante lettres, à la fois passives et

1 Jean-Marie Constant, « Un groupe nobiliaire stratégique dans la France de la première moitié du xvii^e siècle : la noblesse seconde », dans *L'État et les aristocraties (France, Angleterre, Écosse), xii^e-xvii^e siècle. Actes de la table ronde organisée par la CNRS, Maison française d'Oxford, 26 et 27 septembre 1986*, dir. Philippe Contamine, Paris, 1989, p. 279-304.

2 Laurent Bourquin, *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne aux xvi^e et xvii^e siècles*, Paris, 1994, p. 9.

3 Au xvii^e siècle, le père Pierre Soulier, auteur d'une *Histoire du calvinisme* publiée en 1686, fut le premier à se pencher sur la correspondance de Guy Chabot pour comprendre l'engagement de La Rochelle en faveur du parti condéen (Pierre Soulier, *Histoire du calvinisme, contenant sa naissance, son progrès, sa décadence, et sa fin en France, par monsieur Soulier, prêtre*, Paris, 1686). Sa démarche demeura toutefois isolée, car aucun des détracteurs du gouverneur au xix^e siècle ne semble avoir pris connaissance de ces sources.

actives. Par-là, on entend qu'elle regroupe les missives reçues par Guy Chabot ainsi que celles expédiées par ses soins à ses divers interlocuteurs, qu'il s'agisse de membres de sa famille immédiate, de cousins et autres affiliés, d'anciens compagnons d'armes, de personnalités proches du pouvoir royal, de représentants des communautés religieuses et des institutions locales ou encore, bien évidemment, de la Couronne elle-même, c'est-à-dire des monarques (François II puis Charles IX) et de Catherine de Médicis. Les lettres antérieures à la nomination du baron de Jarnac comme gouverneur de La Rochelle ont donc été écartées du corpus sélectionné, les plus significatives d'entre elles figurant parmi les pièces justificatives éditées en annexe.

Cependant, cette correspondance est loin de se limiter aux seules lettres du gouverneur de La Rochelle. Celle-ci présente en effet une remarquable diversité documentaire, puisque l'on y trouve également des mémoires contemporains, des copies de missives transmises à Guy Chabot, des inventaires militaires ou encore des documents législatifs. Également éditées en annexe, ces pièces à l'origine parfois mystérieuse⁴ sont autant de témoins du rôle social et politique dévolu à la lettre, dont l'une des vocations est de répondre à une profonde soif de connaissance de l'actualité, afin d'assister le représentant de la monarchie dans son action.

La provenance des fonds mérite d'être signalée : ceux-ci sont actuellement dispersés entre quatorze bibliothèques particulières et collections publiques, localisées en Bretagne, en Charente-Maritime, à Genève ou encore à Saint-Petersbourg. La réunion même du corpus a donc nécessité un méticuleux travail de recherche et d'identification, accompagné par un recensement des missives toujours en circulation au gré des ventes publiques ainsi que des lettres mentionnées ou éditées par les historiens ou les chroniqueurs de l'époque moderne. C'est cet éclatement du corpus entre de multiples fonds, bien souvent limités à quelques pièces isolées, qui explique en partie le désintérêt dont a souffert jusqu'à présent la correspondance de Guy Chabot.

4 Bien souvent, aucune information n'est fournie sur leur expéditeur ni sur la lettre qu'elles accompagnaient.

3. *Restitution ou reconstitution ?*

L'objectif de notre propos n'est pas de revenir sur la reconstitution de la correspondance du gouverneur de La Rochelle, en évoquant le travail de rassemblement et de datation des lettres dispersées, d'identification des scripteurs, ou d'élaboration du texte. Nous souhaitons ici nous interroger plutôt sur la restitution de cet ensemble épistolaire⁵. Comment, en effet, peut-on rendre un tel corpus intelligible à un lecteur du XXI^e siècle, alors que la langue du rédacteur n'a pas été modernisée ? Comment permettre au lecteur de s'appropriier le texte avec aisance, par-delà le seul travail éditorial ? L'enjeu de cette présentation est donc de proposer quelques pistes de réflexion sur les outils dont dispose l'éditeur, à partir du cas particulier de la correspondance du baron de Jarnac.

II. Face au foisonnement épistolaire : le tableau chronologique

Le tableau chronologique a pour ambition d'offrir une appréhension de l'ensemble du corpus en quelques pages seulement (tabl. 1a et b). Une telle présentation permet de dégager rapidement les principales informations relatives à la correspondance et de disposer d'une chronologie épurée. Surtout, elle fournit un bon moyen pour mesurer la densité des échanges épistolaires, en mentionnant les documents perdus (et donc absents de l'édition) mais dont l'existence est attestée par le propos même des rédacteurs.

Nous avons choisi d'organiser notre tableau en six colonnes :

- Numéro. Il s'agit du numéro affecté à la lettre dans l'édition. On notera l'absence de certaines lettres (à savoir les lettres 5, 6 et 7), placées dans l'édition au terme de l'année qu'elles concernent en raison de leur datation trop imprécise ;
- Date de rédaction ;

⁵ Nous n'entendons pas ici la restitution dans son sens philologique, à savoir l'« ajout d'un segment absent du témoin ou remplacé par un autre au cours de la tradition » (Frédéric Duval, *Les mots de l'édition*, Paris, 2015, p. 232).

- Lieu de rédaction. Cette information et la précédente sont livrées dans la mesure du possible. Les arguments qui fondent datation et identification figurent dans l'édition, afin de ne pas surcharger le contenu du tableau ;
- Expéditeur ;
- Destinataire. Expéditeur et destinataire sont eux aussi nommés lorsque leur identification le permet. Par souci de cohérence, ils figurent bien évidemment sous le nom utilisé dans l'édition ainsi que dans l'index (nom de lignage plutôt que nom de terre ou inversement) ;
- Réponse. Un « oui » présent dans cette colonne signale que la lettre concernée constitue la réponse à une missive échangée précédemment entre les deux correspondants mais pour laquelle aucun témoin n'a pu être retrouvé et dont la date exacte demeure inconnue.

Quand les allusions à une lettre perdue sont assez précises, celle-ci peut figurer dans une ligne à part du tableau. Elle se distingue alors des lettres éditées par l'absence d'un numéro propre ainsi que par la restitution entre crochets carrés des informations la concernant (c'est par exemple le cas entre les numéros 92 et 95).

Tabl. 1 | a. Tableau chronologique de la correspondance de Guy Chabot.

N°	Date	Lieu	Expéditeur	Destinataire	Réponse
1	03/05/1559	Paris	Anne de Montmorency	G. C.	oui
2	16/06/1559	Paris	Anne de Montmorency	G. C.	
3	24/06/1559	Paris	Anne de Montmorency	G. C.	oui
4	24/07/1559	Sainte-Foy- de-Longas	Antoine de Bourbon	G. C.	
8	31/01/1560	La Rochelle	G. C.	François de Lorraine	
9	11/02/1560	La Rochelle	G. C.	François de Lorraine	oui

N°	Date	Lieu	Expéditeur	Destinataire	Réponse
11	05/03/1560	Amboise	Charles de Burie	G. C.	oui
12	12/03/1560	La Rochelle	G. C.	François de Lorraine	
13	13/03/1560	Amboise	Chanterac	G. C.	
14	18/03/1560	Vivonne	de Morogues	G. C.	
15	20/03/1560	Fontainebleau	Charles Chabot	G. C.	
16	10/04/1560	Saint-Aulaye	G. C.	Antoine de Bourbon	oui

Tabl. 1 | b. Tableau chronologique de la correspondance de Guy Chabot.

N°	Date	Lieu	Expéditeur	Destinataire	Réponse
79	?/10/1563	La Rochelle	G. C.	Catherine de Médicis	
80	05/11/1563	La Rochelle	G. C.	Charles IX	oui
81	16/12/1563	Paris	Catherine de Médicis	G. C.	oui
84	16/04/1564	Jarnac	G. C.	Charles IX	
85	16/04/1564	Jarnac	G. C.	Catherine de Médicis	
86	16/04/1564	Jarnac	G. C.	Anne de Montmorency	
88	16/05/1564	Jarnac	G. C.	Charles IX	oui
89	16/05/1564	Jarnac	G. C.	Catherine de Médicis	
90	16/05/1564	Jarnac	G. C.	Michel de L'Hospital	
91	16/05/1564	Jarnac	G. C.	?	
92	21/07/1564	Montlieu-la-Garde	de La Mothe	G. C.	
...	[04/08/1564]	[Roussillon]	[Charles IX]	G. C.	
95	04/08/1564	Roussillon	Catherine	G. C.	oui
96	18/08/1564	Jarnac	G. C.	Catherine de Médicis	oui

N°	Date	Lieu	Expéditeur	Destinataire	Réponse
97	29/08/1564	Bourg-sur-Charente	Louis de Lansac	G. C.	
98	25/09/1564	Avignon	Louis de Lansac	G. C.	oui
...	[?/11/1564]	?	[G. C.]	[Catherine de Médicis]	
99	?/12/1564	Montpellier	Charles IX	G. C.	oui

III. Documents comptables et inventaires : un traitement particulier

Puisque la correspondance ne rassemble pas uniquement des lettres, il est indispensable de s'interroger sur le traitement à réserver à ces pièces jointes sans lesquelles les enjeux des échanges épistolaires perdraient de leur clarté. Sur ce point, de solides réflexions ont pu être déjà menées, dont on trouvera une présentation synthétique dans les *Conseils pour l'édition des textes médiévaux*⁶. Les remarques ici formulées reprennent directement le contenu de ce manuel.

Documents sériels, les comptes et les inventaires se caractérisent par une concentration de données relatives à un même thème. Toute la difficulté est alors d'« optimiser le rapport entre données transmises et volume de l'édition, sans priver totalement l'utilisateur du contact avec le texte original »⁷. Dans cette perspective, l'éditeur de comptes ou d'inventaire peut procéder à un certain nombre d'allègements pour fluidifier la lecture du texte, abandonnant notamment les formules introductives (telles que « item », « ci », « valant »). De fait, l'éditeur jouit en la matière d'une grande inventivité. Depuis les années 1980, les historiens privilégient une édition synthétique des documents sous la forme d'un tableau, afin de palier la profusion des données et leur éparpillement au gré

6 Françoise Viellard et Olivier Guyotjeannin, *Conseils pour l'édition des textes médiévaux*, t. I : *Conseils généraux*, Paris, 2014.

7 Étienne Hamon, « Les comptes de la fabrique de l'église Saint-Gervais-Saint-Protais de Gisors », dans F. Viellard et O. Guyotjeannin, *Conseils pour l'édition des textes médiévaux...*

le prix de l'ensemble (tabl. 2). Toutes les précisions concernant l'état des personnages ou le prix des denrées à l'unité ont ainsi été reléguées en note, toujours dans un souci de lisibilité. Notre objectif, lors de l'édition de ce document, s'avérait en effet purement financier : connaître le total des sommes engagées par le gouverneur auprès des marchands de La Rochelle afin de mieux cerner son autonomie économique.

Tabl. 2 | Inventaire des vivres livrés par Guy Chabot à la flotte du Grand Prieur en septembre 1560 édité à partir du manuscrit de la BNF.

Produit	Fournisseur	Client	Quantité	Prix
Vin	Jehan Chauvet ^a	Les capitaines Meullon (dit Morice), Compte, Fiasque, le s ^r de Charliez, le s ^r de La Bastide et Albisse	10 tonneaux de 2 pipes chacun	350 £ ^b
	M ^e Amateur Blandin	Jehan Cornette ^c	2 tonneaux	17 £ 10 s.
	<i>Id.</i>	Claude Thenard	1 pipe	70 £
	Le s ^r de Dampierre	Le capitaine Barche	2 tonneaux	52£ 10 s.
	Pierre Grousset	Claude Chenard ^d	3 pipes	70 £
	Jacques Pasquier	Jehan Cornette	4 pipes	70 £
	Le s ^r de Beaulieu	François de Lorraine	2 tonneaux	70 £
		[Totaux des vins :]	[20 tonneaux ^e]	[700 £ ^f]

a. Marchand tavernier de La Rochelle. Cette précision ainsi que les suivantes sont fournies par le rédacteur de l'inventaire.

b. Le prix du tonneau à l'unité est de 35 £.

c. Écrivain des galères du Grand prieur.

d. Secrétaire du s^r de Carces, lieutenant général du Grand prieur.

e. Ce total correspond à celui prévu par l'ordonnance du 16 septembre 1560.

f. Ce montant est le résultat de l'addition des différentes sommes mentionnées par l'inventaire mais il correspond exactement au prix de 20 tonneaux à 35 £ le tonneau.

Produit	Fournisseur	Client	Quantité	Prix
Biscuits	Mathurin Digeon ^g	Jacques de Barberousse ^h	20 quintaux	55 £ ⁱ
	David Bailly	Jacques de Barberousse	16 quintaux 41 livres	44 £ 2 s. 7 d.
	Clement Cottin	Jacques de Barberousse	7 quintaux 35 livres	20 £ 4 s. 3 d.
	Clement Cottin	Jehan Cornette	32 quintaux	88 £
	Jacques Boucher	Jehan Cornette	11 quintaux 65 livres	32 £ 9 d.
	Julien Leblanc	Jehan Cornette	49 quintaux 87 livres	137 £ 2 s. 10 d.
	Julien Leblanc	Jacques de Barberousse	9 quintaux 60 livres	26 £ 8 s.
	Jehan Douet le Jeune	Claude Thenard	7 quintaux 16 livres	19 £ 13 s. 9 d.
	Michel Gasquet	Claude Thenard	37 quintaux ½	103 £ 2 s. 6 d.
	Louys Blanchard	Claude Thenard	18 quintaux 30 livres	50 £ 6 s. 6 d.
	Louys Blanchard	Claude Thenard	4 quintaux 58 livres	12 £ 11 s. 11 d.
	Mathurin Turmeau	Le capitaine La Bastide	73 quintaux ½	202 £. 2 s. 6 d.
	Nicolas Liet	Le capitaine La Bastide	36 quintaux 47 livres	100 £ 5 s. 10 d.

g. Boulanger de La Rochelle.

h. Commis du comte de Fiesque.

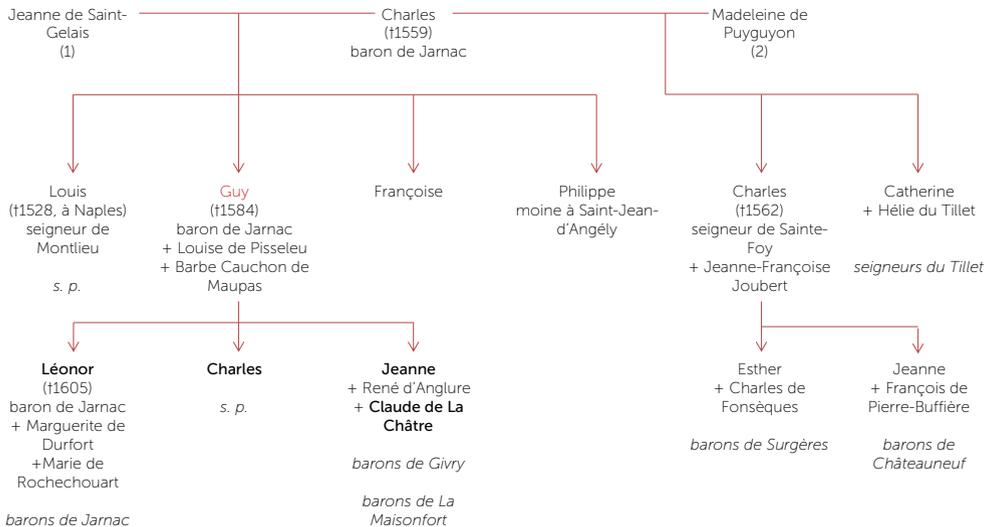
i. Le prix du quintal est de 55 s.

Dès lors, il n'est pas surprenant de constater entre crochets carrés la présence d'informations rajoutées par les soins de l'éditeur, telles que le prix total des vins, ceci afin de vérifier leur cohérence avec les montants réclamés au même moment par le baron de Jarnac à la monarchie dans sa correspondance.

IV. Le « matériel d'accompagnement » : une nécessité de l'édition

Le matériel d'accompagnement désigne l'ensemble des instruments ou outils de travail réunis en annexe de l'édition, « dont le but est de faciliter la lecture du texte en fournissant au lecteur des éléments de compréhension supplémentaires qui ne peuvent prendre place en note »⁸. Ces derniers peuvent être difficiles à intégrer au corps du texte (car trop longs ou trop complexes à présenter), ne prendre sens qu'une fois rassemblés, ou revenir de manière récurrente au fil du texte. Le cas de l'arbre généalogique, par exemple, est caractéristique : une telle présentation figurée manifeste avec bien plus de clarté les liens de parenté existant entre deux personnages qu'une explication détaillée (fig. 2). Si la nature et le nombre des documents d'accompagnement dépendent du texte édité, il convient de garder à l'esprit que ceux-ci ne doivent jamais être redondants, mais bien mettre en exergue une information particulière ou révéler

Fig. 2 | Arbre généalogique des Chabot de Jarnac.



8 Christine Nougaret et Élisabeth Parinet, *L'édition critique des textes contemporains, XIX^e-XXI^e siècle*, Paris, 2015.

un élément inédit malaisé à indiquer dans les notes de commentaire du texte. On peut mentionner, en complément du tableau chronologique évoqué plus haut, trois types d'outils pertinents dans le cas d'une correspondance.

Arbre généalogique et dictionnaire biographique sont essentiels pour comprendre qui sont les personnages incontournables d'une correspondance nobiliaire, dans la mesure où celle-ci se nourrit avant tout de solides sociabilités familiales et guerrières. On pourra ainsi distinguer les correspondants des autres membres du lignage en faisant figurer leur nom en gras dans l'arbre généalogique. Les notices du dictionnaire, quant à elles, éclairent le lecteur sur le parcours des personnages et le renseignent notamment sur les diverses fonctions qui leur furent dévolues au cours de leur carrière. Elles rassemblent donc les éléments épars fournis tout au long de l'édition sur les interlocuteurs du gouverneur de La Rochelle.

Pour cerner l'inscription du gouverneur dans le territoire confié à sa responsabilité, nous avons également proposé une carte (fig. 3) ainsi qu'un état de ses déplacements (tabl. 3). La carte a l'avantage de révéler la distance séparant l'Aunis des terres du gouverneur (la plus proche d'entre elles, Jarnac, se trouve à près de quatre-vingt-dix kilomètres de La Rochelle), tandis que l'état de ses déplacements (établi à partir des lieux de rédaction mentionnés à la fin des missives) souligne ses absences relativement fréquentes de La Rochelle⁹. Ces deux représentations, mises en regard l'une de l'autre, nous ont donc logiquement conduite à nous interroger sur les moyens laissés à la disposition du gouverneur de La Rochelle pour appliquer les décisions royales lorsqu'il s'absentait du territoire placé sous sa responsabilité. En effet, loin d'amener à conclure à un éloignement systématique et inconscient de son auteur, la correspondance invite plutôt à étudier le remplacement du gouverneur par des hommes de confiance choisis par ses soins avec l'aval de la Couronne.

9 Ce constat appelle à la prudence, car les déplacements de Guy Chabot nous échappent en grande partie, contrairement à ceux d'un autre gouverneur de la même période, Bertrand de Gordes (Stéphane Gal, Mark Greengrass et Thierry Rentet, *Bertrand de Gordes, lieutenant général du roi en Dauphiné. Correspondance reçue (1572)*, Fontaine, 2017, p. 21).

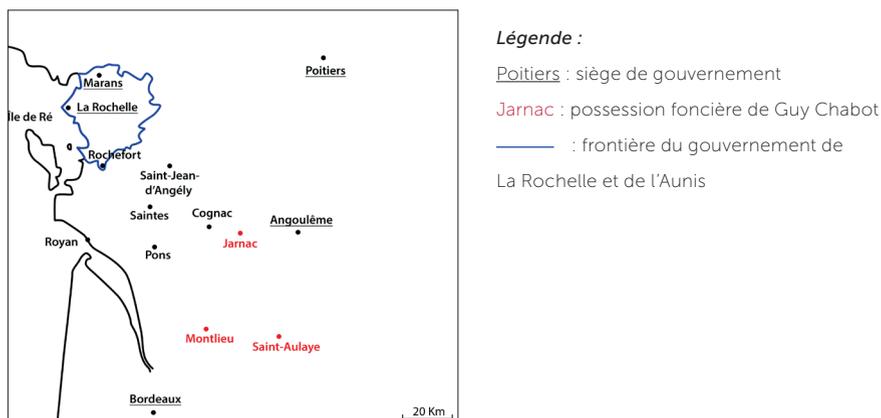


Fig. 3 | Les possessions de Guy Chabot et le gouvernement de La Rochelle.

Type de lieu	Localité	Occurrences
Villes du gouvernement	La Rochelle	12
Possessions familiales	Jarnac	36
	Saint-Aulaye	9
	Montlieu	4
Autres lieux	Mansle	1
	Barbezieux	1

Tabl. 3 | Les lieux de rédaction des lettres de Guy Chabot, de 1559 à 1567.

Enfin, il nous importait d'envisager la périodicité des échanges épistolaires noués par Guy Chabot au cours des treize années de pouvoir qu'il exerça à La Rochelle. Le graphique réalisé, qui ne prend en compte que les lettres dont au moins l'année de rédaction est sûre, se déploie année après année et distingue les lettres reçues des lettres envoyées par le gouverneur (fig. 4). En ont été également exclues les lettres perdues mais identifiées dans le tableau chronologique, ce qui explique le léger décalage que l'on peut observer entre ces deux documents. Malgré tout, le graphique donne à voir une intéressante succession de périodes de pics et de périodes de creux dans l'écriture épistolaire de Guy Chabot. Certaines années sont marquées par un

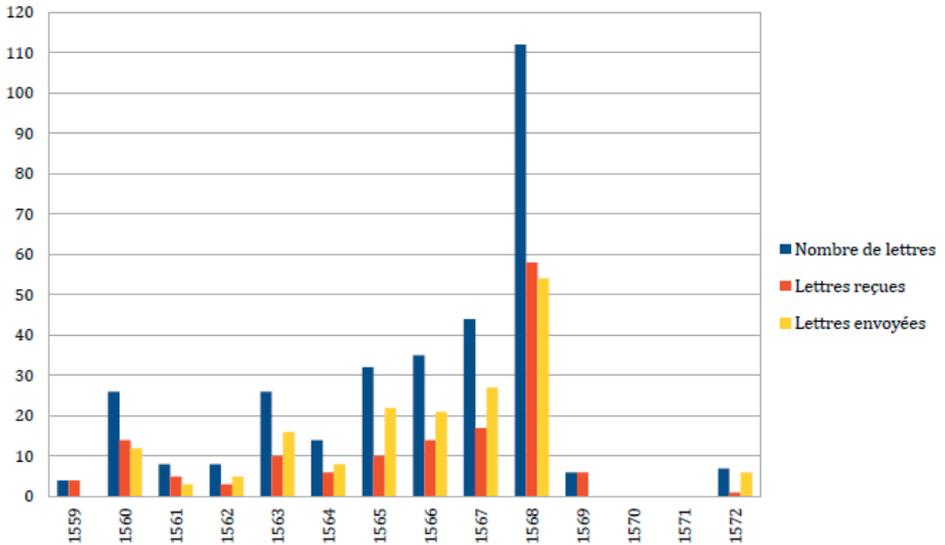


Fig. 4 | Répartition annuelle de la correspondance de Guy Chabot.

apparent manque d'investissement dans la correspondance, ce qui pose véritablement question, en particulier les années 1559 et 1562, puisque celles-ci voient respectivement la prise de fonction du baron de Jarnac et le déclenchement de la première guerre de Religion. On peut aussi s'étonner de la brutalité avec laquelle Guy Chabot cesse de prendre la plume entre 1569 et 1571, période qui correspond en réalité à l'effacement progressif du gouverneur, évincé du jeu politique rochelais bien que maintenu en fonction jusqu'à sa révocation officielle, qui intervint en 1572.

V. Conclusion

Ces quelques exemples soulignent le rôle de l'éditeur comme médiateur indispensable à l'exploitation des sources inédites en histoire. Quelle que soit la qualité de l'édition, éditer ne peut se limiter à livrer un texte brut. Au contraire, la démarche éditoriale ne prend sens que si l'éditeur livre au lecteur du corpus des clefs de

compréhension adéquates et les outils propices à son appropriation. C'est dans cette perspective que le chercheur se place comme médiateur entre un texte et un public. D'autre part, force est de constater que l'élaboration d'outils tels que ceux évoqués ci-dessus est également précieuse pour le chercheur lui-même, car ces derniers rendent saillantes des réalités autrement noyées dans le flot des informations livrées par la correspondance, source fleuve par excellence.

ÉLISABETH SOSSON

Archiviste paléographe (prom. 2018)
Conservatrice des bibliothèques

Donner à lire les sources Problématiques d'édition des « papyri mythologiques » de la BNF

ÉMIL JOUBERT ◆

L'édition des sources inédites pose de nombreuses questions quant à la façon de les donner à lire. Leur format peut en effet être très différent du codex relié auquel s'attend le lecteur contemporain. Par ailleurs, l'histoire de ces sources a parfois modifié leur aspect originel que l'édition peut tenter de restituer. Un document ancien peut en outre faire appel à des formes de compositions très différentes des nôtres et parfois difficiles à appréhender – il faut ainsi commencer par comprendre comment lire les sources avant de savoir comment les donner à lire par une édition.

La XXI^e dynastie égyptienne (1069-945 av. J.-C.) voit l'apparition de nouveaux modèles de manuscrits funéraires attestés dans les tombes du clergé d'Amon de la région thébaine¹. En plus des Livres des morts traditionnels composés d'un nombre variable de formules éventuellement illustrées par des vignettes placées dans un registre supérieur se développent des compositions où l'image prend la préséance sur le texte qui peut alors être réduit à de simples légendes. Ces compositions font appel à divers motifs issus de la littérature funéraire privée comme royale des époques antérieures mais les rassemblent souvent avec une iconographie que le manque de références textuelles rend

¹ Pour une analyse générale de la littérature funéraire de l'époque, voir Andrzej Niwiński, *Studies on the Illustrated Theban funerary papyri of the 11th and 10th centuries B.C.*, Fribourg/Göttingen, 1989 (Orbis Biblicus et Orientalis, 86), 49 pl., en ligne : <https://doi.org/10.5167/uzh-156842>.

difficile à interpréter. Ces documents sont parfois perçus comme le produit peu légitime de l'incompréhension des textes religieux antérieurs, une opinion reflétant la perception péjorative que l'on peut avoir de l'ensemble de la Troisième Période intermédiaire (1069-664 av. J.-C.). La difficulté d'aborder ce type de sources se retrouve dans les problèmes d'édition spécifiques que pose l'exemple des papyri funéraires de Tanytamon² et de Khonsoumes³ conservés à la Bibliothèque nationale de France.

I. Analyse matérielle et reconstitution de l'aspect original des manuscrits

La présentation actuelle de ces sources est la première cause d'interrogation. Les manuscrits ont été altérés par le temps et la lumière, entraînant la dégradation de certaines couleurs, le bleu et le jaune. Par ailleurs, les rouleaux de papyrus ont été découpés, contrecollés sur papier et encadrés sous verre lors de leur entrée dans les collections au XIX^e siècle. L'ancienneté de ce découpage et les mouvements de collections ne permettent pas *a priori* de connaître l'ordre exact dans lequel il faut remonter les fragments – ni même parfois de savoir s'ils appartenaient bien au même rouleau initial.

La reconstitution de l'apparence originale des papyri peut être assurée grâce à une analyse de leur structure matérielle, encore inédite pour ces documents par ailleurs déjà en partie publiés⁴. Ainsi, une comparaison des fibres du bord des différents fragments du papyrus de Khonsoumes permet de montrer qu'ils appartenaient bien au même rouleau et doivent être remontés avec, de droite à gauche, les fragments 155, 154 et 153. La structure des feuilles du papyrus montre que ce remontage est cohérent.

² BNF, Manuscrits, Égyptien 170-173, en ligne : <https://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc57415q> [consulté le 3 février 2020].

³ BNF, Manuscrits, Égyptien 153-155, en ligne : <https://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc84279> [consulté le 3 février 2020].

⁴ Papyrus de Khonsoumes : Alexandre Piankoff et Natacha Rambova, *Mythological Papyri*, 2 t., New York, 1957, t. I, p. 210-215 et t. II, pl. 30. Papyrus de Tanytamon : A. Piankoff, « The funerary papyrus of Tent-Amon », dans *Egyptian Religion*, t. 4, 1936, p. 49-70.

Le papyrus de Tanytamon est un cas plus complexe, le montage actuel ne permettant pas de faire de comparaison de fibres entre les différents fragments. Par ailleurs, l'ordre de remontage suggéré par la numérotation de la BNF avait été contesté par l'éditeur précédent qui proposait la succession de fragments suivante (de droite à gauche) : 170, 171, 173, 172⁵. Pour vérifier une proposition de remontage, on peut s'intéresser aux feuilles composant le manuscrit. En effet, les scribes chargés de la rédaction des livres funéraires travaillaient à partir de rouleaux manufacturés composés normalement de vingt feuilles de papyrus d'un format régulier (environ 48 × 21 cm) assemblées entre elles. Les feuilles y sont normalement montées en recto – c'est-à-dire que les fibres de la surface intérieure du rouleau sont parallèles à la longueur du rouleau – ce qui simplifie l'écriture en limitant les risques que le roseau s'attache aux fibres. En revanche, la première feuille d'un rouleau est le plus souvent montée en verso – fibres perpendiculaires au rouleau – et habituellement non inscrite ; elle joue ainsi un rôle de page de garde en protégeant le début du manuscrit et en facilitant l'inscription d'un titre sur l'extérieur du rouleau alors en recto. Les manuscrits funéraires de la XXI^e dynastie sont souvent réalisés à partir de rouleaux coupés en deux dans le sens de la largeur et donc hauts d'une vingtaine de centimètres⁶ (comme c'est le cas ici). Une analyse de la structure des papyri consiste à repérer les joints existants entre les feuilles afin de pouvoir mesurer la largeur de celles-ci et ainsi de vérifier si l'assemblage des différents fragments donne des feuilles d'une largeur cohérente. Menée sur le papyrus de Tanytamon, cette étude a pu confirmer l'ordre proposé initialement par la BNF (de droite à gauche : 170, 171, 172, 173⁷) ; elle a par ailleurs mis en évidence la présence d'une feuille montée en verso au début du fragment 172, ce qui suggère que le manuscrit original a été composé par la réunion de deux rouleaux réalisés par des scribes différents (fig. 1).

5 A. Piankoff, « The funerary... », p. 61.

6 A. Niwiński, *Studies on the Illustrated Theban funerary papyri...*, p. 69-75.

7 La détérioration plus importante des fragments 170 et 173 suggère par ailleurs leur position liminale dans le rouleau original.

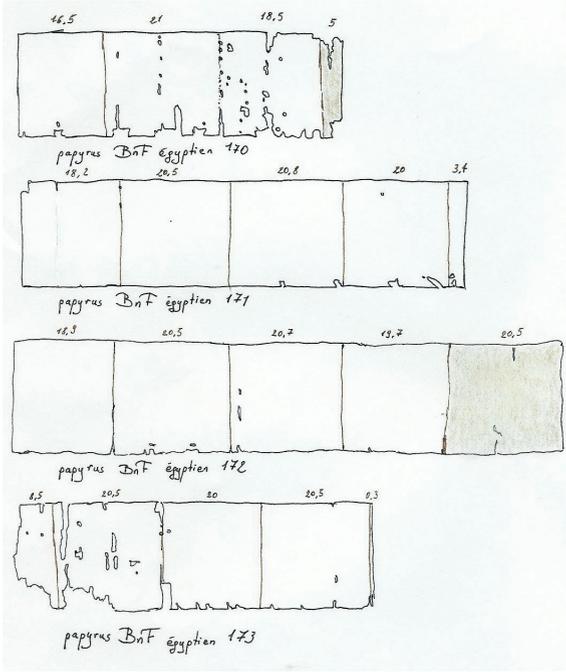
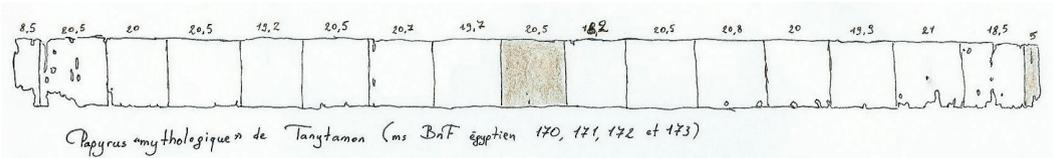


Fig. 1 | a. Structure du papyrus de Tanytamon, état actuel. Indication des dimensions des feuilles et représentation en brun des feuilles montées en verso (schéma de l'auteur).

Fig. 1 | b. Papyrus de Tanytamon, reconstitution du rouleau initial (schéma de l'auteur).



II. Sens de lecture des manuscrits

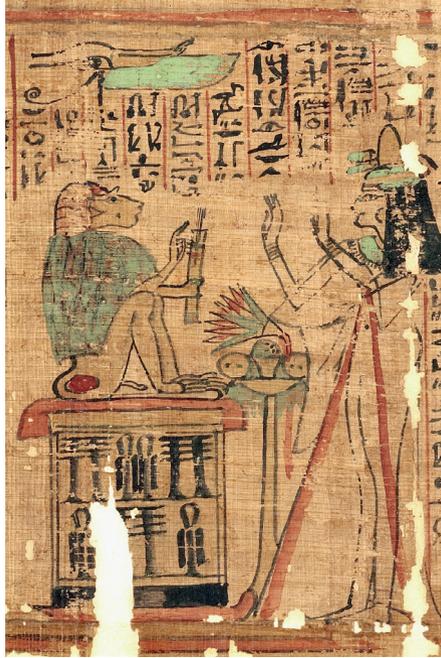
1. Sens de lecture des textes

Une fois restituée l'apparence originale, il faut savoir dans quel sens lire les manuscrits. Les hiéroglyphes peuvent en effet être inscrits de droite à gauche ou de gauche à droite. La plupart du temps, le sens de lecture du texte se voit à l'orientation des signes – les hiéroglyphes représentant des êtres animés sont tournés vers le début du texte. Si le sens préférentiel d'écriture, systématique dans la cursive, se fait de droite à gauche, l'écriture de gauche à droite peut être employée pour des besoins de symétrie ou d'adaptation du texte à la

sens des signes



« Thot, maître des hiéroglyphes, scribe de Maât de l'Ennéade, accorde moi par écrit une offrande, des rafraîchissements, comme à Râ, maître de ma ville. »



« Faire une adoration par l'Osiris de la maîtresse de maison, chanteuse-choriste d'Amon-Râ roi des dieux Tanytamon juste de voix. »

Fig. 2 | Scène d'adoration à Thot (BNF, Manuscrits, Égyptien 170, papyrus mythologique de Tanytamon).

représentation qu'il complète – ainsi les hiéroglyphes d'un texte se rapportant à une figure adoptent le plus souvent la même orientation que celle-ci. Le sens de lecture du texte peut par ailleurs aider à comprendre l'image égyptienne pour laquelle il n'existe pas d'ordre de lecture conventionnel et systématique. Il constitue ainsi ce que Valérie Angenot appelle un « marqueur de vectorialité »⁸.

La figure 2 montre un exemple d'utilisation de sens de lecture dans une scène d'adoration à Thot par Tanytamon où les signes des légendes correspondant à chaque personnage sont orientés dans la même direction qu'eux (fig. 2). Le phénomène peut être plus subtil,

8 Voir notamment : Valérie Angenot, « Lire la paroi. Les vectorialités dans l'imagerie des tombes privées de l'Ancien Empire Égyptien », dans *Annales d'Histoire de l'art et d'archéologie*, t. 18, 1996 ; ainsi que « Le texte en écriture rétrograde de la tombe de Sennefer et les scribes "montrant du doigt" – étude sur les vectorialités », dans *Thèbes aux 101 portes – Mélanges à la mémoire de Roland Tefnin*, dir. Eugène Warmenbol et Valérie Angenot, Turnhout, 2010, p. 12-25.



Fig. 3 | Sens de lecture d'une scène du papyrus de Tanytamon (BNF, Manuscrits, Égyptien 171).

ainsi la figure 3 montre la barque solaire accueillie par un dieu en exaltation. Si la légende décrivant le dieu est rédigée dans la même orientation que lui, le cri qu'il pousse pour accueillir la barque est orienté de la même façon que celle-ci, soulignant ainsi sa destination (fig. 3).

2. Sens de lecture global

Les scènes, textes et légendes sont inclus dans un sens de lecture général du manuscrit. Au contraire des Livres des morts du Nouvel Empire (1550-1069 av. J.-C.) rédigés de gauche à droite en écriture rétrograde, les compositions funéraires de la XXI^e dynastie adoptent le plus souvent un sens de lecture plus naturel de droite à gauche ; ce sens est souligné dans le papyrus de Tanytamon par l'orientation de la défunte qui, dans la plupart du manuscrit, s'avance vers les divinités de l'au-delà et la fin du rouleau. La monotonie qui pourrait résulter de la succession de scènes semblables présentant la défunte tournée vers la droite est tempérée par l'alternance entre des scènes à la composition centrée et d'autres orientées (avec un sens de lecture), ou encore en un ou plusieurs registres. Ces compositions laissent cependant entrevoir le sens de lecture global. Même des scènes très symétriques en apparence, comme celle de la figure 4, présentent de discrets indices de

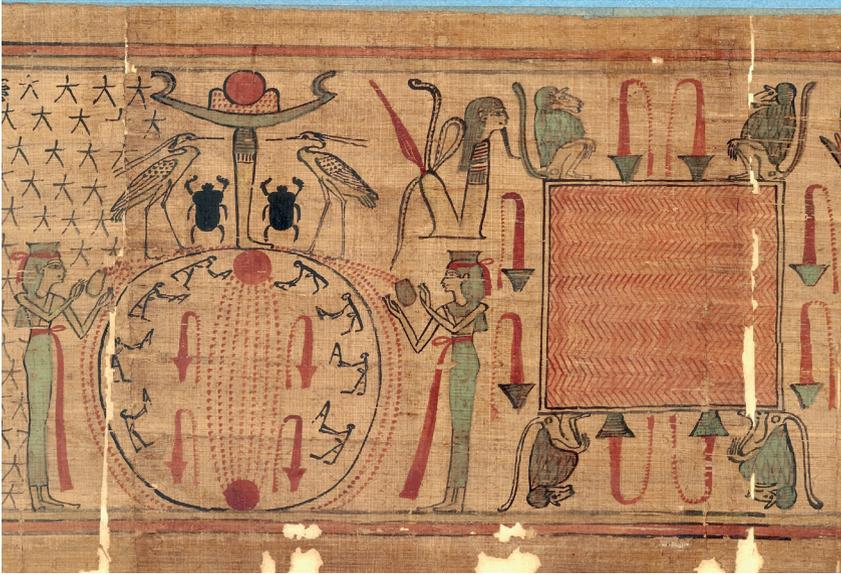


Fig. 4 | Scène du papyrus de Tanytamon (BNF, Manuscrits, Égyptien 172).

« vectorialité » – comme la divinité coutelière tournant la tête vers le début du texte (fig. 4), une position d'autant plus significative qu'elle est peu fréquente dans l'art égyptien. L'articulation des scènes entre elles peut par ailleurs contribuer à un certain dynamisme de lecture. Ainsi, le fragment 172 présente une succession de scènes qui peuvent être perçues indépendamment les unes des autres ou incluses dans des ensembles symétriques plus vastes (fig. 5). On remarque que la représentation rigoureusement symétrique du lac de feu qu'on peut y observer se trouve à une position charnière entre deux groupes de scènes symétriques entre elles (isolées par les cadres en traits continus et en tirets) et permet ainsi une lecture fluide d'un groupe de scènes à l'autre – l'apparent statisme de cette représentation est donc paradoxalement un facteur de dynamisme. Ce jeu de lecture des scènes, qui ne doivent pas seulement être perçues isolément mais à l'inverse liées les unes aux autres, mérite d'être souligné dans une édition censée mettre en exergue la perception qu'il est possible d'avoir d'une composition consultée initialement sous forme de rouleau.

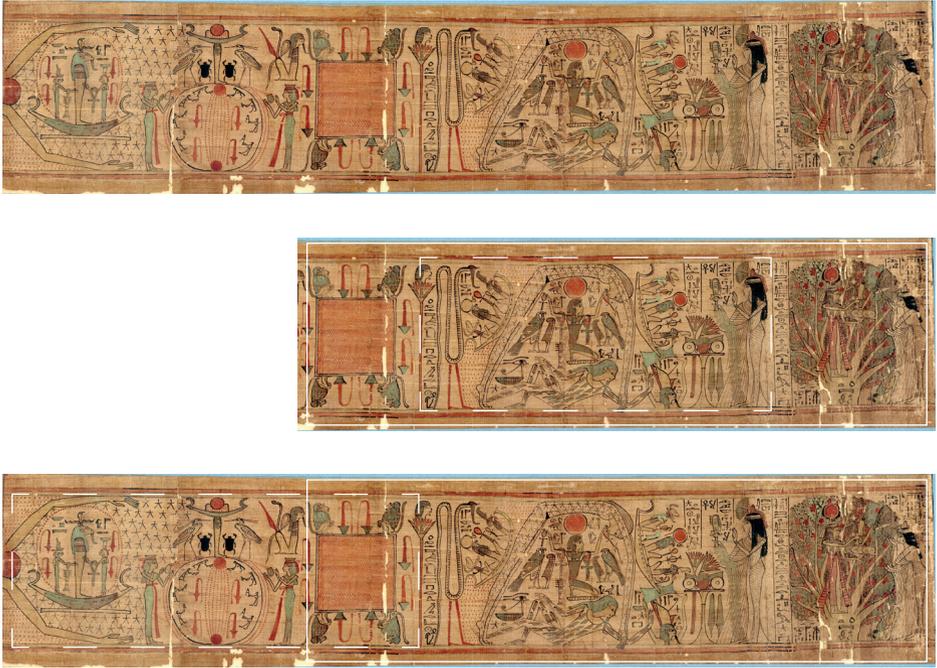


Fig. 5 | Différentes perceptions d'ensembles possibles de scènes du papyrus de Tanytamon (BNF, Manuscrits, Égyptien 172).

3. La question des registres

La question du sens de lecture se pose de manière accrue lorsque le texte est divisé en registres comme c'est par exemple le cas dans le fragment 171 du papyrus de Tanytamon (fig. 6). Faut-il alors lire d'abord le registre supérieur puis le registre inférieur ou plutôt les éclairer l'un par l'autre comme les vignettes du registre supérieur pouvaient compléter les formules des Livres des morts du Nouvel Empire ? Malgré l'absence d'un lien aussi explicitement affirmé dans cet exemple, un passage du fragment 173 pousse à retenir cette seconde hypothèse, on y observe en effet quatre barques disposées en deux registres superposés où l'on remarque que les barques sont parallèles d'un registre sur l'autre mais différent plus fortement au sein d'un même registre (fig. 7). À la lumière de ces exemples, l'examen du texte correspondant révèle des éléments structurels

Ba vivant de Tanytamon		Participation aux fêtes religieuses, discours des dieux funéraires : vie éternelle
Aiguières et pains		Texte de purification, sortie au jour
Adoration aux baou de la chambre cachée		Invocation aux Ennéades, réception d'offrandes
Faucon divin		Liberté du ba, sortie au jour, offrandes, participation aux fêtes religieuses
Adoration à l'Occident		Invocation à plusieurs dieux

Fig. 8 | Correspondance entre le texte et les vignettes dans le fragment 171 du papyrus de Tanytamon (BNF, Manuscrits, Égyptien 171).

confrontation permet d'avoir une idée parfois très précise des modèles qui ont été employés pour leur réalisation et donc de remonter aux sources des sources à notre disposition. Le programme iconographique de ce papyrus s'intégrait par ailleurs dans un ensemble plus vaste incluant le reste du mobilier de la défunte qui pouvait être décoré avec des scènes similaires – ainsi son cercueil interne montre-t-il lui aussi,

entre autres choses, une scène où la défunte est abreuvée par la déesse du sycamore¹⁰.

5. *Le sens de lecture du papyrus de Khonsoumes*

La lecture du papyrus de Khonsoumes présente des problèmes plus spécifiques. Ce document est composé d'extraits de différentes compositions funéraires antérieures royales et privées : la dernière heure du Livre de l'Amdouat (ou Livre de la chambre cachée), la scène finale du Livre des portes, des passages liés au « Livre de la Terre » et le début des formules 26 et 30 du Livre des morts.

a. Écriture rétrograde et copie à l'envers

Le Livre de l'Amdouat est une composition royale du Nouvel Empire décrivant le voyage nocturne du soleil dans l'autre monde et ayant la particularité d'être rédigée en écriture rétrograde, c'est-à-dire que le sens de lecture des colonnes se fait dans l'ordre inverse de celui suggéré par l'orientation des hiéroglyphes – une transposition dans nos habitudes de lecture pourrait consister à lire les lignes d'un texte de bas en haut plutôt que de haut en bas. Cette particularité de rédaction pourrait là encore constituer un « marqueur de vectorialité » en permettant aux hiéroglyphes d'avoir la même orientation que la barque divine qu'ils décrivent tout en donnant au texte la même progression que celle de l'astre représenté¹¹.

Le registre supérieur du fragment 155 respecte le sens de lecture rétrograde. De tels textes étaient cependant copiés la plupart du temps dans l'ordre de rédaction naturel des scribes, c'est-à-dire de droite à gauche pour un texte censé se lire de gauche à droite – on parle de copie à l'envers d'un texte en écriture rétrograde¹². Dans

¹⁰ Paris, musée du Louvre, N 2562.

¹¹ Florence Maurci-Barberio, « Copie de textes à l'envers dans les tombes royales », dans *Deir el-Médineh et la Vallée des Rois. La vie en Égypte au temps des pharaons du Nouvel Empire. Actes du colloque organisé au musée du Louvre les 3 et 4 mai 2002*, dir. Guillemette Andreu, Paris, 2003, p. 173-194.

¹² Abdel-Aziz Fahmy Sadek, *Contribution à l'étude de l'Amdouat, les variantes tardives du Livre de l'Amdouat dans les papyrus du Musée du Caire*, Fribourg, 1985 (Orbis Biblicus et Orientalis, 65), p. 305-311, en ligne : <https://doi.org/10.5167/uzh-150310>.

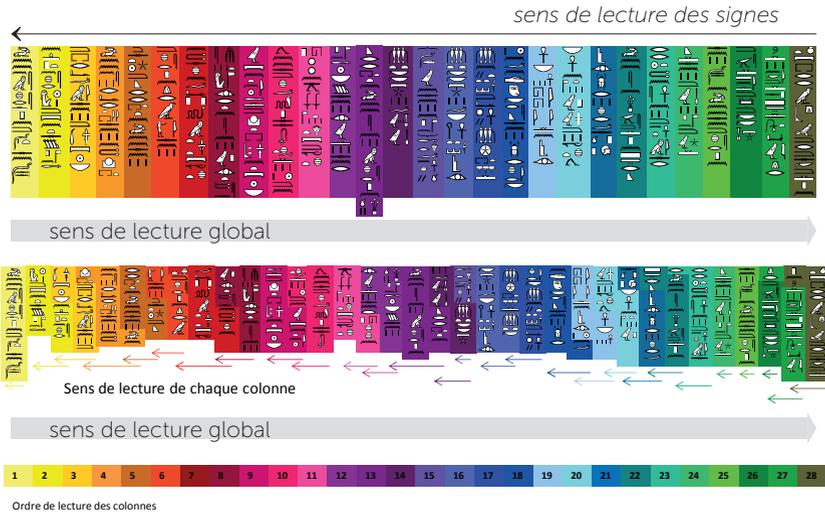


Fig. 9 | Restitution d'un modèle théorique en écriture rétrograde et des déstructurations engendrées par sa copie à l'envers dans le registre inférieur du papyrus de Khonsoumes (BNF, Manuscrits, Égyptien 155).

nombre de cas, ce type de copie a mené à des déstructurations internes du texte à un moment ou un autre de la tradition – c'est ce qui s'est produit dans les registres médians et inférieurs de ce fragment. Cette spécificité rend le texte inintelligible dans son état actuel et oblige à restituer le texte en croisant les déstructurations possibles et les versions connues par ailleurs (fig. 9).

b. *Sens de lecture global*

La présence d'un texte suivant en théorie un ordre de lecture rétrograde à l'extrémité droite du papyrus pose un certain nombre de problèmes quant à l'appréhension de la façon dont il faut lire celui-ci. En effet, cette partie du papyrus se présente en miroir de l'extrémité gauche du manuscrit qui se lit de droite à gauche. Ajoutons qu'une orientation générale de droite à gauche correspondrait au sens concret de rédaction du document ainsi qu'aux habitudes de lecture des livres funéraires de l'époque.

On peut tenter de préciser cette première approche par l'observation de l'orientation des barques solaires – éléments centraux de



Fig. 10 | Indices de « vectorialité » du papyrus de Khonsoumes (BNF, Manuscrits, Égyptien 155-153).

chacune des compositions en jeu – qui pourrait donner une idée du sens de lecture global, de la même façon que l’orientation de la défunte donnait le sens de lecture du papyrus de Tanytamon. Cette tentative révèle pourtant là encore une opposition marquée entre deux sens de lecture possibles différents. La figure 10 résume les divers éléments contribuant à la « vectorialité » de ce papyrus (fig. 10).

Cette apparente contradiction se résout en cessant de chercher à comprendre le papyrus comme support d’un texte continu offrant un récit ordonné à un lecteur potentiel – lecteur qu’exclut *a priori* la vocation du manuscrit à accompagner son propriétaire dans la tombe où il constitue une part d’un matériel funéraire à fonction au moins en partie symbolique – et en y voyant plutôt la projection d’un espace destiné à entourer le défunt. Les différentes orientations observées dans le papyrus s’articulent autour de la scène centrale. Si l’on replie le manuscrit suivant cet angle de symétrie, on obtient un sens de lecture unique et cohérent accompagnant la représentation de la sortie du soleil du monde souterrain et mettant en parallèle le Livre de l’Amdouat et le « Livre de la Terre » (fig. 11). Cette organisation est soulignée par le contenu du manuscrit. La figure du dieu Noun élevant la barque solaire trouve ainsi des échos à chaque extrémité du papyrus où un dieu s’apprête à recevoir l’astre – Chou à droite et Tatenen à gauche. La mise en pendant de ce dernier dieu avec la scène centrale figurant Noun est d’autant plus significative qu’elle reprend une scène du « Livre de la Terre » où les deux divinités sont disposées de manière complémentaire dans une composition semblable.

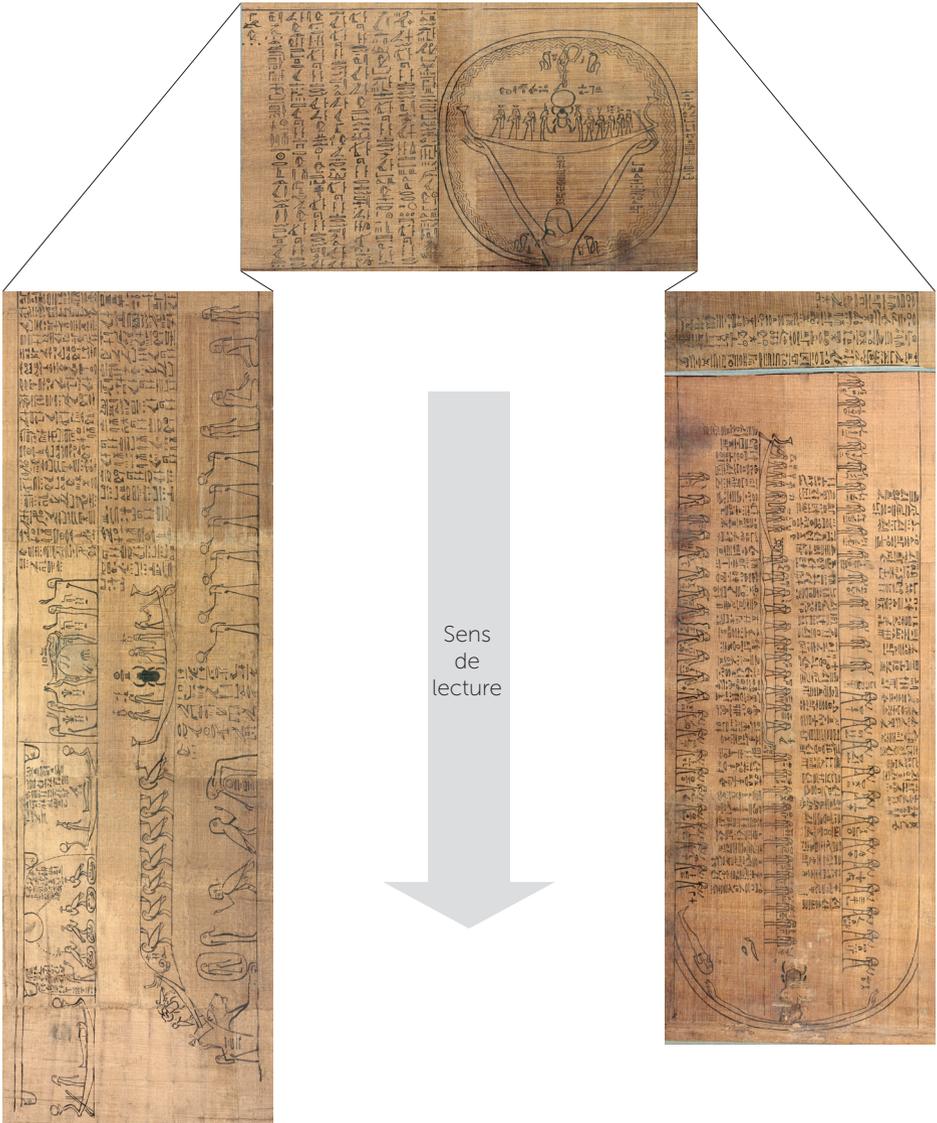


Fig. 11 | Le papyrus de Khonsoumes comme projection d'un espace (BNF, Manuscrits, Égyptien 155-153).

L'originalité de cet assemblage complexe de scènes incite à lui chercher des parallèles afin de mieux comprendre sa signification. Les reprises du Livre des portes et du « Livre de la Terre » sont très rares dans les manuscrits égyptiens : le premier n'est employé que dans le papyrus d'Anhay¹³, le second dans celui de Djedkhonsouiousânkh¹⁴ ; la seule reprise attestée des trois compositions dans un assemblage semblable se trouve dans le couloir XIII.3 de la tombe de Padiaménope, plus tardive de quelques siècles mais dont Claude Traunecker a récemment émis l'hypothèse qu'elle pourrait reprendre le modèle de l'Osiréion d'Abydos construit par Séthi I^{er} (1290-1279 av. J.-C.)¹⁵. Le papyrus pourrait donc être la transposition manuscrite d'un modèle architectural exprimant la renaissance du dieu Osiris afin de conférer à son propriétaire une existence éternelle.

III. Conclusion

Le cas des « papyri mythologiques » de la BNF est donc un exemple représentatif du travail sur les sources qu'une édition demande. Le besoin de donner à lire, notamment lorsque le support original diffère du codex imprimé, appelle à questionner la perception des contemporains. Cette interrogation passe par la restitution d'un aspect originel éventuellement altéré, par l'étude des mécanismes de lecture – ordre de lecture, perception des scènes séparément ou comme des ensembles plus ou moins circonstanciés – ainsi que par l'étude du jeu de référence mis en œuvre pour le lecteur.

ÉMIL JOUBERT

Archiviste paléographe (prom. 2019)
Doctorant à Sorbonne Université

¹³ Londres, British Museum, BM EA 10472.

¹⁴ Paris, musée du Louvre, N 3276, n° 29, dans A. Piankoff et N. Rambova, *Mythological Papyri...*

¹⁵ Claude Traunecker et Isabelle Régen, « La tombe du prêtre Padiamenopé (TT 33) : éclairages nouveaux », dans *Bulletin de la Société française d'égyptologie*, t. 193-194, nov. 2015-mars 2016, p. 52-83.

Ovide, paratexte et translation : ce que l'*Ovide moralisé* doit aux commentaires des *Métamorphoses*

LAURA ENDRESS ◆

Le chercheur philologue qui s'intéresse à la réception médiévale des œuvres d'Ovide se voit rapidement confronté à une grande masse de sources inédites. Si nous prenons l'exemple des *Métamorphoses*, l'épopée latine composée par Ovide au 1^{er} siècle de notre ère, nous constatons que le Moyen Âge nous a légué plusieurs centaines de témoins du poème ovidien, dans lesquels ce dernier est souvent accompagné de gloses et parfois de commentaires étendus, sans même parler des œuvres mythographiques et littéraires qui s'en inspirent¹. Les *Métamorphoses* ont également été adaptées en français

1 Pour une liste de témoins des *Métamorphoses*, voir Franco Munari, *Catalogue of the MSS of Ovid's Metamorphoses*, Londres, 1957 ; et ses suppléments « Supplemento al catalogo dei manoscritti delle *Metamorfosi* ovidiane », dans *Rivista di filologia et di istruzione classica*, t. 93, 1965, p. 288-297, et « Secondo supplemento al catalogo dei manoscritti delle *Metamorfosi* ovidiane », dans *Studia Florentina Alexandro Ronconi sexagenario oblata*, Rome, 1970, p. 275-280 ; complétés par Frank T. Coulson, « Addenda to Munari's catalogues of the manuscripts of Ovid's *Metamorphoses* », dans *Revue d'histoire des textes*, t. 25, 1995, p. 91-127, et « Addenda to Munari's catalogues of the manuscripts of Ovid's *Metamorphoses* (II) », dans *Manuscripta*, t. 40, 1996, p. 115-118 ; voir enfin Juan A. Estévez Sola, « New manuscript witnesses of Ovid's *Metamorphoses* », dans *Exemplaria Classica*, t. 17, 2013, p. 189-206. Le répertoire de Munari est à consulter à l'aide de F. T. Coulson, « A bibliographical update and *corrigenda minora* to Munari's catalogues of the manuscripts of Ovid's *Metamorphoses* », dans *Manuscripta*, t. 38, 1994, p. 3-22. Pour un répertoire de commentaires et autres textes en rapport avec l'œuvre d'Ovide, voir Frank T. Coulson et Bruno Roy, *Incipitarius Ovidianus. A finding guide to the study of Ovid in the Middle Ages*, Turnhout, 2000.

durant le Moyen Âge, sous forme d'un poème de quelque 72 000 octosyllabes, composé vers le début du ^{xiv}^e siècle par un auteur anonyme². Loin d'être une simple traduction du texte ovidien, ce poème en moyen français se distingue par ses nombreux ajouts et innovations par rapport à son modèle. Ces matériaux supplémentaires sont de nature diverse : on trouve des interprétations allégoriques que l'auteur propose pour rendre acceptables à son public médiéval chrétien les mythes issus de l'Antiquité polythéiste, mais également un grand nombre d'autres innovations qui s'intègrent sur une échelle plus fine aux récits traduits du modèle d'Ovide.

Il est intéressant de noter que les paratextes latins d'Ovide comportent certains éléments qui trouvent un écho dans l'*Ovide moralisé*. Ce constat a déjà été fait en 1943 par Joseph Engels, qui a examiné les sources du premier livre de l'œuvre française et évoqué des parallèles avec certains manuscrits latins, ainsi que par Paule Demats, qui a poursuivi l'enquête en discutant d'un ensemble de cas sur un plan plus large³. Les contributions plus récentes de Frank Coulson donnent, à leur tour, un aperçu de la riche tradition des commentaires d'Ovide – en particulier de ceux des *Métamorphoses* –, qui s'est développée dans des milieux scolaires français dès le ^{xiii}^e siècle et où aurait pu puiser le traducteur de l'*Ovide moralisé*. À ce jour, cependant, on ignore dans quelle mesure et dans quels contextes l'auteur de l'*Ovide moralisé* a utilisé ces commentaires pour alimenter sa propre composition⁴. Dans cette contribution, nous tenterons de donner quelques éléments nouveaux en examinant trois passages de l'*Ovide moralisé*.

2 Une édition complète de l'œuvre a été faite par Cornelis de Boer : *L'Ovide moralisé*, éd. C. de Boer, 5 t., Amsterdam, 1915-1938. Une nouvelle édition intégrale de l'œuvre est actuellement en cours. Voir celle du premier livre, *Ovide moralisé, Livre I*, 2 t., éd. Craig Baker, Marianne Besseyre, Mattia Cavagna et al., Paris, 2018.

3 Joseph Engels, *Études sur l'Ovide moralisé*, Groningue, 1943, p. 86-142 ; Paule Demats, *Fabula. Trois études de mythographie médiévale*, Genève, 1973.

4 La question des sources de l'*Ovide moralisé* est toujours d'actualité, comme le montre le projet de recherche « Les Sources de l'*Ovide moralisé* (SOM) » codirigé par Richard Trachsler (Université de Zurich) et Olivier Collet (Université de Genève) et financé par le Fonds national de la recherche suisse de 2018 à 2020.

Les deux premiers cas que nous considérerons se situent au livre III de l'*Ovide moralisé*, dans l'épisode d'Actéon. Résumons brièvement le mythe : Actéon est un jeune chasseur qui, au cours d'une partie de chasse, s'écarte de ses compagnons et s'aventure seul dans une vallée reculée de la forêt où il aperçoit la déesse Diane en train de se baigner. Diane, outrée que le jeune homme l'ait vue toute nue, le transforme en cerf. Actéon est ensuite poursuivi et déchiré par ses propres chiens qui ne reconnaissent plus leur maître.

Après avoir repris le contenu de ce mythe, l'auteur-traducteur de l'*Ovide moralisé* y ajoute une interprétation morale⁵ :

Estre pot que de chacierie
 S'entremist aucuns damoisiaus
 Qui tant ama chiens et oisiaus
 Et put de son propre cheté
 Qu'il le mistrent a povreté.
 Il vit Dyane baignant nue,
 Car chacierie ot maintenue
 Longuement, puis l'entrelessa,
 Mes onques pour ce ne cessa
 Qu'il ne vausist les chiens tenir,
 Sans preu qui l'en deüst venir.
 Onc des chiens ne se vault retraire,
 Ains les put sans besoigne faire.
 Tant li plot, tant i entendî
 Que tous ses biens i espandi :
 Ensi les chiens le desnuerent
 De tous biens, si le devourerent.

[Peut-être un jeune homme, qui aimait tant les chiens et les oiseaux, s'engagea-t-il dans la chasse en les nourrissant de son propre capital au point qu'ils le réduisirent à la pauvreté. Il vit Diane se baignant nue, car il pratiqua la chasse pendant longtemps, puis l'a abandonnée, mais il ne cessa tout de même pas d'entretenir des chiens, sans cependant en tirer profit. Jamais il ne voulait se séparer de ses chiens ; il préférait les nourrir, sans rien faire d'autre. Cela lui était si agréable et il y mettait tant d'attention qu'il dépensa tous ses biens. Les chiens lui ont enlevé tous ses biens ; ils l'ont dévoré.]

Actéon dévoré par ses chiens devient, dans ce discours moralisateur, un chasseur qui néglige de travailler, tout en gardant ses chiens,

5 Nous citons les exemples du texte d'après *L'Ovide moralisé*, éd. C. de Boer, t. I, 1915, livre III, v. 574-590, la traduction est de nous.

et qui tombe dans le dénuement. À un niveau plus général, il devient l'*exemplum* d'un homme ruiné parce qu'il se laisse aller à l'oisiveté. L'interprétation semble cependant passer certains éléments du mythe sous silence. On ne sait pas, par exemple, comment la métamorphose en cerf du jeune homme se transpose sur le plan de l'interprétation morale⁶. Avant d'émettre des hypothèses sur les chaînons manquants dans l'interprétation, il est utile de jeter un coup d'œil sur les commentaires des *Métamorphoses* afin de vérifier si l'on identifie des explications semblables dans l'espace paratextuel du mythe.

On en trouve, en effet, dans de nombreux manuscrits commentés. Le manuscrit BNF, lat. 8010, témoin des *Métamorphoses* accompagnées d'un commentaire composite du XIV^e siècle, par exemple, offre les informations suivantes en marge à côté du passage qui chez Ovide parle d'Actéon⁷ :

Acteon de media dia [*sic*] vidit Dyanam nudam, unde mutatus fuit in cervum. Postea a canibus suis delaceratus. Rei veritas est Acteon venator de media die, id est de medio etatis sue, vidit Dyana[m] nudam; consideravit sic Dianam, id est venationem, esse nudam et inutilem. Dyana dea venationis pro venatione debet poni. Quia ergo venationem tantum abhorruit, fingitur mutari in cervum, quia ceteris animalibus timidior perhihetur. Sed cum periculum venandi fugeret omnem tamen non dimisit affectum a canibus. Fingitur devorari quia canes eius totam substantiam suam consumpserunt.

[Actéon vit au milieu du jour Diane nue ; voilà pourquoi il a été mué en cerf. Ensuite, il a été déchiré par ses propres chiens. La vérité de la chose est : le chasseur Actéon a vu au milieu du jour, c'est-à-dire

6 Un regard sur la tradition manuscrite du texte français suggère que les « rédacteurs » de deux versions plus tardives du texte, appelées conventionnellement rédactions y et z, ont eu le même souci, vu qu'ils ont remanié le passage en y insérant des vers supplémentaires. Dans la version y, transmise par les quatre manuscrits BM Rouen, O. 11bis ; BNF, fr. 871 et fr. 872 ; et British Library, Londres, Add. 10324, par exemple, le passage des vers 577 à 582 a été récrit et amplifié, sans cependant résoudre le problème des chaînons manquants sur le plan de l'interprétation : « (Qui tant ama chiens et oysiaux) / Qu'il en suivoit par tout la trace, Et tant suivi et vol et chace / Qu'il se mist a povreté. / Un jour l'ot travaux arresté / Ou baignier vit Dyane nue, / Qui le maldist pour sa venue / Et li promist mal et povrece / Qui pis valu que plaie ouverte. / Cilz puis la chace entrelaissa / Par povreté qui l'engressa, / Mes ne laissa chiens a tenir / Sans preu qu'il l'en deüst venir » (d'après le ms. BNF, fr. 871, fol 51).

7 BNF, lat. 8010, fol. 37. La traduction est de nous.

au milieu de sa vie, Diane nue. Il considérerait donc Diane – c'est-à-dire la chasse – comme étant « nue » et inutile. Diane, la déesse de la chasse, doit être entendue comme la chasse. Et parce que, donc, il détestait tant la chasse, on raconte qu'il a été mué en cerf, parce qu'on rapporte que celui-ci est plus craintif que les autres animaux. Mais même s'il fuyait le danger de la chasse, il n'abandonnait aucunement son affection pour les chiens. Ainsi on raconte qu'il a été dévoré, parce que ses chiens ont consommé toute sa substance.]

Le contenu de cette glose marginale n'est pas sans parallèles avec l'exposition du mythe d'Actéon selon l'*Ovide moralisé*. On reconnaît notamment dans la dernière phrase de la citation la conclusion donnée par le traducteur français : les chiens ont « consommé toute sa substance », dans un sens figuré. L'argumentation qui précède diffère toutefois du texte français en ce qu'elle rend explicites certains liens qui restent obscurs dans l'adaptation vernaculaire. Nous apprenons ainsi que le fait de voir la déesse de la chasse nue signifie considérer la chasse comme étant inutile, et que la métamorphose en cerf est à comprendre comme métaphore de la fuite de cette activité, le cerf étant un animal craintif. Le commentaire latin paraît ainsi offrir une version plus « complète » de l'exposition morale que le texte français. Autrement dit, la moralisation du texte français ressemble à une version tronquée de la glose latine. Il est tout à fait probable que l'auteur de l'*Ovide moralisé* avait sous les yeux une explication marginale telle que celle du manuscrit parisien cité – qu'il a pu retrouver dans le manuscrit d'Ovide qu'il utilisait comme base de sa traduction, et dont il n'aurait repris que certains éléments.

Outre les moralisations, l'*Ovide moralisé* comporte d'autres innovations que nous pouvons examiner à la lumière des commentaires latins. Dans le passage qui introduit le même mythe d'Actéon, l'adaptation française offre quelques détails autour de la généalogie de Cadmus, grand-père du chasseur malchanceux, qui ne sont pas explicités dans les *Métamorphoses*. Nous les avons indiqués par de l'italique dans l'extrait ci-dessous, que nous faisons suivre des éléments correspondants chez Ovide⁸ :

8 Pour l'*Ovide moralisé*, voir *L'Ovide moralisé*, éd. C. de Boer, t. I..., v. 337-348. Les vers d'Ovide sont cités d'après *Les Métamorphoses*, éd. et trad. Georges Lafaye, 3 t., Paris, 1928-1930 ; éd. revue et corrigée 1957, t. I, livre III, v. 138-140 ; la traduction a été adaptée d'après celle de G. Lafaye.

Ovide moralisé :

Cadmus de sa franche feme ot
Quatre filles, que moult amot,
 Si com j'ai en escript trouvé.
L'une avoit non Anthonoé,
La mere Acteon le gentis,
 Qui trop fu as chiens ententis.
 Tant s'entremist de chacerie
 Qu'en la fin en perdi la vie,
 Si fu muez en cerf ramage.
 Deceü furent par l'image
 Ses chiens, qui voir cerf le cuidierent,
 Si le murtrirent et mengierent,

Métamorphoses :

(Iam stabant Thebae, poteris iam, Cadme, uideri
 exilio felix : soceri tibi Marsque Venusque
 contigerant ;) huc adde *genus de coniuge tanta,*
tot natos natasque et, pignora cara, nepotes,
 hos quoque iam iuvenes [...]

Prima nepos inter tot res tibi, Cadme, secundas
 Causa fuit luctus alienaque cornua fronti
 Addita uosque, canes, satiatae sanguine erili.

[(Déjà Thèbes se dressait ; déjà, il pouvait sembler, Cadmus, que tu avais trouvé le bonheur dans ton exil ; Mars et Vénus étaient devenus tes beaux-parents ;) ajoutes-y la postérité que t'avait donnée une épouse de si grande naissance, tant de fils et de filles et tant de petits-fils, gages de leurs amours, eux aussi déjà jeunes gens.

[...] Ta première douleur, Cadmus, au milieu de tant de prospérités, eut pour causes ton petit-fils, les cornes monstrueuses qui vinrent charger son front et vous, ses chiens, qu'assouvit le sang de votre maître.]

Si Ovide nous apprend, après avoir donné le récit de la fondation mythique de Thèbes par Cadmus, que ce dernier eut une épouse noble et une abondante progéniture, il ne nous livre des informations ni sur le nombre d'enfants ni sur le nom de la mère d'Actéon – le *nepos* du texte latin. L'adaptation française parle cependant de « quatre filles » et précise le nom de l'une d'entre elles, « Anthonoé », qui serait « la mere Actéon le gentis ». En considérant que de tels

détails sur les personnages de la mythologie antique ne faisaient probablement pas partie du savoir général d'un écrivain français du XIV^e siècle, il est nécessaire de supposer qu'il les a puisés dans une source.

Or certains manuscrits commentés des *Métamorphoses* contiennent, dans les marges du passage concerné, des informations qui nous permettent de comprendre la présence de ces précisions. Le témoin commenté des *Métamorphoses* que nous avons cité plus haut comporte, par exemple, une glose marginale sur le mot *nepos* qui fournit les données nécessaires pour expliquer les vers français⁹ :

¶ NEPOS scilicet Antheon, quia Cadmus ex Hermone habuit IIII^{or} filias : Ynoem, Semelem, Anthonoem et Agavem. Antheon filius fuit Anthonoos [*sic*].

[Le petit fils, c'est-à-dire Antheon,¹⁰ parce que Cadmus avait de Hermone quatre filles : Ynoe, Semelé, Anthonoé et Agavé. Antheon était le fils d'Anthonoé.]

Comme dans l'exemple précédent, le commentaire latin contient des informations supplémentaires dont une partie se retrouve dans l'*Ovide moralisé*. Dans le cas présent, toutefois, il ne s'agit pas d'une interprétation moralisatrice, mais d'une explication des contenus mythologiques à proprement parler qui sont présentés de manière implicite, indirecte ou périphrastique chez Ovide et qui nécessitent d'être explicités pour un public médiéval moins familier des mythes que ne l'étaient les lecteurs antiques.

Les commentaires latins d'Ovide véhiculent donc des informations de différentes sortes qui ont été intégrées au texte français. Un troisième exemple suggère que l'influence des gloses d'Ovide a également laissé des traces au niveau de la composition macro-structurale de l'œuvre française. En comparant deux passages du texte français, l'un au livre VII, l'autre au livre IX, qui comportent des listes d'exploits héroïques de Thésée et d'Hercule, un certain nombre de parallèles

⁹ BNF, lat. 8010, fol. 35 ; la traduction est de nous.

¹⁰ On trouve *Antheon* à la place d'*Acteon* dans certains manuscrits de l'*Ovide moralisé* aussi (cf. les quatre témoins de la rédaction z ; mss. Bern, Burgerbibliothek 10 ; BNF, fr. 374, fr. 870 et fr. 19212).

sautent aux yeux. Voici un extrait des deux passages concernés, avec les échos textuels notés en italiques¹¹ :

Exploits de Thésée :

Cil Theseüs par sa proesce
 Fist mainte œuvre de grant noblesce,
 Dont grant non et grant gloire aquist.
 Le tor cretensië [*sic*] conquist
 En la cité *de Maratone*,
Et le porc sengler de Cremone,
 Qui la terre avoit afamee,
Et le lyon du bois Nemeë
 Qui le païs avoit desert.

Exploits d'Hercule :

La corne Acheloüs le fort
 Ai je routé [*sic*] par mon effort.
 Troie par terre ai trebuschié.
 La cité d'Elin conquis gié,
 Et le torel *de Maratone*
Et le porc sengler de Cremone
 Et le moustre de Pertheniee
Et le lion du bois Meneë [var. *Nemeë*].

On constate que certains exploits, attribués aux deux héros, apparaissent dans les deux passages : Hercule et Thésée sont censés tous les deux avoir vaincu un taureau « de Maratone », « Et le porc sengler de Cremone », ainsi qu'un lion du bois « Nemeë » ou « Meneë »¹². Voyons les passages correspondants chez Ovide¹³ :

¹¹ *L'Ovide moralisé*, éd. C. de Boer, t. III, 1931, livre VII, v. 1689-1697 (exploits de Thésée), et livre IX, v. 725-732 (exploits d'Hercule).

¹² Pour ce qui concerne le lion, il convient de noter que la variante *Meneë* n'apparaît que dans le ms. BM Rouen, O. 4 (ms. de base de l'édition de C. de Boer) ainsi que, sous la forme *Menieë*, dans un témoin tardif (Ms. Bern, Burgerbibliothek, 10). Les dix-huit autres manuscrits qui contiennent cette partie du texte donnent tous *Nemeë*.

¹³ *Les Métamorphoses*, éd. et trad. G. Lafaye, t. II, livre VII, v. 433-456 (Thésée) ; livre IX, v. 186-188 ; 197 (Hercule) ; traduction adaptée d'après celle de G. Lafaye.

Exploits de Thésée :

Te, maxime Theseu,
 Mirata est *Marathon Cretaei* sanguine *tauri* ;
 Quodque *suis* securus arat *Cromyona* colonus,
 Munus opusque tuum est ; [...]

[C'est toi, grand Thésée, que Marathon a vu avec admiration répandre le sang du taureau de Crète ; et si le paysan laboure les champs de Cromyon sans souci du sanglier, c'est ton bienfait et ton ouvrage.]

Exploits d'Hercule :

Vosne, manus, ualidi pressistis cornua *tauri* ?
 Vestrum opus Elis habet, uestrum *Stymphalides* undae
 [...]
 His elisa iacet *moles Nemeae* lacertis

[Est-ce bien vous, mes mains, qui avez fait toucher la terre aux cornes du taureau redoutable ? L'Élide possède votre œuvre, ainsi que les eaux du Stymphe [...]. Voici les bras qui ont étranglé et abattu le monstre de Némée ;]

Si Ovide offre, certes, deux énumérations d'exploits héroïques formellement proches, il ne procède pas à des reprises sémantiques et verbales comparables à celles du texte français. Ni le « taureau de Crète » ni le « sanglier de Cromyon » de l'extrait sur Thésée n'apparaissent explicitement dans le passage herculéen ; et, inversement, le lion de Némée du livre ix (décrit chez Ovide comme le « colosse de Némée ») n'apparaît pas parmi les travaux de Thésée au livre vii. Le seul élément présent aux deux endroits est le terme *tauri*, qui reste sans caractérisation plus précise dans le passage herculéen¹⁴. Or, la présence de ce mot dans les deux passages ne suffit pas à expliquer pourquoi le traducteur français a décidé de mélanger les deux passages.

¹⁴ On peut noter, par ailleurs, qu'Hercule est lui aussi censé avoir vaincu un sanglier, ce qui aurait pu provoquer une confusion entre les exploits attribués aux deux héros. La créature en question est cependant bien mentionnée plus loin dans l'énumération des travaux herculéens au livre ix des *Métamorphoses* (« *Arcadiae vastator aper* », v. 192) et dans l'*Ovide moralisé* (« le porc d'Arcade », livre ix, v. 743), ce qui n'explique toujours pas pourquoi l'auteur du texte français a inséré, en plus, le « porc sengler de Cremone » quelques vers plus haut.

Une fois de plus, les commentaires nous livrent des éléments qui peuvent nous aider à comprendre les innovations et, en particulier ici, ce cas de reprises intra-textuelles. Le commentaire du manuscrit Vatican, BAV, vat. lat. 1479, comporte une note marginale sur le passage théséen du livre VII qui apporte quelques indices intéressants¹⁵ :

Nota quod omnes iste operat[i]ones dicuntur principaliter de Hercule, secundario de Theseo, vel potest esse similes operationes utriusque. Fabula talis est : Nepturnus [*sic*] Minoy regi misit taurum ut illum sibi sacrificaret ; Minos autem accensus cupidine retinuit et noluit sacrificare. Qua de causa iratus, Nepturnus fecit illum furibundum et omnes destruebat, nec erat qui resistere sibi posset. Theseus huc venit et occidit ; et hoc totum legitur de Hercule.

[Notez que tous ces exploits sont censés être principalement ceux d'Hercule, et secondairement ceux de Thésée, ou il se peut qu'il y ait eu des exploits semblables de la part d'eux deux. Le mythe est le suivant : Neptune envoya au roi Minos un taureau afin qu'il [Minos] le lui [Neptune] sacrifie. Minos cependant, enflammé d'envie, le garda et ne voulut pas le sacrifier ; c'est pourquoi Neptune, irrité, le [le taureau] rendit furieux, et il détruisait tout le monde, sans que personne ne puisse lui faire résistance. Thésée vint à cet endroit et le tua. Et tout cela peut être lu d'Hercule.]

Le commentateur souligne dès le début que les exploits des deux héros peuvent être confondus. Il donne ensuite l'origine du taureau crétois, rendu furieux par Neptune parce que le roi Minos refuse d'obéir au dieu des mers qui exige qu'on lui sacrifie l'animal. Il termine son récit en disant que Thésée a tué le taureau, mais rappelle ensuite qu'on peut lire « *hoc totum* » attribué à Hercule, renforçant encore le rapprochement entre les faits des deux héros. Par ailleurs, il revient à cet exploit dans une note en marge sur le passage herculéen du livre IX, où il explique que le *taurus* anonyme parmi les exploits d'Hercule peut être compris, entre autres, comme ce même taureau¹⁶.

¹⁵ BAV, vat. lat. 1479, fol. 107v ; la traduction est de nous. Le passage du livre VII en question a déjà été relevé par P. Demats, *Fabula. Trois études de mythologie...*, qui mentionne également d'autres éléments de confusion entre Hercule et Thésée dans le commentaire concerné.

¹⁶ BAV, vat. lat. 1479, fol. 124 : « TAURI. De illo tauro dicit quem petiit Minos a Jove, vel Neptuno secundum alios, quem cum Minos vellet sacrificare, motus est pulcritudine et ita dimisit. Jupiter motus in iram illum furibundum fecit qui totam terram devastabat. Hercules eum interfecit et est illud verum. »

On comprend ainsi de quelle façon un élément isolé comme la mention du taureau peut donner lieu sur le plan du paratexte à un réseau d'associations plus étendu entre les exploits des deux héros.

La présence de tels éléments dans les commentaires paraît apporter, comme dans les autres cas présentés, un chaînon manquant susceptible d'expliquer les innovations de l'*Ovide moralisé* par rapport aux *Métamorphoses*. Le dernier cas est particulièrement intéressant dans la mesure où il suggère que le traducteur a opéré des reprises entre deux passages séparés l'un de l'autre par plusieurs milliers de vers dans sa composition. Ce constat ouvre, à son tour, de nouvelles questions sur la manière dont l'auteur français a travaillé avec les paratextes ovidiens.

Le menu échantillon d'exemples esquissés ici ne forme évidemment qu'une base très provisoire pour l'étude des sources de l'*Ovide moralisé*. De plus, si nous n'avons cité que deux commentaires, il est nécessaire de souligner que d'autres manuscrits offrent des éléments aussi (et parfois plus) pertinents et que ni le manuscrit de Paris ni celui du Vatican ne constituent le véritable modèle latin de l'*Ovide moralisé*¹⁷.

Les données présentées suggèrent cependant que l'auteur-traducteur du texte français a pu puiser dans les commentaires d'Ovide des informations de différents types, dont des éléments d'interprétation morale, mais également des précisions mythologiques – concernant les généalogies divines et les rapports entre personnages, par exemple – à la fois pour « exposer » les mythes antiques dans le contexte culturel du Moyen Âge et pour expliquer leurs contenus, étrangers au public de l'époque. Ces observations faites, on peut également tirer de ce bref exposé une conclusion d'ordre méthodologique : si l'on veut obtenir des réponses, il faut étudier les sources inédites. On peut proposer toutes sortes d'interprétations en confrontant le seul texte français au texte d'Ovide, mais les commentaires offrent une couche supplémentaire de matériaux qui ont

¹⁷ Nous abordons cette question dans une étude récente, « À la recherche du modèle latin de l'*Ovide moralisé*. Observations sur les témoins manuscrits des *Métamorphoses* », à paraître dans les actes du colloque « Traire de latin en romans les fables de l'ancien temps. Traduire, gloser et moraliser Ovide entre Moyen Âge et première modernité », Bruxelles/Louvain-la-Neuve, 14-15 décembre 2017.

très probablement joué un rôle intermédiaire dans la composition de l'*Ovide moralisé*. Ce constat peut paraître évident, mais il n'en reste pas moins que l'apport des commentaires inédits est un champ de recherche dont la critique n'a pour l'instant gratté que la surface.

LAURA ENDRESS

Docteure de l'École nationale des chartes – PSL

TROISIÈME PARTIE

LES SOURCES À L'ÉPREUVE DU RENOUVEAU
DES MÉTHODES HISTORIQUES :
L'EXEMPLE DES SOURCES MÉDIÉVALES

De nouvelles problématiques pour étudier les sources sérielles de la liturgie : l'exemple de l'habillement du prêtre (XIII^e-XVI^e siècle)*

JULIE GLODT ♦

La liturgie est l'un des domaines les plus périlleux où puisse s'aventurer l'historien. Lui qui n'a d'yeux que pour ce qui subit les affronts du temps, se trouve là perdu dans les prisons des habitudes, dans les torpeurs de la longue durée, confronté à des prescriptions d'une autorité parfois insoupçonnée, et à des rites à la signification souvent absconse¹.

La liturgie est, par nature, un domaine conservateur. Le rituel acquiert effectivement sa valeur de sa répétition et de sa part d'immuable. La liturgie produit donc des sources sérielles, qui, selon Guy Lobrichon, semblent *a priori* l'exclure des domaines de l'Histoire. Plus encore, il existe un écart, parfois très grand, entre les sources prescriptives et les sources descriptives, qui rend plus incertaine encore l'appréhension des rites effectivement performés.

Dans l'acception qu'on lui connaît, la liturgie est un terme moderne. Les clercs du Moyen Âge parlent d'*officia divina* pour désigner l'ensemble des pratiques cultuelles de l'Église, qu'il s'agisse de la messe, de la prière des heures ou encore des processions, par exemple. Dans ses *Institutions liturgiques*, Dom Guéranger s'exprime en ces termes :

* Cet article, écrit en 2018, ne reflète plus l'analyse de l'auteur, dont les conclusions à ce sujet ont depuis évolué.

1 Guy Lobrichon, « Les vêtements liturgiques des évêques au IX^e siècle », dans *Costume et société dans l'Antiquité et le haut Moyen Âge*, dir. François Chausson et Hervé Inglebert, Paris, 2003, p. 129-141, à la p. 129.

La liturgie est l'ensemble des symboles, des chants, des actes au moyen desquels l'Église exprime et manifeste sa religion envers Dieu. La liturgie n'est donc pas simplement la prière, mais la prière considérée à l'état social².

La liturgie est bel et bien un champ d'étude pour les sciences sociales dans la mesure où elle implique l'homme dans son rapport au divin (dévotions), dans ses rapports sociaux (hiérarchies, entretien de la mémoire) et dans ses rapports à la création et à l'art.

L'histoire de la liturgie n'a rien de récent. Pour l'Église catholique, elle commence au xvi^e siècle, quand il devient nécessaire de justifier certains rites face aux critiques de la Réforme. Au début du xviii^e siècle, Pierre Lebrun jette les bases de l'étude scientifique de la liturgie³. Il consulte des manuscrits anciens, les compare. Au xix^e et au début du xx^e siècle, l'histoire de la liturgie s'écrit principalement sous la plume de clercs. Ceux-ci s'intéressent d'abord à la liturgie des premiers siècles du christianisme et aux manuscrits liturgiques. Fernand Cabrol et Henri Leclercq fournissent un *Dictionnaire d'archéologie et de liturgie chrétienne* à destination des chercheurs, visant à établir la somme des connaissances acquises jusqu'alors dans ce domaine pour les premiers temps chrétiens⁴. C'est dans les années 1960 et 1970 que l'étude de la liturgie commence à se laïciser. Elle entre à l'université et dialogue avec d'autres disciplines. L'étude de Pierre-Marie Gy est révélatrice de l'ancrage de la liturgie dans l'Histoire⁵. Les liens unissant liturgie et histoire de l'art, notamment médiéval, ont souvent été fructueusement étudiés⁶. Dans un article

² Prosper Guéranger, *Institutions liturgiques*, 3 t., Le Mans/Paris, 1840-1851 ; rééd. Chiré-en-Montreuil par Jean Vaquié, 1977, p. 17.

³ Pierre Lebrun, *Explication littérale, historique et dogmatique des prières et des cérémonies de la messe suivant les anciens auteurs*, 4 vol., Paris, F. Delaulne, 1716-1726.

⁴ Fernand Cabrol et Henri Leclercq, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, 30 t., Paris, 1924-1953.

⁵ Pierre-Marie Gy, *La liturgie dans l'Histoire*, Paris, 1990.

⁶ En France, l'un des chefs de file de ce parti pris historiographique est Éric Palazzo, duquel on pourra par exemple lire « Art et liturgie au Moyen Âge. Nouvelles approches anthropologique et épistémologique », dans *Anales de Historia del Arte*, hors-série, 2010, p. 31-74.

publié de manière posthume, Marie-Dominique Chenu intègre la liturgie au domaine de l'anthropologie⁷.

Ces réflexions sur le décloisonnement des domaines de la recherche trouvent leur aboutissement dans les *ritual studies*. Ce concept, forgé en 1977 à l'Université américaine de religion, est particulièrement développé dans l'historiographie anglo-saxonne. Les *ritual studies* combinent études religieuses, liturgiques, anthropologiques, sociologiques, d'histoire de l'art et d'histoire du théâtre dans une visée pluridisciplinaire. La liturgie chrétienne du Moyen Âge occidental est ainsi extraite des pures considérations théologiques pour entrer en connexion avec d'autres domaines, même extra-religieux. La prise en compte de la liturgie médiévale chrétienne comme un faisceau de rituels permet un déplacement notable du regard : on ne s'intéresse plus exclusivement aux textes lus et aux textes dits, mais à tout ce qui fait l'action rituelle : les gestes, les attitudes, les objets convoqués. Ainsi, ce déplacement du regard induit un rapport différent aux sources. Jadis quasi exclusivement textuelles, elles s'enrichissent du côté de l'iconographie, de l'architecture et des objets.

Les sources de la liturgie sont nombreuses, diverses et de qualité inégale. L'historien du rituel peut convoquer à la fois des sources « légitimes » (textuelles et prescriptives) et des sources longtemps pensées comme « illégitimes » dans les premières études de ce domaine (littéraires et non-textuelles), des sources très exploitées (telles que celles des premiers temps chrétiens) et peu connues (celles du Moyen Âge tardif), des sources éditées et inédites, des sources uniques et sérielles. Les textes liturgiques en sont évidemment le noyau dur et pourraient être répartis entre ce que nous appelons « sources directes », celles utilisées lors de la célébration de la messe (missels, pontificaux, etc.), et « sources indirectes », c'est-à-dire les commentaires (*expositiones missae*). Les traités exégétiques sur le rituel sont largement édités depuis Amalraire de Metz († 850), considéré comme le père du genre, jusqu'à Guillaume Durand († 1296), au sujet duquel il a souvent été écrit qu'il est le dernier liturgiste du Moyen Âge. Les sources liturgiques du Moyen Âge tardif sont bien moins connues. Elles pâtiennent en premier lieu de leur grand nombre et

7 Marie-Dominique Chenu, « Anthropologie de la liturgie », dans *La liturgie après Vatican II : effondrement ou redressement ?*, Paris, 1999, p. 159-177.

de leur sérialité. Ces commentaires sont souvent considérés comme des digestions appauvries des écrits antérieurs. Ils n'ont fait l'objet d'aucun répertoire raisonné et ont peu été édités scientifiquement. Hormis la célèbre traduction du *Rational du divin office* par Jean Golein, les traductions médiévales de ces traités ont également peu été lues.

Autour de ce noyau dur gravitent d'autres sources : réglemентаires, littéraires, mais aussi matérielles. Dans son ouvrage *La liturgie dans l'Histoire*, Pierre-Marie Gy a donné une note sur les rapports entretenus entre les sources liturgiques et les sources non-liturgiques : c'est l'occasion pour lui d'évoquer l'iconographie et l'art médiéval⁸. Néanmoins, de façon très révélatrice, il s'intéresse presque exclusivement aux inscriptions accompagnant ces objets, et les exploite donc à l'instar des sources textuelles. L'étude pluridisciplinaire des rituels nous invite à considérer ces objets comme une source à part entière.

Conformément à un attrait d'abord plus prononcé pour les textes lus et dits de la liturgie, l'habillement du prêtre a été peu étudié au sein de l'histoire de la liturgie⁹. Il s'agit pourtant d'un terrain fertile pour l'exploitation de problématiques liées aux rapports sociaux, au corps et aux gestes. L'habillement et le déshabillage du célébrant sont deux micro-rituels codifiés qui ouvrent et ferment la célébration de la messe¹⁰. Une chasuble du xv^e siècle conservée au musée diocésain

8 Voir n. 5.

9 Citons l'étude de Joanne M. Pierce « Early Medieval Vesting Prayers in the *ordo missae* of Siebert of Minden (1022-1036) », dans Aidan Kavanagh, *Rule of Prayer, Rule of Faith : Essays in Honor of Aidan Kavanagh, O.S.B.*, éd. Nathan Mitchell et John F. Baldovin, Collegeville, 1996, p. 80-105. L'habillement du célébrant apparaît également ponctuellement dans l'article de Guy Lobrichon, « Les vêtements liturgiques... ». Maureen Miller consacre un paragraphe aux prières de vêtue dans *Clothing the Clergy : virtue and power in medieval Europe, (800-1200)*, Ithaca, 2014, p. 77-87. Enfin citons un article de Nadège Bavoux intitulé « Le vêtement liturgique, formation d'un objet identitaire (xii^e-xiii^e siècles) », dans *Revue d'Auvergne*, t. 614 : *Évêques et abbés à l'époque romane. Textes, monuments, images et objets. Actes du 23^e colloque international d'Issoire (18-20 octobre 2013)*, dir. Sébastien Fray et David Morel, 2015, p. 187-201.

10 Julie Glodt, « Putting on Christ : the priest's clothing and its metaphors at the end of the Middle Ages (1250-1500) », dans *Religion and the Arts*, t. 24, p. 491-516.

de Rieti porte des orfrois tissés présentant de part et d'autre d'une croix centrale la vêtue d'un prêtre franciscain et la célébration de la messe, et place ainsi l'habillement en miroir de la messe¹¹.

L'habillement est par excellence un « rite de passage » moral, pour reprendre la formule d'Arnold van Gennep : comme le préconisent les prières de vêtue¹², le célébrant doit dévêtir l'ancien homme pour revêtir le nouveau¹³. En outre, à l'instar du premier habillement du prêtre, lors de son ordination, ce rituel met en valeur les différenciations hiérarchiques qui structurent l'Église romaine. L'habillement est aussi solidement ancré dans un temps mémoriel qu'il reproduit : celui de l'ordination presbytérale. Il rappelle donc la charge donnée aux prêtres de la cure des âmes, mais également le pouvoir de consacrer les espèces, autrement dit de « faire le Dieu ». Pouvoir quasi démiurgique qui connaît une très forte valorisation à la fin du Moyen Âge.

I. Habillement solennel de l'évêque et auto-vêtue confidentielle du prêtre ?

Au Moyen Âge tardif, le rituel de l'habillement du célébrant semble connaître quelques aménagements : la possibilité est donnée à certains d'entre eux de se vêtir non plus dans la sacristie, mais à l'autel de la célébration, à la vue des fidèles. Outre la mise en scène du pouvoir du célébrant, on ne saurait trop insister sur la valeur symbolique d'un tel habillement au lieu même où la transsubstantiation s'effectue.

Pour Pierre Lebrun, la situation est univoque. Seul l'évêque peut se vêtir au sanctuaire, tandis que le simple prêtre doit toujours

¹¹ Voir Ileana Tozzi, « Museo dei Beni ecclesiastici di Rieti : motivi iconografici e simbologia cristologica in una pianeta tessuta ad arazzo (sec. xv) », dans *Arte Cristiana*, t. 842, oct. 2007, p. 393-398, aux p. 394 et 397.

¹² Par prières de vêtue, nous entendons les prières prononcées par le prêtre avant la célébration de la messe et en aucun cas les prières prononcées pour la réception d'un vêtement lors de l'ordination.

¹³ Ces prières s'inspirent de Rm 6,6.

s'habiller dans la sacristie, ou, s'il n'y en a pas, dans une chapelle¹⁴. Ces conclusions, nous y reviendrons, reposent majoritairement sur la lecture d'un ajout postérieur à un cérémonial papal du xiv^e siècle.

Quelques enluminures témoignent effectivement d'une volonté de mettre en valeur la personne de l'évêque par son habillement. Un *Rationale divinatorum officiorum* de Guillaume Durand, copié dans les années 1323-1325, enluminé en Italie, présente, pour l'ouverture du troisième livre concernant les vêtements liturgiques, une initiale « I » composée de quatorze vignettes détaillant, étape par étape, l'habillement assisté d'un évêque¹⁵. Celui-ci revêt les six vêtements sacerdotaux (amict, aube, cordon, étole, manipule, chasuble) et les neuf insignes propres à la dignité épiscopale (mitre, gants, crosse, anneau, etc.). Au même emplacement, le manuscrit du *Rational* traduit par Jean Golein à destination du roi Charles V montre l'exposition des vêtements et des insignes de l'évêque sur l'autel de la célébration, à la vue, probablement, des fidèles, juste avant la vêtue de l'évêque¹⁶.

Plus explicite encore, une enluminure extraite d'un missel-pontifical de Luçon du xiv^e siècle porte une représentation d'un évêque en aube et étole assis sur un faldistoire, devant l'autel où sont posées une mitre et une crosse (fig. 1)¹⁷. À ses pieds, un clerc l'aide à chausser ses sandales. L'évêque lit des prières contenues dans un manuscrit posé sur ses genoux, tandis que quatre autres clercs groupés autour d'un autre livre semblent lui répondre.

Ainsi, l'habillement assisté de l'évêque à l'autel de la célébration est un moment particulièrement solennel, au cours duquel le prélat met en scène les symboles de son autorité aux yeux de ceux qui l'assistent et, parfois, des fidèles. *A contrario*, l'habillement du simple prêtre semble n'être qu'une « auto-vêtue », réservée au cadre confidentiel de la sacristie.

¹⁴ P. Lebrun, *Explication...*, p. 74-75.

¹⁵ British Library, Londres, Add. 31032, fol. 33v. Voir Mario Rotili, *La miniatura nella Badia di Cava*, t. I : *Lo scrittorio. I corali miniati per l'abbazia*, Cava de Tirreni/Naples, 1976, pl. LXXXI.

¹⁶ Paris, BNF, fr. 437, fol. 72v (*Rational des divins offices*, 1374).

¹⁷ Paris, BNF, lat. 8886, fol. 95 (*Missel-Pontifical de Luçon*, xiv^e siècle).



Fig. 1 | Évêque se revêtant à l'autel de la célébration (enluminure), dans *Missel-Pontifical de Luçon*, *xiv^e siècle*, BNF, lat. 8886, fol. 88.

II. L'habillement performé : apports et limites de l'euchologie

Puisque l'habillement de l'évêque paraît fortement codifié, il convient de nous intéresser aux livres qui permettent de le fixer par écrit : les sacramentaires, missels et pontificaux où sont parfois contenues les prières de vêture. À chaque vêtement revêtu, le prêtre comme l'évêque récite une prière dont la visée est principalement morale. Les prières de vêture présentes dans les *ordines missae* des sacramentaires et des missels résistent quelque peu à l'étude. Elles sont inspirées de textes bibliques, tels que les psaumes, qui appartiennent pleinement à la culture du clerc. Il serait vain de vouloir

les étudier littéralement. Elles ne doivent pourtant pas être rejetées complètement, puisqu'elles relèvent certainement d'un phénomène d'imprégnation par la répétition.

L'origine de ces prières de vêtue est elle-même complexe à retracer. Des prières quasiment identiques à celles de la fin du Moyen Âge sont présentes dans certains sacramentaires du XI^e siècle¹⁸. Pour le IX^e siècle sont également connues des prières attachées au quotidien du prêtre, qu'il récite en se levant, en se lavant ou encore en visitant les malades. Des prières sont proposées pour accompagner l'habillement, et sont bâties sur le même modèle que les prières de vêtue des vêtements liturgiques¹⁹. Ainsi, il semblerait que les prières de vêtue telles qu'on les connaît au Moyen Âge tardif soient issues d'un substrat ancien et complexe.

Aussi ardu que cela puisse être, il semble essentiel de comparer les différents formulaires des prières de vêtue attachées aux simples prêtres et aux évêques. Tel emprunt ou telle modification pourrait révéler la primauté spirituelle de quelque ministre. Notre méthode est fondée sur le dépouillement des formulaires recensés, de façon non exhaustive, par Victor Leroquais²⁰. Aidée du répertoire de Benoît Darragon²¹ et de l'étude codicologique d'Aimé-Georges Martimort²², nous interrogeons également le *De antiquis Ecclesiae ritibus* d'Edmond Martène²³.

¹⁸ Voir par exemple BM Lyon, 537 (*olim* 457), ou encore Paris, BNF, lat. 10500 (sacramentaire de Besançon).

¹⁹ André Wilmart, *Precum libelli quattuor aevi karolini, nunc primum publici iuris facti cum aliorum indicibus, Ephemerides liturgicae*, Rome, 1940, p. 49-51, édition du manuscrit de Cologne ms. 106, copié en 802.

²⁰ Victor Leroquais, *Sacramentaires et missels manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, 1991. Ce dépouillement est lui-même limité par l'accessibilité aux manuscrits. Nous avons consulté ceux conservés à la Bibliothèque nationale de France et ceux dont une copie microfilmée est accessible à la bibliothèque de l'IRHT. Le manuscrit BM Bayeux, ms. 61 n'a par exemple pas pu être étudié.

²¹ Benoît Darragon, *Répertoire des pièces euchologiques citées dans le « De antiquis Ecclesiae ritibus » de Dom Martène*, Rome, 1991 (Bibliotheca « Ephemerides liturgicae », Subsidia, 57).

²² Aimé-Georges Martimort, *La Documentation liturgique de Dom Edmond Martène : étude codicologique*, Cité du Vatican, 1978 (Studi e testi, 279).

²³ Edmond Martène, *De antiquis Ecclesiae ritibus* [2^e éd.], 4 t., Anvers, 1736-1738, t. I.

Pour le Moyen Âge central, Maureen Miller note que, dans les formulaires destinés aux évêques, il est fréquent de trouver des prières pour la tunique qui sont également associées à l'aube, la chasuble ou même la ceinture. Elle note par exemple que le livre de prières de Sigebert de Minden (1022-1036) étudié par Joanne Pierce²⁴ donne une prière très proche de celle du pontifical d'Hugues de Salins, archevêque de Besançon (1031-1066), édité par Joseph Lemarié : « Indue me Domine vestimento salutis et circumda lorica fortitudinis »²⁵. Cette prière est généralement associée à l'aube. En revanche pour la dalmatique, l'historienne du rituel assure que des prières plus spécifiques sont utilisées²⁶.

Les choses semblent être différentes à la fin du Moyen Âge, où les prières de vêture pour la tunique et la dalmatique sont généralement des emprunts à d'autres formulaires. Le missel-pontifical de Luçon copié au xiv^e siècle donne pour la tunique et la dalmatique deux prières quasiment identiques : « Induat me Dominus, vestimento salutis et tunica justicie circumdet [*sic*] me semper » pour la tunique et « Induat me Domine [*sic*] vestimento salutis et indumenta leticie semper » pour la dalmatique²⁷. Ces deux prières sont bâties sur le modèle du dixième verset du chapitre 61 du livre d'Isaïe²⁸. Très proches également des prières que Maureen Miller avait relevées pour la tunique, elles sont probablement empruntées aux prières de vêture de l'aube²⁹. Un tel formulaire est en effet très générique, et le

²⁴ Joanne Pierce, « Early medieval vesting prayers in the *ordo missae* of Sigebert of Minden (1022-1036) », dans *Rule of Prayers, Rule of Faith : Essays in Honor of Aidan Kavanagh, O.S.B.*, Colleville, 1996, p. 80-105, à la p. 159.

²⁵ Joseph Lemarié, « Le Pontifical d'Hugues de Salins, son "Ordo missae" et son "Libellus precum" », dans *Studi Medievali*, t. 19, 1978, p. 363-376.

²⁶ M. Miller, *Clothing the Clergy...*, p. 83.

²⁷ Paris, BNF, lat. 8886 : missel-pontifical à l'usage de Luçon, (xiv^e s.), fol. 97v.

²⁸ Is. 61, 10 : « quia induit me vestimentis salutis, et indumento justitiae circumdedit me ».

²⁹ C'est la prière que choisit Arnaud Terreni pour son traité. Paris, BNF, lat. 731 : Arnaud Terreni, *Tractatus de celebratione missae et horis canonicis*, copie, (ca. 1370), fol. 6. On la trouve encore, pour ne citer qu'un exemple, dans un missel à l'usage de la cathédrale Saint-Étienne de Limoges du xiv^e siècle : BNF, lat. 836.

« vêtement du salut » invoqué peut s'appliquer à divers éléments du vestiaire sacerdotal et épiscopal.

Edmond Martène a édité un formulaire de prières de vêtue issu d'un manuscrit qu'il nomme « pontifical à l'usage de Cambrai » et qui est, selon Aimé-Georges Martimort, très proche d'un manuscrit de la deuxième moitié du XIII^e siècle³⁰. Ce manuscrit propose un formulaire développé à l'usage de l'évêque, qui peut prononcer des prières pour les sandales, les hauts-de-chausse, la tunique, la dalmatique et l'anneau. Ce pontifical donne pour la tunique : « Indue me, Domine, vestimento salutis et tunica justiciæ et indumento lætitiæ circumda me. Per Christum ». Cette prière partage des origines communes avec les prières du missel-pontifical de Luçon. Au moment de revêtir la dalmatique, l'évêque doit dire : « Indue me, Domine, novum hominem, qui secundum Deum creatus est in justitia et sanctitatis. Per Christum ». L'invocation de l'« homme nouveau » est un lieu commun dans la préparation du célébrant à la messe et ne saurait être spécifiquement attachée à la dalmatique. Le même formulaire est utilisé pour la dalmatique dans le pontifical d'Hugues de Salins³¹.

Un missel monastique du XV^e siècle à l'usage de Clermont donne encore une autre prière de vêtue pour la dalmatique³². Celle-ci commence ainsi : « Fac me quæso o Deus ita justitia indui ». Elle paraît être un réemploi puisqu'on la trouve également, juste après la vêtue, dans un missel du XIV^e siècle à l'usage de Soissons³³ et dans un missel de Cologne du XV^e siècle³⁴. On lit encore cette prière à une date plus ancienne dans certains formulaires édités par Edmond Martène et remontant au X^e et au XIII^e siècle³⁵. Souvent présentée indépendam-

³⁰ E. Martène, *De antiquis Ecclesiae...*, t. I, liv. I, chap. IV, art. 1, col. 352-353. Aimé-Georges Martimort, sans parvenir à identifier ce manuscrit, le rapproche du BM Cambrai, ms. 223 de la deuxième moitié du XIII^e siècle.

³¹ M. Miller, *Clothing the Clergy...*, p. 83 et J. Lemarié, « Le Pontifical d'Hugues de Salins... », p. 375.

³² Paris, BNF, nouv. acq. lat. 2356 : Missel à l'usage de Clermont de de Saint-Flour, (2^e moitié du XV^e s.), fol. 219.

³³ Soissons, BM, ms. 89 : Missel à l'usage de Soissons, (XIV^e s.), fol. 159v.

³⁴ Paris, BNF, lat. 12063 : Missel de Cologne, (XV^e s.), fol. 145v.

³⁵ E. Martène, *De antiquis Ecclesiae...*, t. I.

ment après la vêture³⁶, mais aussi avant³⁷, cette prière peut enfin être attachée aux vêtements eux-mêmes, aube³⁸ ou chasuble³⁹. Il s'agit donc vraisemblablement d'une prière très répandue et associée de façon un peu lâche à la préparation du célébrant avant la messe. Curieusement dans ce missel à l'usage de Clermont, la prière pour la dalmatique est présentée avant l'ablution des mains et donc avant la vêture. Elle n'est pas insérée à l'intérieur du formulaire des prières de vêture, ce qui signale bien son rôle tout dispensable. La spécificité des prières de vêture que note Maureen Miller pour la dalmatique semble ici s'être perdue.

Restent encore à évoquer deux prières de vêture pour la tunique et la dalmatique figurant dans un pontifical à l'usage de Toul du xv^e siècle⁴⁰. Celui-ci donne pour la tunique une prière commençant par « Rogo te Deus sabbaoth ». Si l'ordo du missel de 1060 à l'usage d'une collégiale de Troyes attribue également cette prière à la tunique⁴¹, celle-ci se trouve le plus souvent récitée après la vêture du célébrant, au moment de l'accession à l'autel⁴². Dans un sacramentaire du x^e siècle, cette prière est utilisée pour les hauts-de-chausse⁴³. À l'aune de cette brève enquête, la prière de la tunique pourrait encore être

36 *Ibid.*, liv. I, chap. IV, art. 12, ordo 4, col. 489-518, édition par Flacius Illyricus du Wolfenbüttel Herzog August Bibliothek, Cod. Guelf. 1151, x^e s. Ordo 12, col. 568-574, Cité du Vatican, Bibl. apostolique du Vatican, ms. Chigi, D V 77, xi^e s. Ordo 15, col. 582-594, Bruxelles, Bibl. royale Albert I^{er}, ms. 2031-2032, xi^e siècle (cet ordo est dépourvu de prières de vêture) et ordo 16, Colmar Bibl. de la ville, ms. 409, début du xiii^e siècle.

37 E. Martène, *De antiquis Ecclesiae...*, t. I, liv. I, ordo 14, col. 580-582, Dijon, BM, ms. 122, Pontifical à l'usage de Langres, xi^e s.

38 *Ibid.*, ordo 32, col. 653-658, Colmar, BM, ms. 420, Rituel abbatial du xiii^e siècle.

39 *Ibid.*, ordo 6, col. 528-533, Paris BNF ms. lat. 818, Missel de 1060 à l'usage d'une collégiale de Troyes.

40 Paris, BNF, lat. 12079, Pontifical de Toul, XV^e siècle, fol. 176v.

41 Paris, BNF, lat. 818 ; E. Martène, *De antiquis Ecclesiae...*, t. I, liv. I, chap. IV, art. 12, ordo 6, col. 529.

42 E. Martène, *De antiquis Ecclesiae...*, t. I, liv. I, ordo 3, col. 481, Missel ambrosien édité en 1560, Bibl. apost. du Vatican, Stampe Barberini, B XI 12, ordo 4, col. 493, ordo 7, col. 535, Tours, BM, non côté, Missel de Saint-Martin-de-Tours, début xi^e siècle.

43 Paris, BNF lat. 12052, édité par E. Martène, *De antiquis Ecclesiae...*, t. I, liv. I, ordo 11, col. 562-568.

un réemploi d'une prière plus généralement liée à la vêtue. Pour la dalmatique, le pontifical de Toul propose une prière commençant par « *Indumento hoc typice priscorum* ». Cette prière n'a été relevée qu'une seule fois chez Martène, dans un missel du x^e siècle, où elle est également associée à la dalmatique⁴⁴. Maureen Miller donne cette prière, trouvée dans le livre de prières de Sigebert de Minden (1022-1036), comme le modèle le plus répandu pour la dalmatique avant le xiii^e siècle⁴⁵. Le texte évoque un vêtement tissé en forme de croix, en souvenir de la Passion. Il pourrait donc être spécifiquement lié à la dalmatique. Il faudrait élargir les comparaisons pour comprendre la popularité de cette prière dans les formulaires du Moyen Âge tardif. Sa présence dans le pontifical de Toul est-elle un témoin parmi d'autres du conservatisme de cette prière ou au contraire est-elle circonstanciée à ce manuscrit ? La présence conjuguée de ces deux prières, que l'on trouve également au Moyen Âge central pour la tunique et la dalmatique, pourrait relever de la copie d'un sacramentaire ou d'un missel bien plus ancien utilisé dans l'élaboration de ce pontifical. Force est de constater, en tout cas, que cette prière ne fait pas l'unanimité, puisque les livres liturgiques cités précédemment ne la connaissent pas et préfèrent réutiliser d'autres prières plus générales.

Il semblerait donc qu'à la fin du Moyen Âge les prières attachées aux vêtements que revêt l'évêque sont généralement des additions optionnelles à un formulaire fermement établi de longue date autour des six vêtements sacerdotaux (amict, aube, cordon, étole, manipule, chasuble). Le missel-pontifical de Luçon rend évidente cette intuition dans la mesure où il attribue franchement les prières de vêtue que doit prononcer l'évêque pour les vêtements sacerdotaux aux simples prêtres. « *Deinde lavet manus, post ea surgat et dicendo illa que consueverunt simplices presbiteri accipiat amictum, stolam, albam, accipiendo tunicam dicat...* »⁴⁶. Ce manuscrit comporte un deuxième

44 E. Martène, *De antiquis Ecclesiae...*, t. I, liv. I, ordo 4, col. 493.

45 M. Miller, *Clothing the Clergy...*, p. 83. Voir Pierce, Joanne Pierce, « Sacerdotal Spirituality at Mass : Text and Study of the Prayerbook of Sigebert of Minden (1022-1036) », thèse de doctorat, Université de Notre Dame, 1988, p. 159.

46 Paris, BNF, lat. 8886, Missel-Pontifical de Luçon, xiv^e siècle, fol. 97v. « Ensuite il se lave les mains. Après cela, il se lève et, en disant celles [les prières] que les simples prêtres ont l'habitude de dire, il prend l'amict, l'étole, l'aube, prenant la tunique, il dit... ».

ordo missae à l'usage du simple prêtre⁴⁷. Or cet *ordo missae* ne comporte pas de prières de vêtue. Ainsi ce renvoi aux prières du simple prêtre n'est pas propre à la structure du manuscrit, mais a une valeur absolue. C'est par la force de l'habitude que les prières de l'amict, de l'étole et de l'aube sont attribuées aux simples prêtres. Cette rubrique semble établir un certain rapport de subordination de la vêtue de l'évêque à celle du prêtre dans le domaine de l'euchologie. Alors qu'on aurait pu croire que le rituel complexe de la vêtue épiscopale se forgerait un formulaire qui lui serait propre, il reprend en fait et amplifie celui de la vêtue du prêtre. En même temps, cette reprise des prières sacerdotales correspond en quelque sorte à la théologie de l'évêque comme synthèse des ordres qui lui sont inférieurs, et donc aussi du sacerdoce. Il faudrait poursuivre cette enquête pour comprendre exactement l'attribution de ces prières aux différents ministres, tout en gardant en mémoire qu'à l'origine le sacerdoce est d'abord épiscopal.

Alors que la vêtue de l'évêque paraît être à la fin du Moyen Âge un rituel complexe et spectaculaire, il semble que son euchologie soit plutôt allée dans le sens d'une simplification depuis les époques étudiées par Maureen Miller. Les prières proposées pour la tunique ou la dalmatique sont le plus souvent, pour les exemples examinés ici, des réemplois et des emprunts à d'autres formulaires. À l'inverse, le formulaire lié aux six vêtements sacerdotaux, élaboré depuis l'époque carolingienne, semble bénéficier d'une plus grande autonomie.

III. Où s'habille le prêtre ?

Extension et confrontation des sources

La question du lieu du rituel est primordiale. Comme nous l'avons vu chez Pierre Lebrun, l'évêque aurait une préséance sur le prêtre, dans la mesure où il pourrait, à la fin du Moyen Âge, mettre en scène son autorité devant l'autel majeur et y exhiber les insignes de son pouvoir, tandis que le simple prêtre devrait nécessairement se vêtir en dehors du sanctuaire. Or ces conclusions reposent principalement

⁴⁷ *Ibid.*, fol. 18-48.

sur la lecture d'une source, un cérémonial papal du xiv^e siècle attribué au cardinal Giacomo Gaetani Stefaneschi (1295-1341)⁴⁸, telle qu'elle se trouve éditée par Jean Mabillon. Comme le souligne Aimé-Georges Martimort, cette édition n'est guère recevable⁴⁹. Et l'édition critique de ce cérémonial par Marc Dykmans ne comporte pas ce texte⁵⁰. À la rubrique de la couleur noire, l'*ordo* édité par Jean Mabillon traite de la vêtue elle-même et déclare : « Si vero in eadem ecclesia non sit secretarium seu sacristia conveniens, deponatur capella, ut fiant quae praedicta sunt, in aliquo apto loco prope altare. Et si forte in ecclesia illa consuetum esset, quod Pontifex longe ab altari induatur, et cum ordinata processione ad altare procedat, consuetudo servanda est »⁵¹. Est-il possible de tirer de cette unique source des renseignements universalisables à toute la chrétienté occidentale ? Plus encore, peut-on considérer que cette source enregistre la possibilité faite aux évêques de se vêtir près de l'autel, au moment où celle-ci apparaît ? Il semble plus probable qu'une telle source fasse plutôt état d'une coutume déjà bien établie, qu'elle ne semble après tout que tolérer

L'une des difficultés de notre étude réside dans la multiplicité des messes célébrées à la fin du Moyen Âge, depuis la messe basse jusqu'à la messe solennelle. Négliger ces différences nous conduirait à formuler des conclusions bien trop hâtives. Les fondations de messe modifient considérablement la manière de dire et d'entendre la messe, si bien que les chapelles constituent un lieu privilégié de la vêtue presbytérale. Pour les messes des chapellenies, le célébrant devait probablement se vêtir devant l'autel des chapelles.

⁴⁸ Voir Jean Mabillon, *Museum Italicum, seu Collectio veterum scriptorum ex bibliothecis italicis eruta*, t. II, Paris, apud. vid. E. Martin, 1687, p. 243-443.

⁴⁹ Aimé-Georges Martimort, *Les « ordines », les ordinaires et les cérémoniaux*, Turnhout, 1991 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 56), p. 100.

⁵⁰ Marc Dykmans, *Le Cérémonial papal de la fin du Moyen Âge à la Renaissance*, t. II : *De Rome en Avignon ou Le cérémonial de Jacques Stefaneschi*, Bruxelles/Rome, 1981 (Bibliothèque de l'Institut historique belge de Rome, 25), p. 254-502.

⁵¹ *Museum italicum...*, t. II, p. 291. « Si vraiment il n'y a pas dans cette église de sacraire ou de sacristie convenable, afin que soient faites les choses dites précédemment, [on le fait] dans un autre endroit adapté, non loin de l'autel. Et si par hasard dans cette église il est d'usage depuis longtemps que l'évêque s'habille loin de l'autel et qu'il accède à l'autel dans une procession ordonnée, cette coutume doit être retenue. »

Celles-ci étaient parfois même pourvues d'une sacristie qui leur était propre. Ainsi l'inventaire de la chapelle de Philippe de Morvilliers, premier président du parlement, mentionne le « petit autel dudict revestiaire »⁵². Yvonne-Hélène Le Maresquier, en étudiant la confrérie de la conception Notre-Dame aux marchands et vendeurs de vins de Paris, souligne qu'en 1415, les marguilliers de l'église Saint-Gervais ont passé un acte pour créer une petite sacristie à l'intérieur de la chapelle⁵³. Eamon Duffy note sommairement que dans les églises paroissiales, à l'occasion des messes de semaine, le prêtre s'habille en général à l'autel, sans faire de procession⁵⁴. La vêtue du simple prêtre à l'autel de la célébration aurait donc quelque chose de quotidien pour les fidèles du Moyen Âge.

D'autres sources, qui devaient sembler à Lebrun moins légitimes pour l'écriture de l'histoire de la liturgie, nous renseignent sur le lieu de l'habillement du simple prêtre : l'iconographie. Ce domaine répond évidemment à ses contraintes propres. Il est partie prenante du poids des traditions et de la subjectivité de l'artiste. Le manuscrit 2002 de la bibliothèque de l'Arsenal, que Claudia Rabel propose d'identifier à l'*exemplar* que Jean Golein aurait déposé chez le libraire parisien Henri Trévou, porte dans ses marges des indications destinées à guider l'enlumineur dans son travail (fig. 2)⁵⁵. Au commencement du troisième livre, l'une d'elles commande « I revestiere et sures une table ou autel plusie[urs] vestemens, et le segrestain fre[re] du Carme qui les revest a I prestre »⁵⁶. Si cette note localise précisément

52 Philippe Plagnieux, « La fondation funéraire de Philippe de Morvilliers, premier président du Parlement », dans *Bulletin monumental*, t. 151, 1993, p. 370-371.

53 Yvonne-Hélène Le Maresquier, « Une confrérie parisienne au xv^e siècle : la confrérie de la conception Notre-Dame aux marchands et vendeurs de vins de Paris », dans *L'encadrement religieux des fidèles au Moyen Âge et jusqu'au Concile de Trente*, t. I : *La paroisse, le clergé, la pastorale, la dévotion. Actes du 109^e congrès national des sociétés savantes, Dijon, 1984*, Paris, 1985, p. 548-552, nota. p. 542. AN LL 756, fol. 48-52v.

54 Eamon Duffy, *The Stripping of the Altars, Traditional Religion in England, c. 1400-c. 1580*, New Haven/Londres, 1992, p. 123.

55 Claudia Rabel, « L'illustration du *Rational des Divins Offices* de Guillaume Durand », dans *Guillaume Durand, évêque de Mende (v. 1230-1296). Actes de la Table ronde du CNRS, Mende 24-27 mai 1990*, éd. Pierre-Marie Gy, Paris, 1992, n. 193.

56 Paris, Arsenal, ms. 2002, *Rational des divins offices*, 1371-1380, fol. 31v.



Fig. 2 | Habillage du célébrant dans la sacristie, enluminure dans le *Rational des divins offices*, 1371-1380, fol. 31v. Paris, Arsenal, ms. 2002 (cl. BNF).

le lieu de l'habillement dans la sacristie, elle donne à choisir entre une simple table et un autel. Par la suite, les copies de cette enluminure présentent les deux possibilités⁵⁷. Au xv^e siècle, une autre formulation iconographique donne encore cette alternative⁵⁸. Au Moyen Âge tardif, des autels peuvent tout à fait prendre place dans les sacristies et contribuent déjà à sacraliser l'habillement du simple prêtre (voir par exemple fig. 3).

Un *Rational* de la deuxième moitié du xv^e siècle propose encore une autre mise en œuvre iconographique, dont la marginalité est

⁵⁷ Le manuscrit français 176 de la BNF réalisé vers 1380 présente au folio 44 un habillement devant un véritable autel nappé. Le manuscrit 71 D 48 de la bibliothèque royale de la Haye, des années 1380-1390, porte quant à lui au folio 56v une simple table.

⁵⁸ Le manuscrit T.8 des années 1400 conservé à la bibliothèque du Saint-John's College à Cambridge présente une simple table. Un autel surmonté d'un retable est peint en grisaille dans le manuscrit 21 de la bibliothèque municipale de Beaune, réalisé au milieu du xv^e siècle.



Fig. 3 | Habillement du célébrant dans la sacristie, enluminure dans le *Rational des divins offices*, ca. 1450, fol. 50.
 Beaune, bibliothèque Gaspard Monge, ms. 21 (cl. IRHT-CNRS).

difficile à interpréter⁵⁹. Le deuxième livre porte à la rubrique de l'évêque une enluminure présentant vraisemblablement l'habillement du célébrant, tandis que le début du troisième livre sur les vêtements montre un évêque en prière. Il semble qu'il faille considérer cette inadéquation comme une simple inversion. L'iconographie de l'habillement n'en est pas moins surprenante, puisqu'elle montre un clerc debout devant un autel nappé et entouré de courtines, positionnant sur sa tête le premier vêtement sacerdotal : l'amict (fig. 4)⁶⁰. Pamela Nourrigeon décrit en ces termes cette enluminure : « Une femme, tête voilée, se trouve devant l'autel que deux diacres entourent »⁶¹.

⁵⁹ Claudia Rabel déclare à propos de ce manuscrit que « l'iconographie peu claire des quatorze peintures montre l'incompréhension du texte de la part de l'enlumineur », dans « L'illustration du *Rational des Divins Offices*... », p. 173, n. 11.

⁶⁰ Paris, Arsenal, ms. 2001, *Rational des divins offices*, milieu du xv^e siècle, fol. 72.

⁶¹ Pamela Nourrigeon, *De la « tranlastio » à la création : les images dans les manuscrits du Rational des divins offices*, Paris, 2018, p. 271.



Fig. 4 | Habillement du célébrant à l'autel, enluminure, dans *Rational des divins offices*, réalisé pour Antoine de Bourgogne (1421-1504), fol. 72. Paris, Arsenal, ms. 2001 (cl. BNF).

Cette interprétation nous semble inappropriée. Il est difficile d'imaginer qu'une femme puisse se tenir si près de l'autel, à la place du célébrant, dans un commentaire liturgique. Le « voile » qui couvre la tête de ce personnage est un amict qui n'a pas encore été repoussé à l'arrière de la nuque pour former un col. On voit d'ailleurs dépasser un cordon devant la poitrine de ce personnage, qui ne peut être qu'un célébrant en vêtement talaire. L'habillement n'est pas assisté et aucun insigne pontifical n'est exposé sur l'autel. En revanche l'autel est

paré pour la célébration à venir. Surtout, des laïcs, en prière à genou, assistent à l'habillement du célébrant. S'agit-il, comme le suggère Claudia Rabel, d'une incompréhension de la part de l'enlumineur ? Celui-ci a-t-il procédé à l'hybridation de plusieurs rituels différents ? Ou s'agit-il d'un authentique témoignage de l'auto-vêtue du simple prêtre à l'autel de la célébration, en public ?

Cette enluminure n'est pas la seule source à aller dans ce sens. On peut en effet lire dans l'*ordo missae* d'un missel à l'usage de Grasse du milieu du xiv^e siècle : « sacerdos volente [*sic*] celebrare, imprimis abluat manus suas. Quibus ablutis, recipiat vestimenta sacerdotalia et induat ea in sacristia, aut in altari in quo voluerit celebrare »⁶². Enfin, une dernière source, que nous dirons littéraire, donne aux fidèles la possibilité de regarder le simple prêtre se vêtir à l'autel de la célébration. Il s'agit du *Ci nous dit*, écrit anonyme de la première moitié du xiv^e siècle. Au milieu du xv^e siècle, ce texte est repris par Jean Mansel dans sa *Fleur des Histoires* où il alimente la rubrique intitulée « du mistere de la sainte messe »⁶³. La vêtue du prêtre semble être, dans ces textes, un spectacle presque commun pour les fidèles. Après l'entrée des fidèles dans l'église, ce texte commande : « nous devons devotement le prestre regarder vestir »⁶⁴, puis énumère les six vêtements du simple prêtre. L'analyse de ces deux dernières sources doit être particulièrement prudente, du fait de l'exception que semblent constituer ces deux témoignages parmi la masse des sources de la liturgie. L'historien risque ici de déformer démesurément son analyse en survalorisant ces deux sources. Toutefois, celles-ci ne sont pas moins explicites dans la possibilité qu'elles donnent aux simples prêtres de mettre en scène leur pouvoir sacerdotal à travers un habillement public à l'autel de la célébration.

Sans postuler que l'habillement du prêtre ait acquis la pompe de la vêtue épiscopale, il semble qu'il faille reconsidérer ce qui distingue

62 Grasse, BM, ms. 3, missel à l'usage de Grasse, milieu du xiv^e siècle. « Le prêtre, désirant célébrer la messe, commence par l'ablution des mains. Après les avoir lavées, il reçoit les vêtements sacerdotaux et les revêt dans la sacristie, ou à l'autel où il veut célébrer ».

63 BNF, fr., ms. 299, *La Fleur des histoires*, Jean Mansel, xv^e siècle, fol. 124v, rubrique « Du mistere de la sainte messe ».

64 Gérard Blangez, *Ci nous dit. Recueil d'exemples moraux*, t. II, Paris, 1986, chap. 604, p. 137.

ces deux rituels. L'habillement du prêtre peut en effet se faire en dehors de la sacristie et à la vue des fidèles. Cet habillement visible est étroitement lié à la multiplication des autels secondaires et des fondations de messes. L'élément le moins discuté et le plus important est selon nous la proximité de ce micro-rituel avec l'autel. Cet autel peut être celui de la sacristie, mais aussi celui de la consécration. Ainsi lié au lieu de l'eucharistie, ce rituel semble dès lors n'avoir plus rien à envier à la vêtue épiscopale sur le plan de la sacralité.

IV. Conclusion

Cette brève étude de l'habillement du prêtre à la fin du Moyen Âge, à travers quelques sources diverses, nous a permis de reconsidérer les rapports entre l'évêque et le prêtre. La possibilité qui semble être faite aux simples prêtres de se vêtir devant un autel et même à l'autel de la célébration, devant les fidèles, tend à niveler, au moins en partie, la primauté symbolique entre les deux ministres. En même temps, la spiritualité attachée aux vêtements utilisés pour la célébration de l'eucharistie se resserre considérablement, à la fin du Moyen Âge, autour des six vêtements obligatoires du simple prêtre.

Ces observations, qui sont à rebours des quelques analyses historiques de ce micro-rituel, n'auraient pas pu être formulées sans l'élargissement des sources étudiées, bien au-delà des seules sources écrites. L'appréhension des écarts possibles entre les sources prescriptives et les sources descriptives est l'un des prérequis essentiels à l'étude des sources de la liturgie.

Toutefois, le renouvellement des problématiques proposé ici n'induit pas nécessairement un renouvellement des méthodes historiques. Cet exposé repose sur un croisement, finalement devenu classique, des sources, ainsi que sur la mise en série et sur l'isolement de témoins. Ronald L. Grimes, théoricien des *ritual studies*, consacre une partie de son livre théorique *The Craft of Ritual Studies* à l'élaboration d'une méthode d'enquête fondée sur la vidéo pour l'étude de rituels contemporains⁶⁵. De façon évidente, cette méthode n'est pas

⁶⁵ Ronald L. Grimes, *The Craft of Ritual Studies*, Oxford, 2014.

extensible aux rituels médiévaux et qui voudrait les étudier devrait nécessairement reprendre la boîte à outils de l'historien médiéviste. Pourtant, les méthodes informatisées de réunion et d'analyse du corpus pourraient très bien s'unir aux considérations de l'historien du rituel, notamment pour l'étude de sources sérielles comme le sont celles de la liturgie à la fin du Moyen Âge.

JULIE GLODT

Archiviste paléographe (prom. 2019)
Doctorante de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

Les sceaux des officiers bourguignons : de la matrice à l’emblème (XIV^e-XV^e siècles)

EMMANUEL ROUMIER ◆

I. Introduction

Les années 1960 ont marqué un renouvellement dans la manière de concevoir l’héraldique et la sigillographie. Non plus considérées comme des sciences auxiliaires de l’histoire, utiles au généalogiste ou au diplomate, elles sont désormais considérées comme un objet d’étude à part entière, dans le cadre d’une histoire symbolique. Confrontés à d’autres supports tels que les armoriaux, les vitraux, les tapisseries ou les monuments, les sceaux forment alors un support original, à la fois outil juridique et marque personnelle figurée.

Or, la sigillographie est majoritairement tributaire d’inventaires établis au XIX^e siècle, lorsque les sceaux ont attiré l’attention d’historiens et d’archivistes. Ces inventaires, malgré d’indéniables mérites, n’en restent pas moins lacunaires. Ils se limitent à une aire géographique (Bourgogne, Artois, Flandre, etc.) ou à un service (Archives nationales, collections particulières de la Bibliothèque nationale de France) ; ils sont sélectifs : l’inventaire des sceaux de Bourgogne établi par Auguste Coulon donne quelque 1 600 notices, alors que les seules archives départementales de la Côte-d’Or conservent plus de 10 000 empreintes¹. En dernier lieu, la logique de classement est

¹ *Inventaire des sceaux de la Bourgogne recueillis dans les dépôts d’archives, musées et collections particulières des départements de la Côte-d’Or, de Saône-et-Loire et de l’Yonne*, Paris, 1912.

plus sociale qu'emblématique ; les sceaux des grands personnages sont préférés et décrits prioritairement, tandis que de nombreux petits personnages sont délaissés.

Les études emblématiques connaissent à l'heure actuelle un nouvel essor ; ce dernier passe à la fois par la recherche de nouvelles sources, et donc l'établissement de nouveaux inventaires, ainsi que par le renouvellement des méthodes d'analyse.

II. De l'inventaire des archives départementales de la Côte-d'Or au corpus des sceaux de l'élite bourguignonne

Riches d'un fonds de sceaux de plusieurs milliers – voire dizaines de milliers – d'empreintes, les archives départementales de la Côte-d'Or élaborent un inventaire, qui permet des études d'emblématiques centrées sur l'espace bourguignon médiéval.

1. *Les sceaux des archives départementales de la Côte-d'Or*

Depuis 2013, le service des archives de la Côte-d'Or a entrepris un travail d'inventaire de ses sceaux, lequel s'accompagne d'un reconditionnement ainsi que d'une couverture photographique systématiques. À l'inverse du travail effectué par Auguste Coulon, la logique qui préside à ce travail est archivistique : il ne s'agit pas de sélectionner les plus belles empreintes ni les plus représentatives, mais d'extraire des liasses de différentes séries – majoritairement anciennes, mais il n'y a pas de bornes chronologiques déterminées – toutes les empreintes lisibles et potentiellement exploitables. Les doublons sont pris en compte, ainsi que les sceaux déjà référencés dans d'autres inventaires. Au total, ce sont plus de 2 600 empreintes qui ont été décrites. Autant que la valorisation scientifique, ce travail a pour but la conservation des pièces. Cela implique que les empreintes décrites et réinsérées dans leur liasse par Auguste Coulon aient été traitées à nouveau. Mais une grande partie des notices concerne des empreintes

inédites ; si certaines ont pu être mentionnées occasionnellement, aucun travail de comparaison n'avait pu être opéré.

La plupart des empreintes répertoriées sont issues de la série B, c'est-à-dire des archives de la Chambre des comptes et des cours de justice ; les pièces sont essentiellement des quittances, des reçus de l'Hôtel ducal, des mandements concernant les gages du personnel bourguignon. Si, de prime abord, elles ne semblent pas apporter beaucoup plus d'informations que les recueils de comptes, elles sont originales, en ce sens qu'elles sont scellées. Or, au XIV^e et au XV^e siècle, le sceau personnel est généralisé, si bien que ces pièces portent la marque personnelle des hommes concernés. Dans ces conditions, le corpus emblématique réuni par ces documents est d'une taille considérable. Les sceaux de tous les officiers, du petit personnel bourguignon, mais aussi de plus grands nobles, tels que les La Trémoille, Vergy ou encore de Croÿ, informent sur l'emblématique de ces personnages. Dans de nombreux cas même, ils constituent la seule source emblématique connue : en effet, la plupart des membres de l'élite bourguignonne des XIV^e et XV^e siècles n'ont pas laissé de tapisseries, de tableaux, de plafonds peints ou de manuscrits armoriés. À cela s'ajoute le fait que les autres sources telles que les armoriaux sont fréquemment fautives, et que le sceau, par sa nature juridique, est un support usuel, qui fait donc foi. Certes, les armoiries représentées sur les sceaux peuvent être incomplètes ou erronées, mais il est possible d'affirmer avec certitude que le motif imprimé a été reconnu comme outil de validation, à l'inverse de ceux compulsés dans les armoriaux.

Aussi le corpus des sceaux bourguignons ouvre-t-il des perspectives larges en histoire emblématique. Il devient possible de retracer des filiations et les groupes familiaux *via* l'héraldique, d'interroger les manières dont l'élite choisit de se représenter, de discerner les différences de statut social à travers les images utilisées ou encore d'observer la diffusion de motifs et d'éléments ornementaux spécifiques.

Afin d'envisager plus nettement l'apport d'un travail tel que celui qui a été réalisé à Dijon, il est intéressant de prendre l'exemple de quelques sceaux inédits, renseignant sur la pratique sigillaire en Bourgogne, à la fin du XIV^e siècle.

2. Le cas des frères de Chartres

Philippe et Bertaut de Chartres sont deux frères issus d'une famille originaire du comté de Chartres et qui ont tous les deux servi les ducs Valois de Bourgogne dans la seconde moitié du ^{xiv}^e siècle. Bien qu'on les retrouve de nombreuses fois dans les documents de la série B des archives de la Côte-d'Or, très peu de pages leur sont consacrées dans l'historiographie. Bertrand Schnerb est sans doute celui qui s'attarde le plus sur leur cas, mais il ne traite pas de leur emblématique². L'inventaire des sceaux Clairambault de la Bibliothèque nationale de France identifie plusieurs membres de la famille de Chartres³ (dont Philippe) qui portent comme armoiries « d'argent à deux fasces de gueules »⁴, parfois avec quelques modifications. D'autres sigillants portent le même nom, mais une héraldique radicalement différente. L'inventaire Douët-d'Arcq des Archives nationales répertorie lui aussi quelques membres de la famille⁵, mais ni Philippe ni Bertaut. Ces deux frères que l'on rencontre à Dijon semblent porter l'héraldique familiale, mais on ignore leur lien de parenté avec tous ces sigillants décrits dans les inventaires. Philippe, l'aîné, est chevalier et chambellan du duc de Bourgogne Philippe le Hardi, dès 1364. Il est maître d'hôtel en 1371. Son frère cadet, Bertaut, est lui aussi chevalier et chambellan de Philippe le Hardi, mais un peu plus tardivement. Il semble être un homme de confiance, ce dont témoigne sa nomination comme garde du corps du comte de Nevers, le futur Jean sans Peur. Ce sont donc deux membres de la noblesse, proches du duc de Bourgogne, faisant partie de l'élite nobiliaire.

La spécificité de ces deux frères est d'avoir chacun laissé quatre sceaux différents (pour une douzaine d'empreintes au total à eux deux), dans un intervalle de temps de vingt ans. Entre 1364 et 1383 pour Philippe, entre 1377 et 1396 pour Bertaut. Cette densité

² Bertrand Schnerb, *Jean sans Peur, le prince meurtrier*, Paris, 2005.

³ Germain Demay, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault à la Bibliothèque nationale*, t. I, Paris, 1885, p. 236-238.

⁴ En héraldique, l'argent correspond au blanc, gueules au rouge ; une fasce est une bande horizontale.

⁵ Louis Douët-d'Arcq, *Collection de sceaux*, t. I, Paris, 1863, p. 153.

remarquable est assez inexplicable. D'ordinaire, les sigillants modifient leur sceau en raison de l'usure ou de la perte de la matrice, d'un changement de statut, notamment familial (s'ils deviennent chef de famille, leur héraldique est modifiée), ou pour des raisons que nous ignorons. Mais souvent, une matrice dure une dizaine d'années, et peut même être utilisée pendant plus de vingt ans. Les changements de sceaux des frères de Chartres sont donc particulièrement fréquents, sans que l'on sache pour quel motif. D'autre part, une pratique qu'ils partagent et qui est étonnante, est leur propension à modifier leur emblématique de manière apparemment arbitraire. Leurs sceaux ont en commun d'être armoriaux (on retrouve à chaque fois les deux fasces, la couleur nous étant inconnue, du fait de la monochromie propre au sceau) ; or, il apparaît qu'ils sont des cadets de famille, dans la mesure où l'héraldique familiale est brisée, c'est-à-dire qu'un détail est modifié pour se distinguer des armes portées par l'aîné de la branche aînée. L'héraldique est souvent une science inexacte, et les hommes du Moyen Âge ne respectent aucune règle claire. Par exemple, un blason est régulièrement modifié, détourné, et le cadre normatif rigide qui s'impose finalement est plus le fait de l'époque moderne. Les frères de Chartres sont un bon exemple du non-respect assumé de la règle. En effet, s'ils brisent bien les armes familiales, ils ne le font jamais de la même manière. Philippe brise avec une cotice (fig. 1), puis avec une étoile (fig. 2). Clairambault a, semble-t-il, omis de mentionner cette brisure dans sa description. Bertaut brise avec une cotice (fig. 3), un croissant (fig. 4), puis une coquille (fig. 5). À la fin de sa vie, il ne brise même plus, soit qu'il soit devenu chef de famille, soit que la brisure soit intégrée à la couleur du blason, ce qui n'est pas visible ici, soit qu'il s'agisse d'une revendication familiale (fig. 6).

En 1377, les deux frères ont chacun laissé une empreinte de sceau. Là aussi, le non-respect des usages héraldiques (le seul véritablement établi étant l'interdiction de porter des armes qui le soient déjà par quelqu'un d'autre) est patent. Les deux sceaux qu'ils ont utilisés apparaissent comme strictement identiques. Malheureusement, la légende de chacun d'eux a disparu ; une énigme demeure alors : s'agit-il d'une même matrice utilisée par l'un et l'autre, sans le préciser ? Ce genre de situation n'est pas exceptionnelle, mais lorsqu'un



Fig. 1 | AD Côte-d'Or, PS 1328
[sceau de Philippe de Chartres, 1364].



Fig. 2 | AD Côte-d'Or, PS 1381
[sceau de Philippe de Chartres, 1383].



Fig. 3 | AD Côte-d'Or, PS 1348
[sceau de Bertaut de Chartres, 1377].



Fig. 4 | AD Côte-d'Or, PS 1353
[sceau de Bertaut de Chartres, 1380].



Fig. 5 | AD Côte-d'Or, PS 1391
[sceau de Bertaut de Chartres, 1384].



Fig. 6 | AD Côte-d'Or, PS 1618
[sceau de Bertaut de Chartres, 1396].

sigillant n'a pas son sceau personnel sur lui, l'acte mentionne systématiquement le substitut. S'agit-il de deux sceaux gravés par un même graveur (peut-être lors d'une seule commande) qui différaient par la légende ? L'hypothèse est plus probable. Toujours est-il que ces deux sceaux portent les « deux fasces » de Chartres, brisées d'une cotice en bande, donc une héraldique apparemment semblable (même si, là encore, les couleurs peuvent varier). Ces deux personnages font alors un usage récurrent de l'héraldique, toujours présente dans leur sceau personnel. Mais ils ont une manière assez peu fréquente de détourner les pratiques courantes. Ce constat accrédite la thèse de pratiques familiales en termes de sigillographie. En effet, il n'y a pas de types de sceaux adaptés à un état social particulier. Les sigillants ne font pas systématiquement référence à leur office dans leur emblématique. Mais, plusieurs exemples, dont celui de Philippe et Bertaut de Chartres, soulignent qu'au sein d'une même famille, les usages héraldiques sont les mêmes. En plus de leurs caractéristiques communes (sceaux ronds de 25 mm de diamètre, armoriaux), les sceaux de ces deux frères révèlent la pratique caractéristique d'une famille.

En dernier lieu, on peut noter la présence récurrente de la figure du griffon en cimier. Il pourrait s'agir d'une devise familiale (un motif para-héraldique, qui peut être utilisé seul et qui est plus personnel que les armoiries ; ce motif est souvent associé à une courte sentence appelée « mot »), dans la mesure où la figure est présente à chaque fois qu'un cimier est représenté. Le fait que le griffon soit l'un des animaux les plus figurés sur les sceaux, comme signe para-héraldique, permet d'en douter. Mais, au cours du dernier quart du XIV^e siècle, époque à laquelle les devises et les signes personnels non héraldiques prennent leur essor, le griffon pourrait être un emblème choisi, et non une fantaisie de graveur, à l'inverse des lions ou bordures festonnées que l'on retrouve sporadiquement dans les sceaux des deux frères.

Ainsi, les huit sceaux des frères de Chartres, presque tous inédits, offrent un exemple intéressant. En effet, ils témoignent d'une pratique familiale, et non liée à un office puisque les changements de sceaux ne sont pas corrélés à la carrière d'officier et que la légende du sceau ne fait pas non plus référence au rôle social des sigillants.

Des informations sont données quant aux devises, à la fréquence des changements de matrice, à la relation entre membres d'une même famille. Une lacune est alors comblée, ce qui apparaît d'autant plus étonnant que les deux frères occupent des fonctions qui sont loin d'être anodines, et ne sont pas absents des archives. Hors des considérations purement emblématiques, ces sceaux donnent une idée de la présence de plusieurs membres de l'élite bourguignonne à la cour, de leur présence dans les organes ducaux, des pratiques diplomatiques en cours.

L'intérêt de cet inventaire est alors visible. Une de ses spécificités est aussi d'avoir vocation à être mis en ligne sur une base de données, pilotée par un consortium d'institutions scientifiques et de conservation, dont l'objectif est la réunion de toutes les données disponibles sur les sceaux conservés en France (dans un premier temps), ainsi que sur les armoiries dont ces derniers sont porteurs.

III. La base de données Sigilla

La base de données Sigilla⁶, encore incomplète et dont certaines fonctionnalités sont en développement, répertorie plus de 5 000 empreintes de sceaux, conservées dans des institutions diverses : services d'archives départementales ou municipales, Archives nationales, sceaux des collections de la Bibliothèque nationale de France, etc. Ayant vocation à intégrer un maximum de données, elle n'a pas de restrictions géographiques. Les archives départementales de la Côte-d'Or ont entrepris leur inventaire au moment où ce consortium prenait naissance et en sont donc devenues un service pilote.

Les avantages d'une base rassemblant les données disséminées dans de multiples fonds sont nombreux. En premier lieu, Sigilla, base relationnelle élaborée avec le système de gestion de contenu Drupal, offre un nouvel exemple de l'intérêt que peut avoir le numérique par rapport au papier, d'une manière générale : centralisation des données – la base est hébergée par la TGIR Huma-Num – dans

⁶ <http://www.sigilla.org/>.

une seule interface, modèle relationnel qui évite la répétition des informations, rapidité dans la recherche, accessibilité de l'outil. Dans le domaine de la sigillographie, cela se traduit par la répartition des informations liées à un sceau en plusieurs tables (selon la logique des recommandations édictées par le Vocabulaire international de la sigillographie⁷), dont les principales sont : une table « sigillant » qui identifie la personne, ses dates de naissance et de mort, les offices exercés au cours de la vie, les liens familiaux, les surnoms, les sceaux utilisés ; une table « empreinte » qui donne la description d'une empreinte particulière d'un sceau, la cote de l'acte auquel elle est appendue, le nom du sigillant ; une table « acte » qui décrit un peu plus précisément l'acte auquel est appendue l'empreinte en indiquant les dates, le contenu, mais aussi la forme et les éléments diplomatiques ; une table « héraldique » qui donne une description ainsi qu'une image de l'héraldique présente sur le sceau. D'autres tables livrent des informations sur les matrices ou encore les dessins de sceaux connus, sur les services conservant les empreintes ou sur les ouvrages ayant déjà référencé le sceau décrit. En dernier lieu, toutes ces tables sont articulées autour du concept de « sceau-type » : il s'agit d'une empreinte virtuelle et idéale d'un sceau, tel qu'il devrait être. Autrement dit, c'est le positif de la matrice, laquelle n'a presque jamais été conservée. Ce concept permet de décliner autour d'un sceau-type toutes les empreintes particulières issues d'une même matrice. Il rend également possible une meilleure estimation du nombre de matrices différentes possédées par un sigillant, sans devoir confronter les empreintes. Il permet enfin, lorsque seules subsistent des empreintes fragmentaires, de collecter les différentes données et de les rassembler, afin d'obtenir la plus fidèle image de ce que devait être le sceau d'origine, lors de sa période d'usage.

Ainsi, il devient possible d'étudier, en naviguant sur quelques pages seulement, le nombre de matrices utilisées par un sigillant, la typologie des actes auxquels sont appendues les empreintes, les similitudes ou les différences de l'émblématique des membres d'une même famille, les emplois de l'héraldique ainsi que d'identifier les

7 Conseil international des archives, Comité de sigillographie, *Vocabulaire international de la sigillographie*, Rome, 1990.

institutions où l'on peut retrouver les sceaux décrits. Les liens établis avec d'autres bases de données (Devise⁸, Collecta⁹, Armma¹⁰), l'utilisation d'images en complément des seules descriptions (qui, si précises soient-elles, n'en restent pas moins susceptibles d'une mauvaise compréhension) ou encore l'intégration de vues en trois dimensions, permettant notamment de mesurer l'objet ou de voir les nœuds des lacs de soie dans le sceau, sont d'autres possibilités offertes par la base, qui sont autant de nouveaux champs de recherche.

Le cas de l'aîné des frères de Chartres, Philippe, répertorié dans la base, illustre bien la puissance de cet outil. À partir de la page « sigillant », laquelle référence ses offices, son lien de parenté à Bertaut de Chartres, les armes qu'il a portées ainsi que ses quatre sceaux-types (donc ses matrices), on peut soit se diriger vers un sceau-type en particulier, puis en voir toutes les empreintes, soit se diriger vers son héraldique, et ainsi observer les multiples variations armoriales visibles dans ses sceaux. Dans la mesure où son héraldique reprend celle de la famille de Chartres, il est aisé aussi d'étudier tous les sceaux dérivés des armes de cette famille. En effet, le module héraldique de Sigilla est construit de telle sorte que les armoiries des familles, des grands personnages ou des provinces sont décrites, et que les armes particulières qui s'en inspirent sont explicitement définies comme une reprise de ces dernières. Ainsi, dans le cas de Philippe de Chartres, on peut comparer sa pratique de l'héraldique avec celle de Bertaut, et il apparaît que le blason familial se retrouve également sur le sceau d'un parent, Renaud de Chartres, archevêque de Reims dans la première moitié du xv^e siècle. Ce dernier semble porter les armes pleines, mais les intègre au milieu d'une composition comprenant plusieurs quartiers.

Ce travail de comparaison est certes rendu possible par le seul dépouillement des archives, grâce aux instruments de recherche des archives départementales, d'autant plus que le sceau de Renaud

8 <https://devise.saprat.fr>.

9 <https://www.collecta.fr/contenu-projet-collecta.php>.

10 <http://base-armma.edel.univ-poitiers.fr/>.

de Chartres est aussi conservé aux archives de la Côte-d'Or ; ainsi, l'étude des inventaires sigillographiques reste valide. Mais le recours à la base Sigilla accélère considérablement ces recherches. En effet, si les sceaux de Philippe et Bertaut de Chartres n'avaient jamais été mentionnés ni étudiés, c'est que la dissémination des empreintes dans plusieurs boîtes de la série B des archives de la Côte-d'Or, les différences particulièrement fines entre leurs sceaux et leur caractère apparemment classique n'ont pas pu retenir l'attention des chercheurs. Dans le cas de sigillants ayant beaucoup voyagé ou changé de situation, comme c'est le cas pour de nombreux officiers bourguignons de la période Valois qui suivent leur maître à Paris et dans les territoires qu'il acquiert, l'intérêt d'une centralisation des données apparaît encore plus clairement. De même, dans le cas d'une héraldique largement diffusée, comme les lis de France, la possibilité de compiler rapidement tous les sceaux qui en sont porteurs, avec toutes les déclinaisons existantes, présente un gain de temps considérable. Le développement actuel d'un moteur de recherche héraldique destiné à être intégré à la base est à cet égard primordial. Longtemps désiré par les héraldistes, dans la mesure où la structure du blason semble pouvoir être formalisée dans des termes informatiques, ce moteur entend donner la possibilité de chercher des armes référencées dans Sigilla par nom de porteur, ou par description. Il vise à permettre aux utilisateurs, à partir d'armoiries vues sur un support, de savoir à qui elles appartiennent et quels en ont été les usages dans les sceaux. Un chercheur qui veut étudier le cas de la famille de Chartres observera alors en une requête les similitudes dans les pratiques des frères Philippe et Bertaut, ainsi que leurs particularités au sein de leur groupe familial.

Aussi le nouvel essor des études sigillographiques est-il intimement lié à cette évolution des pratiques qui donne à voir des sources inédites, tout en permettant une comparaison plus rapide entre elles.

IV. Conclusion

L'exemple des frères de Chartres souligne combien il est nécessaire de chercher et d'inventorier de nouvelles sources, sans se limiter à ce qui a déjà fait l'objet de travaux. En effet, les inventaires du XIX^e siècle avaient certes référencé de nombreux parents de ces deux officiers, mais ils n'avaient pas décelé toutes les nuances et les variations visibles dans leurs sceaux. Bien qu'ils soient des sigillants très prolifiques et représentés dans les archives conservées à Dijon, Coulon n'en fait pas mention. Pourtant, ils constituent un cas très original de pratique héraldique familiale, en l'occurrence, un renouvellement fréquent des brisures de leurs armes, sans raison apparente. Malgré un aspect classique, et un contexte lui aussi assez commun (des quittances comme il en existe des milliers dans ce type de fonds), ces empreintes révèlent comment des officiers proches du prince peuvent faire usage du sceau, comme outil juridique d'une part et comme marque personnelle d'autre part. La conclusion est qu'il n'y a apparemment pas d'héraldique unique attachée à un sigillant, que l'essentiel serait de faire allusion à sa famille, de manière à être reconnaissable, sans pour autant se contenter d'employer un seul blason.

L'utilisation d'outils numériques accompagne ce renouvellement des recherches sigillographiques et emblématiques. Les avantages offerts par le traitement informatique des données dans une base relationnelle (rapidité, masse de données, traitement des images) donnent de nouvelles perspectives à la recherche ; dans le cas plus spécifique de la sigillographie, c'est la possibilité de rassembler autour de mêmes sigillants, de mêmes familles, les sceaux éparpillés dans de nombreux services qui permet d'étendre le champ des recherches. De même, la possibilité de chercher, à partir d'un blason connu, toutes les déclinaisons héraldiques présentes sur des sceaux est une avancée scientifique qui, malgré des tentatives éparées, n'avait jamais pu voir le jour.

Les perspectives de recherche sont alors d'élargir l'aire géographique des sceaux concernés, en appliquant à d'autres régions ce qui est aujourd'hui fait pour la Bourgogne, et qui a été entamé dans l'Aube ou encore en Savoie. L'intégration de collections modernes

voire contemporaines à Sigilla fait aussi partie des projets en cours, puisqu'une convention a été passée avec les Archives du ministère des Affaires étrangères pour inventorier les sceaux des traités. En dernier lieu, établir un lien entre les données des différentes bases ayant trait aux mêmes domaines est une nécessité afin d'éviter de reproduire le cloisonnement des informations, comme c'est le cas dans les inventaires sigillographiques anciens.

EMMANUEL ROUMIER

Diplômé du Master TNAH de l'École nationale des chartes
Doctorant CIFRE aux archives départementales de la Côte-d'Or
ENC-EPHE

Possibilités et valorisation d'une étude sur le vocabulaire du roi-prêtre médiéval grâce aux humanités numériques

MARIE-ASTRID HUGEL ◆

Dans leurs réflexions respectives de 2004 et 2008, Joseph Morsel¹ et Jérôme Baschet² rappellent un écueil trop fréquent en histoire, celui de considérer la source par son contenu au détriment de la source comme objet. Cette dématérialisation a encore été renforcée par la numérisation des sources, nouvelle barrière entre l'historien et le produit « source », accompagnée d'un renouveau de l'utilisation de l'informatique grâce à la diffusion d'outils d'analyse et de visualisation. Cette croissance des méthodes informatisées de recherche a permis d'approfondir des sujets qui jusqu'alors ne pouvaient être étudiés qu'à partir d'un nombre limité de fonds. La question du *rex et sacerdos* médiéval, l'union du temporel et du spirituel qui traverse plusieurs types de documents, peut assurément profiter de ces nouvelles méthodes, car son étude était ardue en raison des difficultés à constituer un corpus cohérent puis à l'étudier sur plusieurs niveaux.

La présente contribution entend ainsi explorer ces nouvelles possibilités, partant de l'exemple de notre sujet de thèse sur l'expression *rex et sacerdos*. La réflexion se déploiera sur trois axes : le travail sur des sujets difficiles à appréhender sans ces réflexions et outils, la

1 Joseph Morsel, « Les sources sont-elles "le pain de l'historien" ? », dans *Hypothèses*, t. 7, 2004, p. 271-286, à la p. 280.

2 « Et c'est pourquoi on propose la notion d'*image-objet*, afin de souligner que l'image est inséparable de la matérialité de son support, mais aussi de son existence comme objet, agi et agissant. » Jérôme Baschet, *L'icongraphie médiévale*, Paris, 2008, p. 33-34.

méthodologie d'étude du produit « source » et de sa transformation en données, et enfin les usages futurs ouvrant la voie à des approches inédites sur les *corpora* ici constitués.

I. Le *rex et sacerdos*, entre absence de définition et oubli de la recherche

1. Origines et développement jusqu'au XIII^e siècle

Pourquoi parler d'expression ? L'idée suppose une architecture théorique claire, des contours définis, un usage peu ou pas ambigu. La thématique du *rex et sacerdos* échappe à toutes ces règles : elle est mal connue, se dissimule et se retrouve dans des sources diverses, utilisée dans des contextes inattendus.

1.1. Mentions bibliques : Melchisédech et le Christ

L'expression est associée à deux figures de la Bible : le Christ, véritable roi et véritable prêtre, mais aussi Melchisédech. C'est dans la titulature de ce deuxième personnage qu'apparaît la première mention de l'expression : au chapitre XIV de la Genèse, alors qu'Abraham revient de son combat pour libérer son neveu Loth, il rencontre Melchisédech (fig. 1). Ce dernier n'est l'objet que de trois versets³.

On retrouve ensuite le personnage surtout dans l'Épître aux Hébreux⁴. L'auteur anonyme voit dans ce mystérieux roi-prêtre de nombreuses similarités avec le Christ, et le décrit comme *assimilatus [...] Filio Dei*⁵. Cette description lie de manière unique le Christ et Melchisédech en faisant de ce dernier la première préfiguration explicite du Fils. Dans les premiers siècles du Moyen Âge,

³ Gn 14, 18-20 : « at vero Melchisedech rex Salem proferens panem et vinum / erat enim sacerdos Dei altissimi benedixit ei et ait benedictus Abraham Deo excelso qui creavit caelum et terra et / benedictus Deus excelsus quo protegente hostes in manibus tuis sunt et dedit ei decimas ex omnibus ».

⁴ Ps 110, 3 et Hebr 5,6.

⁵ Hebr 7,3.



Fig. 1 | Dieric Bouts l'aîné, *La rencontre d'Abraham et de Melchisédech*, huile sur bois, 1464-1467, Louvain, collégiale Saint-Pierre.

Melchisédech est avant tout connu et diffusé comme préfigurateur de l'Eucharistie par son don de ce pain et de ce vin et ainsi incarne le modèle du prêtre catholique par excellence. Avant d'être roi-prêtre, Melchisédech est prêtre.

1. 2. Le cas du Prêtre Jean

Outre Melchisédech, le Prêtre Jean est le seul roi-prêtre excepté le Christ (fig. 2). Sa première mention sous la plume d'Otton de Freising en 1146⁶ décrit un mystérieux roi appelé Prêtre Jean, qui pourrait soutenir les chrétiens face aux musulmans. Dans le contexte des croisades, cette aide bienvenue délie les imaginations des contemporains,

6 « Narrabat etiam quod ante non multos annos lohannes quidam qui ultra Persidem et Armeniam in extremo oriente habitans rex et sacerdos cum gente sua Christianus est, [...] bello petierit. » Otto de Freising, *De duabus civitatibus*, éd. Adolf Hofmeister, Hanovre, 1912 (MGH, SS. rer. Germ. 45), p. 363.



Fig. 2 | Diogo Homem, Le Prêtre Jean, *Queen Mary's Atlas*, ca. 1555-1559, Londres, British Library, ms. add. 5415 A, fol. 16, détail.

renforcées par l'apparition de lettres décrivant un royaume merveilleux. La légende se diffuse par la Lettre et par des romans, tel le *Jüngere Tituel* de la fin du XIII^e siècle dans lequel le héros rencontre le Prêtre Jean. Cet espoir dure jusqu'au XVI^e siècle puis tend à disparaître⁷.

En comparant les deux figures retenues, le principal élément commun repose dans une absence : celle d'une explication sur le fait qu'ils incarnent le *rex et sacerdos*, alors qu'en théorie seul le Christ peut légitimement porter ce double titre, car il est le vrai roi-prêtre⁸.

7 Keagan Brewer, *Prester John: The Legend and its Sources*, Farnham, 2015, qui a rassemblé des sources allant jusqu'au XVIII^e siècle.

8 Gélase I^{er}, *De anathematis vinculo* (PL 59) : « verum ventum est eundem regem atque pontificem ».

2. Contradiction médiévale : le problème de la dualité

1.1. Expression sans théorisation

L'absence d'argumentation s'explique par la contradiction inhérente qui entoure l'expression. Le fondement théologico-politique chrétien réside dans la séparation entre le souverain temporel, empereur ou roi, et le prêtre chrétien officiant réellement⁹. Seul le Christ dans sa perfection peut posséder les deux pouvoirs¹⁰. Mais l'existence d'autres figures incarnant le *rex et sacerdos* est avérée et pose problème.

Cet embarras autour de l'expression se retrouve dans les sources : il n'existe aucun texte évoquant explicitement la contradiction posée par Melchisédech après l'Antiquité tardive. Les textes patristiques portent principalement sur les Melchisédeciens, censés avoir placé Melchisédech au-dessus du Christ¹¹ : les Pères ont concentré leur attention sur la distinction entre ces deux derniers¹². Dans les sources médiévales, la figure est souvent mentionnée dans un texte, sans véritable développement. On trouve ainsi un corpus constitué essentiellement de textes théologiques.

1.2. Limites de la recherche traditionnelle sur la question

Les deux figures ont déjà fait l'objet de recherches historiques séparées. En ce qui concerne la bibliographie traitant du Prêtre Jean,

9 Constantin comme empereur romain portait le titre de *pontifex maximus*. Pouvoir temporel et pouvoir spirituel sont liés par essence dans le pouvoir impérial romain.

10 Le Christ possède de fait trois titres : il est prêtre, prophète et roi. La question de cette triade en lien avec la Trinité ne peut être abordée ici et un développement y sera consacré dans le travail de thèse.

11 Fred L. Horton, *The Melchizedek Tradition: A Critical Examination of the Sources to the Fifth Century A.D. and in the Epistle to the Hebrews*, Cambridge/Londres/ New York, 1976, p. 90-113.

12 Ambroise de Milan précise que Melchisédech n'est pas un ange mais un prêtre, un homme mortel : « Nam et illum Melchisedech, [...] non angelum utique secundum judaica ludibria intellegit ecclesia, sed virum sanctum et sacerdotem dei », dans *De fide libri V*, liv. III, chap. xi, l. 83 (PL 16, t. II, p. 607, 88). Consulté sur le Cross Database Searchtool de Brepols, le 13 décembre 2019.

il convient de remarquer que la plupart des études se concentrent sur le royaume de Jean¹³ et très peu sur ses pouvoirs, sujet de l'étude de Istvan Becjzy¹⁴.

La bibliographie portant sur Melchisédech est plus vaste et dispersée, du fait de sa présence dans la Bible et de sa place dans la théologie chrétienne. Dans la majorité des cas, la perspective reste similaire : la mention de Melchisédech dans une source suffit à l'ériger en étude de cas. En définitive, les seules synthèses, telle celle de Lucien-Jean Bord parue récemment¹⁵, émanent de théologiens souvent catholiques. Une exception existe cependant : Gilbert Dagron consacre en 1998 une étude complète sur l'idée de double pouvoir au prisme du césaropapisme dans l'Empire byzantin¹⁶.

3. Bornes et problématiques

Pour étudier le *rex et sacerdos*, la chronologie retenue par notre thèse va du XIII^e siècle, partant de l'avènement du pape considéré comme le plus théocratique, Innocent III (1198-1216), jusqu'au début du XVI^e siècle, en prenant en compte le règne de Maximilien I^{er} (1508-1519), mais en excluant la question du protestantisme¹⁷. Deux espaces ont été privilégiés : le royaume de France et le Saint-Empire romain germanique. Ce choix repose sur la différence de culture et de structure politique, distinguant un royaume de France porté par un pouvoir royal toujours plus grand, et un Saint-Empire davantage morcelé.

Dans ces limites temporelles et géographiques, la question la plus évidente mais aussi la plus difficile consiste à comprendre ce qu'est le *rex et sacerdos* et ce qu'il n'est pas. Cette approche doit en effet

¹³ Ulrich Knefelkamp, *Die Suche nach dem Reich des Priesterkönigs Johannes: dargestellt anhand von Reiseberichten und anderen ethnographischen Quellen des 12. bis 17. Jahrhunderts*, Gelsenkirchen, 1985.

¹⁴ István Pieter Becjzy, *La lettre du prêtre Jean : une utopie médiévale*, Paris, 2001, p. 61-62.

¹⁵ Lucien-Jean Bord, *Melchisedek : formation, histoire et symbolique d'une figure biblique*, Paris, 2013.

¹⁶ Gilbert Dagron, *Empereur et prêtre : étude sur le césaropapisme byzantin*, Paris, 1998.

¹⁷ Marie-Astrid Hugel, « Du roi-prêtre au roi », dans *Trajectoires*, t. 13, 2020, en ligne : <https://doi.org/10.4000/trajectoires.5294> (consulté le 22 mars 2021).

permettre de déterminer s'il existe un sens « strict » de *rex et sacerdos*, celui d'un dignitaire pleinement roi et pleinement prêtre, ou bien s'il existe d'autres acceptions et usages.

II. La méthodologie

1. La base théorique

1.1. Image médiévale : théorie et pratique

L'image occupe dans notre sujet une place équivalente au texte. Les textes parlant du *rex et sacerdos* sont surtout des courts extraits : ce corpus textuel est constitué de paragraphes, de phrases, voire de simples mentions. La minceur du matériau a de quoi surprendre : ainsi en est-il de la majorité des mentions qui ne signalent que *secundum ordinem Melchisedech*. Ces occurrences éparpillées ont pu décourager les historiens : c'est ici que l'image se révèle centrale pour eux.

Considérer l'image médiévale comme une source à part entière ne fait partie intégrante de la méthodologie de l'historien que depuis les années 1980, avec les travaux de Jacques Le Goff, de Michel Pastoureau ou de Jean-Claude Schmitt. L'image est un medium dont le sens n'a pas fait l'objet d'une théorisation poussée¹⁸. Parmi toutes les possibilités offertes par l'image, l'une d'entre elles a particulièrement retenu notre intérêt : elle abolit la distance entre le lointain ou l'invisible et la personne qui la regarde¹⁹. Cette absence constitue la caractéristique même du *rex et sacerdos*. Si le texte permet un recul critique sur l'expression, tout en formant une gêne à sa compréhension par les contemporains, l'image donne à voir, au sens plein, les multiples possibilités offertes par cette formule, c'est-à-dire les signes visibles d'un imaginaire qui ne l'a pas exclue. L'image médiévale ne s'offre pas seulement à l'intellect, mais anime aussi la sensibilité.

¹⁸ Jean-Claude Schmitt, « Introduction générale », dans *Les images dans l'Occident médiéval*, dir. Jérôme Baschet et Pierre-Olivier Dittmar, Turnhout, 2015 (L'atelier du médiéviste, 14), p. 10.

¹⁹ *Ibid.*, p. 11.

Prendre le chemin de l'analyse des images, c'est étudier les contours d'une expression dont les perceptions médiévales se sont emparées pour la façonner et en tirer des représentations mentales démultipliées : quand il faut bien mettre en image Melchisédech ou le Prêtre Jean, comment leur donner corps ?

1. 2. Constitution des *corpora* textuel et iconographique

Pour constituer le corpus textuel en langue médiolatine, en ancien français et en vieil-allemand, la sélection s'est faite à partir de la pertinence réelle pour le sujet : Melchisédech et le Prêtre Jean sont-ils bien l'objet d'une phrase, d'un paragraphe ou d'un chapitre ? Nous écartons ainsi les sources ne contenant que des occurrences simples énoncées plus haut, comme la seule mention de Melchisédech ou du Prêtre Jean sans autre développement. À ce premier critère s'ajoute une sélection des sources portant sur des figures étudiées pour compléter l'étude, tels Aaron ou Gengis Khan : dans ce cas, le texte doit mettre en scène ou analyser les particularités du pouvoir de ce personnage. Si le texte en question donne un titre similaire à celui de *rex et sacerdos*, comme c'est le cas pour les rois Hasmonéens, le texte est alors retenu.

Le corpus iconographique a été construit selon les caractères internes de notre démarche²⁰ : la présence d'une double couronne, de Melchisédech ou du Prêtre Jean, en plus de figures complémentaires, comme Gengis Khan et les rois Hasmonéens. Certaines images présentes dans un seul but comparatif sont également annexées et partiellement indexées. Les manuscrits ne contenant aucune représentation iconographique ont été écartés, afin de concentrer l'étude sur la relation entre le texte et l'image. Seules les sources éditées, notamment les écrits de nature politique, ont été retenues, afin d'étudier la question du double pouvoir dans les conflits entre princes temporels et papes. De même, quelques sources iconographiques ont été sélectionnées, comme le vitrail de Melchisédech de la cathédrale de Chartres.

²⁰ Les caractères internes sont les éléments de l'image en elle-même et sont propres au projet de recherche : une couleur, un geste, un vêtement, un symbole. Au contraire, les caractères externes sont les éléments situés en dehors de l'iconographie : la date, le lieu de production, le type de support. Voir Séverine Lepape, « Formalisation et analyse statistique d'un corpus d'images », dans *Les images dans l'Occident médiéval...*, p. 333-350, à la p. 334.

Nous avons donc constitué deux *corpora* : le premier, textuel, comporte des sources politiques, des sources théologiques au sens large parmi lesquelles figurent une lecture typologique de la Bible, des sources historiques telles les chroniques universelles, et des œuvres littéraires ; le second, de nature iconographique, comporte les mêmes sources si elles sont imagées, auxquelles s'ajoutent des vitraux et des sculptures.

2. L'analyse

1.1. Lecture séquentielle et non séquentielle

Deux approches sont possibles pour le chercheur étudiant textes et images : d'une part l'analyse de la source globale, d'autre part l'analyse d'un aspect spécifique sur un ensemble de sources. Cette méthodologie est similaire pour les deux types de sources, sans être toutefois identique.

L'étude d'une image médiévale doit se faire sur plusieurs niveaux : l'image comporte un thème iconographique, qui peut être représenté seul mais qu'il convient de saisir dans son ensemble, comme la rencontre entre Abraham et Melchisédech. Le motif, au contraire, est un élément qui ne peut être représenté seul, ici le double pouvoir, souvent inscrit dans des scènes bibliques²¹. Il ne s'agit pas de privilégier l'un ou l'autre aspect, mais davantage d'équilibrer ce que Jérôme Baschet a appelé l'analyse structurale, c'est-à-dire de l'œuvre en elle-même, et l'analyse sérielle, c'est-à-dire des thèmes recoupant les sources mais aussi des points précis²². Ces différences de niveaux de lecture se retrouvent dans les analyses textuelles sous les termes de *close* et de *distant reading*.

Le *distant reading* a été défini par Franco Moretti en 2011 : cette méthodologie consiste en une lecture non séquentielle qui permet de dégager des motifs offrant de comprendre un ou plusieurs textes par d'autres voies que la seule information linguistique dont est porteur

²¹ Jérôme Baschet, « Corpus d'images et analyse sérielle », dans *Les images dans l'Occident médiéval...*, p. 319-332, aux p. 323-324.

²² *Ibid.*

le texte²³. La visualisation de données sous forme de graphes ou de cartes est centrale ici. Le *distant reading* est l'opposé de ce que Franco Moretti nomme le *close reading*, soit la lecture séquentielle d'un passage ou d'une œuvre pour en comprendre les différents niveaux de signification²⁴, telle que nous la pratiquons au quotidien.

L'une des grandes critiques opposées au *distant reading* est de réduire la recherche à la mise en place d'un ensemble d'outils de visualisation sur des jeux de données, et surtout de considérer que le résultat serait exempt de toute subjectivité : le *distant reading* apporterait « la clarté de la confirmation empirique »²⁵ sur une matière inerte qu'est le texte. Shawna Ross rejoint ici Joseph Morsel face au problème de ne considérer la source historique que sous l'angle textuel, inerte, en dehors de son contexte de fabrication et, surtout, de conservation, « véritablement signifiant »²⁶ et trop souvent ignoré. Jérôme Baschet invite à bien tenir compte des risques de l'analyse sérielle soit non séquentielle, qui peut conduire à « un défaut de contextualisation de l'œuvre »²⁷. Ce rappel souligne l'importance de comprendre la source dans sa singularité et son contexte.

Cette présentation de deux systèmes d'analyse, respectivement pour le texte et l'image, développés chacun pour les besoins d'un support, ne doit jamais faire oublier à quel point l'articulation entre texte et image est essentielle, car cette étude s'inscrit dans la perspective définie par Jérôme Baschet : « au lieu de séparer, articule[r] texte et image, image et objet, corps sensible et corps signifiant, sens et effet »²⁸.

²³ Franco Moretti, *Graphs, Maps, Trees : Abstract Models for a Literary History*, Londres, 2005, p. 57.

²⁴ Stefan Jänicke, Greta Franzini, Gerik Scheuermann et al., « On close and distant reading in digital humanities: a survey and future challenges », 2015, en ligne, p. 2.

²⁵ « [Le chapitre « The Novel, History and Theory » de Franco Moretti révèle] one of the primary dangers of digital literary studies to be the adoption of an aggrandized, even hubristic attitude toward literature as so much inert stuff being pocked at. » Shawna Ross, « In praise of overstating the case: a review of Franco Moretti, *Distant Reading* (London: Verso, 2013) », dans *Digital Humanities Quarterly*, t. 8/1, 2014, en ligne : <http://www.digitalhumanities.org/dhq/vol/8/1/000171/000171.html>, paragraphe 5 (consulté le 25 mars 2021).

²⁶ J. Morsel, « Les sources... », p. 281.

²⁷ J. Baschet, « Corpus d'images et analyse sérielle », dans *Les images dans l'Occident médiéval...*, p. 323.

²⁸ J. Baschet, *L'iconographie médiévale...*, p. 348.

1. 2. Caractères internes des sources pour le projet

Les caractères internes des sources textuelles et iconographiques ainsi définis sont multiples et ne se situent pas au même niveau. Les caractères externes sont bien sûr indispensables et sont ajoutés dans la description de la source même.

Les caractères internes pour l'analyse textuelle reposent sur le vocabulaire associé au double pouvoir, à savoir les mots utilisés pour désigner le temporel et le spirituel, qu'il s'agisse de l'expression figée *rex et sacerdos* ou de variantes de vocabulaire, par exemple en latin comme *imperator et pontifex*, ou bien syntaxiques comme l'affirmation que *sacerdotium et regnum in unam convenere personam*²⁹.

L'analyse de la source iconographique dans le sujet a pour base la méthodologie de l'anthropologie historique sur les images. Afin de créer une « typologie élémentaire des modes de figuration »³⁰, il est opportun de préciser les caractères internes sur lesquels repose cette typologie, de façon à mieux en relever les variantes. Parmi les symboles, les plus essentiels et centraux sont la couronne, puis la tenue. Ces premiers critères mettent en lumière les variantes possibles : il existe des représentations de Melchisédech et du Prêtre Jean qui ne mettent en avant aucun des deux pouvoirs, mais ce sont là des exceptions.

L'exemple retenu ici est un folio issu d'un manuscrit conservé à la bibliothèque de Heidelberg : une *Biblia pauperum* composée en allemand, datant des années 1430 et produite dans le Sud de l'Allemagne. Sur le folio sélectionné, trois épisodes bibliques sont réunis pour mettre en évidence leur sens typologique : au centre, le dernier repas du Christ, à droite la manne tombant du Ciel lors de l'errance des Hébreux, et enfin à gauche la rencontre entre Abraham et Melchisédech. Le texte précise qu'il est un « roi [et un] prêtre du Dieu Très-Haut »³¹. Comparons maintenant ce texte à l'image

²⁹ « Orationes in Consistoria Habitaie », Acta Regni Karoli IV 1346 Nr. 100, MGH, Const. 8, 1910-1926, à la p. 155.

³⁰ J. Baschet, « Corpus d'images... », p. 325.

³¹ « Là il [Abraham, ndla] rencontra le roi Melchisédech qui avait été victime du pillage, et celui-ci apporta pain et vin en sacrifice à Abraham, car le roi était le prêtre du Dieu Très-Haut. » Texte transcrit et traduit par l'auteure.



Fig. 3 | Anonyme, Abraham et Melchisédech, *Biblia Pauperum*, enluminure, 1430, Heidelberg, Universitätsbibliothek, Cod. pal. germ. 148, fol. 65.

(fig. 3) : face à Abraham en armure, c'est un souverain barbu, en habit royal laïc, qui accueille le vainqueur. Aucun symbole ne permet de comprendre son rôle spirituel. Melchisédech demande sa part du butin et laisse le reste à Abraham³², comme s'il ne s'agissait que d'une rencontre entre deux chefs de guerre.

La différence d'interprétation entre le texte et l'image est d'autant plus frappante que le manuscrit portait la finalité d'aider les prêtres à mieux enseigner les rudiments de la foi à leurs fidèles. Il n'existe pas de continuité directe entre le texte et l'image : le texte parle bien du pouvoir temporel, et l'image représente bien un roi, mais la mention du pouvoir sacerdotal de Melchisédech ne trouve aucun écho dans l'image. Ce constat peut être replacé dans le contexte des années 1430, celui de la crise du pouvoir pontifical ouverte par les

³² J. Baschet, « Corpus d'images... », p. 331.

assemblées conciliaires. Remis dans une perspective sérielle, celle des représentations de la rencontre entre Abraham et Melchisédech dans les ouvrages présentant l'histoire typologique de la Bible, on constate que ce choix d'un roi-prêtre uniquement roi est rare³³.

III. La mise en œuvre numérique

1. Le choix d'un encodage en TEI

1.1. Souplesse et richesse de la TEI

La TEI, *Text Encoding Initiative* est un projet pour la communauté scientifique en sciences humaines et sociales, qui propose un standard de balisage en XML pour l'encodage des sources. Nombreux sont les travaux d'édition numérique qui utilisent ses recommandations. Ce standard a été adopté dans la recherche, et reste le meilleur choix pour encoder des textes. Certaines équipes ont utilisé le module propre des manuscrits, *msdescription*³⁴, pour encoder d'autres types de sources, du moment qu'elles contiennent un texte³⁵, par exemple des inscriptions antiques sur marbre³⁶.

La TEI est assez souple pour permettre de ne pas encoder un seul texte par document .xml, mais plusieurs. L'encodage du texte et de l'image tirés de la source permet ainsi de constituer une base de données où sont rassemblés les deux *corpora*, sans les fusionner pour autant. Chaque entrée a un identifiant, composé des initiales du lieu de conservation et de sa cote (par exemple « HD_Cod.pal.germ.148 » pour l'exemple étudié plus haut). À l'intérieur de chaque entrée, des identifiants uniques sont attribués à la partie textuelle (HD_Cod.

33 On trouvera un exemple similaire dans la même bibliothèque, Universitätsbibliothek Heidelberg, Cod. Pal. germ 432, fol. 22, en ligne : <https://digi.ub.uni-heidelberg.de/diglit/cpg432/0051> (consulté le 22 mars 2021).

34 <https://tei-c.org/release/doc/tei-p5-doc/en/html/MS.html> (consulté le 22 mars 2021).

35 « Text-Bearing Object », en ligne : <http://www.stoa.org/epidoc/gl/latest/supp-history.html> (consulté le 22 mars 2021).

36 Voir par exemple le projet Aphrodisias, en ligne : <http://insaph.kcl.ac.uk/iaph2007/index.html> (consulté le 22 mars 2021).

pal.germ.148__texte) et à la partie iconographique (HD__Cod.pal.germ.148__img), qui sont placés au même niveau dans l'arborescence XML-TEI.

1. 2. Le défi d'encoder l'image médiévale en TEI

L'encodage de l'image, peu répandu, pose le défi de la constitution de cette base de données. Ce choix d'un encodage précis en XML-TEI peut sembler étonnant. L'exemple proposé par Séverine Lepape³⁷ représente une étude sérielle d'images sur plusieurs caractères en formalisation mathématique des modalités³⁸ sous la forme d'un tableur Excel. Elle a retenu trois modalités tirées des caractères relevés et exprimés en booléen (1 pour vrai, 0 pour faux) : la présence de la Vierge à l'Enfant, le support manuscrit et enfin la présence du cœur de la tige surgie du corps de Jessé. Le tableur résultant de ces trois modalités, appliquées ensemble, sert de base aux analyses quantitatives présentées ensuite.

Notre choix de préférer un encodage en XML-TEI repose sur plusieurs considérations. La première est la possibilité de décrire en profondeur les symboles étudiés dans notre sujet de thèse, comme le préconise Séverine Lepape³⁹, ici sous une forme multi-scalaire. Nous allons du général (la position par exemple) au particulier (comme la position de chaque personnage). Ce choix implique de remplacer une liste de mots clefs, qui décrivent en fait différents niveaux d'une image, par une description structurée et complète en arborescence.

Un autre avantage, central pour notre démarche, consiste à pouvoir encoder côte à côte le contenu textuel et le contenu iconographique du manuscrit retenu. Ce double encodage permet de préserver, au sein de la base de données, une forme de lecture séquentielle entre le texte et l'image, tout en ouvrant la possibilité d'une lecture non séquentielle sur le long terme. Ce choix permet à terme de comparer la relation texte-image de manière quantitative : peut-on de la sorte

³⁷ S. Lepape, « Formalisation et analyse statistique... » p. 333-335.

³⁸ Les modalités désignent les « réponses observables » depuis les caractères retenus, en statistiques. *Ibid.*, p. 334.

³⁹ *Ibid.*, p. 333.

percevoir une dynamique de cooccurrences textuelle et iconographique sur le plan chronologique ?

Enfin, cette description fine de l'image peut être interrogée par le très puissant langage Xpath, qui permet la sélection précise de données, en descendant ou en remontant dans l'arborescence de nœuds. Des balises très différentes peuvent ainsi être recherchées ensemble, pour répondre à des questions appliquées aux sources. Par exemple, Abraham est-il davantage agenouillé devant un Melchisédech évêque ou un Melchisédech roi ?

```
<figure corresp="#Melchi">
  <head>
    <title xml:lang="deu" corresp="#Melchi">Melchisédech</title>
  </head>
  <figure type="position" subtype="standing">
    <figDesc>Melchisédech se tient debout, face à
    <persName ref="#Abr">Abraham</persName>
    </figDesc>
  </figure>
  <figure type="clothing">
    <figDesc>Vêtement rouge brodé d'or, couvert d'un manteau de fourure
    bleu bordé de blanc.</figDesc>
    <figure type="length" subtype="mid"/>
    <figure type="power">
      <figure type="temporal" subtype="royal"/>
    </figure>
    <figure type="headgear">
      <figure type="temporal" subtype="royalcrown"/>
    </figure>
  </figure>
</figure>
```

L'encodage de l'image montre bien cette souplesse et cette richesse : l'unique balise <figure> est utilisée pour proposer un encodage structuré des images grâce à une arborescence précise. Elle se situe sur deux nœuds de même niveau : le personnage et l'arrière-plan. Au sein de l'arborescence du personnage sont décrits par exemple ses habits, son couvre-chef, sa position et celle de ses mains. Si un groupe l'accompagne, il sera décrit à ce niveau. Dans chaque balise <figure>, il est possible d'ajouter des commentaires avec <figDesc>.

L'encodage des types de pouvoir s'est révélé plus difficile, car toutes les images ne présentent pas de couronne assez caractérisée pour distinguer le pouvoir signifié par ce symbole. Le compromis

a consisté à utiliser l'attribut @cert (*certainty*) quand le doute était présent. Ces pouvoirs sont distingués selon plusieurs catégories : noble, royal, impérial, seigneur de guerre d'un côté, et sacerdotal, épiscopal, papal et monacal de l'autre. Dans les deux cas, une valeur « non identifié » est ajoutée afin de ne pas surinterpréter un symbole en cas de doute.

Les inconvénients demeurent, mais peu nombreux. Le principal risque est de nature scientifique, à savoir de réduire l'analyse à des critères prédéfinis pour ne plus ensuite s'en éloigner. Mais il est aisé de modifier le schéma pour ajouter ou retrancher des éléments d'analyse sans pour autant compromettre l'intégralité de la base de données : nous avons ainsi pu faire évoluer cette base de données en même temps que notre réflexion sur le *rex et sacerdos* tout au long de la thèse.

Le travail informatique commence par un travail scientifique sur le sujet étudié pour éviter les écueils aboutissant à un mauvais traitement statistique.

2. L'exploitation future des données

1.1. Vers une analyse quantitative ?

Les méthodes quantitatives employées en histoire existaient dès les années 1970, mais la mauvaise compréhension des biais statistiques et les anachronismes de catégorisation ont fini par tarir cette démarche au profit d'un retour à la microhistoire⁴⁰.

Un autre écueil réside dans le manque de précision de certains caractères externes ou métadonnées, pour la période médiévale : la date exacte peut être inconnue au profit d'un siècle entier, tout comme ce peut être le cas pour le lieu d'origine. Ce défaut peut conduire à un manque d'homogénéité des *corpora* que la logique de classement des fonds ne permet pas de résoudre, alors que ce classement se révèle d'une grande aide pour les chartes conservées dans

⁴⁰ Claire Lemerrier et Claire Zalc, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, 2008, p. 13.

des cartulaires⁴¹. Un découpage chronologique précis en « tranches » de trente à soixante ans, comme l'a opéré Séverine Lepape, serait difficile sans un travail préparatoire de datation des sources, en particulier pour les lettres du Prêtre Jean⁴².

Malgré ces possibilités, l'analyse factorielle de la relation texte et image a encore été peu exploitée pour les sources médiévales. L'un des meilleurs exemples d'une telle démarche reste le travail de Jean-Baptiste Camps sur la relation entre texte et image dans les chansons de troubadours, qui a mis en évidence la différenciation iconographique entre pauvres chevaliers, qui se poursuit dans une gradation visuelle des rangs de la noblesse⁴³. Ces études, trop peu nombreuses, requièrent une interdisciplinarité encore peu répandue.

1. 2. Possibilités de visualisation : Gephi

La visualisation des données a connu de grands changements au cours de ces dernières années, comme l'atteste Shinya Saito en 2010 : l'abondance d'informations a conduit à un plus grand besoin d'outils de visualisation pour mieux les étudier⁴⁴. Des outils tels que les camemberts ou les bâtons de Word ou LibreOffice limitent les modalités d'étude (fig. 4), mais ils permettent de visualiser des statistiques générales, par exemple pour cerner l'homogénéité d'un

⁴¹ Nicolas Perreaux, « L'écriture du monde (I). Les chartes et les édifices comme vecteurs de la dynamique sociale dans l'Europe médiévale (VII^e-milieu du XIV^e siècle) », dans *Bulletin du Centre d'études médiévales d'Auxerre*, t. 19/2, 2015 (consulté le 25 mars 2021).

⁴² Bettina Wagner, *Die « Epistola presbiteri Johannis » lateinisch und deutsch: Überlieferung, Textgeschichte, Rezeption und Übertragung im Mittelalter, mit bisher unedierten Texten*, Tübingen, 2000.

⁴³ Jean-Baptiste Camps, « Troubadours et analyses factorielles : approches statistiques à la représentation de l'auteur dans les chansonniers occitans A, I et K », dans *Nouvelles recherches en domaine occitan : approches interdisciplinaires. Colloque de l'Association internationale d'études occitanes, Albi, 11-12 juin 2009*, Turnhout, 2016.

⁴⁴ Shinya Saito, Shin Ohno, Mitsuyuki Inaba : A Platform for Cultural Information Visualization Using Schematic Expressions of Cube, dans *Proceedings of the Digital Humanities*, 2010, en ligne : <http://dh2010.cch.kcl.ac.uk/academic-programme/abstracts/papers/html/ab-796.html> (consulté le 25 mars 2021).

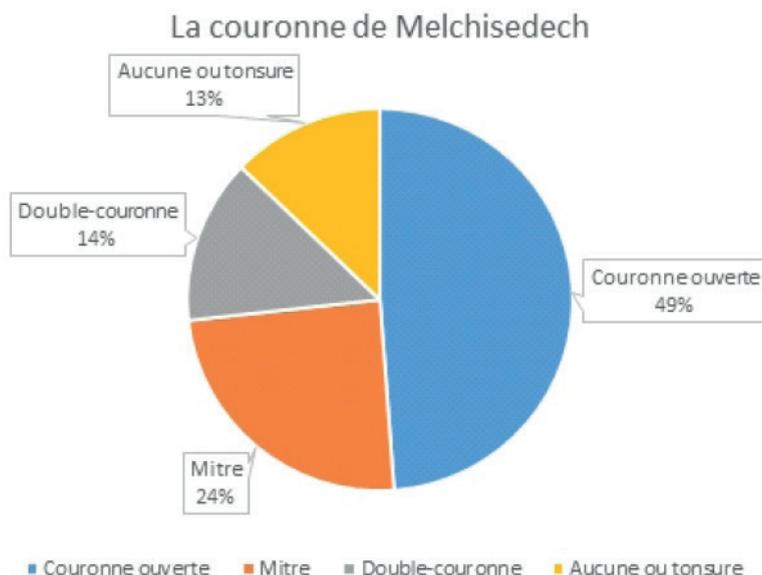


Fig. 4 | Marie-Astrid Hugel, « Le critère "double-couronne", représentation sous forme de camembert », dans *Pensée, représentation et imaginatio autour du double-pouvoir : la figure du roi-prêtre Melchisédech dans la culture médiévale du XIV^e et du XV^e siècle*, Paris, 2015, p. 383.

corpus⁴⁵. Séverine Lepape propose quant à elle une visualisation sous forme de nuage de points sur un plan factoriel – un point par objet étudié – permettant de croiser les modalités Christ et Vierge selon la modalité temps : en conséquence, plus les points sont rapprochés, plus la ressemblance entre les modalités étudiées est grande, ce qui permet de déterminer des tendances propres aux représentations de l'Arbre de Jesse⁴⁶.

Mais les outils de visualisation développés pour représenter des réseaux ou des nuages complexes ont été rendus accessibles, et l'un

⁴⁵ Jean-Baptiste Camps et Florian Cafiero, « Setting bounds in a homogeneous corpus: a methodological study applied to medieval literature », dans *Revue des Nouvelles Technologies de l'Information*, t. SHS-1, 2012, en ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00765651/document> (consulté le 11 octobre 2021).

⁴⁶ Séverine Lepape, « Formalisation... », p. 346.

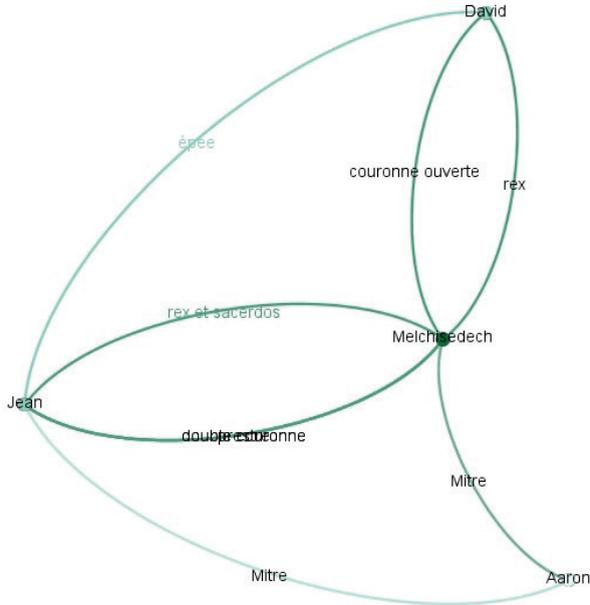


Fig. 5 | Visualisation des relations figures-critères avec le logiciel Gephi.

des logiciels les plus utilisés actuellement est Gephi, développé par l'université de Compiègne en 2008.

Ce logiciel ouvert⁴⁷ permet des visualisations de réseaux complexes et multicritères. Les nœuds et les arêtes qui lient ces nœuds entre eux sont les deux éléments visuels. Les nœuds sont ici des figures représentées dans le corpus. Les arêtes liant ces nœuds représentent le vocabulaire commun à ces figures : plus l'arête est foncée, plus l'indice de pondération de l'arête est élevé, et plus la ressemblance de vocabulaire utilisé pour décrire ces figures est élevée (fig. 5). Il est aussi possible de transformer ce réseau statique en un réseau dynamique⁴⁸ par l'entrée des dates dans le laboratoire de données du

⁴⁷ On trouvera l'excellent tutoriel de Martin Grandjean traduit pour Data Hist sur le lien suivant : <https://datahist.hypotheses.org/13> (consulté le 22 mars 2021).

⁴⁸ Un tutoriel sur github : <https://seinecle.github.io/gephi-tutorials/generated-html/convertng-a-network-with-dates-into-dynamic.html> (consulté le 25 mars 2021).

logiciel. Cette visualisation est aisée à déchiffrer, mais peut tromper : Florian Cafiero parle du « syndrome du Petit Prince » pour désigner la tendance à refaire une visualisation jusqu'à ce qu'elle ait la forme désirée⁴⁹.

IV. Conclusion

Ce sujet de thèse n'aurait pas pu voir le jour sans l'utilisation des outils informatiques et le standard de la TEI. L'accessibilité des méthodologies statistiques, adaptées aux sciences humaines pour infirmer ou confirmer des hypothèses de lecture non séquentielle sur le corpus, est un progrès certain. L'un des risques majeurs, visible tout au long de l'article, est de n'utiliser ces outils que de façon confirmatoire et non par exploratoire : il faut aussi savoir analyser ses données avec aussi peu d'*a priori* que possible, en travaillant des modalités que nous n'aurions pas sélectionnées dans un seul esprit de confirmation⁵⁰.

Mais face à ces outils de travail qui ont renforcé des méthodologies quantitatives d'analyse, le risque de perdre le contact avec l'objet « source » est encore plus grand, comme le rappellent Joseph Morsel et Jérôme Baschet. Le gouffre se creuse encore quand les sources rassemblées dans le corpus ou les *corpora* sont réduits à leur textualité ou médialité par extrait inerte, arrachées à leur contexte de conservation et ne devenant qu'une simple entrée parmi d'autres dans une base de données. Des institutions comme la Bibliothèque nationale de France compensent ce manque de matérialité et de contextualité en donnant de nombreuses précisions sur le fonds contenant le manuscrit et son aspect physique. Mais ce n'est pas le cas de tous les institutions patrimoniales. L'un des défis pour les chercheurs du XXI^e siècle est de savoir gérer intelligemment ces méthodes inédites de recherche,

⁴⁹ Florian Cafiero, « Analyse de réseaux (3) : s'il vous plaît... dessine-moi un réseau », dans *Sacré Graal : histoire, philologie, programmation et statistiques*, carnet de recherche, en ligne : <https://graal.hypotheses.org/716> (consulté le 26 mars 2021).

⁵⁰ Un exemple de méthode exploratoire sur un corpus médiéval : J.-B. Camps et F. Cafiero, « Setting bounds... ».

de s'ouvrir à de nouveaux sujets jusque-là peu adaptés aux méthodes traditionnelles, tout en sachant revenir à la source de son travail, le produit « source » ou l'image-objet. Le cœur de ce travail, la comparaison texte-image sur une question centrale du pouvoir médiéval, en combinant des lectures séquentielles et non séquentielles, promet d'offrir de nouvelles perspectives à même d'enrichir des études séquentielles de sources individuelles parlant de *rex et sacerdos*.

MARIE-ASTRID HUGEL

Diplômée de master à l'EHESS et l'université de Heidelberg
et du master TNAH de l'École nationale des chartes

Éditer l'inédit à l'âge du numérique : le cas du légendier carolingien de Reims (BM 1395)

CLARA RENEDO MIRAMBELL ◆

Le légendier carolingien de Reims, BM 1395 constitue une source de grand intérêt pour l'étude des textes hagiographiques. Considéré comme perdu par Jean Mabillon¹, il est encore assez méconnu des hagiographes. Cet article étudie dans quelle mesure le manuscrit et ses textes peuvent être traités comme des inédits, et quel est le meilleur modèle d'édition pour mettre en relief cette notion d'inédit².

I. Brève présentation du manuscrit

Le volume répond à la définition classique d'un « légendier », c'est-à-dire un manuscrit contenant, au moins principalement, des légendes hagiographiques. Il est composé d'une trentaine de textes de caractère hagiographique, tous en latin, d'origine assez variée.

Selon toute probabilité, il est issu du chapitre de Reims et a été composé durant l'archiépiscopat d'Hincmar, personnalité importante de la fin du ix^e siècle sur le plan politique et religieux. Il présente les caractéristiques codicologiques typiques des manuscrits du *scriptorium* rémois de cette époque : un format plutôt carré, des marges

¹ Jean Mabillon, *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, s.IV, 1, Paris, 1677, p. 145.

² Nous menons cette recherche dans le cadre de notre thèse doctorale, dirigée par les professeurs François Ploton-Nicollet (École nationale des chartes) et Christiane Veyrard-Cosme (Université Paris III – Sorbonne Nouvelle). C'est justement la professeure Christiane Veyrard-Cosme qui nous a mis sur la piste de ce légendier, dont elle a déjà édité l'un des textes, la *Vita Alcuini* (*La Vita beati Alcuini* (ix^e s.). *Les inflexions d'un discours de sainteté*, Turnhout, 2017).

inférieures et extérieures assez larges, ou encore la distribution du travail de copie par cahiers entre plusieurs scribes. Le manuscrit est assez sobre et ne contient ni enluminures ni décors particuliers, mais seulement quelques titres rubriqués au minium. Il témoigne en revanche d'un grand souci de correction textuelle : les textes ont été révisés vraisemblablement peu de temps après la copie, et les leçons fautives ont été effacées par grattage.

Les raisons de sa copie nous sont inconnues. Comme il est habituel pour les légendiers, il ne comporte pas de prologue qui puisse donner la moindre indication sur ce point³. Mais l'ordre des textes (non chronologique) et la mise en page (sans division en *lectiones* ni indication systématique de la date à laquelle chaque texte doit être lu) nous amènent à penser qu'il n'a pas été conçu à des fins liturgiques. Le choix des textes paraît aller dans le même sens : ils sont de longueur variable et de nature diverse (la plupart sont des vies ou des passions, mais il y a aussi des sermons, une préface de messe et même une péricope biblique).

De manière générale, les textes semblent avoir été sélectionnés selon des critères de contenu plutôt que de forme ; c'est du moins ce dont semblent témoigner les regroupements qui président à l'organisation générale du manuscrit. Plusieurs ensembles de textes se distinguent en effet, en fonction de leur thématique ; c'est en particulier le cas de dossiers consacrés à la vierge Marie, à saint Remi (le grand saint local, patron de Reims) ou à la sainte croix.

La combinaison de tous ces facteurs nous amène à penser que le manuscrit pourrait avoir été composé en réponse à une commande passée par l'archevêque Hincmar de Reims, pour regrouper des textes hagiographiques relevant de ses centres d'intérêt. La présence d'un ensemble de textes concernant saint Remi s'expliquerait d'ailleurs aisément par la rédaction de la *Vita Remigii* qu'il composa à cette période.

3 « Ce qui se contente de recueillir des textes dans la tradition littéraire et d'en assurer la publication, conscient sans doute de jouer un rôle mineur, s'est très rarement exprimé dans une *préface*. » Guy Philippart, *Les légendiers latins et autres manuscrits hagiographiques*, Turnhout, 1977, p. 58.

Le manuscrit fut réutilisé à deux reprises entre le x^e et le xi^e siècle⁴ : sur un feuillet laissé vierge entre deux textes (fol. 67), on peut lire un document historique qui témoigne d'un partage de dons fait au chapitre en 1086, à l'occasion de la visite du comte de Flandre Robert II⁵ ; et les quatre derniers feuillets (fol. 180v-183) sont porteurs de trois offices pour la messe et des notations musicales, qui témoignent d'un usage liturgique tardif.

D'après son étude codicologique, tout semble indiquer que le manuscrit a toujours été conservé à Reims, initialement à la bibliothèque du chapitre cathédral (comme en témoignent les ajouts du xi^e siècle déjà évoqués, ainsi que des annotations faites au xiv^e siècle par le bibliothécaire du chapitre, et, enfin, un *ex-libris* d'époque moderne), ensuite à la bibliothèque municipale de Reims, où il est transféré, après les saisies révolutionnaires, avec tout le reste du fonds, et où il se trouve encore aujourd'hui sous la cote 1395. Par ailleurs, il a été récemment numérisé et mis en ligne dans le cadre d'un projet mené par Europeana Regia⁶.

II. Pourquoi le manuscrit peut-il être considéré comme inédit ?

Le manuscrit fut repéré par André Duchesne, qui édita l'un de ses textes, la *Vita Alcuini*, en 1617⁷. Quelques années plus tard, Jean Mabillon en prit aussi connaissance, et édita le seul texte pour lequel notre manuscrit est un témoin unique : une préface pour la messe, consacrée à saint Remi⁸. Il étudia également un autre texte, une

4 Il nous semble également fort probable que le manuscrit ait perdu un cahier, le neuvième, contenant une *Vita Martini* (qui apparaît mentionnée dans l'index précisément à l'endroit où l'on observe un saut dans les signatures des cahiers).

5 Ce document a été repéré et publié par Achille Luchaire, dans *Étude de quelques manuscrits de Rome et de Paris*, Paris, 1899, p. 98.

6 La version numérique est disponible sur Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8448987p> [consulté le 20 mai 2018].

7 André Duchesne, *B. Flacci Albini sive Alchuuini abbatis, Karoli magni regis ac imperatoris magistri*, Paris, 1617.

8 Jean Mabillon, *Annales ordinis S. Benedicti occidentalium monachorum patriarchae*, Lucques, 1739, p. 625-627.

sélection de miracles *post mortem* en lien avec saint Denis, dont une partie n'est transmise que par le manuscrit de Reims⁹. Enfin, cette sélection fit l'objet d'une édition à la fin du XIX^e siècle par les soins d'Achille Luchaire¹⁰.

Le reste des légendes nous est transmis par plusieurs témoins, à l'exception de la préface de la *Passio ss. Secundiani, Marcelliani et Veriani* (BHL 7552), qui reste encore inédite. Malheureusement nous ne pouvons pas avoir la certitude que notre légendier ait été utilisé par les éditeurs anciens du corpus, qui omettent souvent de donner la liste des manuscrits qu'ils ont consultés. Pour ce qui est des éditions modernes, outre la très récente édition de la *Vita Alcuini* établie par Christiane Veyrard-Cosme¹¹, il n'est pris en compte, à notre connaissance, que pour le *Liber de ortu Mariae* du Pseudo-Mathieu, dans l'édition du *Corpus Christianorum* de Jan Gijssels¹², pour le passage du *Sermo de assumptione Mariae* d'Ambroise Autpert dans l'édition des œuvres complètes de cet auteur faite par Robert Weber également dans le *Corpus Christianorum*¹³, et pour la *Vita sanctae Euphrosynae* dans l'édition de Lorenzo Lozzi Gallo¹⁴.

La croyance en sa disparition s'installe lorsque, à la fin du XVII^e siècle, Jean Mabillon ne parvient pas à le retrouver après une première consultation¹⁵. Wilhelm Arndt, dans son édition de la *Vita Alcuini* pour les *Monumenta Germaniae Historica*¹⁶, se fonde sur Mabillon pour affirmer que le manuscrit « hodie quoque latet vel omnino periit »¹⁷. Quelques années plus tard, le manuscrit fait l'objet de deux redécouvertes indépendantes : Bruno Krusch l'identifie

⁹ Jean Mabillon, *De re diplomatica*, Paris, 1681, p. 628.

¹⁰ A. Luchaire, *Étude de quelques manuscrits...*, p. 93-97.

¹¹ C. Veyrard-Cosme, *La Vita beati Alcuini...*

¹² Jan Gijssels, *Libri de Nativitate Mariae. Pseudo-Matthaei Evangelium*, Turnhout, 1997.

¹³ Robert Weber, *Opera Ambrosii Autperti*, t. III, Turnhout, 1979.

¹⁴ Lorenzo Lozzi Gallo, *Eufrosina. La vita di santa Eufrosina nell'Inghilterra anglosassone*, Rome, 2016.

¹⁵ J. Mabillon, *Acta sanctorum...*, p. 145.

¹⁶ Wilhelm Arndt, « Vita Alcuini », dans *Monumenta Germaniae Historica. Script. XV, I*, Hanovre, 1887, p. 182-197.

¹⁷ *Ibid.*, p. 183.

lors d'une mission en France en 1892¹⁸ et, en 1899, Achille Luchaire, qui ne semble pas être au courant du travail de Krusch, retrouve à son tour le manuscrit et en édite les miracles de saint Denis¹⁹. Malheureusement, ces deux études présentent des divergences dans l'indication de la cote²⁰ et des erreurs de datation (Krusch le situe au XI^e siècle, et Luchaire, au X^e), qui en rendent plus difficile l'identification. Plus récemment, comme l'a constaté Christiane Veyrard-Cosme²¹, il n'a été recensé dans aucun des principaux catalogues de manuscrits hagiographiques. Il n'est donc pas étonnant qu'il reste encore assez méconnu des spécialistes de l'hagiographie.

Toutefois, en dehors du domaine hagiographique, il est cité et localisé dans le catalogue des manuscrits continentaux du IX^e siècle de B. Bischoff²², dans l'étude monographique d'Alcuin de D. Bullough²³ et dans les principales études concernant le *scriptorium* du chapitre de Reims sous l'archiépiscopat d'Hincmar – bien que dans ces derniers travaux son origine soit parfois repoussée au X^e siècle²⁴. Il est également connu des musicologues, qui s'y sont référés dans plusieurs travaux au cours des dernières années, pour ses notations musicales

18 Bruno Krusch, « Reise nach Frankreich im Frühjahr und Sommer 1892 », dans *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. 18, 1893, p. 551-649.

19 A. Luchaire, *Étude de quelques manuscrits...*, p. 93-97.

20 Lorsque Luchaire retrouve le manuscrit, celui-ci porte une cote provisoire. Luchaire en donne aussi l'ancienne cote (transmise par Krusch), mais il se trompe, et écrit « 793 » au lieu de « 784 ». Peu de temps après, en 1904, dans le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* (t. 39, p. 539-543) le manuscrit apparaît sous une troisième cote, 1395, qui est sa cote actuelle.

21 C. Veyrard-Cosme, *La Vita beati Alcuini...*, p. 19.

22 Bernhard Bischoff (*Katalog der festländischen Handschriften des neunten Jahrhunderts*, Wiesbaden, 2014, t. III, p. 274, n° 5307).

23 Donald Bullough, *Alcuin. Achievement and Reputation*, Leyde/Boston, 2004, p. 120-121.

24 Dont principalement l'étude monographique de Jean Devisse sur Hincmar (*Hincmar, archevêque de Reims, 845-882*, t. III, Genève, 1976), et l'article de Frederick M. Carey « The scriptorium of Reims during the archbishopric of Hincmar » (dans *Classical and Mediaeval Studies in Honor of Edward Kennard Rand*, éd. Leslie Webber Jones, New York, 1938, p. 41-60).

ajoutées plus tardivement à la fin du volume²⁵. Sa reliure (qui date du xvi^e siècle) est décrite dans le volume consacré à la bibliothèque municipale de Reims du catalogue des reliures médiévales des bibliothèques de France²⁶. Cependant, dans tous ces cas, le manuscrit n'a jamais fait l'objet d'une étude codicologique, littéraire et historique complète et approfondie.

III. Les textes hagiographiques en tant qu'inédits

La plupart des textes contenus dans le manuscrit ne répondent pas à la définition d'un « inédit » *stricto sensu*, à l'exception de la préface de la *Passio ss. Secundiani, Marcelliani et Veriani*. Quant aux autres deux textes dont il est témoin unique, l'un n'a pas été réédité depuis l'*editio princeps* de Mabillon, et l'autre depuis bien plus d'un siècle ; et, pour le reste des textes, comme nous l'avons déjà évoqué, à notre connaissance, le légendier est collationné seulement dans trois des éditions critiques modernes.

Pour ces raisons, plutôt que de textes inédits, il faudrait parler d'états inédits de textes déjà connus qui requièrent une nouvelle édition critique. La notion d'« état inédit » se prête bien au cas présent parce que, d'une part, pour plus de la moitié des textes, notre manuscrit est le témoin le plus ancien ou l'un des plus anciens conservés, d'autre part, ce concept est particulièrement efficace dans le domaine du genre hagiographique, qui présente souvent des textes peu fixés, fluides, soumis constamment à la réécriture.

La mouvance des textes va bien plus loin que les fluctuations inhérentes au processus d'édition médiévale et aux modifications (volontaires ou non) apportées aux textes par les copistes : les pratiques les plus habituelles vont des simples retouches stylistiques,

²⁵ Patrick Demouy, Jean-Luc Gester, Jean-François Goudesenne, *La maîtrise de la cathédrale de Reims : des origines à Henri Hardouin, xiii^e-xviii^e siècles*, cat. exp., Paris, 2003, p. 42-43, 79 et 90 ; Christian Meyer, *Catalogue des manuscrits notés du Moyen Âge*, t. II, Turnhout, 2010, p. 153.

²⁶ Jean-Louis Alexandre, Geneviève Grand et Guy Lanoë, *Bibliothèque municipale de Reims*, Turnhout, 2009 (Reliures médiévales des bibliothèques de France, 4), p. 442.

des interpolations, ou des raccourcis, jusqu'à la création d'une compilation à partir de morceaux de plusieurs sources²⁷.

L'hagiographie se prête bien à ce phénomène, observable dans le cas d'autres genres, pour des raisons diverses, mais principalement du fait de la nécessité de concilier la légende avec des traditions locales, de l'adapter à un usage liturgique ou d'en réviser le rapport avec les Écritures. Par ailleurs, pour l'époque carolingienne, il faut y ajouter un souci de correction du style et de la graphie lorsque le modèle utilisé pour la copie est d'origine mérovingienne.

Dans notre manuscrit, il y a plusieurs indices qui pourraient nous faire penser qu'au moins quelques-uns des textes ont été remaniés et même découpés selon les besoins de l'éditeur, et que la constitution du recueil n'a pas été un simple travail de compilation et de copie des textes, mais aurait impliqué aussi un certain travail de réécriture.

IV. Le choix d'un modèle d'édition

Quel type d'édition conviendrait-il le mieux pour atteindre le double objectif de faire ressortir d'une part le caractère inédit de l'ensemble du manuscrit en tant qu'unité codicologique, et d'autre part le caractère inédit de chacun des textes dans leur propre tradition ?

Avant toute chose, nous voudrions évoquer ici le choix de l'édition électronique qui s'impose désormais comme méthode de travail, et qui va bien au-delà d'un choix final entre publication sur écran ou sur papier. Le format d'encodage retenu est celui de la *Text Encoding Initiative* (TEI), qui est sans doute celui qui convient le mieux aux besoins d'une édition scientifique de cette envergure. La TEI se fonde sur un encodage descriptif du texte qui permet de se libérer des contraintes imposées par le format papier (focalisé sur le rendu), et de se centrer sur la description du texte avec une granularité qui peut être très fine.

²⁷ Guy Philippart, « Le manuscrit hagiographique latin comme gisement documentaire. Un parcours dans les "Analecta Bollandiana" de 1960 à 1989 », dans *Manuscrits hagiographiques et travail des hagiographes*, éd. Martin Heinzlmann, Thorbecke, 1992, p. 33.

Par ailleurs, il offre une grande flexibilité pour la publication, qui peut être envisagée sous des formats novateurs, lesquels aident à une meilleure compréhension du texte. Le texte encodé constitue, en même temps, une base de données qui peut être exploitée grâce à des méthodes quantitatives, ce qui permet d'étudier certains aspects du texte que l'on aurait, autrement, seulement pu pressentir.

Mais l'édition électronique n'est pas, en soi, une théorie critique : elle nous fournit une série d'outils pratiques à appliquer dans le cadre d'une méthode philologique. Quelle approche serait alors la plus adaptée à nos besoins ?

Examinons tout d'abord, les méthodes traditionnelles de Lachmann et Bédier qui, même si elles paraissent issues de théories radicalement opposées, ont toutes les deux comme objectif principal la recherche du « meilleur texte », le plus proche de la main de l'auteur. Un tel objectif est inconciliable avec l'idée d'un texte évolutif, qui n'est pas une image statique, mais une séquence en mouvement. Pour rendre compte de la tradition, le texte hagiographique ne peut être réduit à sa version primitive, mais doit être considéré dans tous ses états, a fortiori quand ce que l'on se propose d'éditer est, précisément, l'un de ces états.

C'est, entre autres choses, du fait de ces critiques que pendant les dernières décennies du xx^e siècle surgit un nouveau courant, dont les principaux représentants sont Bernard Cerquiglini et la théorie de la *New Philology*. Le principe est le questionnement des méthodes et des théories de la philologie traditionnelle, essentiellement positivistes, pour se tourner vers un relativisme absolu fondé sur la variance des textes, tout en focalisant l'intérêt sur les versions scribales et en mettant l'accent sur la culture manuscrite. Cette approche, si centrée sur la variance, convient très bien à l'édition d'un légendier hagiographique comme le nôtre, et nous permettrait d'être tout à fait fidèle au manuscrit.

Dans le cadre d'une édition électronique en TEI, la transcription pourrait être enrichie bien au-delà des possibilités offertes par les outils d'édition traditionnels, qui ne visent que le rendu final du texte ; pourraient également être restitués la division physique du texte par pages et lignes, la structuration en chapitres, les variantes allographiques, le développement des abréviations, etc. Ensuite de

quoi ces données pourraient être traitées et analysées par des études quantitatives de *data mining*, afin de mieux identifier les différentes mains qui sont intervenues dans le manuscrit et les usages typiques du *scriptorium* de Reims à cette époque.

L'adoption d'une méthode ecdotique fondée sur les principes de la *New Philology* conviendrait donc très bien pour ce qui est de l'édition des textes dans une approche centrée sur la copie manuscrite. Mais, par ailleurs, cette théorie renonce à reconstruire la généalogie des textes. Il nous faudra donc aller un peu plus loin, afin de ne pas négliger la tradition textuelle de chacun des textes.

Dans le domaine de l'hagiologie²⁸, une voie a été ouverte en ce sens par Michael Lapidge²⁹, qui, à partir de ses travaux sur l'hagiographie anglo-saxonne, est arrivé à la conclusion que, pour rendre compte de la tradition complète d'une légende, la meilleure option est de regrouper les manuscrits survivants du texte dans des sous-archétypes, et, à partir de là, d'essayer d'en retracer la généalogie. Il met ce principe en pratique pour la vie de saint Swithun, qu'il édite en juxtaposant, dans un même volume papier, les différentes versions du texte. Cette démarche constitue, du point de vue scientifique, un pas non négligeable vers la formulation d'une méthode ecdotique mieux adaptée aux caractéristiques de la tradition hagiographique. Mais sa réalisation, présentant les différentes versions du texte à la suite l'une de l'autre dans un même volume n'est pas très satisfaisante, et n'aide pas à une meilleure compréhension de la généalogie du texte, comme cela a déjà été signalé par Monique Goulet³⁰. La solution proposée par M. Goulet est de regrouper ces multiples états du texte dans une édition électronique qui permettrait de les comparer et d'en faire ressortir une généalogie.

²⁸ Dans une perspective plus générale, cette approche correspond assez bien à la théorie du « *Fourth Way* » de Nadia Altschul (Nadia Altschul, « The genealogy of scribal versions : A "fourth way" in Medieval editorial theory », dans *Textual Cultures*, t. 1/2, 2006, p. 114-136).

²⁹ Michael Lapidge, « Editing Hagiography », dans *La critica del testo mediolatino*, éd. Claudio Leonardi, Spolète, 1994, p. 239-258.

³⁰ Monique Goulet, *Écriture et réécriture hagiographiques. Essai sur les réécritures de Vies de saints dans l'Occident latin médiéval (VIII^e-XVI^e s.)*, Turnhout, 2005, p. 238-240.

Ceci dépasse malheureusement de loin les objectifs de notre thèse doctorale, mais rien n'empêche que notre travail soit guidé par ce principe plutôt que par le relativisme extrême de la *New Philology*. Nous le concevons en effet comme une première étape qui pourrait amener, un jour, à l'étude complète de la tradition de ces textes. Ce n'est pas seulement un souhait théorique ou une simple déclaration de principe : même si chaque texte se trouve ici édité dans l'état précis dont témoigne le manuscrit, il sera accompagné d'une étude plus ou moins approfondie de sa tradition textuelle, qui cherchera, dans la mesure du possible, à replacer notre version dans la généalogie du texte. Enfin, le choix d'une édition électronique et l'adoption du format standard de la TEI permettent que le texte, une fois encodé, puisse être mis à disposition de la communauté scientifique, et qu'il puisse servir de base à de futures recherches sur la tradition de ces textes.

CLARA RENEDO MIRAMBELL

Diplômée du master TNAH de l'École nationale des chartes
Docteure de l'École nationale des chartes – PSL

QUATRIÈME PARTIE

AUX SOURCES DE L'HISTOIRE SOCIALE :
ENQUÊTES INÉDITES
ET NOUVEAUX OBJETS D'ÉTUDE

Lire entre les lignes : la correspondance diplomatique au XVI^e siècle, une source pour l'histoire sociale ?

DAMIEN FONTVIEILLE ◆

Machiavel, dans ses conseils à Raffaello Girolami, envoyé en Espagne en 1522, insiste sur la nécessité d'écrire souvent pour exposer les affaires de sa charge¹, renvoyant à l'une des principales tâches de l'ambassadeur résident au XVI^e siècle, la collecte et l'envoi d'informations. Cet ambassadeur est devenu un des protagonistes des cours européennes au XVI^e siècle après que la pratique de la diplomatie résidente s'est développée dans l'Italie de la fin du Moyen Âge. Le royaume de France a adopté progressivement la pratique, son réseau diplomatique se mettant en place entre 1517 et 1559, et la seconde moitié du XVI^e siècle connaît une intense activité diplomatique avec l'établissement durable de plusieurs postes, comme le Saint-Empire ou l'Espagne². Dès leurs débuts, les ambassadeurs résidents ont pour but de fournir des informations sûres et régulières, et les instructions qui leur sont données avant leur départ au XVI^e siècle insistent sur la

1 Machiavel, « Note à Raffaello Girolami à l'occasion de son départ le 23 octobre pour l'Espagne auprès de l'Empereur », dans *Œuvres*, éd. Christian Bec, Paris, 1996, p. 91-94.

2 Sur la naissance de la diplomatie : Garrett Mattingly, *Renaissance Diplomacy*, Londres, 1955 ; rééd. New-York, 2008 ; *De l'ambassadeur. Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négociier du Moyen Âge au début du XIX^e siècle*, éd. Stefano Andretta, Stéphane Péquignot et Jean-Claude Waquet, Rome, 2015 ; *Politics and Diplomacy in Early Modern Italy : The Structure of Diplomatic Practice, 1450-1800*, éd. Daniela Frigo, Cambridge, 2000 ; Dante Fedele, *Naissance de la diplomatie moderne (XIII^e-XVII^e siècles)*, Baden-Baden/Zurich/Saint-Gallen/ Nomos/Dike, 2017.

nécessité d'écrire souvent. Ainsi, l'ambassadeur est le centre d'une active correspondance, qui emprunte d'abord aux formes officielles de l'écrit avec ses codes et son contenu souvent très politique. Ce rôle prend encore de l'importance au cours du XVI^e siècle alors que s'affirme l'importance du gouvernement épistolaire. Dès lors, l'ambassadeur décrit la cour où il est accrédité, mais livre aussi toute nouvelle qui lui parvient, ainsi que les rumeurs qui courent³. Cette caractéristique a amené Daniel Ménager à évoquer le travail sur ces sources comme la pratique de « l'agriculture extensive⁴ », afin d'y chercher les moindres détails permettant d'aller au-delà des événements décrits dans les missives. Ces correspondances ont été employées comme source politique pour l'étude des relations internationales et de la figure de l'ambassadeur à l'époque moderne, et, plus récemment, dans des études s'intéressant à la production des nouvelles et à leur diffusion⁵. En revanche, il est aussi permis de l'employer au service d'une histoire sociale, et de dépasser aussi le contenu politique.

En effet, cette source peut se révéler incontournable pour l'étude de serviteurs de la Couronne, qui ne sont quelquefois bien connus que dans l'exercice de leurs charges, et il est alors nécessaire de la scruter avec attention pour en tirer une meilleure connaissance des hommes eux-mêmes. C'est le cas d'un groupe de parents issus de la bourgeoisie municipale, qui se sont affirmés comme des serviteurs fidèles de la Couronne, s'imposant dans les secrétariats d'État à partir de 1547, et étant, à partir des années 1560, des conseillers écoutés à

3 Sur l'épistolarité au XVI^e siècle, voir *La politique par correspondance. Les usages politiques de la lettre en Italie, XIV^e-XVIII^e siècle*, dir. Jean Boutier, Sandro Landi et Olivier Rouchon, Rennes, 2009 ; et sur la France, Olivier Poncet, « Le corrispondenze reali e governative della prima epoca moderna in Francia (secoli XV-XIX). Archiviare, trasmettere e pubblicare », dans *Carteggi fra basso medioevo ed età moderna. Pratiche di redazione, trasmissione e conservazione*, dir. Andrea Giorgi et Katia Ochi, Bologne, 2018, p. 323-349.

4 Daniel Ménager, « Lettres d'ambassadeurs », dans *L'épistolaire au XVI^e siècle*, Paris, 2001, p. 227-236.

5 Sur l'information à l'époque moderne, Johann Petitjean, *L'intelligence des choses : une histoire de l'information entre Italie et Méditerranée (XVI^e-XVII^e siècles)*, Rome, 2003 ; Filippo De Vivo « Archival intelligence : diplomatic correspondence, information overload and information management in Italy, 1450-1650 », dans *Archives and Information in the Early Modern World*, dir. Liesbeth Cores, Kate Peters et Alexandra Walsham, Oxford, 2018, p. 53-85.

la cour. Parmi eux, plusieurs ont servi dans la diplomatie résidente et ont laissé une abondante correspondance : Jean de Morvillier à Venise entre 1546 et 1550 ; Bernardin Bochetel, son neveu, en Suisse entre 1554 et 1558, où il assure en particulier la bonne levée des mercenaires, puis dans l'Empire entre 1560 et 1565 où il s'attache à jeter les fondements d'une alliance franco-impériale ; Sébastien de L'Aubespine, en Suisse entre 1552 et 1554, puis auprès du roi d'Espagne entre 1559 et 1562, où il s'efforce d'entretenir l'alliance franco-espagnole ; enfin Jacques Bochetel, le frère de Bernardin, en Angleterre entre 1566 et 1568.

À travers ces hommes, il est possible d'interroger la correspondance diplomatique comme source pour documenter l'histoire d'un groupe familial, tant son rapport au pouvoir que sa fortune, ou encore les relations entre ses différents membres.

I. La correspondance diplomatique, une source à décoder

La correspondance diplomatique obéit tout d'abord à des règles précises, issues des traditions d'écriture des chancelleries, et cette source a ainsi pu être décrite minutieusement par René de Maulde La Clavière⁶. Or, les formes de ces lettres, en apparence rigides, si elles doivent être connues pour aller au-delà du contenu politique, permettent aussi de glaner des informations sur les pratiques de pouvoir et les relations entre les hommes. On remarque, en observant les dépêches envoyées par la reine mère ou le roi, qu'elles suivent le modèle des lettres missives. Leur contenu est arrêté au Conseil puis elles sont mises en forme par les secrétaires d'État à partir de 1547. La dépêche s'achève par une formule invoquant Dieu, et est contresignée par un secrétaire d'État. Ce dispositif est révélateur du temps de circulation des courriers, dont on accuse souvent réception, et offre des indices ténus sur les pratiques des premiers secrétariats d'État : ainsi, les dépêches de la reine mère à Bernardin Bochetel entre 1560 et 1564 sont contresignées de Claude de L'Aubespine ou de Jacques

6 René de Maulde La Clavière, *La Diplomatie au temps de Machiavel*, Paris, 1892 ; réimpr. Genève, 1970, t. III, p. 104 et suiv.

Bourdin, ce qui montre que les départements géographiques attribués à ces secrétaires ne sont pas figés, à quoi s'ajoute que, selon le secrétaire qui contresigne, la formule invoquant Dieu est différente, attestant des habitudes d'écriture de ces secrétaires. Dans la correspondance échangée avec d'autres personnages, les formes traduisent la nature des liens, car le ton, adapté à chaque interlocuteur, se lit notamment dans la formule précédant la signature. Ainsi, dans la correspondance reçue par Bernardin Bochetel, on observe que les princes se déclarent ses amis, signalant une relation de protecteur à client ; à l'inverse, des personnages liés à la famille le marquent par un terme de parenté, ou par la mention d'une alliance. Pour restituer pleinement le sens de ces formules, il faut les lier à d'autres indices, comme l'autographie marquant une proximité plus grande, ou des mentions, parfois autographes, au bas des lettres qui attestent du désir du scripteur de personnaliser une dépêche.

La lettre diplomatique est aussi codée dans son contenu. De manière générale, l'ambassadeur est avant tout une « cymbale du monde⁷ », car son premier devoir est de tout rapporter, Jacques Bochetel s'en faisant l'écho lorsqu'il écrit au roi avoir peu de matière pour prendre la plume⁸. Ces lettres contiennent presque exclusivement des nouvelles politiques, ce qui nous renseigne peu sur l'homme lui-même, et les ambassadeurs ont souvent plus volontiers conservé ces missives pour conserver la mémoire de leurs services⁹. Néanmoins, dans les relations avec d'autres correspondants, la lettre diplomatique se fait plus ouverte, ce que l'on pourrait comprendre en rappelant que l'ambassadeur a une personne privée et une officielle, et ainsi il n'oublie jamais ses affaires propres ou ses parents¹⁰.

Enfin, l'on peut examiner le ton des missives pour étudier la pensée d'un personnage. Or, l'idéal de l'ambassadeur est, selon R. de Maulde

7 *Ibid.*

8 BNF, fr. 15971, fol. 58, Jacques Bochetel au roi, Londres, 10 janvier 1568.

9 Dans son testament, Sébastien de L'Aubespine laisse ses papiers à son neveu Guillaume pour la mémoire de ses services (Archives diplomatiques, Acquisitions extraordinaires 1990, t. 11, fol. 103-113).

10 BNF, Cinq-Cents de Colbert 396, p. 207-209, Bourdin évoque à Bernardin Bochetel les maladies de ses enfants (Orléans, le 1^{er} novembre 1560).

La Clavière, de se borner à une description, sans donner de conseil¹¹. Toutefois, un ambassadeur opère une sélection dans les nouvelles qui lui parviennent, et l'analyse de D. Ménager sur la correspondance de Jean de Morvillier le montre¹². Par ailleurs, l'ambassadeur a soin de conserver la faveur de son prince, et cherche donc davantage à lui présenter des éléments qui lui plairont¹³. Enfin, l'ambassadeur ne peut s'empêcher de donner conseil, avec prudence, et tout cela révèle ainsi ses choix personnels. Le cardinal de Lorraine écrit ainsi à Sébastien de L'Aubespine que l'on a indiqué au roi de Navarre comment se gouverner avec les députés du roi d'Espagne, probablement au sujet de son désir d'obtenir une compensation sur la partie de son royaume perdu, et ce selon le mémoire envoyé par l'ambassadeur¹⁴. Loin de la cour, loin des instructions, l'ambassadeur doit parfois aller au-devant des intentions de son maître, ce que fait Bernardin Bochetel dans l'Empire lorsqu'il est chargé d'esquisser les négociations matrimoniales entre Charles IX et une princesse de l'Empire : la reine ne cesse de redire qu'elle préfère l'aînée pour son fils, mais il indique qu'il s'est engagé en faveur de la cadette, un objectif qu'il juge plus réalisable¹⁵. Par ces choix, l'on découvre le rôle de l'ambassadeur dans l'élaboration de la politique à la cour, mais aussi partie de sa propre pensée.

II. La correspondance diplomatique, une source d'indices sur un personnage et son entourage

Voilà donc une source très normée, mais dans ce cadre pointe déjà l'influence de ceux qui la produisent. De plus, l'évolution de l'épistolaire, aux xv^e et xvi^e siècles, s'est traduit par un assouplissement

¹¹ René de Maulde La Clavière, *La Diplomatie...*, t. III, p. 138.

¹² Daniel Ménager, *Diplomatie et théologie à la Renaissance*, Paris, 2001.

¹³ Jean-Claude Waquet, « La lettre diplomatique. Vérité diplomatique et négociation de la vérité dans quatre écrits de Machiavel, du Tasse et de Panfilo Persico », dans *Politique par correspondance. Les usages politiques*, dir. Jean Boutier, Sandro Landi et Olivier Rouchon, Rennes, 2009, p. 43-56.

¹⁴ Archives diplomatiques, Acquisitions extraordinaires 1990, t. 11, fol. 72, Charles de Lorraine à Sébastien de L'Aubespine, La Haye en Touraine, novembre 1559.

¹⁵ BNF, Cinq-Cents Colbert 392, p. 157-173. Bernardin Bochetel à Catherine de Médicis, octobre 1563.

du cadre formel des lettres diplomatiques, amenant, par exemple, à un goût de la narrativité pour mettre en scène les négociations, mais aussi à rapporter de nombreux détails, amusants ou exotiques¹⁶. Ces indices permettent alors souvent de mieux approcher les personnages en chair et en os, tant leurs parcours et leurs fortunes que leur vision du monde et leurs savoirs .

Une correspondance diplomatique offre d'abord un regard sur les premiers pas d'un personnage au service du roi. Ainsi, on trouve souvent mention des porteurs de dépêches, tâche qu'un ambassadeur a souvent expérimentée antérieurement, car elle permet d'acquérir des rudiments de langue, ou des connaissances des pays étrangers¹⁷. Guillaume de Grantrye, abbé de Grandchamp, neveu de Sébastien de L'Aubespine, joue ce rôle entre la cour de France, les Flandres, puis l'Espagne entre 1559 et 1560¹⁸. La correspondance diplomatique est révélatrice aussi de la manière dont l'ascension se construit à l'ombre des puissants. On peut ainsi remarquer une tendance à ne dépendre que du souverain, même s'il convient de noter que les diplomates suivent l'évolution de la conjoncture, écrivant aux puissants du moment. Entre 1546 et 1558, Jean de Morvillier et son neveu recourent fréquemment aux puissants, avec notamment l'importance nouvelle des Guise ; Morvillier semble avoir recherché la protection de Charles de Lorraine¹⁹. À l'orée des années 1560, les liens avec les princes lorrains sont devenus gênants vis-à-vis de la régente Catherine de Médicis qui entend les écarter, et elle semble même se méfier de Bernardin Bochetel²⁰. Dès lors, à partir des années 1560, s'observe la

¹⁶ Cette évolution est décrite par Isabella Lazzarini, *Communication and Conflict. Italian Diplomacy in the Early Renaissance (1350-1520)*, Oxford, 2015, p. 202 et suiv. ; et ead., « Le scrittura dell'ambasciatore. Informazione e narratività nelle lettere diplomatiche (Italie, 1450-1520 ca.) », dans *Diplomazie. Linguaggi, negoziati e ambasciatori fra xv e xvi secolo*, Milan, 2017, p. 17-39.

¹⁷ John B. Allen, *Post and Courier Service in the Diplomacy of Early Modern Europe*, La Haye, 1972, p. 30.

¹⁸ *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II, tirées du portefeuille de Sébastien de L'Aubespine, évêque de Limoges*, éd. Louis Pàris, Paris, 1841, p. 49-51, Sébastien de L'Aubespine à Charles de Lorraine, Gand, 27 juillet 1559.

¹⁹ BNF, fr. 16088, fol. 252-253, Morvillier à Charles de Lorraine, Venise, 18 mai 1549.

²⁰ BNF, Cinq-Cents de Colbert 394, p. 52-56, Morvillier à Bernardin Bochetel, Fontainebleau, 11 avril 1561.

volonté du clan de se placer directement sous la protection de la reine mère, ce que traduit la correspondance de Sébastien de L'Aubespine entre 1559 et 1562²¹, et celle de Bernardin Bochetel, qui cherche à gagner sa confiance.

Outre sa carrière, la fortune d'un ambassadeur est souvent perceptible. Un ambassadeur se plaint souvent de ne pas avoir d'argent²² et, s'il y a là en partie un *topos*, on peut suivre dans les lettres l'évolution des biens d'un personnage. Ainsi, Jean de Morvillier explique avoir dépensé une partie de son héritage²³. Par ailleurs, un ambassadeur rapporte des biens de sa mission : il reçoit des présents, par exemple les chaînes en or, ou envoie des livres, tel Sébastien de L'Aubespine qui envoie à la reine mère un livre d'un nommé Le Saffre joueur d'échec²⁴.

Cette correspondance permet enfin d'approcher les relations humaines. Ces quatre ambassadeurs s'inscrivent dans un clan familial dont le fonctionnement se perçoit dans ces missives. On y voit comment l'ambassadeur s'appuie sur ses parents à la cour pour recevoir ses dépêches²⁵, ou obtenir quelque don. L'on perçoit aussi les hommes dominant le groupe, ainsi, dans les années 1560, Bourdin et L'Aubespine, secrétaires d'État²⁶, et Jean de Morvillier, qui fait le lien entre les différentes familles du groupe. La correspondance permet de voir les rapports au sein du groupe : Florimond Robertet, s^r de Fresnes, écrit ainsi à Sébastien de L'Aubespine que son frère, Claude, est en Berry, et que vient d'arriver, avec d'autres, Nicolas de Verdun, qui a épousé une nièce de l'ambassadeur, tous « revenus engraissez

²¹ Matthieu Gellard le montre dans *Une reine épistolaire. Lettres et pouvoir au temps de Catherine de Médicis*. Paris, 2015, p. 254.

²² Jean-Michel Ribera, *Diplomatie et espionnage : les ambassadeurs du roi de France auprès de Philippe II du traité du Cateau-Cambrésis (1559) à la mort de Henri III (1589)*, Paris, 2007, p. 223.

²³ BNF, fr. 2958, p. 9-12, Morvillier à Renée de France, duchesse de Ferrare, Venise, 25 mai 1547.

²⁴ BNF, fr. 16103, fol. 15v-16, Sébastien de L'Aubespine à Catherine de Médicis, Madrid, 21 juillet 1561.

²⁵ Sébastien de L'Aubespine, par exemple, semble faire passer ses dépêches par son frère, Claude, secrétaire d'État (BNF, fr. 6620, fol. 95, Charles de Lorraine à Sébastien de L'Aubespine, Orléans, 31 janvier 1561).

²⁶ Lansac s'en fait l'écho, promettant à Bernardin Bochetel de remettre l'argent qu'il fournira à ses enfants à ses parents à la cour (BNF, Cinq-Cents de Colbert 394, p. 155, de Saint-Germain-en-Laye, 20 juillet 1561).

de deux doigts sur costes²⁷ ». Ces notations dessinent la sociabilité de ces personnages, et insistent souvent sur l'identité géographique de ce groupe qui possède des biens en Berry²⁸. À l'inverse, les tensions ressortent lors de la succession de Guillaume Bochetel mort en 1558. Par exemple L'Aubespine s'emporte contre Jacques Bochetel en 1561²⁹.

III. Le savoir et la vision du monde d'un ambassadeur

La correspondance diplomatique se fait aussi l'écho du savoir de l'ambassadeur et en partie de sa vision du monde. Par ses remarques, par la façon dont il se met en scène lorsqu'il narre les événements dont il a été témoin, ce-dernier dit indirectement beaucoup sur lui-même. Nicole Lemaître a ainsi pu faire émerger le « for privé » dans la correspondance officielle du cardinal d'Armagnac, montrant comment, en dépit du fait que les auteurs « avancent masqués », affleurent des émotions personnelles ou encore la vie matérielle au cours des voyages³⁰. Un ambassadeur de la Renaissance, en effet, ne reçoit pas de formation spécifique, et doit compter sur sa culture et ses études³¹. Dès lors, celles-ci sont perceptibles dans les missives de Bernardin Bochetel par exemple, qui maîtrise l'allemand, ou dans les lettres de Jean de Morvillier révélant sa connaissance des auteurs antiques³². Au

²⁷ *Négociations, lettres et pièces...*, p. 444-447, Fresnes à Sébastien de L'Aubespine, Fontainebleau, 28 juillet 1560.

²⁸ BNF, Cinq-Cents de Colbert 394, p. 4-5. Claude de L'Aubespine à Bernardin Bochetel, Bourges, 22 juin 1561. Il y évoque la venue en Berry de ses parents, les Neufville, dont Nicolas, s' de Villeroy qui a épousé sa fille, Madeleine.

²⁹ BNF, Cinq-Cents de Colbert 394, p. 49-51. Claude de L'Aubespine à Bernardin Bochetel, Fontainebleau, 1^{er} avril 1561.

³⁰ Nicole Lemaître. « Le for privé dans la correspondance officielle au XVI^e siècle, le cas du cardinal d'Armagnac (1530-1585) », dans *Entre mémoire et histoire : écriture ordinaire et émergence de l'individu*, Paris, 2009, p. 37-49.

³¹ Guido Braun, « La formation des diplomates à l'époque moderne », dans *Revue d'histoire diplomatique*, t. 128, 2014, p. 231-249.

³² W. Meyenhoffer, « Frankreich, Kaiser Ferdinand I... », p. 353-357. Bernardin Bochetel à Catherine de Médicis, Francfort, 12 novembre 1562. Morvillier cite Horace par exemple dans une lettre à Annebault du 24 janvier 1547 (BNF, fr. 2957, p. 117-124).

travers de la correspondance se fait jour un regard particulier sur le monde : ces hommes se montrent attachés à l'âge, à la réflexion et à la maturité, réprouvant les folies de la jeunesse, comme on le lit chez Jean de Morvillier, évoquant son neveu Jean de Vulcob³³. Cet éloge de la vieillesse peut être lié à des influences variées, la lecture des Anciens, l'Antiquité³⁴, peut-être aussi au fait de côtoyer à la cour des conseillers relativement âgés³⁵. À cela s'ajoute une vision des peuples rencontrés : la Suisse est ainsi une « solitude barbare³⁶ », les Vénitiens gèrent les affaires publiques comme des marchands³⁷. On peut supposer que ce regard pouvait jouer dans la négociation, en privilégiant par exemple l'avis d'hommes mûrs³⁸.

Ces quatre ambassadeurs livrent également les valeurs qui fondent leur action politique, parmi lesquelles la prudence³⁹, la modération et l'expérience au service du roi. Jean de Morvillier par exemple n'a ainsi cesse d'en appeler à la circonspection quand il est à Venise, illustrant de la sorte son idéal de prudence⁴⁰. La seconde caractéristique

³³ BNF, Cinq-Cents de Colbert 396, p. 167-168. Morvillier à Bernardin Bochetel, Orléans, 2 novembre 1561.

³⁴ Jean-Pierre Bois, Georges Minois, « Vieillesse et pouvoir politique à l'époque de la Renaissance », dans *Revue Historique*, t. 273, 1985, p. 97-115.

³⁵ Cédric Michon, « Conseils et conseillers en France de Louis XI à François I^{er} », dans *Conseils et conseillers dans l'Europe de la Renaissance, v. 1450-v. 1550*, éd. Cédric Michon, Tours/Rennes, 2012, p. 68-108.

³⁶ BNF, Cinq-Cents de Colbert 396, p. 163-165, Morvillier à Bernardin, Paris, 1^{er} février 1557.

³⁷ BNF, fr. 2957, p. 139-150, Morvillier au chancelier François Olivier, Venise 23 mars 1547.

³⁸ Morvillier recommande, sur cet argument, Jean Joacquin (BNF, fr. 16088, fol. 31-34, à François I^{er}, 26 février 1547). Sur ce regard, qui relève pour partie d'une culture commune partagée par les contemporains, voir Jean-François Dubost, « Les stéréotypes nationaux à l'époque moderne (vers 1500-vers 1800) », dans *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, t. 111, 1992, p. 667-682.

³⁹ Daniel Ménager, « La Prudence de l'ambassadeur », dans *Hasard et providence, xiv^e-xvii^e siècle. Actes du cinquantième de la fondation du CESR et XLIX^e colloque international d'études humanistes, Tours, 3-9 juillet 2006*, éd. Marie-Luce Demonet, en ligne : <http://umr6576.cesr.univ-tours.fr/Publications/HasardetProvidence/articles/article.php?auteur=24> (consulté le 4 janvier 2018).

⁴⁰ BNF, fr. 2958, p. 119-124, Morvillier à André Guillart, Venise, 3 septembre 1547.

de ces hommes est la modération, qui se lit dans un rejet des violences, ainsi de Jean de Morvillier écrivant à Du Mortier, dans le contexte de la défaite de la ligue de Smalkalde en 1547, qu'il déplore l'emploi de la force⁴¹ ; la modération transparait aussi dans une relative ouverture religieuse, perceptible par exemple chez Bernardin Bochetel. Ces éléments aident à mieux comprendre la pensée d'un clan et ses choix, plusieurs de ses membres étant, à l'orée des guerres de Religion, des soutiens de la politique de concorde prônée par la reine mère et le chancelier Michel de L'Hospital. Enfin, ces hommes s'enorgueillissent de leur expérience et de leur long service de la couronne, dévoilant leur ambition de se poser en serviteurs expérimentés et incontournables du souverain. Régulièrement invoquée, l'expérience est une qualité qui préside aux choix des ambassadeurs : ainsi, Jacques Bochetel louait son successeur Bertrand de Salignac, sieur de La Mothe Fénelon, pour sa longue expérience aux affaires⁴². À l'expérience peut être liée la fierté de servir, ces hommes rappelant leur fidélité à la couronne, tel Sébastien de L'Aubespine après la mort de Henri II⁴³. Ce trait conduit à une exaltation de l'autorité monarchique, ce qui ressort en particulier chez Bernardin Bochetel et Sébastien de L'Aubespine. S'il s'agit en partie d'un biais des sources, puisque l'ambassadeur se doit de représenter son prince dignement et de défendre ses prérogatives, cette défense de l'autorité monarchique relève aussi de l'attachement à ce qu'Alain Tallon a défini comme une religion royale⁴⁴. Les hommes du clan semblent s'en remettre entièrement à la couronne, incarnée pour eux par la reine mère : Sébastien de L'Aubespine, le 1^{er} octobre 1561, s'en déclare le « dedyé serviteur »⁴⁵, et Bernardin Bochetel, dans l'Empire, s'efforce

⁴¹ BNF, fr. 2957, p. 229-235, Morvillier à André Guillart, Venise, 21 mai 1547.

⁴² BNF, fr. 15971, fol. 168, Jacques Bochetel à Charles IX, Londres, 15 novembre 1568.

⁴³ *Négociations, lettres et pièces...*, p. 6-9, Sébastien de L'Aubespine à François II, Gand, 15 juillet 1559.

⁴⁴ Alain Tallon, *Conscience nationale et sentiment religieux en France au XVI^e siècle : essai sur la vision gallicane du monde*, Paris, 2002, p. 80-92.

⁴⁵ BNF, fr. 16103, fol. 64-65, Sébastien de L'Aubespine à Catherine de Médicis, Madrid, 1^{er} novembre 1561.

de défendre la réputation de sa maîtresse⁴⁶. Ce discours est certainement assez convenu, mais il semble que cette ardente défense soit intériorisée par l'ambassadeur. Il convient de rester prudent, car ces hommes doivent tout au prince qui les a élevés, ce qui explique en partie leur fidélité.

La correspondance diplomatique se révèle donc une source particulièrement précieuse pour l'étude d'un groupe familial. Elle dessine les contours d'un groupe par ses allusions, permet de discerner les pratiques de pouvoir au sein de ce groupe, de mieux suivre la carrière et la fortune de ses membres, d'approcher les modalités d'exercice d'une charge et l'influence acquise auprès du souverain. Enfin, malgré l'idéal de s'effacer derrière un propos impersonnel, les correspondances permettent de lever un coin de voile sur la pensée politique et la vision du monde de ces hommes. Au-delà, la correspondance diplomatique, pour normée qu'elle soit, nous rappelle que c'est aussi un groupe humain, dans les échos des festins partagés, mais aussi dans les querelles. Ainsi, la correspondance diplomatique dit beaucoup plus qu'elle ne le pensait dire, sans doute, et se révèle une excellente alliée des sources notariales pour comprendre un groupe familial. Source incontournable car abondante, source difficile à appréhender certes, mais aussi très riche, il suffit, pour en obtenir ce qu'elle ne semble pas vouloir dire, de suivre les conseils de Sherlock Holmes, qui disait à son cher ami Watson : « Vous voyez, mais vous n'observez pas⁴⁷. »

DAMIEN FONTVIEILLE

Archiviste paléographe (prom. 2016)
Chercheur associé au Centre Roland Mousnier (UMR 8256)
Centre Jean-Mabillon

⁴⁶ *Lettres de Catherine de Médicis*, éd. H. de La Ferrière puis G. Bagueault de Puchesse, t. I, Paris, 1880, p. 416, Catherine de Médicis à Bernardin Bochetel, Camp près de Rouen, 9 octobre 1562.

⁴⁷ Arthur Conan Doyle, « Un scandale en Bohême », 1891.

Les écrits du for privé : nouvelles sources pour l'histoire sociale ou objets d'études à part entière ?

*Le cas des milieux judiciaires de part et d'autre
de la Révolution française (1760-1830)*

AUORE SAT ◆

Les journées d'étude dont est issu ce recueil ont abordé la question de l'inédit en histoire et du rapport qu'entretient l'historien avec celui-ci. En soulignant le manque de légitimité ou d'exploitation de certaines sources, la difficulté de leur accès ou le renouveau des méthodes pour les analyser, elles ont brassé plusieurs problématiques qui se sont également présentées lors du travail de recherche mené pour ma thèse d'École des chartes¹. Les écrits du for privé, source hybride et dont le nom même reste encore assez obscur, englobent plusieurs de ces questionnements : à diverses reprises dans l'histoire, ils ont été considérés comme des sources peu légitimes, uniquement propres à alimenter une micro-histoire, sans grand intérêt et, pour cette raison, sont restés largement inexploités. Cela s'explique également par les difficultés d'accès engendrées par ce type de sources, du fait de leur statut d'archives privées, rarement bien recensées. Cependant, c'est le renouveau historiographique autour de cette catégorie d'écrits et leurs nouveaux modes d'exploitation qui justifient le terme d'inédit.

« Nouvelles sources », l'expression est pourtant inexacte. Les écrits du for privé ont suscité l'intérêt des historiens et fait l'objet d'études relativement précoces, dès le XIX^e siècle. L'innovation réside dans l'usage qui en est fait. Dans le cas de ma thèse d'École, ils ont

¹ Cette thèse, intitulée *De la scène judiciaire aux coulisses de la vie intime : gens de justice et écrits du for privé*, a été soutenue en février 2016 et dirigée par Christine Nougaret et François-Joseph Ruggiu.

constitué la matière d'une histoire de l'identité d'une catégorie socio-professionnelle bien précise, les professionnels de la justice, autour de la Révolution française, tout en étant eux-mêmes l'objet de l'étude menée. Sources principales, sources complémentaires, objets d'étude, leur position est complexe et se trouve à la croisée de différents chemins. Les écrits du for privé, désignés parfois comme des « écrits à la première personne », semblent être, par essence, des textes plus à même de renseigner l'individu que le groupe et la légitimité d'une démarche quantitative sur ces documents n'est pas évidente. Pourtant, si on souhaite tirer des conclusions plus générales, il faut bien les mettre en série et les étudier sous la forme de corpus afin d'y observer la construction d'une identité socio-professionnelle et l'articulation entre les groupes sociaux, l'individualisation et le moi².

Ces contradictions apparentes amènent à se demander dans quelle mesure on peut considérer les écrits du for privé comme de nouvelles sources pour l'histoire sociale, alors même qu'ils sont relativement connus et d'apparence peu légitimes pour un traitement quantitatif. Pour répondre à cette question, je tâcherai d'abord de définir et présenter ces sources, ensuite, d'interroger les usages qu'il a été et qu'il est possible d'en faire, enfin, de croiser les différentes approches pour contribuer à l'histoire des gens de justice, entre la fin du XVIII^e et le début du XIX^e siècle.

I. Que sont les écrits du for privé ?

Il convient de définir précisément les écrits du for privé, puisqu'il s'agit d'une création historiographique récente, qui est susceptible d'être remise en question. D'autres noms permettent de désigner ce type de textes et sont plus ou moins acceptés, en fonction des communautés scientifiques. Les écrits du for privé sont parfois dits écrits personnels, écrits à la première personne ou « ego-documents ». Ces trois appellations sont les plus fréquentes, ainsi que tous les termes faisant allusion plus ou moins explicitement à la notion d'autobiographie.

2 François-Joseph Ruggiu, « Les écrits du for privé : pertinence d'une notion historique », dans *Les écrits du for privé en France, de la fin du Moyen Âge à 1914*, dir. Jean-Pierre Bardet et François-Joseph Ruggiu, Paris, 2015, p. 9-34, à la p. 27.

1. Aux origines de la notion d'écrits du for privé

L'expression d'« écrits du for privé » n'est pas née avec le groupe de recherche mais elle a directement été reprise par lui, à partir d'un chapitre de *l'Histoire de la vie privée* de Philippe Ariès, publiée en 1986, intitulé « l'écriture du for privé »³, et rédigé par Madeleine Foisil. Celui-ci présente différents textes des xvi^e et xvii^e siècles, livres de raison, journaux, mémoires, et aborde les thématiques communes à ces genres. Le chapitre s'appuie particulièrement sur le diaire du sire de Gouberville, gentilhomme de campagne de la seconde moitié du xvi^e siècle, que Madeleine Foisil a étudié, pénétrant ainsi le monde de la petite noblesse rurale de l'époque⁴. C'est elle qui a créé cette notion de « for privé », le faisant dériver du for intérieur. Le for s'entend en droit canon comme une juridiction à deux composantes : externe et interne. Le premier désigne toute forme d'autorité judiciaire qui s'impose aux hommes. Le second représente un tribunal personnel, qui sert d'examen de conscience pour le fidèle. Au cours du xvii^e siècle, le for interne devient peu à peu le for intérieur, mais Madeleine Foisil remplace le terme « intérieur » par le terme « privé », en lien avec la période à laquelle elle écrit. C'est ainsi qu'elle parle de for privé pour désigner un espace d'observation et d'analyse de la personne par elle-même, dans la sphère privée.

2. Une notion ambivalente créée en 2003

L'expression d'« écrits [et non d'écriture] du for privé » est quant à elle plus récente. Elle provient du groupe de recherche⁵ formé en 2003 dans le but de recenser des textes manuscrits ou imprimés, conservés dans les archives et bibliothèques publiques françaises. Le groupe de recherche n'a cependant pas précisément défini ce que représentaient

3 Madeleine Foisil, « L'écriture du for privé », dans *Histoire de la vie privée*, t. III : *De la Renaissance aux Lumières*, dir. Philippe Ariès et Georges Duby, Paris, 1986, p. 331-369.

4 Madeleine Foisil, *Le Sire de Gouberville : un gentilhomme normand au xvi^e siècle*, Paris, 1981.

5 Groupe de recherche n° 2649, intitulé « Les écrits du for privé en France de la fin du Moyen Âge à 1914 ».

les « écrits du for privé », qu'il considère davantage comme une « catégorie d'étude, une convention, un outil qui donne à penser »⁶. Les textes visés sont les livres de raison et de famille, les diaires, les mémoires, les souvenirs, les autobiographies, et les journaux – qu'ils soient personnels, intimes, de voyage, de bord, de campagne, d'exil ou de prison. À ce grand ensemble, on peut ajouter les annales et les chroniques urbaines qui n'appartiennent pas tout à fait à la catégorie, mais en partageant certains traits, de même que les correspondances. Toutes ces typologies de textes proposent des éléments de définition en creux, autour de ce qui les unit. Ils sont rédigés dans une sphère intime ou familiale ; pour un usage restreint à la seule personne du rédacteur, à sa famille ou à un groupe d'individus plus important, dès lors qu'ils ont vocation à être publiés. Ils traitent principalement de la vie de la personne qui écrit, sous l'angle des actions qu'elle mène, des souvenirs qu'elle en a gardés, de la famille qui l'entoure, des sentiments qu'elle éprouve, des pensées qui l'animent, ou encore de l'argent qu'elle dépense.

Très vite, il apparaît que, dans la liste, deux catégories principales entrent en opposition ou sont très difficiles à rapprocher. De fait, autant les autobiographies, mémoires et souvenirs sont des textes que leur caractère narratif et biographique rassemble, autant il est difficile d'y adjoindre des livres de raison, et autres diaires, parfois totalement dépourvus de fil narratif, purement factuels et informatifs.

L'ambition du groupe de recherche était pourtant de considérer ces écrits comme un ensemble, en se concentrant sur ce qui les unissait. La mise sur le même plan permet souvent de constater les limites de la distinction et d'entrevoir l'hybridité des textes. Dans le corpus étudié, certains mémoires s'ouvrent sur une chronologie familiale aussi précise que celle d'un livre de raison et certains diaires comportent des paragraphes écrits *a posteriori*, avec le recul propre à l'écriture mémorielle.

Les écrits du for privé restent donc un ensemble difficile à définir et à saisir. L'expression, discutable, a toutefois le mérite d'être entrée peu à peu dans l'usage et, surtout, d'identifier précisément cette catégorie pour accompagner le renouveau historiographique qui entoure ces textes.

6 F.-J. Ruggiu, « Les écrits du for privé... », p. 16.

II. Quels usages faire des écrits du for privé ?

1. Les hésitations historiographiques

Dès le ^{xix}^e siècle, ces textes ont suscité la curiosité des érudits et notamment des sociologues et historiens français, dans la mouvance de Frédéric Le Play, pour décrire les mœurs des générations précédentes et en louer les vertus, alors que la société contemporaine leur semblait en pleine décadence⁷. L'intérêt s'est ensuite dissipé et ce n'est qu'en 1950 que des archivistes commencèrent à nouveau à s'intéresser à ces documents⁸, sous l'impulsion de Charles Braibant, alors directeur des Archives nationales. Dans les années 1960, à travers le courant des *Annales* et de l'histoire des mentalités, ils sont apparus comme la voie d'accès au quotidien des gens ordinaires, absents des sources traditionnelles. Les études portaient alors sur des manuscrits rédigés par des catégories sociales peu adeptes de l'écrit et laissaient entrevoir la mentalité d'un gentilhomme de campagne de la seconde moitié du ^{xvi}^e siècle, comme Gouberville⁹, ou d'un compagnon vitrier parisien du ^{xviii}^e, tel Ménétra¹⁰. Les écrits personnels constituaient des approches, des documents illustratifs, et plus généralement des sources complémentaires, pouvant entretenir cette illusion, chère à tout historien, d'un contact direct avec le scripteur, transcendant les siècles. Leurs éditions se multiplièrent mais la recherche historique les considérait toujours comme un outil, et non comme un objet d'étude en soi.

Dans les années 1989 et 1990, ils furent à nouveau délaissés par les tenants d'une histoire scientifique qui y voyaient la matière d'une micro-histoire sans intérêt et peu représentative. Les écrits de la

7 Michel Cassan, « Les livres de raison : invention historiographique, usages historiques », dans *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé*, dir. Jean-Pierre Bardet et François-Joseph Ruggiu, Paris, 2005, p. 15-28 ; Charles de Ribbe, *Le livre de famille*, Tours, 1879.

8 Agnès Vatican, dans *Histoires individuelles, histoires collectives*, éd. Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Paris, 2012, p. 111, rappelle que ce n'est pas la vocation première des services d'archives.

9 M. Foisil, *Le Sire de Gouberville...*

10 Daniel Roche, *Journal de ma vie. Jacques-Louis Ménétra, compagnon vitrier au ^{xviii}^e siècle*, Paris, 1982 ; rééd. Paris, 1998.

sphère intime connurent cependant un nouvel essor, sous l'impulsion de Jean Tricard et de Nicole Lemaître¹¹ et des historiens de la famille et de la parenté du centre Roland-Mounier, afin d'y saisir les relations quotidiennes des personnes et leurs sentiments. Tous cherchaient à dépasser la seule fonction illustrative des documents, ayant bien conscience que les textes ne pouvaient être vus comme des fenêtres éclairant un monde révolu, du fait même de la médiation de l'individu.

En outre, il faudrait mettre en perspective l'historiographie des écrits personnels et familiaux avec celle qui concerne plus précisément les mémoires et l'autobiographie. Elle est très vaste. Il faut surtout en retenir que ces documents, comme les précédents, ne peuvent cesser d'être étudiés comme des discours.

2. Une variété d'usages

S'il semble désormais évident que ce serait une « agréable illusion »¹² de croire qu'il est possible de faire une histoire sans ceux qui l'ont vécue, avec les seuls documents institutionnels, le statut à réserver à ce type d'écrits n'est pourtant pas certain. Les écrits du for privé sont-ils des témoignages, des sources complémentaires, des sources principales ou des objets d'étude à part entière ? Peuvent-ils servir une histoire sociale, comme le préconisait déjà, pour l'autobiographie, Fritz Redlich en 1975¹³ ?

Le mot « témoignage » est celui qu'utilise Marc Bloch pour désigner plus globalement les sources, dans son ouvrage posthume, *l'Apologie pour l'histoire*¹⁴. Les documents institutionnels *témoignent*, au même titre que les récits historiques, dans la mesure où ils laissent entendre

11 F.-J. Ruggiu, « Les écrits du for privé : pertinence d'une notion historique », dans *Les écrits du for privé en France...*, p. 12 ; Angelo Cicchetti et Raul Mordenti, *I libri di famiglia in Italia*, t. I : *Filologia e storiografia letteraria*, Rome, 1985.

12 Jean Norton Cru, *Témoins. Essai d'analyse et de critique des souvenirs de combattants, édités en français de 1915 à 1928*, Abbeville, 1929, p. 15.

13 Fritz Redlich, « Autobiographies as Sources for Social History », dans *Vierteiljahrschrift für Sozial und Wirtschaftsgeschichte*, t. 62, 1975, p. 380-390.

14 Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Paris, 1949 ; 5^e éd. Paris, 1964.

ce qu'ils n'avaient pas forcément souhaité dire¹⁵. D'autres textes cherchent à écrire l'histoire d'une époque ou à garder la mémoire d'une famille. Le témoignage y est actif et volontaire et revêt, pour ce, une dimension négative. Il est synonyme de subjectivité et de partialité. Il est pourtant parfois l'unique moyen d'atteindre, de l'intérieur, les phénomènes de masse et leurs développements historiques¹⁶. Certaines périodes ou certains thèmes justifient davantage le recours au témoignage que d'autres. C'est le cas de la Grande Guerre, qui a fait l'objet du travail de Jean Norton Cru, comme de la Révolution française, après laquelle on constate une première explosion de la production écrite à la première personne. En cela, cette « vue de l'intérieur »¹⁷ est donc justifiée et étudier les écrits du for privé de gens de justice autour de la Révolution française, malgré toutes les autres problématiques qu'il est possible d'y adjoindre, c'est d'abord observer et étudier la Révolution française du point de vue d'individus précis, qui l'ont vécue et la racontent à leur manière, en transmettant le déroulé et leurs impressions sur les événements.

Cependant, la fonction de témoins attribuée aux écrits du for privé ne saurait suffire, au risque de se limiter à un usage illustratif. Le retour à la prosopographie, à la micro-histoire et à l'analyse des réseaux¹⁸ a engendré au début des années 2000 la constitution du groupe de recherche sur les écrits du for privé, dont le titre du projet, « Les écrits personnels francophones : sociétés, familles et individus », rappelait le lien entre l'individu et le groupe social. Au terme de dix ans de recherche, il a été possible de dénombrer quatre principaux nouveaux usages¹⁹. D'abord, ces textes doivent donner accès au sens que les personnes, individuellement ou collectivement, attribuent à des faits, actes, objets ou valeurs. Ensuite, ils doivent permettre

¹⁵ *Ibid.*, p.108

¹⁶ F. Riedlich, « Autobiographies as sources for social history »..., p. 384.

¹⁷ Stéphane Gomis, « Le "sacré" et le "profane" dans les écrits de clercs français des xvii^e et xviii^e siècles », dans *Les écrits du for privé en Europe, du Moyen Âge à l'époque contemporaine. Enquêtes, Analyses, Publications*, dir. Jean-Pierre Bardet, Élisabeth Arnoul et François-Joseph Ruggiu, Pessac, 2010, p. 432-442.

¹⁸ François-Joseph Ruggiu, « A way out of the crisis : Methodologies on early modern social history in France », dans *Cultural and Social History*, t. 6/1, 2009, p. 65-85.

¹⁹ F.-J. Ruggiu, « Les écrits du for privé... », p. 25-27.

d'appréhender la culture écrite, tant d'un point de vue intellectuel que matériel, aux époques moderne et contemporaine. Les conclusions soulignent l'hybridité des textes et la porosité entre écriture personnelle et écriture littéraire. Le troisième usage vise une étude sociale et du genre des scripteurs, en lien avec l'étude des contenus pour favoriser l'histoire des identités sociales. Les scripteurs appartiennent à des groupes plus larges, qu'il s'agisse de leur famille, de leur paroisse, de leur groupe professionnel ou de leur confrérie. Or cette appartenance est toujours visible dans les documents, plus ou moins explicitement, preuve d'une identité sociale, voire socio-professionnelle intimement liée à l'identité personnelle. Enfin, les écrits du for privé deviennent sources principales lorsqu'ils servent à approfondir l'étude de l'articulation entre le social, l'individu et le moi. Ces trois notions, complexes à définir et toujours partiellement insaisissables, sont bien souvent entremêlées dans les écrits personnels. La posture adoptée par le rédacteur, son ressenti vis-à-vis de cette individualisation donne lieu à la création du moi plus ou moins consciente.

Les nouveaux usages qui sont faits des écrits du for privé relèvent de l'inédit puisqu'ils sont la matière de champs de recherche qui ne s'en étaient jusque-là guère emparés ou très à la marge. Pour autant, il faut rester prudent lors de l'exploitation de ces documents et garder à l'esprit que ce sont avant tout des textes et donc des discours.

III. Une démarche inédite ?

Contribuer à l'histoire des identités sociales grâce aux écrits du for privé

Dans la lignée de ces nouveaux usages, on se propose d'exploiter un corpus de presque tous les types d'écrits du for privé, issus d'individus appartenant à une même catégorie socio-professionnelle, à une période donnée. Il s'agit d'effectuer un double mouvement, vers les textes d'abord, pour tenter d'y percevoir une éventuelle unité à leur lecture ; vers les scripteurs, ensuite, pour les comprendre et étudier leur groupe social et son identité par le biais de leur écriture personnelle.

1. Constituer le corpus

Plusieurs critères ont conditionné le choix des professionnels de la justice dont les écrits devaient former le corpus. Le premier d'entre eux est la nécessité de disposer d'une quantité suffisante de textes pour travailler de manière sérielle et non anecdotique, ce qui favorise une catégorie sociale coutumière de l'écrit. Les milieux judiciaires sont une cible idéale, repérée grâce à la base de données du groupe de recherche, qui recense tous les textes de ce type conservés dans des institutions publiques²⁰ (1861 documents en France). Les fiches analytiques qui la constituent précisent systématiquement la profession du rédacteur, permettant ainsi d'établir, rapidement, en la croisant avec les différentes bibliographies de mémoires imprimés²¹, une liste de textes susceptibles d'être étudiés.

Il a ensuite fallu déterminer l'époque la plus intéressante pour l'étude. La période révolutionnaire, en raison du trouble qu'elle apporte à l'ordre judiciaire d'Ancien Régime présente des éléments pertinents pour une étude sociale. Étendre cette étude jusqu'en 1830 permet d'inclure de nombreux documents, notamment des mémoires, rédigés après la Révolution française et l'Empire, qui transmettent le point de vue d'avocats ou d'hommes de loi. Il s'est enfin agi de sélectionner les types d'écrits rentrant dans le champ de l'étude. La plupart des catégories des écrits du for privé ont été retenues, à l'exception des journaux de bord et autres carnets de voyage, dont le sujet, très spécifique, risquait d'éloigner le propos de la situation politique et sociale quotidienne. De même, les correspondances, en raison du volume considérable que cela aurait représenté, ont dû être écartées. Dans l'ensemble, cela aboutit à plus d'une centaine de textes, répartis sur toute la France. Pour des raisons matérielles ou pour leur manque de pertinence chronologique, une vingtaine de

²⁰ <http://inv.ecritsduforprive.huma-num.fr/>

²¹ Jean Tulard, *Bibliographie critique des mémoires sur le Consulat et l'Empire : écrits ou traduits en français*, éd. Centre de recherches d'histoire et de philologie, Genève/Paris, 1971 ; id., *Nouvelle bibliographie critique des mémoires sur l'époque napoléonienne écrits ou traduits en français*, Genève/Paris, 1991 ; Sabine Juratic « Bibliographie de journaux, livres de raison et mémoires d'officiers royaux sous l'Ancien Régime (1560-1791) » dans *Lettre d'information de l'Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 1988, p. 5-51.

textes ont été écartés. En fin de compte, le corpus d'étude comporte quatre-vingt-dix textes, conservés dans trente institutions françaises différentes.

Aux seuls écrits du for privé ont été ajoutés, lorsqu'ils existaient, d'autres types de textes, qu'ils soient publiés ou présents dans le fonds privé. Les hommes de justice prennent la plume au quotidien : leurs plaidoyers, leurs textes littéraires, leurs essais politiques ont donc été pris en compte afin d'envisager une étude de leur culture écrite et l'éventuelle corrélation entre les différents types d'écriture. La mise en perspective de la production littéraire ou professionnelle d'un avocat ou d'un magistrat avec ses écrits du for privé relève en ce sens de l'inédit.

2. Les axes d'investigation et leurs résultats

À la lecture des textes, le type d'annotations, leur fréquence, les thèmes abordés, le ton, le style, mais également les motivations plus ou moins apparentes de l'écriture ont été relevées. Celles-ci se sont vite avérées être un axe d'étude intéressant, à même d'étayer leur spécificité, du moins partiellement. En cherchant ces motivations, plus ou moins explicites, trois catégories principales apparaissent. Les premières sont traditionnelles dans le domaine des écrits du for privé : le texte sert d'outil de gestion (des biens et des personnes), de préservation de la mémoire familiale et de moyen d'affirmation, en tant que preuve et support de pouvoir. Les suivantes sont davantage en lien avec la période d'écriture. La Révolution est omniprésente dans les textes étudiés. Elle apparaît comme une période de troubles et d'angoisses, vis-à-vis de laquelle les avocats et magistrats ressentent le besoin de témoigner, pour empêcher l'oubli et rétablir la vérité, se soulager voire se justifier ou plaider en leur faveur. Enfin, la troisième et dernière catégorie rassemble les motivations en lien avec l'identité socio-professionnelle du scripteur. Les avocats et magistrats sous l'Ancien Régime écrivent pour revendiquer leur identité sociale et s'affirmer comme acteurs de la vie provinciale. Grâce à leur statut social, ils se pensent facilement historiens de leur temps lorsqu'ils prennent la plume. Forts de leur notabilité, ils se livrent de temps à autre à des considérations morales, les adressant à la postérité.

Enfin, de manière récurrente, un véritable plaisir d'écrire se dégage de ces textes.

Cette première piste d'études a permis de répondre à la question d'une spécificité des écrits du for privé issus d'une catégorie sociale définie, dans un contexte donné. La catégorie sociale influe sur la production écrite, même si la conclusion s'est avérée décevante : cette spécificité n'est que partielle, certaines de leurs motivations sont communes à d'autres types de scripteurs.

Pour pallier cette insuffisance, il fallait se tourner vers les textes pour en percevoir l'individu à l'origine de la rédaction. La conscience visible dans les écrits personnels exprimait des opinions et des points de vue, avec une forme propre, liée au métier exercé. Le style, perceptible dans les formes narratives de l'écriture, et donc, dans les *Mémoires* et *Souvenirs*, la manière de concevoir l'écriture sont très influencés par la profession. Les hommes à l'origine de ces textes sont des maîtres de la parole, grâce aux discours qu'ils tiennent à la cour, au quotidien ou lors d'événements politiques. Ce sont également des professionnels de l'écrit, grâce à la formation académique qu'ils ont reçue, à leur pratique quotidienne de l'écriture, en tant que juristes et praticiens. Parfois, la norme trouve sa place au sein des textes personnels, témoignant de l'importance qu'elle a pour eux. Ils y attachent beaucoup de valeur et savent l'autorité qu'elle revêt. Par exemple, Jean-Baptiste Dauchez, avocat puis membre du directoire du district d'Arras, insère dans ses *Mémoires*²² un grand nombre de pièces justificatives, tels des actes d'accusation, qu'il introduit : « voici les pièces en vertu desquelles s'opérait mon transfert à Paris ». Il traite de son transfert vers un autre lieu de détention, qui suit son emprisonnement en 1793. Ce sujet est central dans ses *Mémoires* puisqu'il les destine à ses enfants afin de leur conter ses malheurs, d'en prouver l'injustice et de leur « livrer les leçons que [leur] donneront [s]es principes et [s]on courage »²³.

Il arrive à l'inverse que les textes juridiques soient le lieu d'expression d'un discours sur soi. Les plaidoyers de Dupin l'aîné en sont un exemple éclairant, de même que l'ensemble des *factums* ou mémoires

²² AD Pas-de-Calais, 18 J 610–Ms10.

²³ *Ibid.*, p. 1.

d'avocat²⁴. Dans ces documents se développe la *persona* de l'orateur ou de l'auteur, *ethos* de l'avocat, une forme de discours sur soi. Les stratégies rhétoriques mises en œuvre dans les discours ou les textes argumentatifs de ces hommes ne sont pas absentes du reste de leur production et, de la même façon, il est possible de voir leur individualité, leur moi, surgir dans leurs autres écrits ou discours, grâce à l'analyse de leur système de valeur, porté par leur *persona*. Cependant il s'agit bien d'un discours, et le moi n'est donc pas directement accessible. Il doit être perçu au travers de ce prisme.

C'est là une spécificité de l'écriture du for privé des gens de justice. L'argumentation sert l'écriture de soi, qui ne se détache jamais de la rhétorique, rappelant que la sincérité n'y occupe qu'une place très mineure. Le point commun entre ces formes de présentation de soi est la recherche du jugement d'autrui. L'individu se présente dans le but d'être jugé par ceux qui le liront ou l'entendront. Les écrits personnels donnent à voir une image du rédacteur, choisie et contrôlée par le biais de discours. Il y est en constante représentation.

Les questions d'identité socio-professionnelle peuvent être envisagées, enfin, sous l'angle de la conscience professionnelle, qui naît au XVIII^e siècle pour les avocats. Celle-ci transparait inévitablement dans leurs textes. Pour autant, les textes ne reflètent pas les revendications des ordres d'avocats en cas de troubles. La place réservée à la profession est mineure. Elle influence l'écriture mais elle n'est pas le sujet principal pour le scripteur, contrairement à sa famille, ses loisirs, ou ses propriétés. Si l'individu se définit en fonction de sa profession, ce n'est que ponctuellement, au début de son ouvrage, lorsqu'il décline son identité. Cette différence entre pratique collective et individuelle indique que la conscience professionnelle s'exprime encore peu dans l'intimité²⁵.

²⁴ Sur les factums sous l'Ancien Régime, voir Marion Lemaignan, « Les factums : une écriture sans modèle ? Avocats et actions d'écriture entre droit et discours social au XVII^e siècle », dans *L'écriture des juristes : XVI^e-XVII^e siècle*, dir. Laurence Giavarini, Paris, 2010, p. 297-317.

²⁵ Cette idée est pourtant à nuancer dans un cas précis. Dès que ces troubles, en rapport avec leur situation professionnelle, influent personnellement sur le scripteur, il décide d'en faire part. Tant qu'ils ne sont pas à l'origine de changements dans sa vie quotidienne, il les tait. En revanche, dans le cas où les crises donnent lieu à l'exil de certains membres voire de l'ensemble de la

Ces conclusions permettent en partie de répondre à la question initiale : les écrits du for privé sont bien un objet d'étude à part entière, mais ils servent également à enrichir le domaine de l'histoire sociale, notamment lorsqu'ils sont étudiés en série. Cependant, leur apport n'est pas de même nature que celui des sources institutionnelles, au vu de la forte hétérogénéité des documents. Si leur polyvalence, leur complexité et leur hybridité sont à bien des égards des atouts, c'est aussi ce qui explique l'impossibilité d'une mise en série parfaite. En outre, leur qualité de discours et non d'information brute oblige à se placer dans le registre du commentaire de textes et de l'interprétation, après une indispensable mise à distance. Or ces démarches sont renouvelées pour chaque texte, puisqu'aucun n'est identique au précédent. La grille de lecture unique trouve souvent ses limites dans ce nécessaire effort d'adaptation devant chaque nouveau discours.

Marc Bloch affirmait dans *l'Apologie pour l'histoire* que « l'illusion serait grande d'imaginer qu'à chaque problème historique réponde un type unique de documents, spécialisé dans cet emploi »²⁶. Sans nul doute, il reste encore de nouveaux usages à trouver aux écrits du for privé, comme à tout autre type de sources.

AURORE SAT

Archiviste paléographe (prom. 2016)

compagnie, les scripteurs ressentent davantage le besoin de s'exprimer sur ce sujet. François René Pierre Ménard de La Groye décide ainsi d'entreprendre son journal d'exil au Blanc (Berry) à la suite de l'ordre d'exil du roi du 13 juillet 1788 qui correspond à la réforme de Lamoignon. La prise d'écriture est liée à cet exil. De même, Joseph de Séguret prend la peine d'inscrire dans le livre de la famille une notice relative à son exil à Saint-Étienne (Forez), après l'ordre du roi du 29 juillet 1788. Il mentionne explicitement la réforme du chancelier Lamoignon en ces termes : « notamment un édit portant rétablissement d'une prétendue cour plénière qui devrait avoir seule le droit d'enregistrement de toutes les lois générales au préjudice de ce droit attribué de tout temps au Parlement [...] dont on anéantissait la juridiction », voir Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, 3 E 320. Il ne passe ainsi pas sous silence cette réforme sur laquelle il exprime son point de vue. Néanmoins, il s'intéresse plus à l'exil, parce qu'il veut en faire la justification, qu'aux décisions politiques royales qu'il ne commente pas.

²⁶ M. Bloch, *Apologie pour l'histoire...*, p. 111.

TABLE RONDE

ACCÉDER À L'INÉDIT :
ENJEUX ET PROBLÉMATIQUES
DE L'ACCESSIBILITÉ AUX ARCHIVES

L'accès aux archives familiales au Portugal : archives de familles nobles de la fin du Moyen Âge et de l'Ancien Régime*

FILIPA LOPES ◆

I. Introduction

Depuis les années 1990, les archives familiales ont été progressivement valorisées et étudiées dans plusieurs pays européens, dont le Portugal¹. Cet intérêt est apparu à la suite de divers développements disciplinaires ; parmi eux, l'archivistique, qui, en se méfiant de l'omniprésence de l'État, a repensé le concept d'archives et a commencé à valoriser les archives non étatiques, qu'elles soient issues d'institutions locales, de familles ou qu'il s'agisse d'archives personnelles². Les historiens se sont aussi graduellement aperçus que la documentation présente dans ce type d'archives peut révéler des réalités peu connues ou ignorées qui permettent de questionner les récits historiques officiels et de construire une histoire plurielle³.

* Je tiens à remercier Lydie Presteux et les éditeurs de ce volume pour la révision linguistique du texte français.

1 Maria de Lurdes Rosa, « Problemáticas históricas e arquivísticas actuais para o estudo dos arquivos de família portuguesas (épocas medieval e moderna) », dans *Revista de História da Sociedade e da Cultura*, t. 9, 2009, p. 9-42, aux p. 24-30.

2 *Ibid.*, p. 10-38 ; ead., « Apresentação. Arquivos de família : para um roteiro de temas e problemas », dans *Arquivos de família, séc. XIII-XIX : que presente, que futuro ?*, éd. Maria de Lurdes Rosa, Lisbonne, 2012, p. 15-30.

3 M. de Lurdes Rosa, « Apresentação. Arquivos de Família : para um roteiro... », p. 17.

Au cours des deux dernières décennies, le Portugal s'est signalé par des progrès très significatifs sur cette question⁴. Cependant, reste à poursuivre un important travail de valorisation, de collecte, de classement et de communication de ce type d'archives, dont il n'existe aucun recensement⁵. La plupart de ces archives sont en mains privées et celles qui sont dans des dépôts publics sont encore peu inventoriées, malgré les progrès déjà réalisés.

Ces dernières années, nous avons travaillé avec un groupe de recherche qui réunit des chercheurs de deux laboratoires de l'Université nouvelle de Lisbonne autour de l'étude des archives de communauté(s), telles que les archives familiales⁶. Ce groupe a notamment mené un projet exploratoire qui a étudié des inventaires d'archives de familles nobles de l'Ancien Régime⁷.

Notre contribution analyse ainsi l'accès aux archives familiales au Portugal, notamment à celles des familles nobles de la fin du Moyen Âge et de l'Ancien Régime, en s'attachant à trois thèmes : l'accès aux archives en mains privées ; l'accès aux archives qui sont peu ou mal classées et inventoriées ; les archives et les documents non librement communicables.

4 Sur l'état de ces recherches, voir : Rita Nóvoa et Maria de Lurdes Rosa, « O estudo dos arquivos de família de Antigo Regime em Portugal : percursos e temas de investigação », dans *Revista Brasileira de História*, t. 78, 2018, p. 75-95 ; Abel Rodrigues, « Os arquivos pessoais e familiares em Portugal : uma reflexão crítica dos últimos vinte anos », dans *Actas do I encontro da Fundação Olga Gallego : arquivos privados de pessoas e famílias*, Vigo, 2018, p. 31-50.

5 R. Nóvoa et M. de Lurdes Rosa, « O estudo dos arquivos de família... », p. 89.

6 La Professeur Maria de Lurdes Rosa a déjà présenté à l'École nationale des chartes, en mars 2018, les recherches menées par ce groupe, qu'elle dirige, sur les archives familiales des époques médiévale et moderne : « Reconstruire les archives de familles nobles (Portugal). Voix récupérées, questions retrouvées », conférence inédite, enregistrement en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=UyB3ilegmfQ> [consulté le 7 octobre 2018].

7 Sur le projet international « INVENT.ARQ Family archives inventories, 15th-19th centuries : from management and proof to lost memories. Rethinking the pre-modern archive », dirigé par Maria de Lurdes Rosa et développé, entre 2014 et 2015, par l'Instituto de Estudos Medievais, faculté de sciences sociales et humaines – Université nouvelle de Lisbonne (FCSH/NOVA), voir <http://fcsch.unl.pt/arqfam/?portfolio=inventarq>. Le projet a étudié 36 inventaires d'archives de familles nobles, produits entre le xv^e et le xix^e siècles ; leurs descriptions sont aussi disponibles en ligne : http://www.inventarq.fcsch.unl.pt/index.php/?sf_culture=pt.

II. L'accès aux archives en mains privées

Les archives familiales nobles produites et conservées pendant le Moyen Âge et l'Ancien Régime avaient une fonction pratique puisqu'elles étaient des « archives organisationnelles »⁸, où les informations et les documents étaient gérés en fonction des besoins et des intérêts des familles ou des membres de la famille. Quand cette fonction pratique a disparu avec la fin de la société qui les a produites, elles sont devenues des archives historiques et se sont progressivement transformées en un objet de mémoire de la famille et de curiosité pour l'historien⁹. Plusieurs archives se sont trouvées dispersées ou ont été détruites au cours de cette transition.

Pendant les ^{xx}e et ^{xxi}e siècles, certaines archives familiales ont été totalement ou partiellement achetées ou données, puis intégrées dans des institutions, services d'archives publics (archives nationales, archives de district ou municipales) ou autres établissements culturels comme des bibliothèques telles que la Bibliothèque nationale, des musées ou des centres de documentation¹⁰. Cependant, une partie considérable est détenue par des entités privées, qui peuvent être les successeurs des producteurs – que ceux-ci aient toujours conservé les archives au sein de la famille ou, cas fréquent, qu'ils les aient (re)construites grâce à des achats aux enchères¹¹ –, ou encore des entités extérieures aux familles.

8 L'expression « archives organisationnelles » est utilisée par Maria de Lurdes Rosa et par notre groupe de recherche pour se rapporter aux archives produites et conservées par la famille en tant qu'organisation, avant leur transformation en archives historiques. Sur l'information organisationnelle et les archives organisationnelles, voir Maria de Lurdes Rosa, « Reconstruindo a produção, documentação e conservação da informação organizacional pré-moderna. Perspetivas teóricas e proposta de percurso de investigação », dans *Boletim do Arquivo da Universidade de Coimbra*, t. 30, 2017, p. 547-586.

9 M. de Lurdes Rosa, « Arquivos de família – O que são, para que servem, como preservá-los e estudá-los ? », dans *Casa nobre : um património para o futuro. Actas do 3.º congresso internacional*, Arcos de Valdevez, 2011, p. 315-323, aux p. 316-317.

10 A. Rodrigues, « Os arquivos pessoais e familiares em Portugal... », p. 32.

11 C'est le cas des archives des vicomtes de Vila Nova de Cerveira et marquis de Ponte de Lima que nous étudions en doctorat. Notre projet, intitulé « Histoire(s) d'une maison noble et de ses archives : les vicomtes de Vila Nova de Cerveira,

Si l'on a connaissance de l'existence d'archives ou de pièces d'archive isolées dans des collections en mains privées, la première étape est la demande d'autorisation auprès du propriétaire pour y avoir accès. Certains propriétaires sont inquiets à l'idée d'ouvrir leurs archives : c'est parfois la peur du vol, de la découverte des secrets familiaux, ou encore le souhait de réserver les documents pour leurs recherches personnelles. En ce cas, il faut essayer d'établir une relation de confiance avec le propriétaire et faire un travail de sensibilisation à la valeur de ces documents comme patrimoine culturel commun à toute la société, susceptible de contribuer à la construction d'une mémoire collective.

Toutefois, un nombre considérable de propriétaires reconnaissent déjà que leurs archives, au-delà d'une valeur affective et personnelle, peuvent aussi avoir une valeur patrimoniale commune à tous. Celles-ci contiennent des informations importantes pour leur histoire et pour celle de leurs familles, mais aussi, parfois, pour l'histoire locale voire nationale. Le propriétaire des archives Gama Lobo Salema, António Pinto da França, affirmait ainsi qu'il se sentait comme un simple « dépositaire d'un actif dont il était responsable », d'abord vis-à-vis de la famille, mais qu'il était, aussi et en vérité, « le gardien d'un bien public »¹². C'est pour cette raison qu'en l'absence de descendants directs, il a décidé de donner ces archives, avec réserve d'usufruit, aux Archives nationales du Portugal (Arquivo Nacional da Torre do Tombo).

De fait, lorsque les archives sont en mains privées, il y a toujours le risque de leur division ou de leur dispersion lors des partages des biens entre héritiers. Il faut avoir en tête que les documents d'archive ont une valeur monétaire parfois très alléchante. Il est donc nécessaire de sensibiliser les propriétaires et de prévenir ces situations grâce à la donation ou au dépôt dans des institutions publiques ou

de leur ascension jusqu'à la consolidation institutionnelle (xiv^e-xvii^e siècles) », a comme objectif principal l'étude des archives familiales des vicomtes entre le xiv^e siècle et le xvii^e siècle, c'est-à-dire l'étude de la production de l'information et de sa transformation en documents et en archives au cours de cette période.

¹² Communication faite en 2008 lors de la cérémonie de donation des archives aux Archives nationales du Portugal. Voir Rita Nóvoa, *O arquivo Gama Lobo Salema e a produção, gestão e usos dos arquivos de família nobre nos séculos xv-xvi*, thèse de doctorat, Université nouvelle de Lisbonne, 2016, p. 355.

dans des institutions privées comme les fondations – par exemple, la Fundação da Casa Mateus ou la Fundação da Casa de Bragança – pour que ce patrimoine ne soit pas segmenté et reste unifié.

Dans les cas où les propriétaires autorisent la consultation des documents qu'ils possèdent, il convient d'évaluer quel est leur état de conservation, s'il existe des instruments d'accès à l'information et un lieu où les consulter. Le mauvais état de la documentation ou l'absence d'un instrument de description peut rendre impossible la consultation. Dans des archives formées de cent boîtes et dépourvues d'organisation ou de description, comment trouver l'information ? Établir des protocoles de coopération avec les universités, par exemple à travers la réalisation de mémoires de master ou de thèses de doctorat, ou avec les archives publiques pour mener des actions de préservation et de restauration et pour organiser et décrire ces archives, constitue peut-être une voie pour résoudre ce problème.

Enfin, il faut pouvoir disposer d'un endroit pour permettre la consultation des archives. Si celles-ci sont conservées chez leurs propriétaires, il peut être difficile d'y accéder. Un inventaire que nous avons étudié appartenait par exemple aux archives de la maison Ficalho : celles-ci sont situées à Serpa, à 200 km environ de Lisbonne, dans la maison de famille des comtes de Ficalho, où l'on ne peut se rendre qu'en voiture. Comme il ne s'agissait que d'un seul livre, la propriétaire l'a apporté à Lisbonne et nous l'avons consulté chez elle, mais il aurait été bien plus difficile de consulter l'ensemble des documents. Les chercheurs sont obligés d'adapter leurs besoins aux disponibilités des propriétaires qui ne peuvent pas pratiquer les horaires des archives publiques. Cet obstacle peut être surmonté avec l'appui d'entités de protection du patrimoine – comme, par exemple, l'Associação Portuguesa dos Arquivos Históricos Privados, créée en 2010¹³ – grâce à la création d'espaces de consultation communs à un groupe d'archives privées, ainsi qu'au conditionnement, à l'organisation, à la description ou à la numérisation des documents. Cette dernière peut être une solution pour rendre disponibles des

¹³ Maria João Andrade e Sousa, « Valorizar o seu arquivo de família », dans *Arquivos de família : memórias habitadas. Guia para salvaguarda e estudo de um património em risco*, éd. Maria de Lurdes Rosa et Rita Nóvoa, Lisbonne, 2014, p. 97.

documents situés dans des lieux difficiles d'accès et/ou détériorés, fragiles et qui ne doivent pas être manipulés¹⁴.

III. L'accès aux archives peu ou mal classées et inventoriées

Pendant des décennies, ce que nous appelons maintenant les « archives familiales » étaient considérées par les archivistes comme des « collections » ou des « archives peu structurées », surtout sous l'influence du manuel d'archivistique néerlandais de 1898¹⁵ – qui considérait qu'elles ne formaient pas un tout cohérent à cause de leur manque de liens organiques.

Dans les pays latins, les archives privées, en particulier les archives familiales, étaient plutôt reconnues comme de véritables archives en raison des concentrations documentaires qui ont eu lieu aux xvii^e, xviii^e et xix^e siècles¹⁶. Cependant, certains archivistes continuaient à s'interroger sur la nature organique des fonds qu'il était possible de reconstituer à partir des vestiges d'archives appartenant à des familles nobles de l'Ancien Régime¹⁷. Avec l'extinction des majorats (*morgadios*) et les transformations sociales survenues après l'implantation du libéralisme, beaucoup de ces archives ont été dispersées, fragmentées par des ventes successives ; d'autres parcelles ont été perdues en raison de catastrophes naturelles et de la négligence de leurs propriétaires. Dans la plupart des cas, ces ensembles documentaires arrivés jusqu'à

¹⁴ *Ibid.*, p. 106.

¹⁵ Samuel Muller, Johann Adriaan Feith et Robert Fruin, *Manuel pour le classement et la description des archives*, traduction française et adaptation aux archives belges par Joseph Cuvelier, adaptation aux archives françaises par Henri Stein, préface de Henri Pirenne, La Haye, 1910 (la première édition en hollandais date de 1898). Il est considéré comme un point de repère dans l'affirmation de l'archivistique en tant que discipline autonome.

¹⁶ Fernanda Ribeiro, *O acesso à informação nos arquivos*, t. I : *O acesso à informação no quadro de desenvolvimento dos arquivos em Portugal*, thèse de doctorat, Université de Porto, 1998, p. 27-30.

¹⁷ O. Gallego Domínguez propose même l'application de méthodologies différentes dans le traitement d'archives de famille de l'Ancien Régime et de celles de l'époque contemporaine (Olga Gallego Domínguez, *Manual de archivos de familia*, Madrid, 1993, p. 50).

nous sont désorganisés, décontextualisés, segmentés, et ne représentent qu'une partie des archives « organisationnelles » d'origine. Comment est-il possible de comprendre et de se représenter leur caractère organique ? Fernanda Ribeiro affirmait en 1998 que, pour cette raison, le classement thématique était une pratique répandue pour traiter les archives des familles nobles intégrées par achat ou par donation dans des institutions publiques, classement conçu par un archiviste mais sans justification méthodologique¹⁸.

De telles classifications et l'application de cadres de classement préfabriqués, conçus pour permettre un traitement plus rapide de la documentation et une divulgation qui satisfaisait l'utilisateur, posent beaucoup de problèmes à l'historien. Un exemple paradigmatique en est l'incorporation d'archives familiales dans l'Arquivo Distrital de Braga/Universidade do Minho, ou celui de l'Arquivo de Cultura Portuguesa Contemporânea à la Biblioteca Nacional de Portugal, tous deux analysés par Abel Rodrigues¹⁹. Le problème tient à la perte d'information sur les contextes de production lors de l'insertion dans de nouvelles classes thématiques, ce qui rend impossible une compréhension globale de ce qui reste de ces archives transformées en collections.

La croissante valorisation de ces archives à partir des années 1990, évoquée ci-dessus, a suscité un débat sur ces questions et a mené de nombreux archivistes à réfléchir à leurs pratiques et à essayer de les adosser à une justification théorique. Après le travail pionnier de Pedro Peixoto, les propositions d'Armando Malheiro da Silva – qui s'inscrivent dans l'émergence de la science de l'information et du paradigme de la « post-conservation »²⁰, informatif et

¹⁸ F. Ribeiro, *O acesso à informação...*, p. 461.

¹⁹ Abel Rodrigues, « Os arquivos pessoais e familiares do arquivo distrital de Braga/ Universidade do Minho. Uma visão sistémica », dans *Casa nobre : um património para o futuro. Actas do 3.º congresso internacional*, Arcos de Valdevez, 2011, p. 223-273 et id., « Os arquivos pessoais e familiares em Portugal... », p. 43-44.

²⁰ Il s'agit là de la traduction du mot portugais « pós-custodial ». Ce paradigme privilégie l'étude scientifique et l'intervention théorique et pratique dans la production, la circulation, la diffusion de l'information et dans l'accès à celle-ci. Dans ce contexte, les préoccupations de conservation et la « monumentalisation » du document deviennent secondaires (voir Ana Paula Alves Soares,

scientifique²¹ – viennent interpréter ces ensembles de documents comme des systèmes d'information auxquels est toujours associée une structure organique, responsable de la production de ladite information²². Dans ce contexte, une classification organique est celle qui contextualise et représente le mieux l'information produite par une certaine entité. Dans ce cas, la famille est entendue comme une « unité biologique, socio-économique et symbolique composée de personnes liées par la génétique, la parenté et par les relations interpersonnelles établies au sein de chaque génération et au fil des générations successives et tout au long du processus historique avec ses diverses conjonctures »²³. Sous ce point de vue systémique, les archives familiales sont des systèmes d'information dont l'entité familiale est le pôle structurant. Ce système est organisé en fonction de la succession générationnelle des producteurs/accumulateurs d'information ; à chaque génération, de la plus ancienne à la plus récente, est attribuée une section. Dans chaque section sont créées des sous-sections : la première correspond, en règle générale, au couple, viennent ensuite le mari, puis la femme et, le cas échéant, leur parentèle. Dans les sous-sections relatives aux couples sont décrits les documents qui ont été produits ou accumulés en commun par les deux membres pendant le mariage ; les documents produits ou accumulés individuellement sont décrits dans chacune des sous-sections restantes. Ils peuvent être classés en fonction du stade de la vie des individus (enfance, adolescence, âge adulte et âge avancé). Si la quantité et les caractéristiques de

Adilson Luiz Pinto et Armando Malheiro da Silva, « O paradigma pós-custodial na Arquivística », dans *Páginas a&b*, 3^e s., t. 4, 2015, p. 22-39).

- 21 Voir Armando Malheiro da Silva et Fernanda Ribeiro, *Das « ciências » documentais à ciência da informação. Ensaio epistemológico para um novo modelo curricular*, Porto, 2002 ; rééd. 2008.
- 22 Les bases de cette proposition sont présentées dans les articles suivants : Armando Malheiro da Silva, « Arquivos de família e pessoais : bases teórico-metodológicas para uma abordagem científica », dans *Seminário sobre arquivos de família e pessoais*, Vila Real, 1997, p. 51-106 ; id., « Arquivos familiares e pessoais. Bases científicas para aplicação do modelo sistémico e interactivo », dans *Revista da Faculdade de Letras. Ciências e Técnicas de Património*, 1^{re} s., t. 3, 2004, p. 55-84.
- 23 A. Malheiro da Silva, « Arquivos de família e pessoais : bases teórico-metodológicas... », p. 89.

la masse documentaire le justifient, des niveaux supplémentaires de séries et sous-séries sont ajoutés. S'il existe des sous-systèmes, ils sont organisés selon la même logique que le système familial²⁴.

Les propositions d'Armando Malheiro da Silva ont influencé le traitement des archives familiales au cours des dernières décennies, surtout auprès des chercheurs de l'université de Porto ou de l'Université nouvelle de Lisbonne. La préparation du cadre de classification organique fonctionnel nécessite ainsi une étude minutieuse de l'histoire et de la généalogie de la famille productrice, de même que de la biographie de ses membres qui ont produit de l'information.

C'est principalement dans le cadre de rapports de stage, de mémoires de master et de thèses de doctorat en sciences de l'information, en archivistique historique ou en histoire et patrimoine (branche « archives historiques ») que plusieurs chercheurs ont suivi et testé le modèle proposé par A. Malheiro da Silva et l'ont appliqué à des archives familiales conservées en mains privées ou dans des institutions publiques pour les classer et les décrire.

Les archives familiales dans les institutions publiques restent à ce jour peu inventoriées et peu disponibles sur le web. C'est en premier lieu en raison de l'influence positiviste et du poids de l'État qui ont tenu longtemps les archives non étatiques, telles que les archives familiales et personnelles, à l'écart de l'intérêt des historiens et des institutions publiques²⁵. En 1998, Fernanda Ribeiro affirmait qu'au Portugal ces fonds étaient peu nombreux dans les archives protégées par l'État et que peu d'entre eux étaient inventoriés²⁶, en raison de la priorité donnée à l'acquisition, au classement et à la conservation des documents produits par les organismes publics. Même aujourd'hui, les informations sur ces archives disponibles sur place ou sur le web sont encore très limitées par rapport à d'autres groupes d'archives. Cela peut être lié au cadre législatif qui définit les attributions des institutions de conservation, privilégiant la collecte et le traitement

²⁴ *Ibid.*

²⁵ Sur cette question, voir Terry Cook, « Arquivos pessoais e arquivos institucionais : para um entendimento arquivístico comum da formação da memória em um mundo pós-moderno », dans *Revista de Estudos Históricas*, t. 21, 1998, p. 129-150, aux p. 130-133.

²⁶ F. Ribeiro, *O acesso à informação...*, p. 449.

de la documentation du gouvernement central de l'État et des organismes publics. Les ressources sont donc maigres pour tout traiter en même temps²⁷.

Pour les archives qui demeurent en mains privées, nous rencontrons des situations diverses. Plusieurs fonds ne sont pas traités ni étudiés car leurs propriétaires n'ont les moyens ni de le faire ni de les rendre accessibles. À l'inverse, certains fonds ont été partiellement ou totalement traités par les propriétaires eux-mêmes. Malgré les problèmes que ces instruments de recherche peuvent poser au chercheur, ils fournissent au moins une vue partielle des documents qui se trouvent dans ces archives et de ceux auxquels il est possible d'accéder. D'autres fonds ont été inventoriés et/ou classés ou sont en train d'être organisés et diffusés grâce à des partenariats avec des universités ou des centres de recherche, notamment l'université de Porto et l'Université nouvelle de Lisbonne, ou encore avec des institutions publiques, telles que les Archives nationales du Portugal ou les archives municipales ou de district.

IV. Les archives et les documents non librement communicables

Dans les archives familiales comme dans tout autre type d'archives, c'est la communication de la documentation plus récente, parfois relative à des personnes encore vivantes, qui soulève le plus de difficultés. Comme nous étudions des archives familiales produites pendant l'Ancien Régime, cette question ne s'est jamais posée à nous. Toutefois, il est évident que le propriétaire qui conserve des archives chez lui ou ailleurs peut interdire l'accès aux documents que – pour une raison quelconque – il ne veut pas que le chercheur consulte. La propriété de ces documents lui appartient et il n'est pas obligé de les ouvrir au public. Certains le font de façon volontaire parce qu'ils sont déjà sensibilisés à l'importance et à la valeur de ces archives non seulement pour eux ou pour leur famille, mais aussi pour les autres,

²⁷ A. Rodrigues, « Os arquivos pessoais e familiares em Portugal... », p. 35.

qu'il s'agisse des communautés locales, des amateurs d'histoire et de généalogie ou de la communauté scientifique.

Quand les archives privées entrent par donation ou par achat dans les institutions publiques détentrices d'archives, notamment dans celles qui sont placées sous la tutelle de la *Direção Geral do Livro, dos Arquivos e das Bibliotecas*, leur propriété est transférée à l'État et la législation en vigueur leur est appliquée. Au Portugal, selon l'article 44 de la loi n° 26/2016 du 22 août 2016, qui modifie l'article 17 du décret-loi n° 16/93 du 23 janvier 1993 (déjà modifié par les lois n° 14/94 du 11 mai 1994 et n°107/2001 du 8 septembre 2001), la communication de la documentation conservée dans les archives publiques est garantie, sauf en cas de danger pour la conservation des pièces, et on applique les restrictions présentes dans la législation générale et spéciale en matière d'accès aux documents administratifs. Ainsi, les documents qui contiennent des données nominatives à caractère personnel ne doivent pas être communiqués pendant une période de trente ans à compter de la date du décès de la personne concernée par les documents ou, si cette date exacte n'est pas connue, de quarante ans après la date des documents (mais jamais dans les dix années qui suivent le moment où la mort de la personne est connue/rapportée). Une exception est prévue pour les titulaires des données nominatives présentes dans ces documents ou pour les tiers qui bénéficient de l'autorisation de ces derniers ou qui prouvent qu'ils ont un intérêt direct, personnel, légitime et constitutionnellement protégé dans les informations consultées²⁸.

Par ailleurs, quand les producteurs ou leurs descendants déposent temporairement leurs archives auprès d'institutions publiques, figure toujours dans le contrat de dépôt une clause qui vise au respect de la législation en vigueur, mais le propriétaire déposant peut établir des clauses supplémentaires qui imposent que son autorisation soit donnée pour communiquer la documentation, notamment sa partie la plus récente. Dans tous les cas, le mauvais état de conservation des documents peut les rendre incommunicables²⁹.

²⁸ Voir l'article 1 de la loi n° 26/2016 du 22 août 2016. Cette loi ne nuit pas à l'application des dispositions qui sont dans la législation spécifique.

²⁹ Je remercie M^{me} Fátima Ó Ramos, technicienne supérieure des Archives nationales du Portugal, pour les informations qu'elle m'a fournies sur ce point.

V. Conclusion

À la suite de Silvestre Lacerda et de Maria de Lurdes Rosa³⁰, nous pensons que les mots clefs de la conservation et de la valorisation des archives familiales sont collaboration et coopération entre les propriétaires, les universités et laboratoires de recherche, ainsi que les institutions publiques ou privées chargées de la défense du patrimoine (comme l'Associação Portuguesa dos Arquivos Históricos Privados). La conservation et l'étude de ces archives impliquent une relation plus étroite entre ces acteurs et la mise en place de politiques pouvant satisfaire les divers intérêts en jeu, qui ne sont pas toujours convergents. Dans ce domaine, le travail qui a été initié en 2008 à l'Université nouvelle de Lisbonne a déjà apporté des résultats très positifs, non seulement pour la recherche historique et archivistique, mais aussi pour tout ce qui touche les questions d'ordre patrimonial.

Du côté des services d'archives publiques, le modèle de partenariat établi avec les propriétaires et inauguré dans les années 1990 par l'Arquivo Distrital de Braga/Universidade do Minho a été continué par des archives municipales telles que celles de Ponte de Lima³¹, de Vila Real ou de Penafiel³² ; et il comprend la réception temporaire des documents pour leur traitement, leur numérisation et la diffusion des images produites. Un autre exemple d'une telle coopération est l'initiative de l'Arquivo Distrital do Porto intitulée « Consultório no Arquivo » (« bureau d'archives ») : celle-ci promeut l'organisation de sessions individuelles ou collectives sur le traitement des archives, personnalisées et gratuites, à destination des propriétaires de fonds³³.

Pour surmonter la méfiance et les peurs, il faut encourager la participation des propriétaires en leur donnant la parole.

³⁰ Silvestre Lacerda, « Prefácio », dans *Arquivos de família, séc. XIII-XIX...* p. 11-13 ; M. de Lurdes Rosa, « Apresentação. Arquivos de família : para um roteiro... », p. 16-20.

³¹ A. Rodrigues, « Os arquivos pessoais e familiares em Portugal... », p. 35.

³² Sofia Fernandes, « Proteger o seu arquivo de família, através de contratos de depósito », dans *Arquivos de família : Memórias habitadas. Guia para salvaguarda e estudo de um património em risco*, éd. Maria de Lurdes Rosa et Rita Nóvoa, Lisbonne, 2014, p. 76-93, aux p. 79, 92-93.

³³ S. Fernandes, « Proteger o seu arquivo... », p. 84 ; A. Rodrigues, « Os arquivos pessoais e familiares em Portugal... », p. 35.

L'investissement dans la collaboration avec eux au lieu de pratiquer « uniquement une politique de conservation » est essentiel³⁴. Si la conservation des archives dans les lieux de production est possible, elle est aussi préférable pour que le lien avec les autres objets de la famille, les mémoires, les traditions orales et les histoires familiales ne soit pas rompu. En outre, si la conservation de ces archives dans les maisons et les dépôts privés est correctement effectuée, cela peut même décharger les institutions publiques de la tâche d'absorber un nombre toujours croissant de documents à traiter et à décrire³⁵, et permettre un accès plus facile et rapide aux utilisateurs. Bien que les avancées aient été réelles depuis les années 1990, il y a encore un long chemin à parcourir.

FILIPA LOPES

Doctorante à la FCSH/NOVA et à l'École nationale des chartes

³⁴ Notre traduction de « uma política estritamente custodial », dans M. de Lurdes Rosa, « Apresentação. Arquivos de família : para um roteiro... », p. 17.

³⁵ Maria de Lurdes Rosa et Rita Nóvoa, « Apresentação », dans *Arquivos de família : memórias habitadas...*, p. 13.

Entre l’Ancien et le Nouveau Monde : éditer une correspondance de la migration de la première moitié du XIX^e siècle

JULIETTE GAULTIER ◆

« Fournir à la recherche des sources fiables, lisibles, explicitées par une mise en contexte et l’annotation appropriée : c’est sa principale fonction et elle donne à l’édition de textes son rôle fondamental dans la construction de la recherche. L’édition scientifique sert de médiation entre un lectorat et un texte peu accessible pour des raisons matérielles (accès réservé, conservation en mains privées, éloignement géographique...) ou internes (difficulté de lecture, langue, noms propres non identifiés...) »¹.

L’édition de correspondances répond à plusieurs objectifs : en plus de sa vocation conservatoire, en permettant aux institutions patrimoniales qui conservent des archives et des manuscrits de les préserver, elle se fait également interface entre le texte et son lecteur, une médiation d’autant plus nécessaire que le corpus réuni est éclaté, tant par les lieux de conservation, que par la langue utilisée. Tel est le cas de l’édition de la correspondance d’Achille Murat, né en 1801 à Paris de Caroline Bonaparte et Joachim Murat.

Alors que ses parents sont élevés au trône de Naples en 1808, commence un périple que reflètent les archives qui le concernent et qu’il a produites : né en France, il quitte ses terres natales pour l’Italie dans son enfance ; en 1815, il connaît l’exil, en Autriche d’abord, puis aux États-Unis à partir de 1822. Son ambition et des réclamations financières le poussent à revenir en Europe en 1831 : il s’installe alors à Londres, puis en Belgique, à Bruxelles et à Ath, revient à Londres,

¹ Christine Nougaret, Élisabeth Parinet, *L’édition critique des textes contemporains (XIX^e-XXI^e siècle)*, Paris, 2015, p. 19.

se lance dans une brève expédition au Portugal. Enfin, en 1833, il s'en retourne aux États-Unis pour ne revoir la France qu'après le décès de sa mère, Caroline, là encore de manière éphémère puisqu'il finit ses jours en Amérique.

Le destin des archives d'Achille Murat, de sa correspondance comme, de manière générale, de sa production de documents, suit celui de leur producteur : on en trouve en France, bien sûr, et c'est là le point de départ de cette recherche, mais aussi en Belgique, en Italie et aux États-Unis. C'est un manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale de France sous la cote NAF 20942 qui est à l'origine du travail d'édition de la correspondance d'Achille Murat. Ce manuscrit, celui des minutes d'Achille Murat, a été le point de départ d'un travail plus vaste puisque, au fil de notre recherche, c'est un ensemble de 594 lettres, envoyées et reçues par Achille Murat, dans trois langues différentes, le français, l'anglais et l'italien, qui a été édité. Ces lettres courent de 1830 à 1833, dates du voyage de leur auteur en Europe. Certaines d'entre elles avaient déjà fait l'objet d'études², mais nous avons souhaité élargir la perspective en ajoutant à leur édition des lettres complémentaires, tirées de fonds éparpillés et souvent mal référencés.

I. Les lieux

Achille Murat s'éteint en 1847 en ne laissant derrière lui aucun héritier direct. Sa femme, Catherine Willis, lui survit vingt ans, suffisamment d'années pour poser le pied en France et voir le cousin qu'Achille abhorrait devenir l'empereur Napoléon III. Pourtant, celle-ci conserve tout au long de sa vie sa nationalité américaine et décide, après un court voyage, de rentrer aux États-Unis auprès de sa famille. Que deviennent alors les archives d'Achille Murat ?

Hors archives détenues en mains privées, les lieux de conservation des sources, et notamment de la correspondance, sont multiples et renferment tous des archives de natures diverses : la Bibliothèque nationale, et plus particulièrement le département des manuscrits,

² Voir notamment les publications parues dans la revue *Cavalier et Roi*, éditée par l'Association des amis du musée Murat.

les Archives nationales, la bibliothèque Thiers, qui dépend de l'Institut, et enfin, deux bibliothèques d'universités américaines, celle de Stanford et celle de Floride. Minutes de lettres envoyées – la correspondance active –, copies postérieures, quelques originales, lettres reçues – la correspondance passive – parfois sous forme de copies, sont les principales typologies que les dépouillements permettent de mettre au jour ; en revanche, à de rares exceptions près, la correspondance active originale d'Achille Murat n'y est que très peu présente, une lacune qui s'explique bien évidemment par la dissémination propre à l'envoi de la correspondance mais qui n'empêche pas d'en chercher la trace. La piste des documents conservés en mains privées s'ouvre avec la consultation de l'instrument de recherche du fonds Murat conservé aux Archives nationales sous la cote 31 AP³. Certaines cotes référencées dans l'inventaire de 1967 – et très probablement repérées par l'archiviste au préalable, lorsque ces fonds étaient encore conservés par la famille – ne sont en effet jamais entrées dans les fonds des Archives nationales lors des dépôts de 1939, 1943 et 1959⁴ ; elles sont signalées entre crochets dans l'inventaire⁵.

Une autre piste naît lors des dépouillements menés aux Archives nationales : le fonds Murat contient les documents préparatoires à un ouvrage sur Achille Murat préparé par des descendants de son frère Lucien, notamment le prince Charles Murat (1892-1973). Parmi les ébauches de plan d'ouvrage, les premiers jets de chapitre, les différents remaniements, les projets de conférences, il est possible de lire des copies dactylographiées de lettres d'Achille Murat. Nombre d'entre elles reprennent les minutes du registre NAF 20942 de la Bibliothèque nationale de France, qui porte sur la période 1830-1835. Pourtant, au terme d'un dépouillement minutieux, il apparaît que dix-neuf lettres sont inédites : il s'agit là de copies dites « utiles »,

3 Suzanne d'Huart, *Les archives Murat aux Archives nationales*, Paris, 1967.

4 Le fonds a fait l'objet d'une datation en 2002.

5 Suzanne d'Huart note dans son introduction : « L'emploi de crochets carrés a été adopté pour désigner les documents qui n'existent pas dans le fonds Murat. Peut-être des renseignements fournis ultérieurement par les dépôts d'archives publiques et les propriétaires de fonds privés italiens pourront-ils permettre de connaître le sort et l'emplacement des autres documents. L'analyse donnée dans les répertoires anciens est déjà une source de renseignement précieux », dans S. d'Huart, *Les archives Murat...*, p. XII.

en ce qu'elles constituent des documents non originaux certes, mais dont on ne conserve par ailleurs aucune autre copie consultable. Se trouvent également dans ce fonds des lettres échangées avec la parenté italienne des Murat, ce qui indique qu'une part de la correspondance active serait donc conservée en Italie. Celles-ci ne sont pourtant pas répertoriées dans un quelconque guide des sources ni indiquées en tant que sources complémentaires de l'instrument de recherche des Archives nationales. Le prince Charles Murat aurait donc eu accès à des fonds familiaux qui ne sont pas entrés aux Archives nationales, par exemple les archives dites Murat-Spaletti, propriété à l'époque du comte Murat-Trivelli, descendant de la comtesse Louise Rasponi, une des sœurs d'Achille Murat.

L'ampleur des sources déjà prises en compte dans le cadre de la thèse d'École des chartes menée à bien dans un temps limité ne permet pas une consultation exhaustive : la cohérence du corpus choisi permet alors, en accord avec mes directeurs de recherche, de limiter celui-ci aux seules sources disponibles dans des fonds institutionnels (Bibliothèque nationale, Archives nationales, université de Stanford, université de Floride, Archives militaires du royaume de Belgique), déjà répartis dans trois pays différents. Pourtant, une prise de contact avec l'Association des amis du musée Murat, situé à Labastide-Murat, ouvre de nouvelles perspectives⁶. L'association, présidée par M. Bernard Chevallier, compte en son sein plusieurs membres de la famille Murat, descendants en ligne directe de Lucien Murat (1803-1878), jeune frère d'Achille Murat. Dans le cadre d'une recherche sur un personnage dont les archives sont aussi éparpillées que celles d'Achille Murat, la rencontre avec une association dont l'objet est de perpétuer la recherche et la mémoire sur une famille a permis d'apprendre l'existence de fonds conservés dans le château familial, à Labastide-Murat. Quant au contenu exact de ces documents, un souvenir laissait à penser que des lettres d'Achille s'y seraient trouvées, transmises par l'intermédiaire de Gaétan Murat, cousin germain d'Achille Murat, qui, lui, n'a pas connu l'exil. À

6 L'Association des amis du musée Murat a été créée en 1957 dans un but de « conservation, développement, rayonnement, enrichissement du musée Murat [et pour] encourager les recherches et animer le souvenir de Joachim Murat » (www.amismuseumurat.fr).

quelques mois du dépôt de thèse, l'intégration de ces fonds au corpus initial n'était plus envisageable d'autant qu'un problème matériel se posait : le meuble à archives est situé dans une dépendance du château appartenant à une autre branche de la famille et la clef de ce meuble avait été égarée.

II. Inventaire et référencement

Parmi les fonds intégrés au corpus pour l'édition de la correspondance d'Achille Murat, trois sont immédiatement consultables à Paris : ceux des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale sont librement communicables, l'accès à celui de la bibliothèque Thiers est soumis à l'obtention d'une lettre de recommandation d'un académicien. Les collections de l'université de Floride sont numérisées et disponibles en ligne sur le site internet de la bibliothèque⁷. Quant aux archives conservées aux Archives militaires du royaume de Belgique, leur proximité m'a permis de les consulter à l'été 2017. Le fonds le plus éloigné et dont les contours étaient les plus difficiles à cerner est donc celui conservé à l'université de Stanford et dont l'existence est mentionnée dans le catalogue des archives et manuscrits de la Bibliothèque nationale comme source complémentaire⁸. Notons que seuls les deux fonds américains sont inscrits comme sources complémentaires dans ce catalogue.

L'entrée des archives personnelles d'Achille Murat à la Green Library de l'université de Stanford est entourée d'un grand flou. La conservatrice des collections, Sarah Sussmann, n'a pu m'apporter d'autre explication que celle d'un don de ces documents à un *fellow* de Stanford ayant eu lieu après une rencontre dans les tranchées, pendant la Première Guerre mondiale. L'inventaire est à peine plus prolix⁹ : le don est l'œuvre d'Homer Spence, entre 1947 et 1951. Celui-ci était alors juge assesseur à la cour suprême de Californie,

7 Site de la bibliothèque de l'université de Floride : <https://ufdc.ufl.edu/amura>.

8 Registre de la correspondance d'Achille Murat (1830-1835) (BNF, NAF 20942) : <https://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc6708c>.

9 En ligne : <https://oac.cdlib.org/findaid/ark:/13030/tf3d5n99k1/>.

après avoir obtenu un diplôme de droit de l'université de Stanford en 1915¹⁰.

Si l'histoire du fonds est assez mal connue, son métrage, lui, est important : 3,5 pieds, soit un peu plus d'un mètre linéaire. Il comprend trois boîtes remplies de correspondances ainsi que de papiers personnels (notes de travail, préparations de publications). Pour ce qui concerne la correspondance, l'instrument de recherche présente un classement non pas chronologique, mais par correspondant, en regroupant dans une première série les correspondants relevant de la sphère familiale, dans une deuxième les autres correspondants identifiés, et dans une dernière, les « papiers », c'est-à-dire des fragments de correspondance – une ou deux lettres généralement – qu'il n'a pas été possible de classer dans les séries précédentes. La rédaction de l'inventaire fait apparaître des erreurs d'identification ou, tout au moins des approximations : « Thibeaudeau » est en réalité le comte Antoine Claire Thibeaudeau, ami et mentor d'Achille Murat auquel ce dernier a dédié ses ouvrages sur les États-Unis¹¹ ; le général MacDonald n'est de toute évidence pas « Félix » mais Francesco MacDonald, ami proche de la reine Caroline Murat dans son exil autrichien ; d'autres erreurs orthographiques se glissent çà et là, et surtout les correspondants de nombreuses lettres restent non identifiés.

Par ailleurs, l'introduction de l'inventaire indique pour dates extrêmes du fonds 1809 à 1845. Après avoir étudié précisément le manuscrit qui a servi de fondement aux prémices de mon étude, le ms. NAF 20942 conservé à la Bibliothèque nationale de France, c'est à une période très restreinte de la vie d'Achille Murat que j'ai décidé de m'intéresser : les années 1830-1833 au cours desquelles il effectue un voyage en Europe. À la lecture fine de l'instrument de recherche, un problème apparaît : les rares mentions de date dans les descriptions archivistiques sont toujours antérieures ou largement postérieures aux trois années qui intéressent ma recherche.

¹⁰ Voir le site de la California Supreme Court Historical Society : <https://www.cschs.org/history/california-supreme-court-justices/homer-r-spence/>.

¹¹ La première édition des *Lettres sur les États-Unis d'Amérique par le prince Achille Murat, fils de l'ex-roi de Naples, à un de ses amis d'Europe*, Paris, Librairie de Hector Bossange, 1830, est disponible sur Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k54058787>.

C'est à l'issue d'échanges avec Sarah Sussmann que celle-ci me confirme, après avoir ouvert quelques dossiers, que plusieurs lettres portant sur les premières années de la Monarchie de Juillet se trouvent bien dans les collections de la Green Library. L'École des chartes m'octroie alors une bourse de recherche à l'étranger qui me permet de m'envoler, au mois de septembre 2016, vers San Francisco. À la Green Library, je découvre toutes les réponses aux lettres dont les minutes sont consignées dans le registre de la Bibliothèque nationale, et surtout je consulte, pour la première fois, des lettres originales envoyées par Achille Murat. Au surplus, les lettres reçues durant les années 1830-1833 sont précieuses : à la fin de la période, Achille Murat délaisse en effet son registre de minutes et c'est grâce à ces lettres désormais conservées à l'université de Stanford qu'il est possible de retracer les derniers mois de son séjour européen.

Surtout, grâce à l'apport de ces documents, il est possible de reconstituer la presque totalité de la correspondance échangée entre Achille Murat et sa mère, Caroline, une correspondance intéressante tant d'un point de vue familial – puisque Caroline voyage au cours de cette période auprès de plusieurs des membres de la famille Bonaparte –, que d'un point de vue politique – Achille Murat détaille régulièrement ses projets à sa mère, dont il espère obtenir des subsides.

III. Conclusion

Au total, un groupe cohérent de 594 lettres a été réuni. Pourtant, la constitution de ce corpus à partir de fonds éparpillés s'apparente à un parcours dont l'issue est parfois difficile à apercevoir. Réunir de manière exhaustive une correspondance, à la fois active et passive, par nature dispersée, est une gageure. Mais s'il est illusoire de penser réunir l'ensemble de ces lettres, le chercheur ne peut qu'être stimulé par la découverte de fonds non inventoriés, dont l'existence est connue sans que l'on puisse en définir de prime abord les contours, l'importance matérielle et l'intérêt. Dans le cas d'Achille Murat, deux ensembles restent à exploiter : l'un à Labastide-Murat est cerné avec précision, l'autre demeure plus flou, en Italie. En outre, pour le

premier fonds, des contacts existent déjà avec les propriétaires qui ont par ailleurs nourri des rapports soutenus avec des institutions d'archives publiques au cours de ces dernières années, à l'occasion de la dation Murat ; pour le second, la prochaine étape sera d'établir une liste précise des personnes susceptibles de détenir des documents ayant appartenu à Achille Murat.

JULIETTE GAULTIER

Archiviste paléographe (prom. 2018)
Conservatrice du patrimoine (prom. 2020)

Dans les petits papiers de l'ambassadeur : regards croisés sur le mandat de son excellence Charles E. Bohlen à Paris (1962-1968)

ANNE-SOPHIE GROLLEMUND ◆

En guise de préambule à notre propos, il est nécessaire de définir la libre communicabilité. D'après le *Dictionnaire de terminologie archivistique*, il s'agit de la « qualité d'un document ou d'un fonds d'archives que son régime juridique rend accessible au public »¹. La communicabilité constitue un volet particulier de l'accessibilité, qualité qui dépend également de l'état matériel de conservation ainsi que de la présence d'instruments de recherche et de classement. Toutefois, c'est la nature des documents, privée ou publique, qui détermine quelle législation régit les délais de consultation.

En France, où est conservée la moitié des fonds ici exploités, tous les documents d'archives publiques sont en principe librement communicables en vertu de la loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008, à l'issue d'un délai commun de trente ans de réserve pour toutes les archives qui n'étaient pas des documents administratifs. Seuls les documents qui contiendraient des informations relatives aux armes de destruction massive sont interdits à la consultation. Les exceptions à cette règle sont soumises à l'octroi d'une dérogation auprès du service concerné, fixés par l'article L. 213-2 du Code du patrimoine.

L'objectif premier de mes travaux de recherche autour de la figure de l'ambassadeur américain Charles Eustis Bohlen a été d'observer

¹ Direction des Archives de France, *Dictionnaire de terminologie archivistique*, 2002, p. 14. En ligne : <https://www.francearchives.fr/file/4f717e37a1befc4b17f58633cbc6bcf54f8199b4/dictionnaire-de-terminologie-archivistique.pdf> (consulté le 23 janvier 2019).

le regard de ce conseiller de premier plan du président des États-Unis sur la France de la V^e République, dans le souci de saisir les divergences bilatérales et leur origine dans toute leur complexité. En effet, les historiens américains, notamment Walter Isaacson et T. Michael Ruddy², ont tendance à dépeindre un dialogue bloqué par le gouvernement français, alors qu'outre-Atlantique, les biographes du général de Gaulle, en particulier Alain Peyrefitte, contemporain des événements, mettent l'accent sur le caractère insistant des négociateurs américains. Rassembler les archives conservées dans les deux pays a été la méthode adoptée pour mieux comparer les points de vue et rendre compte des difficultés de communication de part et d'autre de l'Atlantique. Nous souhaiterions aussi revenir sur ce parcours de recherche à l'aune de la communicabilité des documents.

Il convient avant de traiter d'aspects plus techniques de l'étude de livrer un aperçu de son contenu, et plus particulièrement du contexte dans lequel le mandat de Charles E. Bohlen s'est déroulé. Le nommer ambassadeur des États-Unis en France était assurément une démonstration de pragmatisme de la part du jeune président John Fitzgerald Kennedy. Les États-Unis étant plongés dans la tourmente de la crise des missiles cubains, le conflit nucléaire apparaissait inéluctable aux yeux des observateurs les plus avisés. Le diplomate conjugait *cursus honorum* remarquable et affinités avec le président, qui, depuis son accession au pouvoir, le sollicitait sur des sujets qui nécessitaient son expertise de soviétologue. Cité comme l'un des *wise men* de son temps par Walter Isaacson et Evan Thomas³, son parcours et son entourage permettent de mieux appréhender un individu décrit comme *easy-going* et *charming*, doué d'une acuité certaine pour anticiper les réactions à adopter en situation de crise. Dans ce climat de détente des relations internationales encore précaire, cet homme chevronné est appelé pour une mission jugée difficile, qui revient essentiellement à rendre compte des intentions du général de Gaulle quant à la politique extérieure française. Charles

² T. Michael Ruddy, *The Cautious Diplomat : Charles E. Bohlen and the Soviet Union, 1929-1969*, Kent, 1986.

³ Walter Isaacson et Evan Thomas, *The Wise Men, Six Friends and the World they Made : Acheson, Bohlen, Harriman, Kennan, Lovett, McCloy*, Londres, 1987.

E. Bohlen est ainsi nommé ambassadeur des États-Unis à Paris en 1962 et restera à ce poste jusqu'en 1968. Il succède au général James Gavin, qui n'hésitait pas à prendre parti en faveur des thèses françaises auprès de la Maison Blanche, ce qui correspondait de moins en moins à la ligne stratégique du département d'État, favorable à une action diplomatique plus offensive sous la direction de Dean Rusk, secrétaire d'État.

Le mandat d'ambassadeur de Bohlen couvre une période durant laquelle la France développe une politique souverainiste, à la recherche d'une place qui soit à sa hauteur dans le nouvel échiquier mondial. Fort de son expérience sur le terrain, le soviétologue doit interagir avec un personnage qui incarne la Seconde Guerre mondiale et les combats du monde libre, le « grand Charles »⁴, le général de Gaulle, afin de maintenir le dialogue malgré les *a priori* respectifs.

La première phase de la recherche, une fois le parcours de Charles E. Bohlen retracé, a été de collecter des sources officielles attestant de ses actions en poste. En effet, l'éminent soviétologue du département d'État, envoyé en France lors de la crise des missiles cubains en 1962, a laissé des fonds officiels dont le contenu est attendu pour un diplomate : memoranda, correspondance officielle, notes au secrétaire d'État, lettres de créance, réunis dans une trentaine de cartons conservés aux National Archives and Records Administration (NARA, College Park, Maryland)⁵. L'ensemble est complété par des fonds privés de Bohlen conservés à la Library of Congress (Washington D. C.), composés majoritairement de sa correspondance et de ses agendas, ce qui forme une vingtaine de cartons⁶. Ces sources sont étayées par les memoranda de la CIA⁷ – trois cents sont accessibles en ligne sur

4 Expression attribuée à Winston Churchill et souvent employée par Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, 1994.

5 National Archives and Records Administration, General Records of the Department of State, 1763-2002, Record Group 59, Records of Ambassador Charles E. Bohlen, 1942-1971.

6 Library of Congress, Manuscript Division, Charles E. Bohlen Papers.

7 En ligne : <https://www.archives.gov/research/intelligence/cia> (consulté le 23 janvier 2019).

ce sujet – et par les *Foreign Relations of the United States*⁸, près de cinq cent pages de reproduction des documents du département d'État des États-Unis.

En France, une vingtaine de cartons d'archives publiques aux archives du ministère des Affaires étrangères⁹ (La Courneuve), et presque autant aux Archives nationales¹⁰ (Pierrefitte-sur-Seine) renferment la correspondance du Quai d'Orsay, les rapports des conseillers à l'Élysée, les notes relatant les détails logistiques ainsi que l'organisation du protocole. Le fonds Maurice Couve de Murville¹¹, conseiller et ministre des Affaires étrangères pendant la période concernée, s'est ajouté. Ces documents sont accessibles uniquement sur demande auprès de la Fondation nationale des sciences politiques (Paris VII^e).

L'action de Bohlen a surtout été analysée à travers les comptes rendus de réunions officielles, qui mettent en relief son impact dans les échanges et la prise de décision, son respect ou au contraire son éloignement de la ligne préconisée par le département d'État ou le président des États-Unis. Si la typologie des sources traitées n'a pas réservé de surprise majeure, l'intérêt de l'étude résidait dans le caractère inédit de certains documents, dont l'exploitation était freinée par des contraintes d'accessibilité, et particulièrement par leur caractère non librement communicable, qu'il s'agisse d'archives privées ou publiques. Celui-ci s'est doublé de difficultés d'accès variées, liées à la déficience des instruments de recherche ou à des problèmes logistiques, principalement l'éloignement géographique des lieux de conservation, ce qui ralentissait les opérations.

Dans le cadre de mes dépouillements, j'ai été confrontée à un délai de communicabilité de cinquante ans, qui s'applique aux documents

8 *Foreign Relations of the United States, 1961-1968* (collection d'archives émanant conjointement de l'ambassade américaine en France et du département d'État), en ligne : <https://www.archives.gov/research/alic/reference/foreign-relations/1961-to-1968.html> (consulté le 23 janvier 2019).

9 Archives du ministère des Affaires étrangères, série Amérique 1952-1963, sous-série États-Unis ; série Amérique 1964-1970, sous-série États-Unis ; série Protocole, sous-série A : corps diplomatique ; série du Secrétariat général, sous-série Entretiens et messages, gouvernement Pompidou 1962-1966.

10 Archives nationales, 5 AG1 : papiers des chefs de l'État, général de Gaulle.

11 Fondation nationale des sciences politiques, fonds Maurice Couve de Murville.

qui « port[ent] atteinte au secret de la défense nationale, aux intérêts fondamentaux de l'État dans la conduite de la politique extérieure, à la sûreté de l'État, à la sécurité publique, à la sécurité des personnes ou à la protection de la vie privée [...], qui portent une appréciation ou un jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou facilement identifiable, ou qui font apparaître le comportement d'une personne dans des conditions susceptibles de lui porter préjudice »¹². L'ensemble des documents antérieurs à 1968 étant accessible depuis 2018, peu d'entre eux ont nécessité une dérogation pour être consultés. Celle-ci a été accordée dans chaque cas, sauf pour un carton conservé aux archives du ministère des Affaires étrangères, qui contient un relevé des Américains à Paris durant l'année 1967 ; celui-ci m'aurait permis de vérifier la présence de certaines personnalités en France à cette date. Après le refus de la direction des Archives de France d'accéder à cette demande de dérogation que lui avait transmise l'administration en charge du versement, j'aurais pu envisager de former un recours auprès de la Commission d'accès aux documents administratifs. Mais un tel refus invite à rechercher des voies de contournement en se fondant sur la maîtrise du circuit de l'information diplomatique. Je suis en effet finalement parvenue à retrouver dans les archives de la NARA des notes nominatives – à défaut de sauf-conduit – avertissant l'ambassade de la présence sur le sol français de célébrités, d'hommes d'affaires et d'hommes politiques américains. Les conditions de communicabilité des fonds privés étant les mêmes que celles des archives publiques lorsque le producteur ne prévoit aucun protocole de consultation particulier, j'ai pu avoir accès à l'intégralité des cartons que je souhaitais consulter dans le fonds Maurice Couve de Murville à la Fondation des sciences politiques et dans le fonds Charles de Gaulle de la série 5AG des Archives nationales, le tout moyennant deux dérogations.

Du côté américain, il est indispensable de prendre en compte le fonctionnement des institutions locales de conservation. Outre le système spécifique des Presidential Libraries, la numérisation intégrale et la mise en ligne de documents émanant de secteurs sensibles comme la Central Intelligence Agency (CIA) peuvent apparaître

¹² Code du patrimoine, Article L213-2, modifié par la loi n° 2018-670 du 30 juillet 2018, art. 4.

comme des pratiques complètement différentes des coutumes françaises. Toutefois, les normes de communicabilité répondent à des critères internationaux, définis notamment depuis 2010 par le Conseil international des archives, qui a fixé des « principes relatifs à l'accès des archives » permettant d'uniformiser les usages¹³. L'ouverture et la liberté d'accès d'archives en ligne provenant de la CIA m'ont particulièrement surprise, imaginant, à tort, que l'emblématique agence de renseignement aurait dressé de nombreuses barrières pour protéger ses dossiers. À travers ce cas précis, ressort une tendance générale aux États-Unis à développer l'« open data » pour lutter contre les théories complotistes, une tendance initiée depuis les scandales tels que ceux nés à l'instigation de la plateforme Wikileaks à compter de 2007. La priorité est accordée à la lutte contre toute mésinterprétation des difficultés d'accès ou de la non-communicabilité de documents jugés sensibles, des situations qui nuisent à l'objectivité scientifique et créent un climat de défiance envers les archives publiques.

Le financement privé massif d'initiatives culturelles, requérant parfois l'aide de particuliers souvent très investis, a permis la numérisation et la mise en ligne de nombreuses archives librement accessibles ou d'inventaires résumant le contenu de celles qui ne le sont pas encore. Ainsi ai-je rencontré à la NARA une collaboratrice de la Fondation Lincoln, enseignante à la retraite, qui participait bénévolement à une campagne massive de numérisation. Dans la mesure où il ne s'agit pas d'opérations requérant des connaissances poussées en histoire, celles-ci sont aisées à réaliser par des individus nombreux et motivés, alors qu'elles sont souvent jugées chronophages par les services d'archives.

La communicabilité n'est pas le seul élément qui détermine l'accessibilité d'un document. Certes, l'anticipation des délais liés à l'examen d'éventuelles dérogations a fait partie intégrante de mes plans de recherche. Prendre en considération ce point m'a amenée à fragmenter thématiquement le sujet. En effet, une coupure temporelle ne pouvait se justifier de 1967 à 1968, la densité du travail de l'ambassadeur étant sur le déclin, surtout après ses prises de positions

¹³ En ligne : https://www.ica.org/sites/default/files/ICA_Access-principles_FR.pdf (consulté le 23 janvier 2019).

marquées au sujet de la reconnaissance de la Chine ou bien sur l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Un élargissement du spectre des thématiques abordées a donc été privilégié. La cohérence de la démonstration a gagné en pertinence, puisque le travail en ambassade s'organise par dossiers, quitte à briser momentanément la linéarité temporelle du propos. Mettre à l'arrêt un paragraphe au motif de dépasser l'année 1967 aurait ménagé au mieux un effet de suspense, au pire éveillé l'agacement du lecteur. Cependant, la dérogation soulève rarement des difficultés en France, comme j'ai pu en faire l'expérience. La seule contrainte qu'elle engendre réside dans le fait que les documents doivent être consultés sur place et que leur reproduction est interdite. La prise éventuelle de photographies doit être demandée dans la dérogation.

Ce point met en évidence l'aspect logistique des recherches en archives, qui mérite un développement. Les principaux fonds étudiés se caractérisaient tout d'abord par leur éloignement et leur dispersion ; près de dix mètres linéaires de correspondances et de documents officiels conservés aux National Archives and Records Administration et à la Library of Congress étaient à mettre en relation avec les documents d'un métrage équivalent des Archives nationales ainsi que des archives du ministère des Affaires étrangères. À cela peuvent s'ajouter des contraintes inhérentes au système de classement des archives, ce qui, à défaut d'instruments efficaces, ralentit les recherches. La navigation dans la base de données en ligne de la NARA, extrêmement riche et détaillée, n'est pas un long fleuve tranquille ; le caractère communicable des documents n'y est pas toujours clairement mentionné. Aux archives du ministère des Affaires étrangères, j'ai également travaillé sur des documents de la série Amérique en cours de recotation, ce qui a causé quelques désagréments surmontés grâce à l'aide des conservateurs en charge de la série. Un dossier est même resté introuvable, celui de la Légion d'honneur attribuée à Charles E. Bohlen¹⁴ ; les demandes étant en général ponctuelles, elles permettent aux services de signaler des documents manquants et de perfectionner les arborescences des inventaires, ce qui démontre une fois encore la nécessité de la coopération entre les archivistes et les chercheurs sur ces problématiques.

¹⁴ Archives du ministère des Affaires étrangères, série Protocole, sous-série D, 1399, Légion d'honneur : étrangers nommés en France A-D, 1964-1973.

Ainsi, pour pallier contraintes et lacunes, le chercheur est amené à développer une démarche scientifique innovante, un art de contourner les difficultés. En cela, la deuxième phase de mes travaux, qui a consisté en un croisement de sources indirectes (fonds de l'épouse de l'ambassadeur, Avis Thayer Bohlen), illustratives (extraits de coupures de presse et de journaux télévisés) et privées inédites (entretiens oraux avec ses filles, Avis et Celestine Bohlen) avec les archives publiques et privées conservées à son nom, a été capitale pour éclairer des points qui semblaient voués à rester obscurs. J'ai par exemple utilisé des agendas privés et professionnels de Bohlen afin de dater des papiers agrafés aux memoranda, devenus illisibles après que leur encre a coulé sur du papier pelure extrêmement fin. Mon objectif était à la fois de mesurer plus précisément l'empreinte de Bohlen sur la représentation américaine en France, mais également de reconstituer son quotidien à l'ambassade, de manière à identifier d'éventuelles incohérences de calendrier ou encore des périodes d'activité plus intenses ou des événements qui auraient nécessité plus de préparation.

Mélanger les approches, et restituer avec clarté les points de vue tant des historiens que le sien et celui de ses contemporains s'est avéré difficile, de même que l'interprétation des différences de ton entre l'anglais et le français dans les documents, notamment concernant la distinction des affinités de circonstances de celles plus sincères entre les différents personnages gravitant dans son cercle professionnel, poreux avec sa vie privée. Dans un univers mondain orienté vers des missions au service des américains, il suffit d'un nom comportant un nombre d'occurrences significatives, d'une marque de sympathie appuyée pour un autre, ou à l'inverse d'une absence notable pour jeter le doute et anticiper l'interprétation des faits reliés à ces personnages. Afin de lever ces ambiguïtés sur des documents non librement communicables qui ne m'étaient que partiellement accessibles, ou encore sur des memoranda de la CIA mis en ligne mais comportant un nombre trop important de passages caviardés pour être exploitables, j'ai pensé à enrichir mes recherches d'une campagne d'archives orales avec le concours des deux filles de Bohlen. L'écoute critique de leurs témoignages respectifs n'a pas révélé d'éléments nouveaux, mais m'a permis de mieux comprendre les liens entre l'ambassadeur et les personnalités gravitant autour

de lui. L'éveil de la créativité dans le travail de recherche appelle également à l'exploration de sources dépassant le cadre classique des archives, une pratique qui s'inscrit de plus en plus dans la recherche contemporaine : la presse écrite et les média audiovisuels français et américains ont été utilisés en particulier pour mettre en évidence le décalage qui pouvait exister entre les messages transmis en interne au sein des administrations et ce qui transparaisait publiquement d'un événement tel que le retrait déclaré par de Gaulle des deux commandements intégrés de l'OTAN. On peut y approfondir un méta-discours sur la représentation ; la place de l'ambassadeur en tant que représentant sur le sol français de la première puissance mondiale de l'époque est révélatrice des divergences d'opinions et de la dramatisation croissante des événements sur la scène internationale, désormais retransmis à un public élargi et demandeur d'images et d'émotions fortes principalement côté américain.

Dans le cadre de mon expérience de jeune chercheuse, résoudre les difficultés d'accessibilité aux documents non librement communicables m'a permis d'élaborer des stratégies de recherche inventives. Ce qui est souvent perçu comme un frein à l'information m'a obligée à diversifier mes approches, et ainsi à mettre en valeur des sources en apparence secondaires. S'y retrouver dans les archives de l'ambassadeur aurait été impossible sans le contexte fourni par les archives de presse, par la campagne d'archives orales menée auprès de ses filles ou par ses mémoires. Toutefois, il faut se prémunir du biais de confirmation que des sources indirectes peuvent induire ; ce n'est pas parce qu'un personnage se retrouve dans les petits papiers de Charles E. Bohlen, que ce soit un ami, proche collaborateur ou simplement brillant invité d'une réception précédant un événement, que son action a nécessairement connu une portée notable, même si les écrits de l'ambassadeur le laissent entendre. Il ne s'agit pas d'épouser le point de vue de Charles E. Bohlen, mais de le questionner sans cesse, au moyen de sources multiples.

Par ailleurs, dans une époque marquée par un engouement palpable pour le secret d'État, comme l'a démontré le succès de

l'exposition de 2015 aux Archives nationales sur ce thème¹⁵, il semble primordial de lutter contre les idées reçues sur la qualité de l'information contenue dans les documents requérant des dérogations pour les consulter. Quand on se réfère aux raisons des restrictions d'accès, il en ressort qu'une simple mention d'un nom complet peut amener à protéger un document au nom du droit à la vie privée. Entretenir le goût du sensationnel occulte la démarche historique ; le degré d'accès à une information n'a pas forcément une incidence sur sa qualité et son exploitation se révèle hasardeuse voire dangereuse si elle n'est pas conçue en appliquant un esprit critique aux données et à leurs sources. Cette réflexion s'accorde avec les mots de l'historien et journaliste américain Arthur M. Schlesinger : *Honest history is the weapon of freedom*¹⁶.

ANNE-SOPHIE GROLLEMUND

Archiviste paléographe (prom. 2019)

¹⁵ *Le secret de l'État : surveiller, protéger, informer (xvii^e-xx^e siècle)*, exposition aux Archives nationales, Hôtel de Soubise, 2015.

¹⁶ Arthur M. Schlesinger Jr., *The Disuniting of America : Reflections on a Multicultural Society*, 1991, p. 58.